Projet Mauricie
Une initiative de TES Canada

AtkinsRéalis

Étude d’impact sur l’environnement (EIE)

## Volume 3 : Annexes

### Partie 8

TESMauricie H2 Inc.

Mai 2025

**N/Réf. :** 699440-ATR-4400-ER004E0-0004_00

# Projet Mauricie

No 959 Index aux Immeubles de la paroisse de Notre Dame du Mont-Carmel dans le Comté de Champlain



| Date de l'Enregistrement | | | Indication de l'Enregistrement | | | | Nature de l'Acte | Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc. | Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc. | MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT | Transports Noms des Cessionnaires | Montants transportés | | Radiations | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Mois | Jour | No. | Reg. | Vol. | Page | | | | | | $ | cts. | Partielles | Totales |
| | | | | | | | | Cédé au Vol 1 page 483 | | | | | | | |
| ✓1915 | Sept. | 29 | 61,383 | B | 65 | 130 | Donation | Onortario Samothe | à Philippe Parenteau | | | | | | |
| N 1919 | Juillet | 28 | 68903 | " | 73 | | Testament | Philippe Parenteau | | | | | | | |
| ✓ " | " | " | 3611 | avis | 5 | 165 | Acte du décès | " | " | | | | | | |
| ✓1920 | Février | 19 | 480 | A | 3 | 83 | Trust deed | Montreal Trust Co | Shawinigan W. & P. Co | | | | | | 85023 |
| ✓ " | Avril | 17 | 72116 | B | 77 | 52 | Vente | Dlle Philippe Parenteau | Imaginique Lamoureux | $5650.00 $1000.00 comptant. | | | | | 14541 |
| ✓1921 | Août | 3 | 81858 | " | 89 | 129 | Rétrocession | Imaginique Lamoureux | Dlle Philippe Parenteau | | | | | | |
| ✓ " | " | 4 | 81860 | " | " | 132 | Vente | Dame Philippe Parenteau | Joseph Lamoureux | $2500.00 $100.00 comptant. | | | | | 32319 |
| ✓ " | Déc. | 15 | 83942 | " | 90 | 10 | " | Joseph Lamoureux | à Philippe Jourdenais | $2500.00 $100.00 comptant | | | | | 33319 |
| ✓1941 | Nov. | 25 | 5 | Expropriation | | | Expropriation | Sa Majesté le Roi, pour chemin de Canada | | Statuts refondus du Canada 1927, Chap. 60. | | | | | |
| 1942 | " | 12 | 114422 | B | 136 | 340 | Vente | Philippe Jourdenais | Sa Majesté le Roi | $6.250.00 comptant | | | | | |
| 1943 | Avril | 13 | 115803 | " | 137 | 82 | Rectification | " " " | " " " | | | | | | |
| 1952 | Janv | 28 | 143629 | | 205 | | Vente | Joseph Lamoureux | Amable Pannetier | Prix: $3.600.00, - comptant: $1,200.00 | | | | | 57879 |
| 1964 | Fév | 22 | 195243 | | 379 | | Règlement d'arrérages | Sa Majesté La Reine | Joseph Lamoureux | | | | | | |
| 1964 | Sept | 26 | 198410 | | 387 | | Vente | Amable Pannetier | Réal Buisson | $400.00 comptant. | | | | | |
| | | | Transporté à la Division d'enregistrement de Shawinigan, le 4 janvier 1965 | | | | | | | | | | | | |

Index aux immeubles
2002861043

# INDEX DES IMMEUBLES

Deux cent quarante unième



P. P.

## De la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, Comté de Champlain.

R.C.S.

Cv. 7481 - 10382 - 11318 (1046-75)

**No. 958.**

| NOM DES PARTIES. | Titre de l'Acte. | Enregistrement de l'Hypothèque. | | | | Enregistrement de l'Avis. | | | | Radiation | REMARQUES. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Reg. | Vol. | Page. | No. | Reg. | Vol. | Page. | No. | | |
| God: Vaillancourt vautres à Jacques Beaudoin | Vente | B | 35 | 243 | 24,695 | | | | | J 4901 | |
| Jacques Beaudoin à George " | " | " | 36 | 613 | 26,555 | | | | | J 4901 | |
| George Beaudoin & Olivier " | Echange | " | " | | 26,748 | | | | | J 4901 | |
| Olivier " aux légataires de feu N.J. Lacourcière | Obligation | " | 37 | | 27,229 | | | | | J 18044 | |
| " " à Dosithé Lacourcière | " | " | 50 | 151 | 41,702 | | | | | J 12013 | |
| " " à Révd P. Boulay | " | " | 54 | | 46,153 | | | | | J 20542 | |
| " " à Olivier Beaudoin, fils de | " | " | " | | 46,592 | | | | | J 13875 | |
| " " à Henri Beaumier | Quittance | " | 62 | 483 | 138?9 | voir suite au vol 4 page 260 | | | | J 18869 | |

**No. 959.** Certificat No. 1746

10 382 -

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| God: Vaillancourt et al: à Jacques Beaudoin | Vente | B | 35 | | 24,695 | | | ✓ | | | |
| Adolphe Dupont à Philippe Parenteau | " | " | 36 | | 26,622 | | | ✓ | | J 35791 | |
| " " et al. à F. Lotterville | Obligation | " | " | 917 | 26,984 | | | ✓ | | J 35791 | |
| Philippe Parenteau à Jos. Carignan | " | " | 40 | | 31,642 | | | | | | |
| " " à Henri Laudry | " | " | 44 | 339 | 35,553 | | | | | | |
| " " au Gouvernement du Canada | Servitude | " | 51 | 604 | 43,279 | | | | | | Droit de passage |
| " " à Cyprien Dumas | Obligation | " | 56 | 896 | 50,140 | | | | | | |
| | | | | | | voir suite au vol 4 page 261 | | | | | |

Index aux immeubles
2002860651

Mention de radiation - Section numérisée

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| T | 13 267 063 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 200 382 est supprimée. |

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| T | 16 673 960 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 209 576 est supprimée. |

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| T | 12 158 787 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 219 826 est supprimée. |

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| T | 16 673 960 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 225 357 est supprimée. |

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| T | 20 934 277 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 228 653 est supprimée. |

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| T | 13 921 898 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 4 327 9RB est supprimée. |

Index des immeubles - Section informatisée

**Index des immeubles**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Circonscription foncière :** | Shawinigan | **Dates de mise à jour du Registre** | |
| **Cadastre :** | Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel | **Droits :** | 2024-10-07 11:05 |
| **Lot :** | 960 | **Radiations :** | 2024-09-10 10:31 |
| **Date d'établissement :** | | | |
| **Plan :** | Liste des plans | | |
| **Concordance :** | | | |

| Date de présentation | Numéro d'inscription | Nature de l'acte | Qualité | Nom des parties | Remarques | Avis d'adresse | Radiations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-07-29 | | | | | | |
| 2006-04-27 | 13 230 139 | Vente | Vendeur<br>Acheteur | INVESTISSEMENTS SÉBASCO INC.<br>CONSTRUCTION ALAIN LEFEBVRE INC. | 500 000,00 $ Payé | | |
| 2006-04-27 | 13 230 139 | Servitude | Cédant<br>Cessionnaire | CONSTRUCTION ALAIN LEFEBVRE INC.<br>INVESTISSEMENTS SÉBASCO INC. | | | |
| 2006-04-27 | 13 230 140 | Hypothèque | Créancier<br>Débiteur | CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE-DU-SAINT-MAURICE<br>CONSTRUCTION ALAIN LEFEBVRE INC. | 625 000,00 $ | 6 008 799 | P 15 766 908<br>T |
| 2006-12-12 | 13 877 099 | Renonciation Servitude | Requérant | SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA | Réf. : 43 279 | | |
| 2007-01-30 | À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale. | | | | | | |
| 2007-02-09 | À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 398 694 Cadastre du Québec.<br>Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).<br>Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.) | | | | | | |

Mention de radiation - Section informatisée

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| P | 15 213 196 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 230 140 est supprimée sur le lot 4 158 187 et 4 118 280 cadastre du Québec. |
| P | 15 271 581 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 230 140 est supprimée sur le lot 4 118 281 et partie des lots 4 118 282 et 4 118 283 du cadastre du Québec. |
| T | 15 766 908 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 230 140 est supprimée. |

**Index des immeubles**

Section référence : Shawinigan - Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel - 960

| Numéro d'inscription | Remarques | Avis d'adresse | Radiations |
|---|---|---|---|
| **Acte au long** | | | |
| 4 327 9RB | | | T 13 921 898 |

# INDEX DES IMMEUBLES 290

No. 960

DETACHE DE LA DIV. ENR. DE CHAMPLAIN LE 2 JANV. 1965

(L.Q. 1972-73 ELIZABETH 2-CH8)

Mise en vigueur du Cadastre: le

Feuillet No destiné au No 960
du cadastre Mt-Carmel | paroisse de NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
de l'Index des immeubles pour le *Bureau de la Division d'enregistrement*
de
Attesté à Shawinigan le 4 janvier 19 65
Par Devant
*Registrateur* *Protonotaire.*

| | NOMS DES PARTIES | Titre de l'Acte | ENREGISTREMENT DATE | ENREGISTREMENT No | REMARQUES | RADIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Anatole Gaudreault p/ Marcel Matteau | Mandat (J) p | 16/9/71 | 28,894 | Solde plus | T17.571 |
| | Marcel Matteau à Hydro-Québec | servitude | 81-02-19 | 95257 | $6,000.00 cpt | |
| | B. Fid de dévelop de Marcel Matteau | Hypothèque p | 81-11-20 | 100325 | $75,000.00 — 23 5 | T.22662 |
| 24242 | " " Re " " | Adresse | " | (28175) | | T.22662. |
| | B. Fid de dévelop de Marcel Matteau | Hypothèque | 83-03-09 | 107679 | $257,000.00 — 16 1/4 | T.25507 |
| 2483 | " " Re " " | adresse | " | (29655) | | T.25507. |
| | Marcel Matteau à Hydro-Québec | servitude p | 88-03-29 | 144272 | $6 750.00 payé | |
| | Succ Marcel Matteau à Gabrielle Lacerte | Déc trans | 88-08-16 | 147965 | | |
| | Gabrielle Lacerte à Les invest. Sibasco inc | vente | 88-08-16 | 147966 | $ 10 000 cpt. | |
| | M.R.V. Travaux Publics (a) Philoffe Pamphlet | Certificat | 2001-12-27 | 221973 | Dr. Jur. Mt. 43239 CHAMPLAIN | |

Index aux immeubles
2001721458

No 960 . Index aux Immeubles de la paroisse de Notre Dame du Mont-Carmel — dans le Comté de Champlain

| Date de l'Enregistrement | | | Indication de l'Enregistrement | | | | Nature de l'Acte | Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc. | Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc. | MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT | Transports Noms des Cessionnaires | Montants transportés | | Radiations | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Mois | Jour | No. | Reg. | Vol. | Page | | | | | | $ | cts. | Partielles | Totales |
| | | | | | | | | Suite du vol. 1 page 484 | | | | | | | |
| ✓1915 | Sept. | 29 | 61,383 | B | 65 | 130 | Donation | Anastasie Farmother | Philippe Parenteau | | | | | | |
| ✓1919 | Mai | 14 | 68247 | " | 72 | 655 | Reçu du Percepteur | Re Philippe Parenteau | | | | | | | |
| ✓ " | Juillet | 28 | 68903 | " | 73 | | Testament | " " " | | | | | | | |
| ✓ " | " | " | 3611 | Avis | 5 | 165 | Decl. du decès | " " | | | | | | | |
| ✓1920 | Août | 17 | 72116 | B | 77 | 12 | Vente | Vve " " | Majorique Lemieux | $5,685.00; $1000.00 comptant. | | | | 24844 | |
| ✓1924 | Oct. | 3 | 81858 | " | 89 | 428 | Retrocession | Majorique Lemieux | Vve Philippe Parenteau | | | | | | |
| ✓ " | " | 4 | 81860 | " | " | 432 | Vente | Vve Philippe Parenteau | Joseph Lamoureux | $7000.00; $1000.00 comptant. | | | | 33319 | |
| 1941 | Déc | 15 | 82242 | " | 90 | 10 | " | Joseph Lamoureux | Philippe Jourdain | $2800.00 & $1000.00 comptant | | | | 33319 | |
| 1941 | Nov. | 25 | 5 | Appropriation | | | Appropriation | Sa Majesté au profits du Canada | | Statuts Refondus du Canada 1927, Chap. 64. | | | | | |
| 1942 | " | 12 | 144122 | B | 136 | 246 | Vente | Philippe Jourdain | Sa Majesté Le Roi | $6 000.00 comptant | | | | | |
| 1942 | Avril | 13 | 115003 | " | 137 | 82 | Rectification | " " Et | " " " " | | | | | | |
| 1952 | Janv | 28 | 143628 | | 215 | | Vente | Joseph Lamoureux | Gerald Rainville | | | | | | |
| 1952 | Nov | 7 | 146768 | | 215 | | Servitude | Anatole Rainville & al | Ile Shawinigan Ltée | Prix: $3,600.00; - comptant: $1,800.00 | | | | 57879 | |
| 1964 | Fév | 22 | 195243 | | 377 | | Bordereau Canada | Sa Majesté Le Roi | Joseph Lamoureux | | | | | | |
| | | | Transporté à la Division d'Enregistrement de Shawinigan, le 4 janvier 1965 | | | | | | | | | | | | |

Index aux immeubles
2002861044

# INDEX DES IMMEUBLES

## De la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, Comté de Champlain.

Certificat No 1746 **No. 960.**

| NOM DES PARTIES. | Titre de l'Acte. | Enregistrement de l'Hypothèque. Reg. | Vol. | Page. | No. | Enregistrement de l'Avis. Reg. | Vol. | Page. | No. | Radiation | REMARQUES. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Narcisse Montplaisir val. à Jacques Beaudoin | Vente | B | 35 | 288 | 24,763 | | | | | J35791 | |
| Adolphe Dupont à Philippe Parenteau | " | " | 36 | | 26,622 | | | | | J35791 | |
| " " val. à Flavien Lottinville | Obligation | " | " | 917 | 26,984 | ✓ | | | | J35791 | |
| Philippe Parenteau à Joseph Carignan | " | " | 40 | | 31,642 | | | | | | |
| " " à Henri Laudry | " | " | 44 | 339 | 35,553 | | | | | | |
| " " au Gouvernement du Canada | Servitude | " | 51 | 604 | 43,279 | | | | | | Droit de passage |
| " " à Cyprien Dumas | Obligation | " | 56 | 896 | 50,140 | | | | | | |

Voir suite au Vol 4 page 262

—

/

Certificat No 1746 **No. 961.**

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Narcisse Montplaisir & Uxor à Hyp. Mont | Donation | B. | 31 | 571 | 21,276 | | | | | J35791 | |
| Narcisse Montplaisir val. à Jacques Beaudoin | Vente | " | 35 | 288 | 24,763 | | | | | J35791 | |
| Adolphe Dupont à Philippe Parenteau | " | " | 36 | | 26,622 | | | | | J35791 | |
| Hyp. Montplaisir à Jacques Beaudoin | Ratification | " | " | 896 | 26,952 | | | | | | Partie du lot. |
| Adolphe Dupont val. à F. Lottinville | Obligation | " | " | 917 | 26,984 | | | | | J35791 | |
| Philippe Parenteau à Joseph Carignan | " | " | 40 | | 31,642 | | | | | | |
| " " à Henri Laudry | " | " | 44 | 339 | 35,553 | | | | | | |
| " " au Gouvernement du Canada | Servitude | " | 51 | 604 | 43,279 | | | | | | Droit de passage |
| " " à Cyprien Dumas | Obligation | " | 56 | 896 | 50,140 | | | | | | |

Voir suite au Vol 4 page 263

Index aux immeubles
2002860652

Mention de radiation - Section numérisée

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| T | 13 921 898 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 4 327 9RB est supprimée. |

Index des immeubles - Section informatisée

**Index des immeubles**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Circonscription foncière :** | Shawinigan | **Dates de mise à jour du Registre** | |
| **Cadastre :** | Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel | **Droits :** | 2024-10-04 14:52 |
| **Lot :** | 970 | **Radiations :** | 2024-09-09 10:02 |
| **Date d'établissement :** | | | |
| **Plan :** | Liste des plans | | |
| **Concordance :** | | | |

| Date de présentation | Numéro d'inscription | Nature de l'acte | Qualité | Nom des parties | Remarques | Avis d'adresse | Radiations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-07-29 | | | | | | |
| 2006-04-27 | 13 230 139 | Vente | Vendeur<br>Acheteur | INVESTISSEMENTS SÉBASCO INC.<br>CONSTRUCTION ALAIN LEFEBVRE INC. | 500 000,00 $ Payé | | |
| 2006-04-27 | 13 230 139 | Servitude | Cédant<br>Cessionnaire | CONSTRUCTION ALAIN LEFEBVRE INC.<br>INVESTISSEMENTS SÉBASCO INC. | | | |
| 2006-04-27 | 13 230 140 | Hypothèque | Créancier<br>Débiteur | CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE-DU-SAINT-MAURICE<br>CONSTRUCTION ALAIN LEFEBVRE INC. | 625 000,00 $ | 6 008 799 | P<br>T 15 766 908 |
| 2007-01-30 | À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale. | | | | | | |
| 2007-02-09 | À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 398 694, 3 632 765 et 3 632 785 Cadastre du Québec.<br>Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).<br>Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.) | | | | | | |

Mention de radiation - Section informatisée

| | Radiations | Mention |
|---|---|---|
| P | 15 213 196 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 230 140 est supprimée sur le lot 4 158 187 et 4 118 280 cadastre du Québec. |
| P | 15 271 581 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 230 140 est supprimée sur le lot 4 118 281 et partie des lots 4 118 282 et 4 118 283 du cadastre du Québec. |
| T | 15 766 908 | L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 230 140 est supprimée. |

**Index des immeubles**

Section référence : Shawinigan - Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel - 970

| Numéro d'inscription | Remarques | Avis d'adresse | Radiations |
|---|---|---|---|
| Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée. | | | |

# INDEX DES IMMEUBLES 292

No 970

DETACHE DE LA DIV. ENR.
DE CHAMPLAIN
LE 2 JANV. 1965
(LOI 12-13 ELIZABETH 2-CH8)

Mise en vigueur du Cadastre: le

Feuillet No 970 destiné au No
du cadastre Mont-Carmel paroisse de NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
de l'index des immeubles pour le *Bureau de la Division d'enregistrement*
de
Attesté à Mauricie le 4 janvier 1965
Par Edmond Bélanger Devant
*Régistrateur.* *Protonotaire.*

| | NOMS DES PARTIES | Titre de l'Acte | ENREGISTREMENT DATE | ENREGISTREMENT No | REMARQUES | RADIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Cie Pastorale Grimeville à Marcel Matteau | Vente (1) P | 16/8/11 | 28,894 | Solde dû | T.11.571 |
| | B. Fid de dévelop de " " | Hypt | 31-11-20 | 100325 | $75,000.00 - 23 a | T.22662 |
| 24.242 | " " Re " " | adhésion | " | 28175 | | T.22662 |
| | B. Fid de develop de Marcel Matteau | Gen. Hypt P | 33-03-09 | 107679 | $257,000.00 - 16 1/4 S. | T.25507 |
| 24.831 | " " Re " " | adhésion | " | 29055 | | T.25507 |
| | succ. Marcel Matteau à Gabrielle Lacerte | Déc trans P | 58-08-16 | 147965 | | |
| | Gabrielle Lacerte à Les invest. Sébasco inc | vente P | 58-08-16 | 147966 | $10 000.00 apt | |
| | Stone-Consol inc. à Stone-Consol Corporation | vente | 33-12-08 | 185174 | 1.00 apt trans. hypt. | |

Index aux immeubles
2001721468

No 920

# Index aux Immeubles de la paroisse de Notre Dame du Mont-Carmel dans le Comté de Champlain

| Date de l'Enregistrement | | | Indication de l'Enregistrement | | | | Nature de l'Acte | Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc. | Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc. | MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT | Transports Noms des Cessionnaires | Montants transportés | | Radiations | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Mois | Jour | No. | Reg. | Vol. | Page | | | | | | $ | cts. | Partielles | Totales |
| | | | | | | | | suite du bol page 336 | | | | | | | |
| 1915 | Juin | 12 | 60966 | B | 64 | | Donation | Lusignan Ernestine | à Dame Z. Marchand | | | | | 35004 | |
| 1917 | Mars | 1 | 63949 | " | 68 | 30 | Bornage | Arth. Dromin | & Edi. Fournier | | | | | 25003 | 25638 |
| 1919 | Juillet | 24 | 68877 | " | 73 | 214 | Vente | " " | Philippe Jourdain | | | | | | |
| 1920 | Mai | 28 | 71338 | " | 76 | 138 | " | Aulia Turcotte, vendeur | Frazaire Boisclair | $175.00 comptant. | | | | | |
| " | Août | 23 | 72148 | " | 77 | 43 | " | Arthur Dromin | Philippe Jourdain | $1200.00 Comptant | | | | | |
| " | Sept. | 20 | 72378 | " | " | [illegible] | " | Frazaire Boisclair | Arthur Dromin | $75.00 comptant | | | | | |
| 1924 | Octobre | 18 | 81939 | " | 89 | 522 | Cession | Delphine Ernestine | Lusignan Ernestine | $60.00 comptant. | | | | | |
| 1926 | Mai | 6 | 84711 | " | 93 | 619 | Vente | Arthur Dromin | Phil. L. Tremblay | Considerations reçues. | | | | | |
| " | " | " | 84712 | " | " | 620 | " | Phi Jourdain | " " " | " " " | | | | | |
| " | Sept. | 18 | 85531 | " | 94 | 615 | " | Thos. L. Tremblay | Laurentide Co. Ltd | $3100.00 Comptant | | | | | |
| 1929 | Dec. | 16 | 91875 | " | 103 | 230 | " | Laurentide Company Ltd | " Power Company Ltd. | | | | | | 29868 |
| 1930 | " | 31 | 7 | Fe. | 6 | 106 | Trust Deed | Montreal Trust Co. | " Co. Ltd. | | | | | | |
| 1937 | Juin | 6 | 95944 | B. | 108 | 446 | Cession | Laurentide Co Ltd | Consolidated Paper Corp Ltd | | | | | | |
| " | " | 6 | 1 | Fe | 1 | 258 | Trust Deed | Montreal Trust Co. | " " " " | $130.000.000 (Avis d'adresse No 475) | | | | 37792 | 46922 |
| 1941 | Nov. | 25 | Expropriation | | | | Expropriation | Sa Majesté aux droits du Canada | | Statuts Refondus du Canada 1927, Chap. 64. | | | | | |
| 1943 | Nov. | 29 | 116375 | B | 139 | 5 | Vente | Edmond Maurier | Philippe Desfonds | $150.00 Comptant | | | | | |
| 1945 | août | 16 | 19 | Expropriation abandon par la Majesté le Roi | | | | | | | | | | | |
| ... | oct | 30 | 121218 | B | 146 | | cession | Philippe Desfonds | Sa Majesté le Roi | | | | | | |
| 1952 | Janv. | 28 | 143628 | | 152 | | Vente | Joseph Lacasse | Arnold Racine | Crt: $3,600.00, - comptant: $1,800.00 | | | | | 57879 |
| 1963 | Juillet | 24 | 192346 | | 367 | | Vente | Consolidated Paper Corp Ltd | Sa Majesté La Reine du | $1134.88 Comptant | | | | | |
| 1964 | Fev | 22 | 195243 | | 377 | | Bordereau Cessions | Sa Majesté La Reine | Joseph Lacasse | | | | | | |

Transporté à la Division d'Enregistrement de Shawinigan, 24 janvier 1965

Index aux immeubles
2002861054

# INDEX DES IMMEUBLES

## De la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, Comté de Champlain.

**No.** 666.

| NOM DES PARTIES. | Titre de l'Acte. | Enregistrement de l'Hypothèque. | | | | Enregistrement de l'Avis. | | | | Radiation | REMARQUES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Reg. | Vol. | Page. | No. | Reg. | Vol. | Page. | No. | | |
| | | | | | | Voir suite au Vol 3 | | | | page 316 | |
| Suite de la page 989 | | | | | No 970 | | | | | | |
| Narcisse Cyr à Arthur Drouin | Vente | B | 60 | 698 | 56524 | | | | | | a distraire le terrain du monbo |
| | | | | | | | | | | | Voir suite au Vol 4 page 192 |

**No.** 667.

Voir suite au Vol 3 page 317

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Suite de page 376 | | | | | No 884 | | | | | | |
| Hercule Lambert à The Shaw W. & P. Co | Servitude | B | 61 | 230 | 57556 | ✓ | | | | | |
| " " " Ulric Doucet | Vente | " | " | 242 | 57571 | ✓ | | | | | |

Voir suite au Vol 4 page 194

Index aux immeubles
2002911996

# INDEX DES IMMEUBLES

## De la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, Comté de Champlain.

**No.** 970.

| NOM DES PARTIES. Cer. No 1976 | Titre de l'Acte. | Enregistrement de l'Hypothèque. Reg. | Vol. | Page. | No. | Enregistrement de l'Avis. Reg. | Vol. | Page. | No. | Radiation | REMARQUES. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Henry B. Vallière de St. Réal, à E. M. Hart et fils | Vente | B | 29 | 645 | 19838 | | | ✓ | | Compté | |
| " à Pierre et John Nault | " | " | 30 | 376 | 20,389 | | | ✓ | | T. Rad. | |
| John Nault à Robillard & Lamarche | Vente | B. | 31 | 611 | 21,305 21,306 | | | ✓ | | T 24736 | |
| Pierre Nault à Ludger Dufresne | " | " | 35 | 162 | 24,568 | | | ✓ | | T 24735 | |
| Jacques Beaudouin à G. A. Pontbriand | Vente à réméré | " | " | 404 | 24,927 | | | ✓ | | | Partie du lot |
| G. A. Pontbriand à Louis Lord et autre | Vente | " | " | 572 | 25,166 | | | ✓ | | | " " |
| " " à " " " | " | " | 37 | 870 | 28,253 | | | ✓ | | | " " |
| Philippe Lord à Olivier Lamothe | " | " | " | 871 | 28,254 | | | ✓ | | | " " |
| Olivier Lamothe de Pierre le Neault | " | " | " | 942 | 28,350 | | | ✓ | | T 24734 | |
| " " à Joseph Lamothe | Vente à réméré | " | " | 980 | 28,401 | | | ✓ | | Totale | |
| Joseph " à Narcisse Cyr | Vente | " | 43 | 630 | 34783 | | | ✓ | | | |
| " " à Vve Michel Boisclair | " | " | " | 681 | 34849 | | | ✓ | | Q | Partie du No. |
| " " à " " | Rétrocession | " | 46 | 112 | 37,127 | | | ✓ | | mil | " |
| Vve Michel Boisclair à Ephrem Turcotte et al. | Obligation | " | " | 113 | 37,128 | | | ✓ | | T 24866 | " |
| " " à la Dme Alph. Turcotte | " | " | 47 | 495 | 38,747 | | | ✓ | | 20847 | " |
| " " à Patrice Boisclair | Donation | " | " | 855 | 39,224 | Sous-saisie | Mre | ✓ | 3 | T. 25012 du dépôt | P. 25005 |
| " " à Arthur Perron | Hypothèque | " | 49 | 262 | 40,846 | | | ✓ | | T. 24953 | |
| " " à Séraphin Turcotte et al. | Vente à réméré | " | 50 | 847 | 42,480 | | | ✓ | | | Partie du lot |
| Narcisse Bzer à Joseph Mauricy | Obligation | " | 53 | 79 | 44,854 | | | ✓ | | 15583 | |
| Séraphin Turcotte et al à Vve Ant. Berger | Vente | " | 58 | | 53,343 | | | ✓ | | | Partie du lot |

Suite à la page 336

**No.** 971.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Henry B. Vallière de St. Réal, à E. M. Hart et fils | Vente | B | 29 | 645 | 19838 | | | | | Compté | |
| " à Pierre et John Nault | " | " | 30 | 376 | 20,389 | | | | | T. Rad. | |
| John Nault à Robillard & Lamarche | Vente | B. | 31 | 611 | 21,306 | | | | | T 24736 | |
| Jacques Beaudoin à G. A. Pontbriand | Obligation | " | 34 | | 24,280 | | | | | T. 25136 | |
| " " à " " " | Vente à réméré | " | 35 | 404 | 24,927 | | | | | | |
| G. A. Pontbriand à Louis Lord et al. | Vente | " | " | 572 | 25,166 | | | | | | |
| Pierre Nault à Jacques Beaudoin | Vente par Bordereau | A | 2 | 87 | 164 | | | | | Rad | |
| G. A. Pontbriand à Ls. P. Lord et autre, | Vente | B | 37 | | 28,253 | | | | | | |
| Philippe Lord à Olivier Lamothe | " | " | " | | 28,254 | | | | | | |
| Olivier Lamothe à Joseph " | Vente à réméré | " | " | | 28,401 | | | | | Rad | |
| Joseph " à Narcisse Cyr | Vente | " | 43 | 630 | 34783 | | | | | | |
| Narcisse Bzer à Joseph Maurier | Obligation | " | 53 | 79 | 44,854 | | | | | | |
| " " à Arthur Dromin | Vente | " | 60 | 698 | 56324 | Voir vente au Vol 4 page 273. | | | | | |

Index aux immeubles
2002860657

**Numéro inscription :** 147 966 **Circ. foncière :** Shawinigan

**DHM de présentation :**

**Registre des mentions**

18 00

Numéro inscription : 147 966

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT;
Le onze août.

DEVANT Me MICHEL DESAULNIERS, Notaire à Grand'Mère, Province de Québec,

COMPARAISSENT:

DAME GABRIELLE LACERTE, femme d'affaires, domiciliée à 1250- Avenue Tour du lac, La à la Tortue;

Ci-après nommée . . . . . ."LE VENDEUR"

et

LES INVESTISSEMENTS SILBASCO INC , corporation légalement constituée, ayant son siège social à 340-St-Thomas, St-Séverin de Proulxville, G0X 2B0, ci-après représentée par son Président, Monsieur Martin Crête, dûment autorisé aux termes d'une résolution de son Conseil d'administration adoptée à son assemblée tenue le 10 août 1988, dont une copie certifiée est annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnue véritable par ledit représentant et signée par ce dernier et le notaire soussigné pour identification.

Ci-après nommée: . . . . . "L'ACQUEREUR"

LESQUELS FONT LES CONVENTIONS SUIVANTES, savoir:

1. OBJET DU CONTRAT:

Le vendeur vend, avec garantie légale, à l'acquéreur ici présent et acceptant, l'immeuble suivant, savoir:

2. DESIGNATION:

a) Les lots numéros NEUF CENT CINQUANTE-NEUF, NEUF CENT SOIXANTE et NEUF CENT SOIXANTE-CINQ du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, faisant partie de la Municipalité de St-Théophile du Lac, sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

b) Les lots numéros NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN, NEUF CENT SOIXANTE-DEUX, NEUF CENT SOIXANTE-TROIS, NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE, NEUF CENT SOIXANTE-SIX, NEUF CENT SOIXANTE-SEPT et NEUF CENT SOIXANTE-HUIT (961,962,963,964, 966, 967 et 968) du susdit cadastre, situés au même endroit, sauf et à distraire des susdits lots les parties cédées au Ministère des Transports du Québec pour l'élargissement du chemin du Rang St-Mathieu.

Pour les fins d'enregistrement du présent acte, les tenants et aboutissants dudit lot NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN (961)sont les suivants: vers le sud-est une autre partie dudit lot 961 cédée au Ministère des Transports, vers le nord-ouest par le lot 960, vers le nord-est par une partie du lot 962, et vers le sud-ouest par une partie du lot 957

cm 1o
410 000 -0 cpt

959
960
965
P961
P962
P963
P964
P.966.
P967
P968.
P969
P970

Division d'enregistrement - SHAWINIGAN
Je certifie que ce document a été enregistré
ce 88-08-16 12:25,
année mois jour heure minute
sous le numéro 147966
Registrateur

PROVINCE DE QUÉBEC 18.00
TIMBRE DE LOI 16 VIII 88

BUREAU D'ENREGISTREMENT SHAWINIGAN

10067864 98

Pour le susdit lot 962, les tenants et aboutissants sont les suivants: vers le sud-est par une autre partie dudit lot 962 cédée au Ministère des Transports, vers le nord-ouest par la Rivières St-Maurice, vers le nord-est par une partie du lot 963, et vers le sud-ouest par les lots 959, 960 et une partie du lot 961.

Pour le susdit lot 963, les tenants et aboutissant sont les suivants: vers le sud-est par une autre partie dudit lot 963, cédée au Ministère des Transports, vers le nord-ouest par la Rivière St-Maurice, vers le nord-est par le lot 965 et par une partie du lot neuf cent soixante-quatre, et vers le sud-ouest par une partie du lot 962.

Pour le susdit lot numéro 964, les tenants et aboutissants sont les suivants: vers le sud-est par une autre partie dudit lot 964, cédée au Ministère des Transports, vers le nord-ouest par le lot 965, vers le nord-est par une partie du lot 966, et vers le sud-ouest par une partie du lot 963.

Pour le susdit lot numéro 966, les tenants et aboutissants sont les suivants: vers le nord-ouest par la Rivière St-Maurice, vers le sud-est par une autre partie dudit lot 966, cédée au Ministère des Transports, vers le nord-est par une partie du lot 967, et vers le sud-ouest par une partie du lot 964 et par le lot 965.

Pour le susdit lot numéro 967, les tenants et aboutissants sont les suivants: vers le sud-est par une autre partie dudit lot 967, cédée au Ministère des Transports, vers le nord-ouest par la Rivière St-Maurice, vers le nord-est par une partie du lot 968, et vers le sud-ouest par une partie du lot 966.

Pour le susdit lot numéro 968, les tenants et aboutissants sont les suivants: vers le sud-est par une autre partie dudit lot 968, cédée au Ministère des Transports, vers le nord-ouest par la Rivière St-Maurice, vers le nord-est par une partie du lot 969, et vers le sud-ouest par une partie du lot 967.

c) Cette Partie du lot numéro NEUF CENT SOIXANTE-NEUF (P.969) du susdit cadastre, ayant une superficie approximative DE TRENTE-SIX arpents et sept dixièmes, bornée au nord-ouest par la rivière St-Maurice, au nord-est par cette partie du lot 970, plus amplement désigné au paragraphe "c" ci-après, et par la rivière aux Rouilles, au sud-est par une partie dudit lot 969, et au sud-ouest par une partie du lot 968, et comprise dans les limites suivantes: le point de départ étant situé au coin nord-ouest dudit lot 969, là où la ligne de

division des lots 968 et 969 rejoint la rivière St-Maurice, du point de départ ainsi déterminé vers l'est en longeant le bord de la rivière St-Maurice jusqu'à l'intersection de la ligne séparant les lots 969 et 970, de là, vers le sud-est le long de ladite ligne jusqu'à l'intersection de la Rivière aux Rouilles, de là suivant les courbes et sinuosité de la Rivière aux Rouilles, vers le sud, l'est et le sud-est, et de nouveau le sud et l'est jusqu'à l'intersection de ladite Rivière aux Rouilles, et de ladite ligne séparant lesdits lots 969 et 970, de là vers le sud-ouest perpendiculairement à ladite ligne séparant les lots 968 et 969 situés à 2720 pieds, mesure anglaise de la limite nord-ouest du chemin séparant les rangs sud-est et nord-ouest St-Mathieu, de là suivant ladite ligne séparant les lots 968 et 969 sur une distance de 3460 pieds vers le nord-ouest jusqu'au point de départ.

d) Cette partie du lot NEUF CENT SOIXANTE-DIX (P.970) du susdit cadastre, de forme irrégulière, ayant une superficie approximative de NEUF arpents et soixante-cinq centièmes, borné au nord-ouest et au nord-est par la rivière St-Maurice, au sud-est par la Rivière aux Rouilles, et au sud-ouest par une partie du lot 969 désigné ci-haut au paragraphe "b".

Le tout formant un seul emplacement, sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur et dont l'acquéreur se déclare satisfait pour l'avoir vu et examiné et pour le bien connaître.

3. ETABLISSEMENT DE PROPRIETE:

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis comme suit, savoir:

a) Acte de déclaration de transmission par Dame Gabrielle Lacerte reçu devant le Notaire soussigné, le 11 août 1988, sous le numéro: 17,101 de ses minutes, et dont copie sera enregistrée en même temps que copie des présentes.
b) Acte de vente par Monsieur Anatole Rainville à Monsieur Marcel Matteau, reçu devant le Notaire soussigné, le 12 août 1971 et enregistré à Shawinigan sous le numéro: 28,894.

4. DOSSIER DE TITRES:

Le vendeur ne s'engage pas à fournir de titres à l'acquéreur, ni de certificat de localisation ou de recherches.

5. POSSESSION:

Numéro inscription : 147 966



L'acquéreur sera propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

6. DECLARATIONS DU VENDEUR:

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

a) L'immeuble est libre de tout privilège, hypothèque, redevance, servitude ou charge quelconque, sauf les servitudes en faveur de l'Hydro-Québec aux termes des actes enregistrés notamment à Shawinigan sous les numéros respectifs: 95,357 et 144,272, dont l'acquéreur déclare avoir pris connaissance à son entière satisfaction.

b) Toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales, échues ont été payées sans subrogation;

c) Il est un résident Canadien au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence. Le venceur fait cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle avait été faite sous serment en vertu de la Loi sur la preuve au Canada;

d) L'immeuble n'est pas situé dans une zone agricole;

e) L'immeuble ne déroge pas aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.

7. OBLIGATIONS:

En considération de la présente vente, l'acquéreur s'oblige à :

a) Payer toutes les taxes, cotisations et répartitions, échues et à échoir, y compris la proportion de celles-ci pour l'année courante, à compter de la date des présentes.

b) Payer les frais et honoraires des présentes, de son enregistrement et des copies pour toutes les parties.

c) Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueurs.

8. REPARTITIONS:

Les parties déclarent avoir fait entre elles toutes les répartitions foncières en date des présentes.

Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

9. PRIX:

Cette vente est faite pour le prix de DIX MILLE DOLLARS ($10,000.00) que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur, dont quittance finale.

10. ETAT CIVIL ET REGIME MATRIMONIAL:

Dame Gabrielle Lacerte déclare être veuve non remariée de feu Marcel Matteau.

11. MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 1X DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES:

Le vendeur et l'acquéreur aux présentes, ci-après nommés "le cédant et le cessionnaire" aux fins de la présente déclaration, dans le but de se conformer aux prescriptions de la Loi ci-dessus relatée, établissent et reconnaissent les faits et mentions suivants:

a) Le cédant: Dame Gabrielle Lacerte est domiciliée à 1250- Avenue Tour du Lac, Lac à la Tortue,

b) Le cessionnaire: Les Investissement Sebasco Inc. a son siège social à 340- St-Thomas, St-Sévérin de Proulxville;

c) Situation de l'immeuble. L'immeuble ci-dessus vendu est situé en totalité en la Municipalité de St-Théophile du Lac;

d) Valeur de la contrepartie: Le cédant et le cessionnaire établissent la valeur de la contrepartie à la somme de DIX MILLE DOLLARS ($10,000.00);

e) Droit de mutation: Le montant du droit de mutation est de 3/10 de 1% de $10,000.00 soit la somme de $30.00;

DONT ACTE à Grand'Mère, sous le numéro dix-sept mille cent quatre (17,104) ----------
des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent avec et en présence du notaire soussigné.

Signé: Gabrielle Lacerte
" Martin Crête
" MICHEL DESAULNIERS, Notaire

VRAIE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

147966

Numéro inscription : 147 966

Reproduction du nom du signataire du document numéro 147 966

**Nom du signataire du document 147 966**

Aucune signature

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Numéro inscription :** | 185 174 | **Circ. foncière :** | Shawinigan |
| **DHM de présentation :** | | | |

**Registre des mentions**

Numéro inscription : 185 174

IN THE YEAR NINETEEN HUNDRED AND NINETY-THREE,
THIS SIXTH DAY OF DECEMBER.

BEFORE Me BERTRAND DUCHARME, the undersigned Notary for the Province of Quebec, practising at Montreal.

APPEARED:

DEED OF SALE
Minute No. 7095

**STONE-CONSOLIDATED INC.** [which shall file articles of amendment in the next few weeks to change its name to Stone Container (Canada) Inc./Emballages Stone (Canada) Inc.], successor to Consolidated Paper Corporation Limited, which changed its name to Consolidated Bathurst Limited/Consolidated Bathurst Limitée, on September 30, 1967. The said Consolidated Bathurst Limited/Consolidated Bathurst Limitée changed its name to Consolidated-Bathurst Inc. on November 23, 1978 and the said Consolidated-Bathurst Inc. amalgamated with other compagnies on June 15, 1989 under the name of Consolidated-Bathurst Inc. and changed its name to Stone-Consolidated Inc. on September 1, 1989. Stone-Consolidated Inc. amalgamated with CB Pak Inc. on December 31, 1989 under the name Stone-Consolidated Inc., which then amalgamated with Consolidated Celgar Inc. on January 1, 1993 under the name Stone-Consolidated Inc., a corporation duly constituted and herein acting and represented by LOUISON OLIVIER, its President and Chief Operating Officer, hereunto duly authorized in virtue of a resolution, a certified copy thereof

1009759467

Division d'enregistrement - SHAWINIGAN
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1993-12-08 - 15:20
année mois jour heure minute
sous le numéro 185174
Registrateur

remaining hereto annexed after having been acknowledged true and signed for identification by the said representative in the presence of the undersigned Notary.

(hereinafter called the "Vendor")

AND:

**STONE-CONSOLIDATED CORPORATION/CORPORATION STONE-CONSOLIDATED**, a corporation duly constituted and herein acting and represented by LOUISON OLIVIER, its Executive Vice-President and Chief Operating Officer, hereunto duly authorized as he so declares.

(hereinafter called the "Purchaser")

*WHICH PARTIES HAVE DECLARED AND AGREED AS FOLLOWS:*

1. SALE AND PURCHASE

The Vendor hereby sells and conveys with legal warranty the property described in Article 2 hereof (save and except those mentioned "Tous ses droits, titres et intérêts" where the Corporation sells with no warranty), to the Purchaser, hereto present and accepting.

2. DESCRIPTION

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE BERTHIER

**CADASTRE :** Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon
**MUNICIPALITÉ :** Saint-Charles-de-Mandeville
**USAGE ACTUEL :** Terrains vacants

1. a) Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-treize G (93G ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon et plus explicitement décrite comme suit : présumant que la ligne nord-ouest du lot originaire numéro quatre-vingt-treize G (93G) a une direction sud quarante degrés ouest (S. 40° O.) et reliant toutes les autres directions à cette ligne; partant du coin nord du lot originaire numéro quatre-vingt-treize G (93G); de là, dans une direction sud quarante degrés ouest (S. 40° O.) et une distance de mille quatre cent trente pieds (1 430') jusqu'à un point; de là, dans une direction sud cinquante degrés est (S. 50° E.) et une distance de six cent dix pieds (610') jusqu'à un point situé à trente-trois pieds (33') de la rivière Mastigouche, point de commencement du terrain; de là, dans une direction nord cinq degrés est (N. 5° E.) et une distance de cent soixante-dix pieds (170') jusqu'à un point situé à trente-trois pieds (33') de la rivière Mastigouche et au coin nord-ouest du site d'un vieux barrage; de là, dans une direction nord quarante degrés ouest (N. 40° O.) et une distance de cent soixante-dix pieds (170') jusqu'à un point situé à trente-trois pieds (33') de la rivière Mastigouche; de là, dans une direction nord quatre-vingt-cinq degrés est (N. 85° E.) et une distance de trente-trois pieds (33') jusqu'à un point situé sur le bord de la rivière Mastigouche; de là, dans une direction sud puis sud-est et une distance approximative de trois cent quarante pieds (340') mesurée le long de la rivière Mastigouche jusqu'à un point; de là, dans une direction sud quatre-vingt-cinq degrés ouest (S. 85° O.) et une distance de trente-trois pieds jusqu'au point de commencement; contenant en superficie un quart d'acre (¼ ac) plus ou moins, mesure anglaise; incluant tous ses droits, titres et intérêts dans la rivière Mastigouche reliés à cette propriété;

b) Tous ses droits, titres et intérêts dans un lot de grève et en eau profonde situé dans la rivière Mastigouche en front du lot originaire numéro quatre-vingt-treize N (93N) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon et plus explicitement décrit comme suit : borné en front par le milieu de la rivière Mastigouche; à l'arrière par la ligne des hautes eaux de la rivière Mastigouche, là

où commence le lot originaire numéro quatre-vingt-treize N (93N); d'un côté, au nord-est et de l'autre côté, au sud-est, par d'autres parties de la rivière Mastigouche; la ligne nord-est est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne nord-est du lot originaire numéro quatre-vingt-treize N (93N); la ligne sud-est est le prolongement vers le sud-ouest de la ligne sud-est du lot originaire numéro quatre-vingt-treize N (93N).

**CADASTRE : Canton de Brassard**
**MUNICIPALITÉ : Saint-Michel-des-Saints**
**USAGE ACTUEL : Chemin privé**

2. a) Une partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) du rang B du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord, au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-huit (28); les lignes nord, nord-est et est sont parallèles au centre de chemin Manouan et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') au nord, au nord-est et à l'est dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que désigné comme étant la parcelle 3 sur le plan R-477B préparé par Julien Raymond, a.g., le 30 octobre 1973;

b) Une partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) du rang B du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord, au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-huit (28); les lignes nord, nord-est et est sont parallèles au centre de chemin Manouan et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') au nord, au nord-est et à l'est dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que désigné comme étant la parcelle 2 sur le plan R-477B préparé par Julien Raymond, a.g., le 30 octobre 1973;

c) Une partie du lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie) du rang B du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro vingt-sept (27); au sud-est par le lot originaire numéro vingt-huit A (28A) du rang C; au sud-ouest par une autre partie du

Numéro inscription : 185 174



lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-huit (28) du rang 1; les lignes nord sont parallèles au centre du chemin Manouan et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') au nord dudit centre du chemin Manouan; les lignes sud-ouest sont parallèles au centre du tracé original du chemin Manouan ou parallèles au centre du chemin Manouan tel que construit, selon la ligne étant la plus au sud-ouest, et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') au sud-ouest desdits centres du chemin Manouan étant les plus au sud-ouest; le tout tel que montré sur le plan R-477B préparé par Julien Raymond, a.g., le 30 octobre 1973;

d) Une partie du lot originaire numéro vingt-huit A (28A ptie) du rang C du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro vingt-sept B (27B); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-huit A (28A ptie); au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-neuf A (29A); à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-huit A (28A ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-huit (28) du rang B; les lignes est sont parallèles au centre du tracé original du chemin Manouan et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') à l'est dudit tracé original du chemin Manouan; les lignes ouest sont parallèles au centre du chemin Manouan tel que construit et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') à l'ouest dudit centre du chemin Manouan tel que construit; le tout tel que montré sur le plan R-477B préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 30 octobre 1973;

e) Une partie du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A ptie) du rang C du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro vingt-huit A (28A); à l'est et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A ptie); au sud-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin des Aulnaies; à l'ouest par la subdivision numéro cent vingt-neuf du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A-129) et par une autre partie du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A ptie) et au nord-ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent sept du lot originaire

Numéro inscription : 185 174



numéro vingt-neuf A (29A-107-1) et par la subdivision numéro cent vingt-neuf du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A-129); les lignes est, sud-est, ouest et nord-ouest sont parallèles au centre du chemin Manouan et situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que montré sur le plan R-477A préparé par Julien Raymond, a.g., le 26 octobre 1973;

f) Une partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie); au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-sept (27); à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-six (26) du rang 2; les lignes est et ouest sont parallèles au centre du chemin Manouan et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que montré sur le plan R-477C préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 6 novembre 1973;

g) Une partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie); au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-huit (28); à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) et au nord-est par le lot originaire numéro vingt-six (26); les lignes est et ouest sont parallèles au centre du chemin Manouan et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que montré sur le plan R-477C préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 6 novembre 1973;

h) Une partie du lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est et au nord par une autre partie du lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie); au sud-est par le lot originaire numéro vingt-huit (28) du rang B; au sud et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie) et au nord-est par le lot originaire numéro vingt-sept (27); les lignes nord, est, sud et ouest sont parallèles au centre du chemin Manouan et

Numéro inscription : 185 174



sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que montré sur le plan R-477C préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 6 novembre 1973;

i) Une partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro vingt-deux (22); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie), étant le chemin de la mine; à l'ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie); mesurant cent dix pieds et cinq dixièmes (110,5') dans la ligne nord-est; deux cent quarante-quatre pieds (244'), cent huit pieds et un centième (108,01') et vingt-deux pieds et quatre-vingt-treize centièmes (22,93') dans les lignes est; cent quatorze pieds et vingt-neuf centièmes (114,29') et quatre cent onze pieds et deux dixièmes (411,2') dans les lignes sud-est; quatre cent cinq pieds et six dixièmes (405,6') dans la ligne nord-ouest; cent quatorze pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (114,98'), quatre-vingt-dix-huit pieds et vingt-huit centièmes (98,28') et trois cent douze pieds et soixante-douze centièmes (312,72') dans les lignes ouest; le tout tel que montré sur le plan R-477E préparé par Julien Raymond, a.g., le 15 novembre 1973;

j) Une partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie); au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-quatre (24) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie), étant le chemin de la mine; la ligne sud-est est parallèle au centre du chemin Manouan et est située à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') au sud-est dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que montré sur le plan R-477E préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 15 novembre 1973;

k) Une partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le

lot originaire numéro vingt-trois (23); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie), étant le chemin de la mine; les lignes sud-est sont parallèles au centre du chemin Manouan et sont situées à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') au sud-est dudit centre du chemin Manouan; le tout tel que montré sur le plan R-477E préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 15 novembre 1973;

1) Une partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Brassard et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie), étant le chemin de la mine; au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-cinq A (25A) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie); mesurant soixante-trois pieds et quatre-vingt-trois centièmes (63,83') et sept cent sept pieds et seize centièmes (707,16') dans les lignes sud-est; trente-quatre pieds et quatre-vingt-sept centièmes (34,87') dans la ligne sud-ouest, six cent trente-huit pieds et trente-quatre centièmes (638,34') et cent trente-six pieds et cinquante-sept centièmes (136,57') dans les lignes nord-ouest; le tout tel que montré sur le plan R-477E préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 15 novembre 1973.

Numéro inscription : 185 174



CADASTRE : Paroisse de Cap-de-la-Madeleine
MUNICIPALITÉ : Ville de Cap-de-la-Madeleine
USAGE ACTUEL : Rue privée

3. La subdivision numéro trois de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent huit (108-1-3), la subdivision numéro deux de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent huit (108-2-2) et la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent huit (108-4) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

CADASTRE : Paroisse de Cap-de-la-Madeleine
MUNICIPALITÉ : Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
USAGE ACTUEL : Sylviculture

4. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-sept (487), propriété du Canadien Pacifique; au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429); au sud-est en partie par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie), étant le chemin actuel du rang Saint-Malo Ouest et en partie par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie), propriété de Ville de Cap-de-la-Madeleine et au sud-ouest en partie par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie), propriété de Ville de Cap-de-la-Madeleine et en partie par le lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427); mesurant deux mille quatre cents pieds (2 400') dans sa ligne nord-est, quatre cent deux pieds (402') dans la première ligne sud-est, cent cinquante-neuf pieds (159') dans la première ligne sud-ouest, deux cents pieds (200') dans la deuxième ligne sud-est et deux mille cent quarante-sept pieds (2 147') dans la deuxième ligne sud-ouest; contenant en superficie trente et un acres et dix-huit centièmes (31,18 ac), mesure anglaise.

5. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et au nord par l'ancien chemin du rang St-Malo Ouest (sans désignation cadastrale); au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429); à l'est par les lots originaires numéro cent treize (113) et cent quatorze (114) et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427); mesurant quatre cents pieds (400')

Numéro inscription : 185 174



dans la ligne nord, cent vingts pieds (120') et quatre-vingt-quinze pieds (95') dans les lignes nord-ouest, cinquante pieds (50') dans la ligne nord-est et trois cent quatre-vingt-trois pieds et sept dixièmes (383,7') dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie deux acres et quarante et un centièmes (2,41 ac).

6. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie), étant le chemin actuel du rang St-Malo Ouest; au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429); au sud et au sud-ouest par l'ancien chemin du rang St-Malo Ouest (sans désignation cadastrale); mesurant deux cent soixante pieds (260') dans la ligne nord-ouest, dix pieds (10') dans la ligne nord-est, quatre-vingt-dix-sept pieds (97') et cent cinq pieds (105') dans les lignes sud-est et soixante-dix pieds (70') dans la ligne sud; contenant en superficie quatre mille cent cinquante pieds carrés (4 150 pi$^2$).

7. Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de l'ancien chemin du rang St-Malo Ouest (sans désignation cadastrale) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et au nord en partie par le chemin actuel du rang St-Malo Ouest (sans désignation cadastrale) et en partie par une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie); au nord-est par une autre partie de l'ancien chemin du rang St-Malo Ouest (la partie en front du lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429) et sans désignation cadastrale); au sud-est et au sud par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-A ptie); mesurant trois cent trente pieds (330') dans la première ligne nord-ouest, soixante-dix pieds (70') dans la ligne nord, cent cinq pieds (105') et quatre-vingt-dix-sept pieds (97') dans les autres lignes nord-ouest, trente-huit pieds et sept dixièmes (38,7') dans la ligne nord-est, quatre-vingt-quinze pieds (95') et cent vingts pieds (120') dans les lignes sud-est et quatre cents pieds (400') dans la ligne sud; contenant en superficie quinze mille trois cents pieds carrés (15 300 pi$^2$).

8. La subdivision lettre B du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428-B) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Numéro inscription : 185 174



CADASTRE : Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
MUNICIPALITÉ : Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
USAGE ACTUEL : Sylviculture

9. Les lots originaires numéro cent soixante-douze, cent soixante-treize, cent soixante-quatorze, cent soixante-quinze, cent soixante-seize, cent soixante-dix-sept, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-deux et cent quatre-vingt-trois (172, 173, 174, 175, 176, 177, 180, 181, 182 et 183) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

10. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le chemin public du rang St-Flavien (sans désignation cadastrale); au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-cinq (185); mesurant trois arpents (3 arp) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est et dix arpents et vingt-six centièmes (10,26 arp) de profondeur dans les lignes nord-est et sud-ouest.

11. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183); au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-cinq (185); mesurant trois arpents (3 arp) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est, dix arpents et deux dixièmes (10,2 arp) de profondeur dans la ligne nord-est et dix arpents et dix-huit centièmes (10,18 arp) dans la ligne sud-ouest.

12. Le lot originaire numéro cent quatre-vingt-cinq (185) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

13. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le chemin public du rang St-Flavien (sans désignation cadastrale); au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-cinq (185); au

Numéro inscription : 185 174



sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187); mesurant trois arpents (3 arp) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est et vingt arpents et cinquante-deux centièmes (20,52 arp) de profondeur dans les lignes nord-est et sud-ouest.

14. Le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

15. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le chemin public du rang St-Flavien (sans désignation cadastrale); au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189); mesurant trois arpents (3 arp) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est et dix arpents et vingt-six centièmes (10,26 arp) de profondeur dans les lignes nord-est et sud-ouest.

16. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187); au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189); mesurant trois arpents (3 arp) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est, dix arpents et douze centièmes (10,12 arp) de profondeur dans la ligne nord-est et dix arpents et dix centièmes (10,10 arp) dans la ligne sud-ouest.

17. Les lots originaires numéro cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-douze et cent quatre-vingt-treize (189, 190, 191, 192 et 193) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

18. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le chemin public du rang St-Flavien (sans désignation cadastrale); au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (193); au

Numéro inscription : 185 174



sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice et au sud-ouest par le résidu du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194 ptie); mesurant un arpent et cinq dixièmes (1,5 arp) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est; trente arpents et cinquante-deux centièmes (30,52 arp) de profondeur dans la ligne nord-est et trente arpents et cinq dixièmes (30,5 arp) dans la ligne sud-ouest.

19. Les lots originaires numéro trois cent soixante-dix-sept, trois cent soixante-dix-huit, trois cent soixante-dix-neuf, trois cent quatre-vingt, trois cent quatre-vingt-un, trois cent quatre-vingt-deux, trois cent quatre-vingt-trois, trois cent quatre-vingt-quatre, trois cent quatre-vingt-cinq, trois cent quatre-vingt-six, trois cent quatre-vingt-sept, trois cent quatre-vingt-huit, trois cent quatre-vingt-neuf, trois cent quatre-vingt-dix, trois cent quatre-vingt-onze, trois cent quatre-vingt-douze, trois cent quatre-vingt-treize, trois cent quatre-vingt-quatorze, quatre cent neuf, quatre cent dix, quatre cent onze, quatre cent douze, quatre cent treize, quatre cent quatorze, quatre cent quinze, quatre cent dix-sept, quatre cent dix-huit, quatre cent dix-neuf, quatre cent vingt, quatre cent vingt et un, quatre cent vingt-deux, quatre cent vingt-trois, quatre cent vingt-quatre, quatre cent vingt-cinq, quatre cent vingt-six, quatre cent vingt-sept, quatre cent vingt-huit, quatre cent vingt-neuf, quatre cent trente, quatre cent trente et un, quatre cent trente-deux, quatre cent trente-trois, quatre cent trente-quatre, quatre cent trente-cinq, quatre cent trente-six, quatre cent trente-sept, quatre cent trente-huit, quatre cent trente-neuf, quatre cent quarante, quatre cent quarante et un, quatre cent quarante-deux, quatre cent quarante-trois, quatre cent quarante-neuf, cinq cent quatre-vingt-trois, cinq cent quatre-vingt-quatre, cinq cent quatre-vingt-cinq, cinq cent quatre-vingt-six, cinq cent quatre-vingt-sept, cinq cent quatre-vingt-huit, cinq cent quatre-vingt-neuf, cinq cent quatre-vingt-dix, cinq cent quatre-vingt-onze, cinq cent quatre-vingt-douze, cinq cent quatre-vingt-treize, cinq cent quatre-vingt-quatorze, cinq cent quatre-vingt-quinze, cinq cent quatre-vingt-seize, cinq cent quatre-vingt-dix-sept, cinq cent quatre-vingt-dix-huit, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, six cent, six cent un, six cent deux, six cent trois, six cent quatre, six cent cinq, six cent six, six cent sept, six cent huit, six cent neuf, six cent dix, six cent onze, six cent douze, six cent treize, six cent quatorze, six cent quinze, six cent seize, six cent vingt-deux, six cent vingt-trois et six cent vingt-quatre (377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 409, 410, 411, 412, 413,

414, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 449, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 622, 623 et 624) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade**
**MUNICIPALITÉ : Sainte-Anne-de-la-Pérade**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

20. Un terrain de quatre hectares et quarante-quatre centièmes (4,44 ha) de forme irrégulière dont quatre arpents carrés (4 arp$^2$) forment le fond et la côte et neuf arpents carrés (9 arp$^2$) sont situés sur le dessus de la côte; le terrain est borné au sud par le milieu d'une coulée et la partie sur le dessus de la côte mesure trois arpents (3 arp) par trois arpents (3 arp). Le terrain est composé de :

a) Une partie du lot originaire numéro huit cent onze (811 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade bornée au nord et au sud par d'autres parties du lot originaire numéro huit cent onze (811 pties), au nord-est par la partie du lot originaire numéro huit cent douze (812 ptie) ci-après décrite et au sud-ouest par la rivière Charest;

b) Une partie du lot originaire numéro huit cent douze (812 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade bornée au nord, au nord-est et au sud par le résidu du lot originaire numéro huit cent douze (812 ptie) et au sud-ouest par la partie du lot originaire numéro huit cent onze (811 ptie) ci-dessus décrite.

21. Les lots originaires numéro huit cent soixante-dix, huit cent soixante-dix-huit, huit cent soixante-dix-neuf, huit cent quatre-vingt, huit cent quatre-vingt-un, huit cent quatre-vingt-deux, huit cent quatre-vingt-trois, huit cent quatre-vingt-quatre, huit cent quatre-vingt-cinq, huit cent quatre-vingt-six, huit cent quatre-vingt-sept, huit cent quatre-vingt-huit, huit cent quatre-vingt-neuf, huit cent quatre-vingt-dix, huit cent quatre-vingt-onze, huit cent quatre-vingt-douze, huit cent quatre-vingt-treize, huit cent quatre-vingt-quatorze, huit cent quatre-vingt-quinze, huit cent quatre-vingt-seize, huit cent quatre-vingt-dix-sept, huit cent quatre-vingt-dix-huit, huit cent quatre-vingt-dix-neuf, neuf cent, neuf cent un et neuf cent deux (870, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893,

Numéro inscription : 185 174



894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901 et 902) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

22. Une partie du lot originaire numéro neuf cent trois (903 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro neuf cent trois (903 ptie); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par le lot originaire numéro neuf cent deux (902) et au sud-ouest par la rivière Charest; mesurant six pieds (6') dans la ligne nord-est et environ dix- sept arpents (17 arp) dans la ligne sud-est; contenant en superficie onze hectares et un dixième (11,1 ha); la ligne nord-ouest est le centre d'un ruisseau ayant une direction généralement sud-ouest et qui se jette dans la rivière Charest.

**CADASTRE :** Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan
**MUNICIPALITÉ :** Batiscan
**CADASTRE :** Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
**MUNICIPALITÉ :** Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
**USAGE ACTUEL :** Site de piliers pour le flottage du bois

23. Un lot de grève et en eau profonde (sans désignation cadastrale) situé dans la rivière Batiscan en partie dans le cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan et en partie dans le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et plus explicitement décrit comme suit : toute cette partie du lit de la rivière Batiscan située en partie en front des lots originaires numéro quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), cent deux (102), cent trois (103), cent six (106), cent sept (107), cent dix-sept (117), cent dix-huit (118) et trois cent vingt-six (326) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan et en partie en front des lots originaires numéro quatre cent soixante-douze (472) et quatre cent soixante-treize (473) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et commençant à un point "A" situé sur la face nord du quai construit en front du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (98) à cent six pieds (106') à l'ouest de l'intersection de la ligne ouest du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (443) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan avec la ligne sud de la rivière Batiscan; de là, dans une direction astronomique nord onze degrés trente minutes est (N. 11° 30' E.) et une distance de cent

quatre-vingt-sept pieds (187') jusqu'à un point "B", de là, dans une direction astronomique nord soixante-treize degrés trente minutes ouest (N. 73° 30' O.) et une distance de mille sept cent cinquante pieds (1 750') jusqu'à un point "C"; de là, dans une direction astronomique nord quatre-vingt-quatre degrés ouest (N. 84° O.) et une distance de mille deux cents pieds (1 200') jusqu'à un point "D"; de là, dans une direction astronomique sud quatre-vingt-sept degrés ouest (S. 87° O.) et une distance de mille cent soixante-quinze pieds (1 175') jusqu'à un point "E"; de là, dans une direction astronomique sud quatre-vingt-un degrés ouest (S. 81° O.) et une distance de six cent cinquante pieds (650') jusqu'à un point "F"; de là, dans une direction astronomique sud onze degrés trente minutes ouest (S. 11° 30' O.) et une distance approximative de deux cent cinquante pieds (250') jusqu'à un point "H" situé sur la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan; de là, vers l'est le long de la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et la face nord dudit quai jusqu'au point "A", point de commencement; contenant en superficie un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt pieds carrés (1 595 080 pi$^2$).

24. Un lot de grève et en eau profonde (sans désignation cadastrale) situé dans la rivière Batiscan dans le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et plus explicitement décrit comme suit : toute cette partie du lit de la rivière Batiscan située en front des lots originaires numéro dix-sept (17) et dix-huit (18) et des subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro dix-huit (18-1 et 18-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et commençant à un point "I" étant l'intersection de la ligne nord des hautes eaux de la rivière Batiscan avec la ligne de division entre les lots originaires numéro seize (16) et six-sept (17); de là, dans une direction astronomique sud neuf degrés quinze minutes est (S. 9° 15' E.) et une distance de deux cent vingts pieds (220') jusqu'à un point "J"; de là, dans une direction astronomique sud soixante-quatre degrés trente minutes ouest (S. 64° 30' O.) et une distance approximative de six cent douze pieds (612') jusqu'à un point "L" situé sur la prolongation vers le sud de la ligne ouest du lot originaire numéro dix-huit (18); de là, dans une direction astronomique nord neuf degrés quinze minutes ouest (N. 9° 15' O.) et une distance approximative de deux cent cinquante pieds (250') jusqu'à un point "M" situé sur la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan; de là, vers l'est le long de la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan jusqu'au point "I", point de commencement; contenant en superficie cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante pieds carrés (149 450 pi$^2$),

Numéro inscription : 185 174



sauf et à distraire la subdivision numéro un du bloc un (1-1, bloc 1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

25. La subdivision numéro un du bloc numéro un (1-1, bloc 1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Maurice**
**MUNICIPALITÉ : Paroisse de Saint-Maurice**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

26. Le lot originaire numéro sept cent soixante-dix-huit (778) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice sauf et à distraire la partie suivante : un terrain de figure trapézoïdale étant une partie du lot originaire numéro sept cent soixante-dix-huit (778 ptie); borné au sud-ouest, au nord-ouest et au nord-est par le résidu du lot originaire numéro sept cent soixante-dix-huit (778 ptie) et au sud-est par le chemin du rang Saint-Félix (sans désignation cadastrale); mesurant neuf dixièmes d'arpent (0,9 arp) dans la ligne nord-ouest, trois arpents et cinq dixièmes (3,5 arp) dans la ligne nord-est, soixante-dix-huit centièmes d'arpent (0,78 arp) dans la ligne sud-est et quatre arpents (4 arp) dans la ligne sud-ouest; la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne de division entre les lots originaires numéro sept cent soixante-dix-sept (777) et sept cent soixante-dix-huit (778) et est située à vingt pieds (20') au nord-est de ladite ligne de division entre les lots originaires numéro sept cent soixante-dix-sept (777) et sept cent soixante-dix-huit (778).

27. Une partie du lot originaire numéro sept cent soixante-dix-neuf (779 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Maurice et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; au nord-est par le résidu du lot originaire numéro sept cent soixante-dix-neuf (779 ptie); au sud-est par le chemin du rang Saint-Félix (sans désignation cadastrale) et au sud-ouest par le lot originaire numéro sept cent soixante-dix-huit (778); mesurant deux arpents (2 arp) de largeur dans les lignes nord-ouest et sud-est et vingt-deux arpents (22 arp) de profondeur dans les lignes nord-est et sud-ouest.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Narcisse**
**MUNICIPALITÉ : Paroisse de Saint-Narcisse**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

28. Les lots originaires numéro cent soixante-dix, trois cent soixante-dix, trois cent soixante et onze et

Numéro inscription : 185 174



trois cent soixante-douze (170, 370, 371 et 372) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse.

29. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (555 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556); au nord-est par le résidu du lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (555 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; contenant en superficie dix-sept hectares et soixante et un centièmes (17,61 ha).

30. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557); au nord-est par le résidu du lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (555) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; contenant en superficie dix-sept hectares et quarante et un centièmes (17,41 ha).

31. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558); au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558); au nord-est par l'ancien chemin du rang 3 (sans désignation cadastrale) et au sud par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Numéro inscription : 185 174



Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 pties) ont une superficie totale de dix-sept hectares et vingt centièmes (17,20 ha).

32. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf (559); au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf (559); au nord-est par l'ancien chemin du rang 3 (sans désignation cadastrale); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557) et au sud par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558 pties) ont une superficie totale de dix-sept hectares et onze centièmes (17,11 ha).

33. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante et onze (571) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-quatorze (374); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante et onze

Numéro inscription : 185 174



(571) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572 pties) ont une superficie totale de seize hectares et sept centièmes (16,07 ha).

34. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-treize (373); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573 pties) ont une superficie totale de seize hectares et sept centièmes (16,07 ha).

35. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574 ptie) du cadastre

Numéro inscription : 185 174



officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-douze (372); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574 pties) ont une superficie totale de quinze hectares et quatre-vingt-quinze centièmes (15,95 ha).

36. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante et onze (371); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quatorze (574) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575 pties) ont une superficie totale de quinze hectares et quatre-vingt-onze centièmes (15,91 ha).

37. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576 ptie), étant l'emprise

185174

de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-dix (370); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576 pties) ont une superficie totale de quinze hectares et quatre-vingt-trois centièmes (15,83 ha).

38. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-huit (578); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-huit (578); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-neuf (369); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577 pties) ont une superficie totale de quinze hectares et soixante-quinze centièmes (15,75 ha).

Numéro inscription : 185 174



39. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-huit (578 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-neuf (579); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-huit (578 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-huit (578 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-neuf (579); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-huit (368); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-huit (578 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-huit (578 pties) ont une superficie totale de quinze hectares et soixante-sept centièmes (15,67 ha).

40. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-un (581 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582); au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-un (581 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt (580) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-un (581 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-cinq (365); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt (580) et au sud par une autre partie du lot originaire numéro

cinq cent quatre-vingt-un (581 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-un (581 pties) ont une superficie totale de quinze hectares et trente-trois centièmes (15,33 ha).

41. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583); au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-un (581) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583); au nord-est par le lot originaire numéro trois cent soixante-quatre (364); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-un (581) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359.

Les deux parties du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582 pties) ont une superficie totale de quinze hectares et quatorze centièmes (15,14 ha).

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Stanislas**
**MUNICIPALITÉ : Paroisse de Saint-Adelphe**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

42. Les subdivisions numéro cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six, cent cinquante-sept, cent cinquante-neuf et cent soixante et un du lot originaire numéro trois cent cinquante et un (351-154, 351-155, 351-156, 351-157, 351-159 et 351-161) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas.

43. Une partie de la subdivision numéro six du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-6 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit :

Numéro inscription : 185 174



bornée au nord-ouest par la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-5); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-7) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro six du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-6 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

44. Une partie de la subdivision numéro sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-7 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro six du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-6); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro huit du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-8) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-7 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

45. Une partie de la subdivision numéro huit du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-8 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-7); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-9) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro huit du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-8 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

46. Une partie de la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-9 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro huit du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-8); au nord-est par le cadastre officiel de la

Numéro inscription : 185 174



paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro dix du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-10) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-9 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

47. Une partie de la subdivision numéro dix du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-10 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-9); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro onze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-11) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro dix du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-10 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

48. Une partie de la subdivision numéro onze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-11 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro dix du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-10); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro douze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-12) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro onze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-11 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

49. Une partie de la subdivision numéro douze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-12 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro onze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-11); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro treize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-13) et au sud-ouest

Numéro inscription : 185 174



par le résidu de la subdivision numéro douze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-12 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

50. Une partie de la subdivision numéro treize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-13 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro douze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-12); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro quatorze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-14) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro treize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-13 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

51. Une partie de la subdivision numéro quatorze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-14 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro treize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-13); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-15) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro quatorze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-14 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

52. Une partie de la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-15 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro quatorze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-14); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro seize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-16) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois

Numéro inscription : 185 174



(753-15 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au nord-est de ladite ligne des hautes eaux de la rivière Batiscan.

53. Une partie de la subdivision numéro seize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-16 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-15); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-17) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro seize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-16 ptie); la superficie dudit résidu de la subdivision numéro seize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-16 ptie) étant de dix-sept arpents carrés (17 arp$^2$).

54. Une partie de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-17 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro seize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-16); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-18) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-17 ptie); la superficie dudit résidu de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-17 ptie) étant de quinze arpents carrés (15 arp$^2$).

55. Une partie de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-18 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-17); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au sud-est par les subdivisions numéro dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf et trente du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-19, 753-20, 753-21, 753-22, 753-23, 753-24, 753-25, 753-26, 753-27, 753-28, 753-29 et 753-30) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro sept cent

Numéro inscription : 185 174



cinquante-trois (753-18 ptie); la superficie dudit résidu de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-18 ptie) étant de quinze arpents carrés (15 arp$^2$).

56. Les subdivisions numéro dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, cent treize, cent quatorze, cent quinze, cent seize et cent dix-sept du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-19, 753-20, 753-21, 753-22, 753-23, 753-24, 753-25, 753-26, 753-27, 753-28, 753-113, 753-114, 753-115, 753-116 et 753-117) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas.

57. La subdivision numéro cent vingt du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-120) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro cent trois du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-103); au nord-est, à l'est et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro cent vingt du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-120 ptie) et au sud-ouest par la partie ci-après décrite de la subdivision numéro cent vingt et un du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-121 ptie); mesurant trois cent soixante-dix-huit pieds (378') dans la ligne nord-ouest, deux cent soixante pieds (260') dans la ligne nord-est et trois cent soixante-six pieds (366') dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie cent vingt-cinq mille sept cents pieds carrés (125 700 pi$^2$) et tel que montré sur la minute L-2113 préparée par André Léonard, arpenteur-géomètre, en date du 24 octobre 1984.

58. La subdivision numéro cent vingt et un du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-121) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro cent trois du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-103); au nord-est par la partie ci-dessus décrite de la subdivision numéro cent vingt du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-120 ptie); au sud et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro cent vingt et un du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-121 ptie); mesurant cent quatre-vingt-trois pieds (183') dans la ligne nord-ouest, trois cent soixante-six pieds (366') dans la ligne nord-est et cent quatre-vingt-cinq pieds (185') dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie cinquante et un mille pieds carrés (51 000 pi$^2$) et tel que montré sur la minute L-2113 préparée par André Léonard, arpenteur-géomètre, en date du 24 octobre 1984.

59. Les subdivisions numéro cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent vingt-cinq, cent vingt-six, cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente, cent trente et un, cent trente-deux, cent quarante-cinq, cent quarante-six, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six, cent cinquante-sept, cent cinquante-huit, cent cinquante-neuf, cent soixante, cent soixante et un, cent soixante-deux, cent soixante-trois, cent soixante-quatre, cent soixante-cinq, cent soixante-six, cent soixante-treize, cent soixante-quatorze, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-quinze et cent quatre-vingt-seize du lot originaire numéro sept cent cinquante-trois (753-122, 753-123, 753-124, 753-125, 753-126, 753-127, 753-128, 753-129, 753-130, 753-131, 753-132, 753-145, 753-146, 753-155, 753-156, 753-157, 753-158, 753-159, 753-160, 753-161, 753-162, 753-163, 753-164, 753-165, 753-166, 753-173, 753-174, 753-182, 753-183, 753-184, 753-185, 753-186, 753-187, 753-188, 753-191, 753-192, 753-193, 753-194, 753-195 et 753-196) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas.

60. Les lots originaires numéro huit cent vingt-cinq, huit cent vingt-six, huit cent vingt-sept, huit cent vingt-huit, huit cent vingt-neuf, huit cent trente, huit cent trente et un, huit cent trente-deux et huit cent trente-trois (825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832 et 833) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas.

Numéro inscription : 185 174



CADASTRE : Village de Bagotville
MUNICIPALITÉ : Ville de La Baie
USAGE ACTUEL : Terrain vacant

61. Le lot originaire numéro huit cent vingt-deux (822) du cadastre officiel du village de Bagotville.

CADASTRE : Canton de Boilleau
MUNICIPALITÉ : Ferland-et-Boilleau
USAGE ACTUEL : Sylviculture excepté un terrain de camping de 37 acres (avec bâtisses) situé sur une partie des lots 2B et 3B du rang 1 et sur une partie des lots 2, 3 et 4A du rang 2 et un centre d'hébergement (avec bâtisses) de 3 acres situé sur une partie des lots 12 et 13 du rang 4

62. Les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18) du rang A du cadastre officiel du canton de Boilleau.

63. Les lots originaires numéro sept et huit (7 et 8) du rang B du cadastre officiel du canton de Boilleau.

64. Le lot originaire numéro neuf (9) du rang B du cadastre officiel du canton de Boilleau **sauf et à distraire** la partie suivante appartenant au Gouvernement fédéral (ministère des Transports) : bornée au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par le résidu du lot originaire numéro neuf (9 ptie) et à l'ouest par la partie ci-après décrite du lot originaire numéro dix (10 ptie); mesurant cinq cents pieds (500') dans la ligne nord-est, cinq cents pieds (500') dans la ligne sud-est, deux cents pieds (200') et approximativement soixante-dix pieds (70') dans les lignes sud-ouest et approximativement cinq cent vingt pieds (520') dans la ligne ouest; contenant en superficie quatre acres et deux dixièmes (4,2 ac).

65. Le lot originaire numéro dix (10) du rang B du cadastre officiel du canton de Boilleau **sauf et à distraire** la partie suivante appartenant au Gouvernement fédéral (ministère des Transports) : bornée au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro dix (10 ptie) et à l'est par la partie ci-dessus décrite du lot originaire numéro neuf (9 ptie); mesurant approximativement deux cent soixante-seize pieds (276') dans la ligne sud-ouest, trois cent douze pieds et un dixième (312,1') dans la ligne nord-ouest et approximativement cinq cent vingts pieds (520') dans la ligne est; contenant en superficie neuf dixièmes d'acre (0,9 ac).

66. Les lots originaires numéro onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit (11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18) du rang B du cadastre officiel du canton de Boilleau.

67. Les lots originaires numéro un, deux A, deux B, trois A, trois B, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf et cinquante (1, 2A, 2B, 3A, 3B, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boilleau.

68. Les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre A, quatre B, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze (1, 2, 3, 4A, 4B, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Boilleau.

69. Les lots originaires numéro huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze (8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Boilleau.

70. Une partie du lot originaire numéro dix (10 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Boilleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro onze (11); à l'est, au sud-est et au sud par le grand lac Ha! Ha! et au sud-ouest en partie par d'autres parties du lot originaire numéro dix (10 pties), étant l'emprise de la route numéro 381 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 381.

71. Une partie du lot originaire numéro onze (11 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Boilleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro douze (12); à l'est par le grand lac Ha! Ha!; au sud par le lot originaire numéro dix (10) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro onze (11 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381.

72. a) Une partie du lot originaire numéro douze (12 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton

Numéro inscription : 185 174



de Boilleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro treize (13); à l'est, en partie par le grand lac Ha! Ha! et en partie par le lot originaire numéro douze (12) du rang 3; au sud, en partie par le grand lac Ha! Ha! et en partie par le lot originaire numéro onze (11); au sud-ouest par le grand lac Ha! Ha! et à l'ouest, en partie par une autre partie du lot originaire numéro douze (12 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 381;

b) Une partie du lot originaire numéro douze (12 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Boilleau et plus explicite- ment décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro treize (13); à l'est, en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 381 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro douze (12 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381; au sud, au sud-ouest et à l'ouest par le grand lac Ha! Ha!.

73. a) Une partie du lot originaire numéro treize (13 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Boilleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro quatorze (14); à l'est par le lot originaire numéro treize (13) du rang 3; au sud par le lot originaire numéro douze (12); au nord-ouest, en partie par le grand lac Ha! Ha!, en partie par une autre partie du lot originaire numéro treize (13 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route 381 et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro treize (13 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381;

b) Un partie du lot originaire numéro treize (13 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Boilleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro treize (13 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381; au sud-est, en partie par une autre partie du lot originaire numéro treize (13 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 381; au sud par le lot originaire numéro douze (12) et à

Numéro inscription : 185 174



l'ouest et au nord-ouest par le grand lac Ha! Ha!.

74. a) Une partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Boilleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro quinze A (15A); à l'est par le lot originaire numéro quatorze (14) du rang 3; au sud par le lot originaire numéro treize (13); au sud-ouest par le grand lac Ha! Ha! et à l'ouest, en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 381 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381;

b) Une partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Boilleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro quinze A (15A); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie), étant l'emprise de la route numéro 381 et au sud-ouest par le grand lac Ha! Ha!.

75. Les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre A, quatre B, cinq A, cinq B, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze (1, 2, 3, 4A, 4B, 5A, 5B, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14) du rang 6 du canton de Boilleau.

76. Les lots originaires numéro un, deux, trois A, trois B, quatre A, quatre B, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze (1, 2, 3A, 3B, 4A, 4B, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14) du rang 7 du cadastre officiel du canton de Boilleau.

77. Les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six B, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre A, quarante-quatre B, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf et cinquante (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36B, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44A, 44B, 45, 46, 47, 48, 49 et 50) du rang 8 du cadastre officiel du canton de Boilleau.

Numéro inscription : 185 174



78. Les îles numéro un, deux, trois et neuf (îles 1, 2, 3 et 9) du cadastre officiel du canton de Boilleau.

**CADASTRE : Paroisse de Chicoutimi**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Chicoutimi**
**USAGE ACTUEL : Bureaux de la division forestière Saguenay**

79. La subdivision numéro un de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro onze B (11B-3-1) du rang 7 sud-ouest, chemin Sydenham du cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi.

**CADASTRE : Canton de Ferland**
**MUNICIPALITÉ : Ferland-et-Boilleau**
**USAGE ACTUEL : Terrains vacants**

80. Une partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie) du rang est du Bras Hamel du cadastre officiel du canton de Ferland et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro cinquante-trois A (53A); à l'est par la rivière Ha! Ha!; au sud par le lot originaire numéro cinquante et un (51); à l'ouest par le résidu du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie); la ligne ouest est parallèle à la ligne centrale de la rivière Ha! Ha! et située à deux cent vingt-cinq pieds (225') à l'ouest de ladite ligne centrale de la rivière Ha! Ha!

81. Une partie du lot originaire numéro cinquante-trois A (53A ptie) du rang est du Bras Hamel du cadastre officiel du canton de Ferland et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro cinquante-quatre (54); au sud-est par la rivière Ha! Ha!; au sud par le lot originaire numéro cinquante-deux (52); au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro cinquante-trois A (53A ptie); la ligne nord-ouest est parallèle à la ligne centrale de la rivière Ha! Ha! et située à deux cent vingt-cinq pieds (225') au nord-ouest de ladite ligne centrale de la rivière Ha! Ha!

82. Une partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie) du rang est de la rivière Ha! Ha! du cadastre officiel du canton de Ferland et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro cinquante-trois (53); à l'est et au sud par le résidu du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie) et à l'ouest par la rivière Ha! Ha!; la ligne est est parallèle à la ligne centrale de la rivière Ha! Ha! et est située à trois cents pieds (300') à l'est de ladite ligne centrale de la rivière Ha! Ha!; la ligne sud est perpendiculaire à ladite ligne centrale de la rivière Ha! Ha! et est située à mille trois cents pieds (1

Numéro inscription : 185 174



300') au sud-est de l'extrémité sud d'une jetée construite en aval et à peu de distance de la chute, dite "chute à Perron", située en front du lot originaire numéro cinquante-quatre (54).

83. Une partie du lot originaire numéro cinquante-trois (53 ptie) du rang est de la rivière Ha! Ha! du cadastre officiel du canton de Ferland et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro cinquante-quatre (54); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cinquante-trois (53 ptie); au sud par le lot originaire numéro cinquante-deux (52) et au nord-ouest par la rivière Ha! Ha!; la ligne sud-est est parallèle à la ligne centrale de la rivière Ha! Ha! et est située à trois cents pieds (300') au sud-est de ladite ligne centrale de la rivière Ha! Ha!

84. Une partie du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie) du rang est de la rivière Ha! Ha! du cadastre officiel du canton de Ferland et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord et au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie); au sud par le lot originaire numéro cinquante-trois (53) et au nord-ouest par la rivière Ha! Ha!; la ligne sud-est est parallèle à la ligne centrale de la rivière Ha! Ha! et est située à trois cents pieds (300') au sud-est de ladite ligne centrale de la rivière Ha! Ha!; la ligne nord est perpendiculaire à ladite ligne centrale de la rivière Ha! Ha! et est située à cent pieds (100') au nord de l'extrémité nord d'une jetée construite en aval et à peu de distance de la chute, dite "chute à Perron", située en front du lot originaire numéro cinquante-quatre (54).

**CADASTRE : Canton Harvey**
**MUNICIPALITÉ : Saint-Fulgence**
**USAGE ACTUEL : Scierie de Saint-Fulgence**

85. a) Une partie du lot originaire numéro soixante-douze (72 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante et onze (71); au nord-est par le lot originaire numéro soixante-douze (72) du rang 4; au sud-est par le lot originaire numéro soixante-treize (73) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro soixante-douze (72 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172;

b) Une partie du lot originaire numéro soixante-douze (72 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement

Numéro inscription : 185 174



décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante et onze (71); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro soixante-douze (72 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; au sud-est par le lot originaire numéro soixante-treize (73) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-six (36) du rang 2.

86. a) Une partie du lot originaire numéro soixante-treize (73 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-douze (72); au nord-est par le lot originaire numéro soixante-treize (73) du rang 4; au sud-est par le lot originaire numéro soixante-quatorze (74) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro soixante-treize (73 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; **sauf et à distraire** la partie suivante : de forme parallélogrammatique, bornée au nord-ouest et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro soixante-treize (73 ptie); au sud-est par le lot originaire numéro soixante-quatorze (74) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro soixante-treize (73 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; mesurant cinquante pieds (50') dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cent soixante pieds (160') dans ses lignes nord-ouest et sud-est;

b) Une partie du lot originaire numéro soixante-treize (73 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-douze (72); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro soixante-treize (73 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; au sud-est par le lot originaire numéro soixante-quatorze (74) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-sept (37) du rang 2.

87. a) Une partie du lot originaire numéro soixante-quatorze (74 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-treize (73); au nord-est par le lot originaire numéro soixante-quatorze (74) du rang 4; au sud-est par le lot originaire numéro soixante-quinze (75); au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro soixante-quatorze (74 ptie) étant l'emprise de

la route numéro 172; **sauf et à distraire** la partie suivante : de forme parallélogrammatique, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-treize (73), au nord-est et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro soixante-quatorze (74 ptie) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro soixante-quatorze (74 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; mesurant cent soixante pieds (160') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cinquante pieds (50') dans ses lignes nord-est et sud-ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro soixante-quatorze (74 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-treize (73); au nord et nord-est par une autre partie du lot originaire numéro soixante-quatorze (74 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; au sud-est par le lot originaire numéro soixante-quinze (75) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-sept (37) du rang 2.

88. Une partie du lot originaire numéro soixante-quinze (75 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-quatorze (74); au nord par une autre partie du lot originaire numéro soixante-quinze (75 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; au sud-est par le lot originaire numéro soixante-seize (76) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-huit (38) du rang 2.

89. Une partie du lot originaire numéro soixante-seize (76 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Harvey et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante-quinze (75); au nord par une autre partie du lot originaire numéro soixante-seize (76 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; au sud-est par le cadastre officiel du canton de Saint-Germains et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-huit (38) du rang 2, **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro soixante-seize (76 ptie), au nord par une autre partie du lot originaire numéro soixante-seize (76 ptie) étant l'emprise de la route numéro 172, au sud-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro soixante-seize (76 ptie) et en partie par le cadastre officiel du canton de Saint-Germains et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro soixante-seize (76 ptie);

Numéro inscription : 185 174



mesurant cent pieds (100') et cinquante-cinq pieds (55') dans les lignes nord-ouest, cent quatre-vingt-trois pieds (183') dans la ligne nord, cinquante-deux pieds (52') et cent six pieds (106') dans les lignes sud-est, quarante-cinq pieds (45'), cinquante pieds (50') et cinquante pieds (50') dans les lignes sud-ouest.

**CADASTRE :** **Ville de La Baie**
**MUNICIPALITÉ :** **Ville de La Baie**
**USAGE ACTUEL :** **Usine de pâtes et papiers de Port Alfred : lots 1896, 1899, 1982, 1983 et 1984;**
**Centrale hydro-électrique # 2 : lot 682**
**Terrain de golf : lots 1426, 2490, 2910 et 3028**
**Aqueduc souterrain : lots 785, 801**
**Terrains vacants : lots 813, 1424, 2016, 2155, 2159, 2180, 2181, 2232, 2361, 2366, 2566, 2831 et 3018**

90. a) Le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-deux (682) du cadastre officiel de Ville de La Baie;

b) Le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-cinq (785) du cadastre officiel de Ville de La Baie;

c) L'île numéro huit cent treize (813) et tous ses droits, titres et intérêts dans le lot originaire numéro huit cent un (801) du cadastre officiel de Ville de La Baie;

d) Les lots originaires numéro mille quatre cent vingt-quatre, mille quatre cent vingt-six, mille huit cent quatre-vingt-seize, mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf, mille neuf cent quatre-vingt-deux, mille neuf cent quatre-vingt-trois, mille neuf cent quatre-vingt-quatre, deux mille seize, deux mille cent cinquante-cinq, deux mille cent cinquante-neuf, deux mille cent quatre-vingt, deux mille cent quatre-vingt-un, deux mille deux cent trente-deux, deux mille trois cent soixante et un, deux mille trois cent soixante-six, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix, deux mille cinq cent soixante-six, deux mille huit cent trente et un, deux mille neuf cent dix, trois mille dix-huit et trois mille vingt-huit (1424, 1426, 1896, 1899, 1982, 1983, 1984, 2016, 2155, 2159, 2180, 2181, 2232, 2361, 2366, 2490, 2566, 2831, 2910, 3018 et 3028) du cadastre officiel de Ville de La Baie.

Numéro inscription : 185 174



**CADASTRE : Canton de Rouleau**
**MUNICIPALITÉ : Lamarche**
**USAGE ACTUEL : Scierie de Notre-Dame-du-Rosaire**

91. a) Une partie du lot originaire numéro un A (1A ptie) du rang A du cadastre officiel du canton de Rouleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par le lot originaire numéro deux (2) et par la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux (2-1), en partie par une autre partie du lot originaire numéro un A (1A ptie) étant un chemin public; au nord-est par le lac Tchitagama; au sud-est par les lots originaires numéro dix-neuf et vingt et un (19 et 21) et par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro vingt (20-2) du rang Ouest du lac des Habitants; au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro un A (1A ptie) étant un chemin public;

b) Une partie du lot originaire numéro un A (1A ptie) du rang A du cadastre officiel du canton de Rouleau et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux (2); au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro un A (1A ptie) étant un chemin public; au sud-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro un A (1A ptie) étant un chemin public et en partie par le lot originaire numéro dix-neuf (19) du rang Ouest du lac des Habitants et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro un A (1A ptie); la ligne sud-ouest est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne sud-ouest du lot originaire numéro dix-neuf (19) du rang Ouest du lac des Habitants.

92. a) La subdivision numéro un du lot originaire numéro deux (2-1) du rang A du cadastre officiel du canton de Rouleau;

b) Les lots originaires numéro quinze A et quinze B (15A et 15B) du rang Ouest du lac des Habitants du cadastre officiel du canton de Rouleau.

93. Les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro vingt (20-1 et 20-2) du rang Ouest du lac des Habitants du cadastre officiel du canton de Rouleau.

94. Le lot originaire numéro vingt et un (21) du rang Ouest du lac des Habitants du cadastre officiel du canton de Rouleau.

Numéro inscription : 185 174



95. La subdivision numéro un des lots originaires numéro vingt-deux A et vingt-deux B (22A-1 et 22B-1) du rang Est du lac des Habitants du cadastre officiel du canton de Rouleau.

**CADASTRE :** Paroisse de Saint-Alexis
**MUNICIPALITÉ :** Ville de La Baie
**USAGE ACTUEL :** Site d'enfouissement de déchets de fabrique : 19-9, 20-3, 21-2, 23-3
Terrains vacants le long de la Rivière-à-Mars : 129 ptie à 174 ptie
Centrale hydro-électrique #1 : lots 265, 266, 267, 268, 310A-1, 310B, lit de la rivière Ha! Ha!
Centrale hydro-électrique #2 : lots 317-A, 318-A, 319-A, 321 ptie, 321-A ptie, 321-B ptie, 322-A ptie, 322-B ptie, 323-A ptie, 324-A, 330 pties, 330-A, 330-B, 330-C

96. La subdivision numéro neuf du lot originaire numéro dix-neuf (19-9), la subdivision numéro trois du lot originaire numéro vingt (20-3) , la subdivision numéro deux du lot originaire numéro vingt et un (21-2) et la subdivision numéro trois du lot originaire numéro vingt-trois (23-3) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Alexis.

97. Une partie du lot originaire numéro cent vingt-neuf (129 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le cadastre officiel de Ville de La Baie; au sud par le résidu du lot originaire numéro cent vingt-neuf (129 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent trente (130); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars; **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent vingt-neuf (129-1).

98. Une partie du lot originaire numéro cent trente (130 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent vingt-neuf (129); au sud par le résidu du lot originaire numéro cent trente (130 ptie) et à l'ouest par la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro cent trente (130-9); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars.

99. Une partie du lot originaire numéro cent trente-deux (132 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de

Numéro inscription : 185 174



Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent trente et un (131); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent trente-deux (132 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent trente-trois (133); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

100. Une partie du lot originaire numéro cent trente-trois (133 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent trente-deux (132); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent trente-trois (133 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent trente-cinq (135); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

101. Une partie du lot originaire numéro cent trente-cinq (135 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent trente-trois (133); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent trente-cinq (135 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent trente-six (136); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

102. Une partie du lot originaire numéro cent trente-six (136 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent trente-cinq (135); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent trente-six (136 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent trente-huit (138); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

103. Une partie du lot originaire numéro cent trente-huit (138 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent trente-six (136); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent trente-huit (138 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent trente-neuf (139); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et

Numéro inscription : 185 174



est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

104. Une partie du lot originaire numéro cent trente-neuf (139 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent trente-huit (138); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent trente-neuf (139 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante (140); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-es de ladite Rivière-à-Mars.

105. Une partie du lot originaire numéro cent quarante (140 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent trente-neuf (139); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante (140 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante et un (141); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

106. Une partie du lot originaire numéro cent quarante et un (141 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante (140); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante et un (141 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-deux (142); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

107. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (142 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante et un (141); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante-deux (142 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-trois (143); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

108. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-trois (143 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-

185174

Numéro inscription : 185 174



deux (142); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante-trois (143 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-quatre (144); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

109. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-quatre (144 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-trois (143); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante-quatre (144 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-cinq (145); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

110. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-cinq (145 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-quatre (144); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante-cinq (145 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-six (146); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

111. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-six (146 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-cinq (145); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante-six (146 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-sept (147); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

112. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-sept (147 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-six (146); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante-sept (147 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-huit (148); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

Numéro inscription : 185 174



113. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-huit (148 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-sept (147); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent quarante-huit (148 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quarante-neuf (149); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

114. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante (150 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-neuf (149); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent cinquante (150 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante et un (151); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars; **sauf et à distraire** la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent cinquante (150-5);

b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent cinquante (150-5 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par la Rivière-à-Mars et en partie par une partie du lot originaire numéro cent cinquante (150 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-neuf (149); au sud-est par le résidu de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent cinquante (150-5 ptie) et au sud-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro cent cinquante (150 pties); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

115. Une partie du lot originaire numéro cent cinquante et un (151 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent cinquante (150); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent cinquante et un (151 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-deux (152); la ligne sud-est est parallèle à la

Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

116. Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent cinquante et un (151); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-trois (153); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

117. Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-trois (153 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent cinquante-deux (152); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent cinquante-trois (153 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

118. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord en partie par les subdivisions numéro neuf et dix du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-9 et 155-10) et en partie par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154); au sud par le résidu du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie) et à l'ouest par la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-9); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars; **sauf et à distraire** les subdivisions numéro trois, quatre, cinq et six du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-3, 155-4, 155-5 et 155-6);

b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie); au nord-est par la subdivision numéro

Numéro inscription : 185 174



quatre du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-4) et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-3 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-ouest de ladite Rivière-à-Mars;

c) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-4 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie); au nord-est par la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-5); au sud par le résidu de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-4 ptie) et au sud-ouest par la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-3 ptie); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars;

d) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-5 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord en partie par une partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie) et en partie par la Rivière-à-Mars; au nord-est par la subdivision numéro six du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-6); au sud par le résidu de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-5 ptie) et au sud-ouest par la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-4); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars;

e) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro six du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-6 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par la Rivière-à-Mars; au nord-est par une partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie); au sud par le résidu de la subdivision numéro six du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-6 ptie) et au sud-ouest par

Numéro inscription : 185 174



la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-5); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars.

119. Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-six (156 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par les subdivisions numéro dix, onze et douze du lot originaire numéro cent cinquante-six (156-10, 156-11 et 156-12); à l'est par le résidu du lot originaire numéro cent cinquante-six (156 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-sept (157); la ligne est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') à l'est de ladite Rivière-à-Mars.

120. Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par les subdivisions numéro huit et neuf du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157-8 et 157-9); au nord par la subdivision numéro dix du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157-10); au nord-est par le lot originaire numéro cent cinquante-six (156); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157 ptie) et au sud-ouest par les subdivisions numéros douze et treize du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157-12 et 157-13); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

121. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par les subdivisions numéro treize, quatorze et quinze du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-13, 158-14, et 158-15); à l'est par la subdivision numéro onze du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-11) et au sud par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars;

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la subdivision numéro vingt-trois du

Numéro inscription : 185 174



lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-23); au sud par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) et à l'ouest en partie par la subdivision numéro vingt-cinq du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-25) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars; la ligne ouest est le prolongement vers le sud de la ligne de division entre les subdivisions numéro vingt-trois et vingt-cinq du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-23 et 158-25).

122. Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord et au nord-est par la subdivision numéro sept du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159-7); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent soixante (160); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

123. Une partie du lot originaire numéro cent soixante (160 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159); au sud par le résidu du lot originaire numéro cent soixante (160 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent soixante et un (161); la ligne sud est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud de ladite Rivière-à-Mars.

124. Une partie du lot originaire numéro cent soixante-trois (163 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent soixante-deux (162); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent soixante-trois (163 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent soixante-quatre (164); la ligne sud-est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au sud-est de ladite Rivière-à-Mars.

125. Une partie du lot originaire numéro cent soixante-quatorze (174 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement

décrite comme suit : bornée à l'ouest par la Rivière-à-Mars; au nord-est par le lot originaire numéro cent soixante-quinze (175); à l'est par le résidu du lot originaire numéro cent soixante-quatorze (174 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent soixante-treize (173); la ligne est est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') à l'est de ladite Rivière-à-Mars.

126. Les lots originaires numéro deux cent soixante-cinq, deux cent soixante-six, deux cent soixante-sept et deux cent soixante-huit (265, 266, 267 et 268) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis.

127. La subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent dix A (310A-1) et la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent dix (310-B) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis.

128. Une partie du lit de la rivière Ha! Ha! située dans le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus spécifiquement décrite comme suit : bornée à ses extrémités au nord-ouest et au sud-est, par d'autres parties du lit de la rivière Ha! Ha!, d'un côté, au nord, au nord-est, à l'est, au sud-est et au sud par le lot originaire numéro trois cent dix A (310A), par la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent dix A (310A-1), par la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent dix (310-B) et de l'autre côté, au sud, au sud-est, à l'ouest, au nord-ouest et au nord par les lots originaires numéro deux cent soixante-six, deux cent soixante-sept et deux cent soixante-huit (266, 267 et 268); l'extrémité nord-ouest est le prolongement vers le nord-est de la ligne de division entre les lots originaires numéro deux cent soixante-cinq et deux cent soixante-six (265 et 266); l'extrémité sud-est est le prolongement vers le nord-est de la ligne de division entre les lots originaires numéro deux cent soixante-huit et deux cent soixante-neuf (268 et 269).

129. La subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent dix-sept (317-A), la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent dix-huit (318-A) et la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent dix-neuf (319-A) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis.

130. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par le résidu de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-A ptie) et en partie par une partie du lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro trois cent vingt et un (321 ptie), au nord-est par la partie ci-après décrite du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321 ptie); au sud-est par le chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale) et au sud-ouest en partie par le résidu de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-A ptie) et en partie par la partie ci-après décrite de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322-A ptie); la ligne nord-ouest en front du résidu de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-A ptie) mesure soixante-sept pieds (67') et les lignes sud-ouest mesurent respectivement trois pieds et trente-six centièmes (3,36') et quinze pieds (15').

131. Une partie de la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-B ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-B ptie) étant l'emprise du chemin du rang Saint-Jean; au nord-est par une partie du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321 ptie); à l'est, au sud-est et au sud par la rivière Ha! Ha! et au sud-ouest par la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322-B); les lignes nord-ouest sont parallèles aux lignes originales sud-est du chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale) et sont situées à douze pieds (12') au sud-est des dites lignes originales sud-est du chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale).

132. Une partie du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : de figure carrée, bornée au nord-ouest et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321 ptie); au sud-est par le chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale) et au sud-ouest en partie par la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-A) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321 ptie); mesurant cent pieds (100') dans ses lignes nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest; la ligne sud-ouest est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne nord-est de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-A).

133. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322-A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au

Numéro inscription : 185 174



nord-ouest par le résidu de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322-A ptie); au nord-est par la partie ci-haut décrite de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-A ptie) et au sud-est par le chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale); mesurant dix pieds et soixante-neuf centièmes (10,69'), quatre-vingt-cinq pieds et soixante-cinq centièmes (85,65'), vingt-quatre pieds et vingt-quatre centièmes (24,24') et trois pieds (3') dans ses lignes nord-ouest et quinze pieds (15') dans sa ligne nord-est.

134. Une partie de la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322-B ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322-B ptie) étant l'emprise du chemin du rang Saint-Jean; au nord-est par la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-B); à l'est et au sud-est par la rivière Ha! Ha! et au sud-ouest par la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (323-A); les lignes nord-ouest sont parallèles aux lignes originales sud-est du chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale) et sont situées à douze pieds (12') au sud-est desdites lignes originales sud-est du chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale).

135. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (323-A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (323-A ptie) étant l'emprise du chemin du rang Saint-Jean; au nord-est par la subdivision lettre B du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322-B); au sud-est par la rivière Ha! Ha! et au sud-ouest en partie par la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-quatre (324-A) et en partie par le lot originaire numéro trois cent vingt-quatre (324); la ligne nord-ouest est parallèle à la ligne originale sud-est du chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale) et est située à douze pieds (12') au sud-est de ladite ligne originale sud-est du chemin du rang Saint-Jean (sans désignation cadastrale); **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (323-A ptie) étant l'emprise du chemin du rang Saint-Jean et au nord-est, au sud-est, au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois

Numéro inscription : 185 174



cent vingt-trois (323-A ptie); mesurant vingt-sept pieds (27') dans la ligne nord-ouest, cinquante pieds (50') dans la ligne nord-est, cinquante pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (50,99') dans la ligne sud-est, vingt-six pieds et sept centièmes (26,07') dans la ligne sud-ouest et cinquante et un pieds et cinquante-cinq centièmes (51,55') dans la ligne ouest; le coin nord-ouest est situé à cent neuf pieds et soixante-quatre centièmes (109,64'), mesurés le long de l'emprise sud-est du chemin du rang Saint-Jean, de l'intersection de l'emprise sud-est du chemin du rang Saint-Jean avec la ligne sud-ouest de la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (323-A).

136. Tous ses droits, titres et intérêts dans la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent trente (330-A) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis.

137. La subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent vingt-quatre (324-A) et les subdivisions lettre B et C du lot originaire numéro trois cent trente (330-B et 330-C) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis.

138. a) Une partie du lot originaire numéro trois cent trente (330 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro trois cent trente (330 ptie) étant l'emprise du chemin du rang Saint-Jean; au nord-est par le lot originaire numéro trois cent vingt-quatre (324); au sud-est par la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent trente (330-A) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro trois cent trente (330 ptie); mesurant soixante-quatorze pieds et quarante-six centièmes (74,46') le long d'une courbe ayant un rayon de mille quatre cent quatre pieds et deux dixièmes (1 404,2') et quatre-vingt-dix-neuf pieds et deux centièmes (99,02') dans les lignes nord-ouest, cent soixante-quinze pieds et trente-huit centièmes (175,38') dans la ligne nord-est, deux cent trente-neuf pieds et cinquante-six centièmes (239,56') dans la ligne sud-est et cent trente-cinq pieds et cinq centièmes (135,05') dans la ligne sud-ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro trois cent trente (330 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro trois

cent trente (330 ptie) étant l'emprise du chemin du rang Saint-Jean; au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro trois cent trente (330 pties) et au sud-est par la subdivision lettre A du lot originaire numéro trois cent trente (330-A); mesurant cinquante-six pieds et cinq dixièmes (56,5') dans la ligne nord-ouest, cent trente pieds et six centièmes (130,06') dans la ligne nord-est, soixante pieds et quarante-six centièmes (60,46') dans la ligne sud-est et cent vingt-huit pieds et soixante-dix-huit centièmes (128,78') dans la ligne sud-ouest; le coin nord est situé à soixante-dix pieds (70') le long d'une courbe ayant un rayon de mille quatre cent quatre pieds et deux dixièmes (1 404,2') au sud-ouest du coin ouest de la partie ci-haut décrite du lot originaire numéro trois cent trente (330 ptie) mesurés le long de la ligne sud-est de l'emprise du chemin du rang Saint-Jean.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Alphonse**
**MUNICIPALITÉ : Ville de La Baie**
**USAGE ACTUEL : Terrains vacants le long de la Rivière-à-Mars**

139. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-deux (542 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-deux (542 ptie); au nord-est par le cadastre officiel de Ville de La Baie; au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quarante-trois (543); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

140. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-trois (543 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-trois (543 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quarante-deux (542); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quarante-quatre (544); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

141. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-quatre (544 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement

Numéro inscription : 185 174



décrite comme suit : bornée au nord et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-quatre (544 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quarante-trois (543); au sud et au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quarante-cinq (545); les lignes nord et nord-ouest sont parallèles à la Rivière-à-Mars et sont situées à soixante-six pieds (66') au nord et au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

142. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-cinq (545 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-cinq (545 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quarante-quatre (544); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quarante-six (546); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

143. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-six (546 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-six (546 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quarante-cinq (545); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quarante-sept (547); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

144. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-sept (547 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-sept (547 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quarante-six (546); au sud et au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quarante-huit (548); les lignes nord et nord-ouest sont parallèles à la Rivière-à-Mars et sont situées à cent trente-deux pieds (132') au nord et au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

145. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quarante-huit (548 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq

cent quarante-huit (548 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quarante-sept (547); au sud et au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quarante-neuf (549); les lignes nord et nord-ouest sont parallèles à la Rivière-à-Mars et sont situées à cent trente-deux pieds (132') au nord et au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

146. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante (550 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante (550 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quarante-neuf (549); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante et un (551); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

147. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante et un (551 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante et un (551 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante (550); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

148. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante et un (551); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-trois (553); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars; **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552-1 et 552-2);

b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552-1 ptie) du cadastre officiel de la

Numéro inscription : 185 174



paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552-1 ptie); au nord-est par une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552 ptie); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552-2); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars;

c) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552-2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552-2 ptie); au nord-est par la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552-1); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552 ptie); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

149. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-trois (553 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-trois (553 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-deux (552); au sud et au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554); les lignes nord et nord-ouest sont parallèles à la Rivière-à-Mars et sont situées à cent trente-deux pieds (132') au nord et au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

150. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-trois (553); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq

185174

Numéro inscription : 185 174



(555); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars; **sauf et à distraire** les subdivisions numéro quatre et cinq du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554-4 et 554-5);

b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554-4 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le résidu de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554-4 ptie); au sud-est par la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554-5) et au sud-ouest par une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554 ptie); la ligne nord est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord de ladite Rivière-à-Mars;

c) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554-5 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le résidu de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554-5 ptie); au nord-est par une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554 ptie); au sud par la Rivière-à-Mars; au sud-ouest par une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554 ptie) et au nord-ouest par la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554-4); la ligne nord est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord de ladite Rivière-à-Mars.

151. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (555 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (555 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-quatre (554); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

Numéro inscription : 185 174



152. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (555); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

153. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-six (556); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

154. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf (559); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

155. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante (560 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante (560 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf (559); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante et un (561); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

156. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante et un (561 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une

Numéro inscription : 185 174



autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante et un (561 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante (560); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-deux (562); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

157. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre (564 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre (564 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-trois (563); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-cinq (565); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

158. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-cinq (565 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-cinq (565 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre (564); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-six (566); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

159. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-huit (568 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-huit (568 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-sept (567); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (569); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

160. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (569 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (569 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-huit (568); au sud-est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le

Numéro inscription : 185 174



lot originaire numéro cinq cent soixante-dix A (570A); la ligne nord-ouest est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à cent trente-deux pieds (132') au nord-ouest de ladite Rivière-à-Mars.

161. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante et onze (571); au sud par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-treize (573); la ligne nord est parallèle à la Rivière-à-Mars et est située à soixante-six pieds (66') au nord de ladite Rivière-à-Mars.

162. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-seize (576 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quinze (575); au sud-est et à l'est par la Rivière-à-Mars et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-dix-sept (577); les lignes nord-ouest et ouest sont parallèles à la Rivière-à-Mars et sont situées à soixante-six pieds (66') au nord-ouest et à l'ouest de ladite Rivière-à-Mars.

**CADASTRE : Canton de Saint-Germains**
**MUNICIPALITÉ : Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord**
**USAGE ACTUEL : Scierie de Saint-Fulgence**

163. Une partie du lot originaire numéro un A (1A ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Saint-Germains et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro un C (1C); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro un A (1A ptie); au sud-ouest par le lot originaire numéro un A (1A) du rang 1 et au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Harvey; la ligne sud-est est parallèle à la ligne de division entre les cantons Harvey et Saint-Germains et est située à douze chaînes et cinq dixièmes (12,5 ch) au sud-est de ladite ligne de division entre les cantons Harvey et Saint-Germains.

164. Une partie du lot originaire numéro un B (1B ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Saint-Germains et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro un B (1B ptie) étant l'emprise de la route numéro 172; au sud-est par une autre partie du lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro un B (1B ptie) et au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par le lot originaire numéro un C (1C); la ligne sud-est est parallèle à la ligne de division entre les cantons Harvey et Saint-Germains et est située à douze chaînes et cinq dixièmes (12,5 ch) au sud-est de ladite ligne de division entre les cantons Harvey et Saint-Germains.

165. Une partie du lot originaire numéro un B (1B ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Saint-Germains et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud, à l'ouest et au nord par une autre partie du lot originaire numéro un B (1B ptie) et à l'est par la subdivision numéro un du lot originaire numéro un B (1B-1) étant un chemin; mesurant deux cents pieds (200') dans ses lignes ouest et est et cent pieds (100') dans ses lignes nord et sud; le coin sud-est est situé à trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (399'), mesurés le long de la ligne ouest de la subdivision numéro un du lot originaire numéro un B (1B-1), au nord du coin sud-ouest de la subdivision numéro un du lot originaire numéro un B (1B-1).

166. Une partie du lot originaire numéro un C (1C ptie) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Saint-Germains et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro un C (1C ptie), étant l'emprise de la route numéro 172; au nord-est, à l'est et au sud-est par le lot originaire numéro un B (1B) et au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Harvey, la ligne sud-est est parallèle à la ligne de division entre les cantons Harvey et Saint-Germains et est située à douze chaînes et cinq dixièmes (12,5 ch) au sud-est de ladite ligne de division entre les cantons Harvey et Saint-Germains.

**CADASTRE :** **Sans désignation cadastrale (partie non cadastrée des cantons Cimon, Dubuc et Ferland)**
**MUNICIPALITÉS:** **Ferland-et-Boilleau et M.R.C. Le Fjord-du-Saguenay**
**USAGE ACTUEL :** **Sylviculture**

167. a) Une partie non cadastrée des cantons de Cimon, Dubuc et Ferland, étant autrefois désignée comme la partie sud de la concession forestière Rivière-à-Mars numéro un, la partie nord de la concession forestière Rivière-à-Mars numéro deux et la partie ouest de la concession forestière Rivière-à-Mars numéro trois et plus explicitement décrite comme suit : commençant à l'intersection de la ligne ouest du canton de Boilleau avec la ligne sud du canton de Ferland; de là, dans une direction astronomique

Numéro inscription : 185 174



nord quatre-vingt-sept degrés trois minutes ouest (N. 87° 03' O.) et une distance de quatre-vingt-deux chaînes (82 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique nord trente-cinq degrés trente-cinq minutes ouest (N. 35° 35' O.) et une distance de cinquante et une chaînes (51 ch) jusqu'à un point; de là, suivant une direction astronomique nord treize degrés vingt-cinq minutes est (N. 13° 25' E.) et une distance de trente-sept chaînes et neuf dixièmes (37,9 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique nord quatre-vingt-dix degrés ouest (N. 90° O.) et une distance de deux cent quatre-vingt-seize chaînes et trois dixièmes (296,3 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud vingt-sept degrés vingt et une minutes ouest (S. 27° 21' O.) et une distance de neuf chaînes et trois dixièmes (9,3 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud trente degrés ouest (S. 30° O.) et une distance de cent trente-quatre chaînes (134 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud deux degrés trente minutes est (S. 2° 30' E.) et une distance de cinquante-quatre chaînes (54 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud quarante-six degrés ouest (S. 46° O.) et une distance de quarante-six chaînes (46 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud dix degrés ouest (S. 10° O.) et une distance de cent dix-sept chaînes (117 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud sept degrés est (S. 7° E.) et une distance de cent vingt-huit chaînes et soixante-quatorze centièmes (128,74 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud huit degrés ouest (S. 8° O.) et une distance de quatre-vingt-seize chaînes (96 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud quarante-cinq degrés trente minutes est (S. 45° 30' E.) et une distance de cent quatre-vingt-dix chaînes (190 ch) jusqu'à un point; de là, dans une direction astronomique sud quatre degrés est (S. 4° E.) et une distance de vingt-neuf chaînes (29 ch) jusqu'à un point situé sur la ligne sud du canton de Dubuc; de là, dans une direction astronomique nord quatre-vingt-dix degrés est (N. 90° E.) jusqu'au coin sud-ouest du canton de Boilleau; de là, dans une direction nord le long de la ligne ouest du canton de Boilleau jusqu'au coin nord-ouest du canton de Boilleau, point de commencement; le tout tel que montré sur le plan de L.A. Milot, arpenteur-géomètre, en date du 3 janvier 1913.

185174

Numéro inscription : 185 174



b) Le barrage situé à l'embouchure du grand lac Ha! Ha! et sur une partie des lots trente-deux (32 ptie) du rang 4 et trente-trois (33 ptie) du rang 5 du cadastre officiel du canton de Boilleau, ainsi que tous les droits, titres et intérêts dans le bail 12558/1917 du ministère de l'Environnement du Québec en date du 16 juin 1970. Ce barrage est en béton et a 355 pieds de largeur et est tel que montré sur le plan de A.A. Wickender, a.g., en date du 13 mars 1950.

**CADASTRE : Canton de Queylus**
**MUNICIPALITÉ : Baie-James**
**USAGE ACTUEL : Scierie de Chibougamau**

168. Les blocs numéro deux (2), trois (3), quatre (4) et cinq (5) du cadastre officiel du canton de Queylus.

**CADASTRE : Canton de Roberval**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Roberval**
**USAGE ACTUEL : Scierie de Roberval : 15-1, 27-1 à 27-8, 30-2 et 31**
**Sablière : 90 ptie et 208 ptie**

169. La subdivision numéro un du lot originaire numéro quinze (15-1), les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit du lot originaire numéro vingt-sept (27-1, 27-2, 27-3, 27-4, 27-5, 27-6, 27-7 et 27-8) du cadastre officiel du canton de Roberval.

170. La subdivision numéro deux du lot originaire numéro trente (30-2) du cadastre officiel du canton de Roberval.

171. Le lot originaire numéro trente et un (31) du cadastre officiel du canton de Roberval.

172. Un partie du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90 ptie) du cadastre officiel du canton de Roberval et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-est par le lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91) et au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent huit (208); mesurant vingt-huit mètres et six cent cinquante et un millièmes (28,651 m), vingt-cinq mètres et cinq cent quarante-deux millièmes (25,542 m) et quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-dix-huit millièmes (90,098 m) dans les lignes nord-est, soixante-deux mètres et quatre cent cinquante-quatre millièmes (62,454 m) dans la ligne sud-est et cent vingt-huit mètres et quatre cent dix-sept millièmes (128,417 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie trente-huit centièmes d'hectare (0,38 ha).

173. Une partie du lot originaire numéro deux cent huit (208 ptie) du cadastre officiel du canton de Roberval et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale) et en partie par le lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent sept (207) et à l'ouest et au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro deux cent huit (208 ptie); mesurant deux cent dix-neuf mètres et deux cent dix-sept millièmes (219,217 m) dans la ligne nord-est, deux

cent soixante-sept mètres et trente-cinq millièmes (267,035 m) dans la ligne sud-est, cent trente-trois mètres et soixante-seize millièmes (133,076 m) dans la ligne ouest, quarante-six mètres et deux cent soixante-neuf millièmes (46,269 m), soixante-quinze mètres et soixante-douze millièmes (75,072 m) et quatre-vingt-seize mètres et quatre cent trente-neuf millièmes (96,439 m) dans les lignes nord-ouest; contenant en superficie trente-cinq mille six mètres carrés et un dixième (35 006,1 m$^2$).

**CADASTRE : Ville de Roberval**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Roberval**
**USAGE ACTUEL : Scierie de Roberval : 328**
**Bureaux de Roberval : 1576 ptie**

174. Le lot originaire numéro trois cent vingt-huit (328) du cadastre officiel de ville de Roberval.

175. Le vieux dépôt du domaine forestier comprenant un édifice à bureaux, une cache, un garage et un hangar, érigé sur une partie du lot originaire numéro mille cinq cent soixante-seize (1576 ptie) du cadastre officiel de ville de Roberval, lequel terrain est la propriété du Canadien National et fait l'objet d'un bail en faveur de Stone-Consolidated Inc. depuis le 1$^{er}$ janvier 1989.

Numéro inscription : 185 174



**CADASTRE : Canton de Carignan**
**MUNICIPALITÉ : Ville de La Tuque**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture : 38 ptie à 41 ptie du rang 3**
**Camp forestier : 55-1-1 et 55-1 ptie du rang 3**

176. a) Une partie du lot originaire numéro trente-huit (38 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro trente-huit (38 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro trente-sept (37); au sud-est par le lot originaire numéro trente-huit (38) du rang 4 et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-neuf (39);

b) Une partie du lot originaire numéro trente-huit (38 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro trente-sept (37); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro trente-huit (38 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-neuf (39).

177. a) Une partie du lot originaire numéro trente-neuf (39 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro trente-neuf (39 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et une halte routière du ministère des Transports du Québec; au nord-est par le lot originaire numéro trente-huit (38); au sud-est par le lot originaire numéro trente-neuf (39) du rang 4 et au sud-ouest en partie par le lot originaire numéro quarante (40) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro trente-neuf (39 ptie), étant une halte routière du ministère des Transports du Québec;

b) Une partie du lot originaire numéro trente-neuf (39 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro trente-huit (38); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro trente-neuf (39 ptie), étant l'emprise

Numéro inscription : 185 174



de la route numéro 155 et au sud-ouest par le lot originaire numéro quarante (40).

178. a) Une partie du lot originaire numéro quarante (40 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord, nord-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro quarante (40 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et une halte routière du ministère des Transports du Québec; au nord-est en partie par le lot originaire numéro trente-neuf (39) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro quarante (40 ptie), étant une halte routière du ministère des Transports du Québec; au sud-est par le lot originaire numéro quarante (40) du rang 4 et au sud-ouest par le lot originaire numéro quarante et un (41);

b) Une partie du lot originaire numéro quarante (40 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro trente-neuf (39); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro quarante (40 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par le lot originaire numéro quarante et un (41).

179. a) Une partie du lot originaire numéro quarante et un (41 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro quarante et un (41 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro quarante (40); au sud-est par le lot originaire numéro quarante et un (41) du rang 4 et au sud-ouest par le lot originaire numéro quarante-deux (42);

b) Une partie du lot originaire numéro quarante et un (41 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro quarante (40); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro quarante et un (41 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par le lot originaire numéro quarante-deux (42).

180. La subdivision numéro un de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinquante-cinq (55-1-1) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan.

181. Une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinquante-cinq (55-1 ptie) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Carignan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie), étant une rue; au nord-est, à l'est et au sud-est par une autre partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinquante-cinq (55-1 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie); mesurant cent un pieds et quatre dixièmes (101,4') et soixante-quatorze pieds (74') le long d'une courbe ayant un rayon de mille deux cent cinquante-cinq pieds et quinze centièmes (1 255,15') dans ses lignes nord-ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et sept dixièmes (94,7') dans sa ligne nord-est, cent quarante-huit pieds et cinq dixièmes (148,5') dans sa ligne est, soixante-treize pieds (73') le long d'une courbe ayant un rayon de mille neuf cent quatre-vingt-quinze pieds et dix-huit centièmes (1 995,18') et dix pieds et quatre dixièmes (10,4') dans ses lignes sud-est et deux cent vingt-neuf pieds et six dixièmes (229,6') dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie trente-deux mille sept cent quatre-vingt-huit pieds carrés (32 788 pi$^2$).

**CADASTRE : Village de Parent**
**MUNICIPALITÉ : Village de Parent**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

182. Le bloc D du cadastre officiel du village de Parent.

**CADASTRE : Canton de Laure**
**MUNICIPALITÉ : Lac-Édouard**
**USAGE ACTUEL : Rue : 25-3-5**
**Sylviculture : tous les autres lots**

183. La subdivision numéro cinq de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro vingt-cinq (25-3-5) du cadastre officiel du canton de Laure.

184. La subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro vingt-cinq (25-19) du Rang A du cadastre officiel du canton de Laure <u>sauf et à distraire</u> la partie suivante : de figure carrée, bornée au nord-ouest, au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro vingt-cinq (25-19 ptie); mesurant cent vingt-cinq pieds (125') dans les quatre côtés; la ligne nord-est est parallèle à la ligne nord-est de la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire

Numéro inscription : 185 174



numéro vingt-cinq (25-19) et est située à cent dix pieds et six dixièmes (110,6') au sud-ouest de ladite ligne nord-est de la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro vingt-cinq (25-19); la ligne nord-ouest est située à deux cent soixante-trois pieds et six dixièmes (263,6'), mesurés le long de la ligne nord-est de ladite subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro vingt-cinq (25-19), au sud-est du coin nord de ladite subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro vingt-cinq (25-19).

185. La subdivision numéro onze du lot originaire numéro vingt-six (26-11) du Rang A du cadastre officiel du canton de Laure.

186. La subdivision numéro douze du lot originaire numéro vingt-six (26-12) du Rang A du cadastre officiel du canton de Laure **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest, au nord et au nord-est par le lac Turner; à l'est, au sud, au sud-ouest et à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro douze du lot originaire numéro vingt-six (26-12 ptie); mesurant quatre-vingt-quinze pieds (95') dans la ligne est, cinq cents pieds (500') dans la ligne sud et sud-ouest et cinquante pieds (50') dans la ligne ouest; le coin sud-ouest est située à trois cent quinze pieds (315') au nord-est du coin nord de la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro vingt-cinq (25-19); la ligne sud et sud-ouest est parallèle au centre d'un chemin privé et est située à dix pieds (10') au nord et au nord-est de la ligne centrale dudit chemin privé.

187. La subdivision numéro deux du lot originaire numéro vingt-sept (27-2) du Rang A du cadastre officiel du canton de Laure **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par le lac Turner; au nord-est par la subdivision numéro un du lot originaire numéro vingt-huit (28-1); au sud-est et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro vingt-sept (27-2 ptie); mesurant deux cents pieds (200') dans ses lignes nord-est et sud-est; la ligne sud-est est perpendiculaire à la ligne nord-est et la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne nord-est.

188. La subdivision numéro un du lot originaire numéro vingt-huit (28-1), la subdivision numéro un du lot originaire numéro vingt-neuf (29-1) et la subdivision numéro un du lot originaire numéro trente (30-1) du Rang A du cadastre officiel du canton de Laure.

**CADASTRE : Canton de Turcotte**
**MUNICIPALITÉ : M.R.C. Mékinac (lots 4,5,6, rang 1)**
**M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice (tous les autres lots)**

**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

189. Les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24) du rang A; les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 33, 34, 35 et 36) du rang B et les lots originaires numéro quatre, cinq, six, sept et huit (4, 5, 6, 7 et 8) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Turcotte.

190. Le lot originaire numéro neuf (9) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Turcotte **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro neuf (9-1).

191. La subdivision numéro un du lot originaire numéro neuf (9-1) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Turcotte.

192. Les lots originaires numéro dix, onze et douze (10, 11 et 12) du rang 1 et les lots originaires numéro quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante-six, cinquante-sept et cinquante-huit (47, 48, 49, 56, 57 et 58) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Turcotte.

**CADASTRE : Sans désignation cadastrale (partie non cadastrée du canton de Weymontachingue)**
**MUNICIPALITÉ : M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

193. Le bloc B (ayant une superficie de trente-huit acres et soixante-quinze centièmes) et le bloc C (ayant une superficie de vingt-cinq acres) de l'arpentage primitif du canton de Weymontachingue.

194. Le bloc D (ayant une superficie de cinq cents acres) de l'arpentage primitif du canton de Weymontachingue **sauf et à distraire** le site de communication numéro 3407 du ministère des Transports du gouvernement du Canada (ayant une superficie de 13,77 acres), tel que décrit dans l'acte enregistré à La Tuque le 8 mai 1959 sous le numéro 12588.

**CADASTRE : Sans désignation cadastrale (partie non cadastrée du canton de Rhodes)**

**MUNICIPALITÉ : M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

195. Les blocs C et F de l'arpentage primitif du canton de Rhodes.

196. a) Une partie du bloc G de l'arpentage primitif du canton de Rhodes et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le ruisseau Castors; au nord-est par la limite nord-est du bloc G; au sud-est par le bloc K et au sud-ouest par une autre partie du bloc G; le coin sud est situé à mille cinquante-cinq pieds (1 055') au nord-est du coin sud du bloc G; la ligne sud-ouest est perpendiculaire à la ligne sud-est du bloc G;

b) Une partie du bloc G de l'arpentage primitif du canton de Rhodes et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par une autre partie du bloc G, étant la propriété du gouvernement du Québec; au nord-est par la limite nord-est du bloc G et au sud-est par le ruisseau Castors, les lignes ouest et nord-ouest sont parallèles au chemin existant et sont situées à soixante-six pieds (66') à l'est et au sud-est de l'emprise est et sud-est du chemin existant; la ligne sud-ouest est perpendiculaire à la ligne nord-ouest du bloc G et est située à six cent quatre-vingt-treize pieds (693'), mesurés le long de la limite nord-ouest du bloc G, au nord-est du coin ouest du bloc G.

197. Le bloc H de l'arpentage primitif du canton de Rhodes **sauf et à distraire** la partie suivante étant la propriété du gouvernement du Québec : bornée au nord-est par la limite est du bloc H, au sud-est en partie par la limite sud-est du bloc H et en partie par le résidu du bloc H; au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du bloc H; mesurant cinquante-cinq pieds (55') dans la ligne sud-est, étant la limite sud-est du bloc H, cent soixante-dix pieds (170') dans une ligne sud-ouest parallèle à la ligne nord-est du bloc H et située à cinquante-cinq pieds (55') au sud-ouest de la ligne nord-est du bloc H, deux cent soixante-cinq pieds (265') dans l'autre ligne sud-est, cinq cents pieds (500') dans l'autre ligne sud-ouest et environ quatre cents pieds (400') dans la ligne nord-ouest; contenant en superficie quatre acres et un dixième (4,1 ac).

198. Le bloc K de l'arpentage primitif du canton de Rhodes **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par le bloc G; au nord-est et au sud-est par le résidu du bloc K; au sud-ouest par le résidu

Numéro inscription : 185 174



du bloc K, étant l'emprise nord-est d'un chemin privé; mesurant mille trente pieds (1 030') dans la ligne nord-ouest, deux cents pieds (200') dans la ligne nord-est et mille quarante pieds (1 040') dans la ligne sud-est; la ligne nord-est est perpendiculaire à la ligne nord-ouest du bloc K et la ligne sud-est est parallèle à ladite ligne nord-ouest du bloc K.

199. Le bloc L de l'arpentage primitif du canton de Rhodes **sauf et à distraire** la partie suivante, étant la propriété du gouvernement du Québec : bornée au nord-est par la limite nord-est du bloc L; au sud-est par le bloc G; à l'ouest et au nord-ouest par le résidu du bloc L; les lignes ouest et nord-ouest sont parallèles au chemin existant et situées à soixante-six pieds (66') à l'ouest et au nord-ouest de l'emprise ouest et nord-ouest du chemin existant.

185174

Numéro inscription : 185 174



**CADASTRE : Canton de Bois**
**MUNICIPALITÉ : Rivière-à-Pierre**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

200. a) Le lot originaire numéro un (1) du rang 2; les lots originaires numéro un, deux, trois, sept, huit et neuf (1, 2, 3, 7, 8 et 9) du rang 3 et les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, dix et onze (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10 et 11) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Bois;

b) Le lot originaire numéro douze (12) du rang 4 du cadastre officiel du canton de Bois **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro douze (12-1).

**CADASTRE : Paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf**
**MUNICIPALITÉ : Paroisse de Sainte-Christine**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

201. Une partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la seigneurie de Perthuis; au nord-est par le lot originaire numéro six cent trente-sept (637); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent trente-neuf (639); la ligne sud-est est le centre de la ligne de transmission d'Hydro-Québec; **sauf et à distraire** dans la servitude d'Hydro-Québec les parties suivantes appartenant à Hydro-Québec : a) une partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie) bornée au nord-est par un petit lac, au nord-est et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie) et au sud-est par une partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie), étant un chemin privé; mesurant deux cent douze pieds (212') dans la ligne nord-ouest, trois cent sept pieds (307') dans la ligne nord-est, deux cent douze pieds et sept dixièmes (212,7') dans la ligne sud-est et deux cent trente-cinq pieds (235') dans la ligne sud-ouest; b) une partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie) bornée au nord-ouest par un petit lac, au nord-est et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie) et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent trente-huit (638 ptie), étant un chemin privé; mesurant soixante pieds (60') dans la ligne nord-ouest, quatre cent dix-neuf pieds et neuf centièmes (419,9') dans la ligne nord-est, soixante-quatorze pieds et six dixièmes (74,6') dans

Numéro inscription : 185 174



la ligne sud-est et trois cent cinquante-huit pieds et trois dixièmes (358,3') dans la ligne sud-ouest.

**CADASTRE :** Paroisse de Notre-Dame-des-Anges
**MUNICIPALITÉ :** Saint-Ubalde (lots 7, 17A, 17B, 17B-2 du rang A du canton de Montauban)
Notre-Dame-de-Montauban (tous les autres lots)
**USAGE ACTUEL :** Rue : 17B-2 du rang A et 22-14, 22-15, 23-5, 23-6 du rang B du canton de Montauban
Parc : 22-1 du rang B du canton de Montauban
Sylviculture : tous les autres lots

202. Le lot originaire numéro dix (10) du rang 3 nord-est du canton de Chavigny du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

203. Une partie du lot originaire numéro onze (11 ptie) du rang 3 nord-est du canton de Chavigny du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro onze (11 ptie), étant la propriété du gouvernement du Québec; au nord-est par le lot originaire numéro douze (12), au sud-est par la rivière Batiscan et au sud-ouest par le lot originaire numéro dix (10); contenant en superficie cent acres (100 ac).

204. Une partie du lot originaire numéro douze (12 ptie) du rang 3 nord-est du canton de Chavigny du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro douze (12 ptie), étant la propriété du gouvernement du Québec; au nord-est par le lot originaire numéro treize (13), au sud-est par la rivière Batiscan et au sud-ouest par le lot originaire numéro onze (11); contenant en superficie cent acres (100 ac).

205. Une partie du lot originaire numéro treize (13 ptie) du rang 3 nord-est du canton de Chavigny du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro treize (13 ptie), étant la propriété du gouvernement du Québec; au nord-est par le lot originaire numéro quatorze (14), au sud-est par la rivière Batiscan et au sud-ouest par le lot originaire numéro douze (12); contenant en superficie cent dix acres (110 ac).

206. Le lot originaire numéro quatorze (14) du rang 3 nord-est et les lots originaires numéro dix-huit et vingt et un (18 et 21) du rang 5 nord-est du canton

Numéro inscription : 185 174



de Chavigny du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

207. Les lots originaires numéro douze, treize, quatorze et quinze (12, 13, 14 et 15) du rang 1 nord-est et les lots originaires numéro vingt-deux A, vingt-deux B, vingt-trois A, vingt-trois B et vingt-quatre (22A, 22B, 23A, 23B et 24) du rang 2 nord-est du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

208. Une partie du lot originaire numéro douze (12 ptie) du rang 7 du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Batiscan; au nord-est par le lot originaire numéro treize (13); au sud-est et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro douze (12 ptie); la ligne sud-est est parallèle à la rivière Batiscan et est située à vingt-cinq pieds (25') au sud-est de ladite rivière Batiscan; la ligne sud-ouest est le centre d'un ruisseau situé à environ cinquante pieds (50') au sud-ouest de la ligne nord-est du lot originaire numéro douze (12).

209. Une partie du lot originaire numéro treize (13 ptie) du rang 7 du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et à l'ouest par la rivière Batiscan; au nord-est par le lot originaire numéro quatorze (14); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro treize (13 ptie) et au sud-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro treize (13 ptie) et en partie par le lot originaire numéro douze (12); la ligne sud-est est parallèle à la rivière Batiscan et est située à cinquante pieds (50') au sud-ouest de ladite rivière Batiscan pour la partie située entre la limite sud-ouest du lot originaire numéro treize (13) et un ruisseau, coulant vers le nord, situé au milieu du lot originaire numéro treize (13) et à deux cents pieds (200') au sud-ouest de ladite rivière Batiscan pour la partie située entre le ruisseau, coulant vers le nord, situé au milieu du lot originaire numéro treize (13) et la limite nord-est du lot originaire numéro treize (13).

210. a) Une partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) du rang 7 du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et à l'ouest par la rivière Batiscan; au nord-est par la seigneurie de Perthuis; au sud-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire

Numéro inscription : 185 174



numéro treize (13); la ligne sud-est et est est parallèle à la rivière Batiscan et est située à deux cents pieds (200') au sud-est et à l'est de ladite rivière Batiscan;

b) Une partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) du rang 7 du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) ci-dessus décrite; au nord-est et au sud-est par d'autres parties du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro quatorze (14 ptie), étant la propriété du Canadien National; ce terrain de cinquante pieds (50') de largeur devant servir de chemin pour communiquer de la partie ci-dessus décrite du lot originaire numéro quatorze (14 ptie) jusqu'au chemin de fer; l'assiette du chemin devant être déterminée par le propriétaire de la partie ci-dessus décrite du lot originaire numéro quatorze (14).

211. Les lots originaires numéro sept et dix-sept A (7 et 17A) du rang A du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

212. Le lot originaire numéro dix-sept B (17B) du rang A du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro dix-sept B (17B-1 et 17B-2).

213. La subdivision numéro deux du lot originaire numéro dix-sept B (17B-2) du rang A du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

214. Les lots originaires numéro dix-huit, vingt-huit et vingt-neuf (18, 28 et 29) du rang A du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

215. Le lot originaire numéro vingt-deux (22) du rang B du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze du lot originaire numéro vingt-deux (22-1, 22-2, 22-3, 22-4, 22-5, 22-6, 22-7, 22-8, 22-9, 22-10, 22-11, 22-12, 22-13, 22-14 et 22-15).

Numéro inscription : 185 174



216. Les subdivisions numéro un, quatorze et quinze du lot originaire numéro vingt-deux (22-1, 22-14 et 22-15) du rang B du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

217. Le lot originaire numéro vingt-trois (23) du rang B du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six du lot originaire numéro vingt-trois (23-1, 23-2, 23-3, 23-4, 23-5 et 23-6).

218. Les subdivisions numéro cinq et six du lot originaire numéro vingt-trois (23-5 et 23-6) du rang B du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

219. Le lot originaire numéro vingt-quatre (24) du rang B du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Alban-d'Alton**
**MUNICIPALITÉ : Saint-Alban**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

220. Une partie du lot originaire numéro deux (2 ptie) du rang 4 du canton d'Alton du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro deux (2 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro un (1); au sud-est par le lot originaire numéro deux (2) du rang 3 et au sud-ouest par le lot originaire numéro trois (3); la ligne nord-ouest est parallèle à la ligne de division entre les rangs 4 et 5 et est située à trois cent soixante-quinze mètres (375 m) au sud-est de ladite ligne de division entre les rangs 4 et 5.

221. Une partie du lot originaire numéro trois A (3A ptie) du rang 5 du canton d'Alton du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trois (3) du rang 6; au nord-est en partie par le lac Long et en partie par le résidu du lot originaire numéro trois A (3A ptie); au sud-est par le lot originaire numéro trois (3) du rang 4 et au sud-ouest par le lot originaire numéro trois B (3B); la ligne nord-est, séparative du résidu du lot originaire numéro trois A (3A ptie), est parallèle au centre du chemin privé et est située à sept mètres et cinq dixièmes (7,5 m) au nord-est dudit centre du chemin privé et ce, jusqu'à son intersection avec le lac Long.

Numéro inscription : 185 174



222. Le lot originaire numéro trois B (3B) du rang 5 du canton d'Alton du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton.

223. La partie sud-ouest du lot originaire numéro quinze (15 ptie) du rang 7 du canton d'Alton du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde; au nord-est par le résidu du lot originaire numéro quinze (15 ptie); au sud-est par le lot originaire numéro quinze (15) du rang 6 et au sud-ouest par le lot originaire numéro seize (16); contenant en superficie cent acres (100 ac).

224. Le lot originaire numéro seize (16) du rang 7 du canton d'Alton du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Casimir**
**MUNICIPALITÉ : Saint-Casimir**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

225. Une partie de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Casimir et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et à l'ouest par la rivière Blanche; au nord par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3-2); au nord-est en partie par une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195 ptie), en partie par d'autres parties de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3 pties) et en partie par les subdivisions numéro deux et trois de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3-2 et 195-3-3); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195 ptie); au sud-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), en partie par les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre et cinq de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3-1, 195-3-2, 195-3-3, 195-3-4 et 195-3-5), en partie par les subdivisions numéro huit et neuf du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-8 et 195-9), en partie par d'autres parties de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3 pties) et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195 pties); au sud par la subdivision numéro cinq de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3-5); au sud-ouest en partie par les subdivisions numéro deux et

185174

cinq de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3-2 et 195-3-5), en partie par d'autres parties de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-3 pties) et en partie par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-2).

226. a) Une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-4 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Casimir et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale); vers l'est et le sud-ouest par d'autres parties de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-4 pties) et au sud-est par la rivière Sainte-Anne; la ligne sud-ouest est le prolongement vers le sud-est de la ligne sud-ouest du pont enjambant la rivière Blanche; mesurant environ deux cent quatre-vingt-dix pieds (290') dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie quinze mille pieds carrés (15 000 pi²);

b) Une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-4 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Casimir et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et au nord par un chemin public (sans désignation cadastrale); au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-4-1); au sud-est par la rivière Sainte-Anne et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-4 ptie); mesurant environ cinq cent soixante pieds (560') dans sa ligne nord et nord-ouest et contenant en superficie soixante-six mille pieds carrés (66 000 pi²).

227. Les subdivisions numéro cinq, six et sept du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quinze (195-5, 195-6 et 195-7) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Casimir.

228. Le lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (196) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Casimir.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Raymond**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Saint-Raymond (557 ptie)**

Numéro inscription : 185 174



**Paroisse de Saint-Raymond (tous les autres lots)**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

229. Une partie du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le résidu du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie) et au sud-est, au sud, au sud-ouest et à l'ouest par la branche nord de la rivière Sainte-Anne; mesurant cinq cent quarante pieds (540') dans la ligne nord; la ligne nord est située à huit cent quatre-vingt-sept pieds (887') au nord de la partie la plus au sud de la branche nord de la rivière Sainte-Anne.

230. Une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie); à l'est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (558) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-sept (557 ptie), étant la propriété du Canadien National; mesurant cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes (192,5') dans la ligne nord et environ deux cent quatre-vingt pieds (280') dans la ligne est; contenant en superficie soixante-six mille pieds carrés (66 000 $pi^2$).

231. Une partie du lot originaire numéro vingt et un (21 ptie) du rang 3 du canton de Gosford du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt et un (21) du rang 4; au nord-est par le lot originaire numéro vingt-deux (22); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro vingt et un (21 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt (20); la ligne sud-est est la ligne de hauteur des terres entre la rivière aux Pins et la rivière Sainte-Anne telle que montrée sur un plan préparé par Gérard Guay, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 1937.

232. Une partie du lot originaire numéro vingt-deux (22 ptie) du rang 3 du canton de Gosford du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-deux (22) du rang 4; au nord-est par le lot originaire numéro vingt-trois (23); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro vingt-deux (22 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt et un (21); la ligne sud-est est la ligne de hauteur des terres

Numéro inscription : 185 174



entre la rivière aux Pins et la rivière Sainte-Anne telle que montrée sur un plan préparé par Gérard Guay, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 1937.

233. Une partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie) du rang 3 du canton de Gosford du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-trois (23) du rang 4; au nord-est par le lot originaire numéro vingt-quatre (24); au sud-est et à l'est par le résidu du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-deux (22); la ligne sud-est est la ligne de hauteur des terres entre la rivière aux Pins et la rivière Sainte-Anne telle que montrée sur un plan préparé par Gérard Guay, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 1937.

234. Les lots originaires numéro vingt A, vingt B, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six (20A, 20B, 21, 22, 23, 24, 25 et 26) du rang 4 du canton de Gosford du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond.

235. Une partie du lot originaire numéro vingt-huit A (28A ptie) du rang 4 du canton de Gosford du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro vingt-huit A (28A pties); au nord-est par le lot originaire numéro vingt-huit B (28B); au sud-est par le lot originaire numéro vingt-huit (28) du rang 3 et au sud-ouest en partie par le lot originaire vingt-sept B (27B) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro vingt-huit A (28A ptie); mesurant cinquante et une chaînes (51 ch) dans la ligne nord-est, treize chaînes (13 ch) dans la ligne sud-est, trente-neuf chaînes et cinq dixièmes (39,5 ch) dans la ligne sud-ouest contiguë au lot originaire numéro vingt-sept B (27B), six chaînes et cinq dixièmes (6,5 ch) dans une ligne nord-ouest, neuf chaînes et cinq dixièmes (9,5 ch) dans l'autre ligne sud-ouest et six chaînes et cinq dixièmes (6,5 ch) dans la ligne nord-ouest la plus au nord-ouest; cette dernière ligne est la ligne nord-ouest de la servitude accordée à Hydro-Québec en 1970.

236. Les lots originaires numéro vingt-huit B et vingt-huit C (28B et 28C) du rang 4 du canton de Gosford du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Rémi**
**MUNICIPALITÉ : Paroisse de Lac-aux-Sables**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

Numéro inscription : 185 174



237. Une partie du lot originaire numéro cent dix (110 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante-cinq (165); au nord-est par le lot originaire numéro cent onze (111); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent six (206) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle.

238. Une partie du lot originaire numéro cent onze (111 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante-quatre (164); au nord-est par le lot originaire numéro cent douze (112); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent six (206) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent dix (110).

239. Une partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante-trois (163); au nord-est par le lot originaire numéro cent treize (113); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent six (206) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent onze (111).

240. Une partie du lot originaire numéro cent treize (113 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante-deux (162); au nord-est par le lot originaire numéro cent quatorze (114); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent six (206) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent douze (112).

241. a) Une partie du lot originaire numéro cent quatorze (114 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante et un (161); au nord-est par le lot originaire numéro cent quinze (115); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent six (206) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent treize (113);

b) Une partie du lot originaire numéro cent quatorze (114 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent sept (207); au nord-est par le lot

185174

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro cent quinze (115) et au sud-est par le lot originaire numéro cent cinq (105).

242. a) Une partie du lot originaire numéro cent quinze (115 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante (160); au nord-est par le lot originaire numéro cent seize (116); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent six (206); au sud par le lot originaire numéro deux cent sept (207); au sud-ouest en partie par le lot originaire numéro cent quatorze (114) et en partie par le lot originaire numéro deux cent six (206) et à l'ouest par le lot originaire numéro deux cent six (206);

b) Une partie du lot originaire numéro cent quinze (115 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent sept (207); au nord-est par le lot originaire numéro cent seize (116); au sud-est par le lot originaire numéro cent quatre (104) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatorze (114).

243. Une partie du lot numéro cent seize (116 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159); au nord-est par le lot originaire numéro cent dix-sept (117); au sud-est en partie par le lot originaire numéro deux cent sept (207) et en partie par le lot originaire numéro cent trois (103); au sud et à l'ouest par le lot originaire numéro deux cent sept (207); au sud-ouest en partie par le lot originaire numéro cent quinze (115) et en partie par le lot originaire numéro deux cent sept (207).

244. Les lots originaires numéro cent dix-sept, cent dix-huit, cent dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent vingt-cinq, cent vingt-six, cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente, cent trente et un, cent trente-deux, cent trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent trente-six, cent trente-sept, cent trente-huit, cent trente-neuf, cent quarante, cent quarante et un, cent quarante-deux, cent quarante-trois, cent quarante-quatre, cent quarante-cinq, cent quarante-six, cent quarante-sept, cent quarante-huit, cent quarante-neuf, cent cinquante, cent cinquante et un, cent

Numéro inscription : 185 174



cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six et cent cinquante-sept (117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156 et 157) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi.

245. Le lot originaire numéro cent cinquante-huit (158) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-1 et 158-2).

246. Le lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159-1, 159-2, 159-3, 159-4, 159-5 et 159-6).

247. Le lot originaire numéro cent soixante (160) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un du lot originaire numéro cent soixante (160-1, 160-2, 160-3, 160-4, 160-5, 160-6, 160-7, 160-8, 160-9, 160-10, 160-11, 160-12, 160-13, 160-14, 160-15, 160-16, 160-17, 160-18, 160-19, 160-20 et 160-21).

248. Le lot originaire numéro cent soixante et un (161) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix du lot originaire numéro cent soixante et un (161-1, 161-2, 161-3, 161-4, 161-5, 161-6, 161-7, 161-8, 161-9 et 161-10).

249. Les lots originaires numéro cent soixante-deux, cent soixante-trois, cent soixante-quatre et cent soixante-cinq (162, 163, 164 et 165) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi.

250. Le lot originaire numéro cent soixante-six (166) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro cent soixante-six (166-1 et 166-2) ainsi que la partie suivante du lot originaire numéro cent soixante-six (166 ptie) : bornée au nord-est par le lac Long; au sud-est par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent soixante-six (166-2); au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro cent soixante-six

185174

(166 ptie); mesurant cinquante-deux pieds et sept dixièmes (52,7') dans la ligne nord-est, deux cent soixante-trois pieds (263') dans la ligne sud-est, cinquante pieds (50') dans la ligne sud-ouest et deux cent soixante-quinze pieds et sept dixièmes (275,7') dans la ligne nord-ouest; contenant en superficie treize mille quatre cent dix pieds carrés (13 410 pi$^2$); la ligne sud-ouest est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne sud-ouest de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent soixante-six (166-2) et la ligne nord-ouest est parallèle à la ligne nord-ouest de ladite subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent soixante-six (166-2).

251. Le lot originaire numéro cent soixante-sept (167) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi.

252. Le lot originaire numéro cent soixante-huit (168) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent soixante-huit (168-1).

253. Le lot originaire numéro cent soixante-neuf (169) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-1).

254. Les lots originaires numéro cent soixante-dix, cent soixante et onze, cent soixante-douze, cent soixante-treize, cent soixante-quatorze, cent soixante-quinze, cent soixante-seize, cent soixante-dix-sept, cent soixante-dix-huit, cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-douze et cent quatre-vingt-treize (170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192 et 193) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Ubalde**
**MUNICIPALITÉ : Saint-Ubalde**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

255. Une partie du lot originaire numéro quarante-neuf (49 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la partie du lot originaire numéro cinquante (50 ptie) ci-après décrite; au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro quarante-neuf (49 pties), étant la propriété de Florent Genest et au sud-est par le lot originaire numéro quarante-huit (48); mesurant quinze

Numéro inscription : 185 174



arpents (15 arp) dans les lignes nord-ouest et sud-est.

256. Une partie du lot originaire numéro cinquante (50 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-ouest, au nord-ouest et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante (50 ptie), étant la propriété de Florent Genest et au sud-est par la partie du lot originaire numéro quarante-neuf (49 ptie) ci-dessus décrite; mesurant quinze arpents (15 arp) dans les lignes nord-ouest et sud-est et un arpent et cinq dixièmes (1,5 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest.

257. Une partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-trois (53); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie), étant la propriété de Florent Genest et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade; **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie), étant la propriété de Florent Genest; au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-deux (52 ptie); mesurant deux cent quatre-vingts pieds (280') dans les lignes nord-est et sud-ouest et cent quatre-vingt-douze pieds (192') dans les lignes nord-ouest et sud-est.

258. Une partie du lot originaire numéro cinquante-trois (53 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-quatre (54); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-trois (53 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-deux (52) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade; **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-quatre (54); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-trois (53 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-trois (53 ptie); mesurant sept mètres et cinq centièmes (7,05 m) dans la ligne nord-est, dix mètres

et six centièmes (10,06 m) dans la ligne sud-est et quatre mètres et cinq centièmes (4,05 m) dans la ligne sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne sud-est de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinquante-quatre (54-1) et est située à douze mètres et huit dixièmes (12,8 m) au sud-est de ladite ligne sud-est de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinquante-quatre (54-1) et la ligne sud-ouest est parallèle à la route numéro 363.

259. Une partie du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-cinq (55); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-trois (53) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade; **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinquante-quatre (54-1) ainsi que la partie suivante du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie) : bornée au nord-ouest par la subdivision un du lot originaire numéro cinquante-quatre (54-1); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-trois (53) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-quatre (54 ptie); mesurant dix mètres et six centièmes (10,06 m) dans la ligne nord-ouest, cinq mètres et soixante-quinze centièmes (5,75 m) dans la ligne nord-est et huit mètres et soixante-quinze centièmes (8,75 m) dans la ligne sud-ouest; ladite ligne sud-ouest est parallèle à la route numéro 363.

260. Une partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-six (56); au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 363 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-quatre (54) et au nord-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade; **sauf et à distraire** la partie suivante : de figure carrée, bornée au nord-ouest, au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par le résidu du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie); mesurant quinze pieds (15') dans chacune des lignes; la ligne nord-est est parallèle à la route numéro 363 (sans désignation cadastrale) et est

Numéro inscription : 185 174



située à quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5') au sud-ouest de la limite sud-ouest de la route numéro 363 (sans désignation cadastrale); la ligne sud-est est parallèle à la ligne sud-est de la subdivision numéro un du lot originaire numéro vingt-sept (27-1) et est située à dix-neuf pieds et cinq dixièmes (19,5') au nord-ouest du prolongement vers le sud-ouest de ladite ligne sud-est de la subdivision numéro un du lot originaire numéro vingt-sept (27-1).

261. Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-sept (57); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-cinq (55) et au nord-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

262. Une partie du lot originaire numéro cinquante-sept (57 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-huit (58); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-sept (57 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-six (56) et au nord-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

263. Une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-neuf (59); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie), étant l'emprise de la route numéro 363; au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-sept (57) et au nord-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade; **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-est par la route numéro 363; au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie); mesurant cent cinquante pieds (150') dans les lignes nord-est et sud-ouest et quatre-vingts pieds (80') dans les lignes nord-ouest et sud-est; le coin nord est situé à cent quatre-vingts pieds (180') au sud-est du coin nord du lot originaire numéro cinquante-huit (58).

264. La demie nord-ouest du lot originaire numéro cent trente-sept (137 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement

Numéro inscription : 185 174



décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent trente-huit (138) ; au nord-est par le lot originaire numéro cent quarante-six (146) ; au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cent trente-sept (137 ptie) et au sud-ouest par la route Bruneau (sans désignation cadastrale) ; **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-est par le résidu de la demie nord-ouest du lot originaire numéro cent trente-sept (137 ptie) ; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cent trente-sept (137 ptie), étant l'emprise de la route Bruneau et au sud-ouest par la route Bruneau (sans désignation cadastrale) ; mesurant onze pieds et quatre dixièmes (11,4') et trente-quatre pieds (34') dans les lignes nord-est, cinq pieds et six dixièmes (5,6') dans la ligne sud-est et quarante-quatre pieds et sept dixièmes (44,7') dans la ligne sud-ouest ; contenant en superficie cent soixante-quinze pieds carrés (175 pi$^2$).

265. Les lots originaires numéro cent trente-huit, cent trente-neuf, cent quarante, cent quarante et un, cent quarante-deux, quatre cent treize, quatre cent quatorze, quatre cent quinze, quatre cent seize, quatre cent dix-sept, quatre cent dix-huit, quatre cent dix-neuf, quatre cent vingt, quatre cent vingt et un, quatre cent vingt-deux, quatre cent vingt-trois, quatre cent vingt-quatre, quatre cent vingt-cinq, quatre cent vingt-six, quatre cent vingt-sept et quatre cent vingt-huit (138, 139, 140, 141, 142, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427 et 428) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde.

266. Une partie du lot originaire numéro quatre cent trente (430 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429) ; au nord-est par le résidu du lot originaire numéro quatre cent trente (430 ptie) ; au sud-est par le lot originaire numéro quatre cent trente et un (431) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas ; la ligne nord-est est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne nord-est du lot originaire numéro cent quarante-deux (142).

267. Une partie du lot originaire numéro quatre cent trente et un (431 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre cent trente (430) ; au nord-est par le résidu du lot originaire numéro quatre cent trente et un (431 ptie) ; au sud-est par le lot originaire numéro cent quarante-deux (142) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de

Numéro inscription : 185 174



Saint-Stanislas; la ligne nord-est est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne nord-est du lot originaire numéro cent quarante-deux (142).

268. Une partie du lot originaire numéro un (1 ptie) du rang C du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro douze (12) du rang D; au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges; à l'est par le résidu du lot originaire numéro un (1 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro deux (2); la ligne est l'emprise d'un ancien chemin public situé en front du lot cinq (5) du rang A du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

269. Le lot originaire numéro deux (2) du rang C du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux (2-1).

270. Le lot originaire numéro trois (3) du rang C du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois (3-1).

271. Le lot originaire numéro quatre (4) du rang C du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre (4-1).

272. Le lot originaire numéro quatre (4) du rang D du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde **sauf et à distraire** les subdivisions numéro deux, trois, quatre et cinq du lot originaire numéro quatre (4-2, 4-3, 4-4 et 4-5).

273. La subdivision numéro cinq du lot originaire numéro quatre (4-5) du rang D du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde.

**CADASTRE :** Sans désignation cadastrale (partie non cadastrée de la seigneurie de Perthuis)

**MUNICIPALITÉ :** Paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf (partie centrale)
Rivière-à-Pierre (partie nord-ouest)
Paroisse de Sainte-Christine (partie sud-est)

**USAGE ACTUEL :** Sylviculture

274. Une partie non cadastrée de la seigneurie de Perthuis plus explicitement décrite comme suit : bornée au

Numéro inscription : 185 174



nord-ouest en partie par le canton de Lapeyrère (sans désignation cadastrale) et en partie par le cadastre officiel du canton de Hackett; au nord-est en partie par le canton de Bois (sans désignation cadastrale), en partie par le cadastre officiel du canton de Bois, en partie par le cadastre officiel du canton de Colbert et en partie par le canton de Colbert du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf; au sud-ouest en partie par le canton d'Alton du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton, en partie par le canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, en partie par le canton de Chavigny du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et en partie par le canton Marmier; **sauf et à distraire** les parties ci-après décrites aux paragraphes a) à h) :

a) Une partie de la seigneurie de Perthuis, bornée au nord-est par le canton de Colbert du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de Nortre-Dame-de-Portneuf; au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie de la seigneurie de Perthuis; mesurant quatre arpents (4 arp) dans les lignes nord-ouest et sud-est et vingt-cinq arpents (25 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest;

b) Une partie de la seigneurie de Perthuis, étant l'emprise de quatre-vingt-dix-neuf pieds (99') de largeur du chemin de fer du Canadien National traversant la seigneurie de Perthuis en largeur à partir du lot quatorze (14) du rang 7 du canton de Montauban du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges jusqu'au lot un (1) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Bois;

c) Une partie de la seigneurie de Perthuis, étant l'emprise de cent pieds (100') de largeur du chemin de fer Québec & Lac Saint-Jean, longeant une partie de la ligne nord-est de la seigneurie de Perthuis à partir du lot un (1) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Bois jusqu'au lot cinquante-quatre (54) du cadastre officiel du canton de Colbert;

d) Une partie de la seigneurie de Perthuis, étant le lac Louise ainsi qu'une lisière de terrain de trois chaînes (3 ch) de largeur entourant le lac Louise;

e) Une partie de la seigneurie de Perthuis, étant le lac Chartray ainsi qu'une lisière de trois

chaînes (3 ch) de largeur entourant le lac Chartray et montrée par les points 1 à 37 sur le plan R-1104 préparé par Julien Raymond, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 1970;

f) Une partie de la seigneurie de Perthuis, étant la partie du lac Clair située dans la seigneurie de Perthuis ainsi qu'une lisière de terrain d'au moins quatre cents pieds (400') de largeur, entourant cette partie du lac Clair, ayant une superficie de quarante-six hectares et huit dixièmes (46,8 ha) et telle que montrée sur le plan L-2223 préparé par André Léonard, arpenteur-géomètre, en date du 18 septembre 1991;

g) Les lots originaires numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre et trente-cinq (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35) du cadastre officiel de la seigneurie de Perthuis;

h) Une partie de la seigneurie de Perthuis, bornée au nord-est par le cadastre officiel du canton de Colbert; au sud par l'emprise de cent pieds (100') de largeur du chemin de fer Québec & Lac Saint-Jean ci-dessus décrite et au nord-ouest par une autre partie de la seigneurie de Perthuis; la ligne nord-ouest est le prolongement vers le nord-est de la ligne nord-ouest du lot originaire numéro cinq (5) du cadastre officiel de la seigneurie de Perthuis.

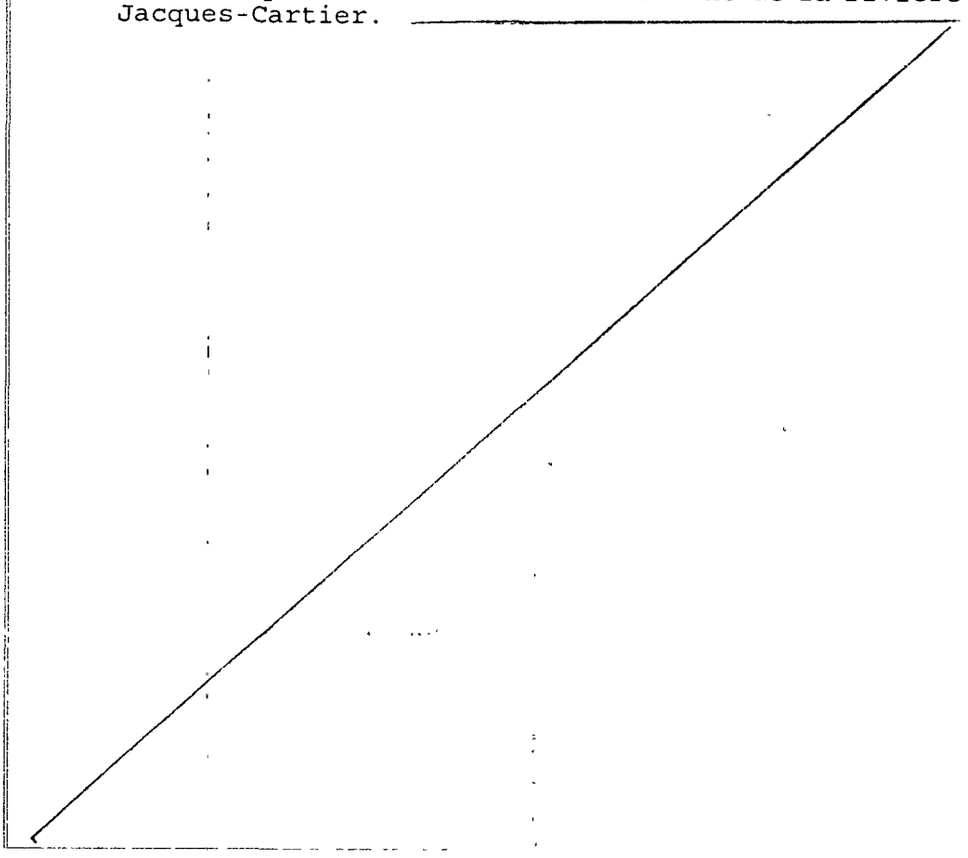
**CADASTRE : Seigneurie de Perthuis**
**MUNICIPALITÉ : Rivière-à-Pierre**
**USAGE ACTUEL : Chemin privé**

275. Les lots originaires numéro six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze et seize (6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16) du cadastre officiel de la seigneurie de Perthuis.

**CADASTRE :** Paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham
**MUNICIPALITÉ :** Cantons-Unis Stoneham-et-Tewkesbury
**USAGE ACTUEL :** Sylviculture

276. Une partie du lot originaire numéro un (1 ptie) du rang 12 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro un (1) du rang 13; au nord-est par le lot originaire numéro deux (2); au sud, au sud-est et à l'est par le résidu du lot originaire numéro un (1 ptie); au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier; les lignes sud, sud-est et est sont les sinuosités de la ligne de hauteur des terres séparant la rivière Sainte-Anne de la rivière Jacques-Cartier.

277. Une partie du lot originaire numéro deux (2 ptie) du rang 12 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux (2) du rang 13; au nord-est par le lot originaire numéro trois (3); au sud, au sud-est et à l'est par le résidu du lot originaire numéro deux (2 ptie); au sud-ouest par le lot originaire numéro un (1); les lignes sud, sud-est et est sont les sinuosités de la ligne de hauteur des terres séparant la rivière Sainte-Anne de la rivière Jacques-Cartier.



Numéro inscription : 185 174



CADASTRE : Seigneurie de Batiscan
MUNICIPALITÉ : Boucher : 287-A ptie, 288-A ptie
Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac : 22 à 27, 55 à 65, 154, 155, 158
M.R.C. de Mékinac : les autres lots
USAGE ACTUEL : Chemin privé : 230 ptie et 231 ptie
Sylviculture : tous les autres lots

278. Les lots originaires numéro vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept (22, 23, 24, 25, 26 et 27) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan.

279. a) Une partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest par la rivière Mékinac; au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154); mesurant deux cent trente pieds (230') dans la ligne est et nord-est;

b) Une partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-six (56); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant douze pieds (12') dans la ligne nord-est et onze pieds et neuf dixièmes (11,9') dans la ligne sud-ouest;

c) Une partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-six (56); au nord-est par le lot originaire numéro seize (16); au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-quatre (54) et au sud, au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (55 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et du chemin de Saint-Joseph.

280. a) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement

Numéro inscription : 185 174



décrite comme suit : bornée à l'ouest par la rivière Mékinac; au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-huit (58); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph; au sud-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph et en partie par le lot originaire numéro cinquante-cinq (55); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-huit (58); au nord-est par le lot originaire numéro dix-sept (17); au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-cinq (55); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph et à l'ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin de Saint-Joseph et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-six (56 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph.

281. Une partie du lot originaire numéro cinquante-sept (57 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la rivière Mékinac; à l'ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-six (156) et de tous les autres côtés par d'autres parties du lot originaire numéro cinquante-sept (57 pties); contenant en superficie vingt-quatre centièmes d'arpent (0,24 arp).

282. a) Une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-neuf (59); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph; au sud-est par les lots originaires numéro cinquante-six (56) et cinquante-sept (57) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-six (156);

b) Une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie) du cadastre officiel de la

Numéro inscription : 185 174



seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par le lot originaire numéro cinquante-neuf (59) et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cinquante-huit (58 pties), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph; au nord-est par le lot originaire numéro dix-huit (18); au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-six (56) et à l'ouest en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cinquante-huit (58 pties), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin de Saint-Joseph;

c) Une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-neuf (59); à l'est et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie), étant l'emprise de chemin de Saint-Joseph; mesurant dix-neuf mètres et trois centièmes (19,03 m) dans la ligne est et vingt-neuf mètres et quatre-vingt-trois centièmes (29,83 m) dans la ligne sud-est;

d) Une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinquante-neuf (59); au nord-est par le lot originaire numéro dix-huit (18); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-huit (58 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph; mesurant vingt-quatre mètres et cinquante-neuf centièmes (24,59 m) dans la ligne sud-est.

283. a) Une partie du lot originaire numéro cinquante-neuf (59 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro soixante (60); au nord-est par le lot originaire numéro dix-neuf (19); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-neuf (59 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph; au sud-est en partie par le lot originaire numéro cinquante-huit (58), en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin de Saint-Joseph et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro

185174

Numéro inscription : 185 174



cinquante-neuf (59 pties), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph; au sud par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-neuf (59 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph et au sud-ouest par les lots originaires numéro cent cinquante-six (156) et cent cinquante-sept (157);

b) Une partie du lot originaire numéro cinquante-neuf (59 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin de Saint-Joseph et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cinquante-neuf (59 pties), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph; au nord par une autre partie du lot originaire numéro cinquante-neuf (59 ptie), étant l'emprise du chemin de Saint-Joseph et au sud-est par le lot originaire numéro cinquante-huit (58).

284. Les lots originaires numéro soixante, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre et soixante-cinq (60, 61, 62, 63, 64 et 65) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan.

285. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro cinquante-cinq (55); mesurant cent huit pieds (108') dans la ligne est;

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-ouest et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; à l'est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 pties), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud par le lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155);

Numéro inscription : 185 174



c) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au sud-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 pties), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par les lots originaires numéro quarante-neuf (49), cinquante (50), cinquante et un (51), cinquante-deux (52), cinquante-trois (53) et cinquante-quatre (54); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-trois (153).

286. Le lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan.

287. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le ruisseau du Château; au sud et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice; mesurant cinquante-deux pieds (52') dans la ligne nord-est;

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le ruisseau du Château; au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-ouest et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice; mesurant six cent trente-six pieds (636') dans la ligne nord-est;

c) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 pties), étant l'emprise de la route numéro 155;

Numéro inscription : 185 174



au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-sept (157); au sud-ouest et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice;

d) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159); au nord-est par les lots originaires numéro soixante-trois (63), soixante-quatre (64), soixante-cinq (65) et soixante-six (66); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-sept (157) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant deux mille quatre cent quatre-vingts pieds (2 480') dans la ligne sud-ouest.

288. Une partie du lot originaire numéro deux cent trente (230 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : une lisière de terrain de soixante-dix pieds (70') de largeur, centrée sur un chemin privé existant et de mille sept cents pieds (1 700') de longueur, bornée au nord-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente (230 ptie) et en partie par la partie ci-dessous décrite du lot originaire numéro deux cent trente et un (231 ptie); au nord-est et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente (230 ptie); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente (230 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

289. Une partie du lot originaire numéro deux cent trente et un (231 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : une lisière de terrain de soixante-dix pieds (70') de largeur, centrée sur un chemin privé existant et de mille sept cents pieds (1 700') de longueur, bornée au nord-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente et un (231 ptie); au nord-est en partie par le cadastre officiel du canton de Boucher et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente et un (231 ptie); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente et un (231 ptie); au sud-est par la partie ci-dessus décrite du lot originaire numéro deux cent trente (230 ptie).

290. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-sept (287-A ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de

Numéro inscription : 185 174



Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-six (286-A); au sud-est par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-sept (287-A ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest en partie par la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-huit (288-A) et en partie par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-sept (287-A ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

291. Une partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-huit (288-A ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-sept (287-A); au sud-est par une autre partie de la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-sept (287-A ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par la subdivision lettre A du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289-A).

292. Le lot originaire numéro quatre cent vingt et un (421) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan.

293. Une partie du lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (422 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une partie non cadastrée de la seigneurie de Batiscan; au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt et un (421); au sud-est par le résidu du lot quatre cent vingt-deux (422 ptie), étant la propriété d'Alfred Flageolle et Jean-Louis Normandin et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-trois (423).

294. Une partie du lot originaire numéro quatre cent vingt-trois (423 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une partie non cadastrée de la seigneurie de Batiscan; au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (422); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro quatre cent vingt-trois (423 ptie), étant la propriété d'Alfred Flageolle et Jean-Louis Normandin et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-quatre (424).

295. Le quart sud-est du lot originaire numéro quatre cent vingt-six (426 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent vingt-six (426 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425); au sud-est par la rivière Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427); contenant en superficie vingt-cinq arpents et cinq dixièmes (25,5 arp).

296. Le quart sud-est du lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-six (426); au sud-est par la rivière Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428); contenant en superficie vingt-cinq arpents et vingt-cinq centièmes (25,25 arp).

297. Le quart sud-est du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427); au sud-est par la rivière Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429); contenant en superficie vingt-cinq arpents et cinq dixièmes (25,5 arp).

298. Le quart sud-est du lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428); au sud-est par la rivière Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent trente (430); contenant en superficie vingt-cinq arpents et soixante-quinze centièmes (25,75 arp).

299. Les lots originaires numéro quatre cent trente, quatre cent trente et un, quatre cent trente-deux, quatre cent trente-trois, quatre cent trente-quatre et quatre cent trente-cinq (430, 431, 432, 433, 434 et 435) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan.

Numéro inscription : 185 174



300. Le lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan **sauf et à distraire** la partie suivante, étant la propriété de la Corporation du Pont Mékinac : bornée à l'est, au sud-est et au sud par la rivière Saint-Maurice; à l'ouest et au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437 ptie); mesurant deux cent vingt-cinq mètres et soixante et onze centièmes (225,71 m) le long de la rivière Saint-Maurice, soixante-dix mètres (70 m) dans la ligne ouest et quatre-vingts mètres et soixante-sept centièmes (80,67 m) dans la ligne nord-ouest; contenant en superficie neuf mille deux cent vingt-quatre mètres carrés et deux dixièmes (9 224,2 $m^2$).

301. Le lot originaire numéro quatre cent trente-huit (438) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan.

302. La demie sud-est du lot originaire numéro quatre cent cinquante (450 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent cinquante (450 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent cinquante et un (451); à l'est par la rivière Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent quarante-neuf (449); contenant en superficie soixante et un arpents et cinq dixièmes (61,5 arp).

303. La demie sud-est du lot originaire numéro quatre cent cinquante et un (451 ptie) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent cinquante et un (451 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent cinquante-deux (452); au sud-est et à l'est par la rivière Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent cinquante (450); contenant en superficie cinquante-cinq arpents (55 arp).

304. Les lots originaires numéro quatre cent cinquante-cinq, quatre cent cinquante-six, quatre cent soixante-huit, quatre cent soixante-neuf, quatre cent soixante-dix, quatre cent soixante et onze et quatre cent soixante-douze (455, 456, 468, 469, 470, 471 et 472) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan. . .

305. Le lot originaire numéro quatre cent soixante-treize (473) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-est par la rivière Saint-Maurice; au

Numéro inscription : 185 174



sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent soixante-treize (473 ptie); mesurant cent pieds (100') dans chacune des lignes; la ligne nord-ouest est située à un arpent (1 arp) au sud-est de la ligne nord-ouest du lot originaire numéro quatre cent soixante-treize (473).

306. Le lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-sept (487) du cadastre officiel de la seigneurie de Batiscan.

**CADASTRE : Canton de Boucher**
**MUNICIPALITÉ : Boucher**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture (avec chalets de villégiature au lac Boucher)**

307. Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie), étant la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro dix (10); au sud-est et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie); mesurant cent pieds (100') dans chacune des lignes.

308. a) Une partie du lot originaire numéro dix (10 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro dix (10 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro onze (11); à l'est par le lot originaire numéro soixante-deux (62) et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf (9);

b) Une partie du lot originaire numéro dix (10 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro onze (11); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro dix (10 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf (9).

309. a) Une partie du lot originaire numéro onze (11 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro onze (11 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au

Numéro inscription : 185 174



nord-est par le lot originaire numéro douze (12); à l'est par le lot originaire numéro soixante-deux (62) et au sud-ouest par le lot originaire numéro dix (10);

b) Une partie du lot originaire numéro onze (11 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro douze (12); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro onze (11 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par le lot originaire numéro dix (10).

310. a) Une partie du lot originaire numéro douze (12 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro douze (12 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro treize (13); à l'est par le lot originaire numéro soixante-deux (62) et au sud-ouest par le lot originaire numéro onze (11);

b) Une partie du lot originaire numéro douze (12 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro treize (13); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro douze (12 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par le lot originaire numéro onze (11).

311. Une partie du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro dix-huit (18); à l'est par le lot originaire numéro soixante-deux (62) et au sud-ouest par le lot originaire numéro seize (16).

312. Une partie du lot originaire numéro dix-huit (18 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro dix-huit (18 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro dix-neuf (19); à l'est par le lot

originaire numéro soixante-deux (62) et au sud-ouest par le lot originaire numéro dix-sept (17).

313. Une partie du lot originaire numéro dix-neuf (19 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro dix-neuf (19 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro vingt (20); à l'est par le lot originaire numéro soixante-deux (62) et au sud-ouest par le lot originaire numéro dix-huit (18).

314. Une partie du lot originaire numéro vingt (20 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt (20 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot originaire numéro vingt et un (21); à l'est par le lot originaire numéro soixante-deux (62) et au sud-ouest par le lot originaire numéro dix-neuf (19).

315. a) Une partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : un chemin privé de quinze pieds (15') de largeur et de quatre cent vingt-trois pieds (423') de longueur, borné au nord, au nord-est, au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie); au sud-est par la partie ci-dessous décrite du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; contenant en superficie six mille cinquante pieds carrés (6 050 pi$^2$);

b) Une partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par la partie ci-dessus décrite du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie), au nord-est, à l'est et au sud par une autre partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie); mesurant deux cent trois pieds et six dixièmes (203,6') dans la ligne nord-ouest, cent soixante et onze pieds (171') dans la ligne est et cent quatre-vingt-onze pieds (191') dans la ligne sud; contenant en superficie vingt-huit mille quatre cent cinquante pieds carrés (28 450 pi $^2$).

Numéro inscription : 185 174



Le tout tel que montré sur le plan D-333 préparé par Yves Boivin, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 1970.

316. Une partie du lot originaire numéro soixante-deux (62 ptie) du cadastre officiel du canton de Boucher et plus explicitement décrite comme suit : commençant au coin sud-ouest du lot originaire numéro soixante-deux (62); de là, le long de la ligne ouest du lot originaire numéro soixante-deux (62) et une distance de huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept mètres (8 397 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de soixante-treize degrés (73°) et une distance de mille quatre cents mètres (1 400 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de cent un degrés (101°) et une distance de deux mille deux cents mètres (2 200 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de cent trente-six degrés (136°) et une distance de mille cinq cent vingt mètres et huit dixièmes (1 520,8 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de cent six degrés (106°) et une distance de huit cent soixante-dix-neuf mètres et trois dixièmes (879,3 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de quatre-vingt-quatre degrés (84°) et une distance de quatre mille huit cents mètres (4 800 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de cent soixante-dix degrés (170°) et une distance approximative de trois mille cinq cent cinquante mètres (3 550 m) jusqu'à un point situé sur la ligne sud-est du lot originaire numéro soixante-deux (62); de là, dans une direction sud-ouest et une distance approximative de quatre mille deux cents mètres (4 200 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de deux cent soixante-cinq degrés (265°) et une distance approximative de sept mille mètres (7 000 m) jusqu'à un point; de là, suivant un azimut astronomique de deux cent vingt-cinq degrés (225°) et une distance approximative de mille neuf cents mètres (1 900 m) jusqu'à un point situé sur la ligne sud-ouest du lot originaire numéro soixante-deux (62); de là, dans une direction nord-ouest le long de la ligne sud-ouest du lot originaire numéro soixante-deux (62) et une distance approximative de mille cinq cent cinquante mètres (1 550 m) jusqu'au point de commencement; contenant une superficie brute de huit mille soixante-dix-neuf hectares (8 079 ha).

317. Les îles numéro soixante-quatre (64), soixante-cinq (65) et soixante-six (66) du cadastre officiel du canton de Boucher.

**CADASTRE : Canton de Lejeune**
**MUNICIPALITÉ : Sainte-Thècle**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

185174

Numéro inscription : 185 174



318. Le lot originaire numéro vingt-neuf (29) du rang 6 sud-ouest du cadastre officiel du canton de Lejeune.

**CADASTRE : Canton de Mékinac**
**MUNICIPALITÉ : Boucher**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

319. Les lots originaires numéro un et deux (1 et 2) du rang 3 du cadastre officiel du canton de Mékinac.

320. Une partie du lot originaire numéro trente et un (31 ptie) du rang 9 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trente et un (31) du rang 10; au nord-est par le lot originaire numéro trente-deux (32); au sud par le résidu du lot originaire numéro trente et un (31 ptie); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, deux cent quarante-cinq mètres (245 m) dans la ligne nord-est et trois cent quatre-vingt-un mètres (381 m) dans la ligne sud; contenant en superficie trois hectares et cinquante-sept centièmes (3,57 ha).

321. Une partie du lot originaire numéro trente-deux (32 ptie) du rang 9 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trente-deux (32) du rang 10; au nord-est par le lot originaire numéro trente-trois (33); au sud par le résidu du lot originaire numéro trente-deux (32 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente et un (31); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, quatre cent quatre-vingt-dix mètres (490 m) dans la ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-un mètres (381) dans la ligne sud et deux cent quarante-cinq mètres (245 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie dix hectares et soixante et onze centièmes (10,71 ha).

322. Une partie du lot originaire numéro trente-trois (33 ptie) du rang 9 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trente-trois (33) du rang 10; au nord-est par le lot originaire numéro trente-quatre (34); au sud par le résidu du lot originaire numéro trente-trois (33 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-deux (32); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, sept cent trente-quatre mètres (734 m) dans la ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-un mètres (381 m) dans la ligne sud et quatre cent quatre-vingt-dix mètres (490 m) dans la ligne sud-

Numéro inscription : 185 174



ouest; contenant en superficie dix-sept hectares et quatre-vingt-cinq centièmes (17,85 ha).

323. Une partie du lot originaire numéro trente-quatre (34 ptie) du rang 9 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure pentagonale, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trente-quatre (34) du rang 10; au nord-est par le lot originaire numéro trente-cinq (35); à l'est et au sud par le résidu du lot originaire numéro trente-quatre (34 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-trois (33); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, neuf cent trente-deux mètres (932 m) dans la ligne nord-est, trente-six mètres (36 m) dans la ligne est, trois cent cinquante-quatre mètres (354 m) dans la ligne sud et sept cent trente-quatre mètres (734 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie vingt-quatre hectares et quatre-vingt-quatorze centièmes (24,94 ha).

324. Une partie du lot originaire numéro trente-cinq (35 ptie) du rang 9 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trente-cinq (35) du rang 10; au nord-est par le lot originaire numéro trente-six (36); à l'est par le résidu du lot originaire numéro trente-cinq (35 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro trente-quatre (34); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, cinq cent seize mètres (516 m) dans la ligne nord-est, cinq cent neuf mètres (509 m) dans la ligne est et neuf cent trente-deux mètres (932 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie vingt et un hectares et douze centièmes (21,12 ha).

325. Une partie du lot originaire numéro trente-six (36 ptie) du rang 9 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trente-six (36) du rang 10; au nord-est par le lot originaire numéro trente-sept (37); à l'est par le résidu du lot originaire numéro trente-six (36 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-cinq (35); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, quatre-vingt-dix-neuf mètres (99 m) dans la ligne nord-est, cinq cent neuf mètres (509 m) dans la ligne est et cinq cent seize mètres (516 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie huit hectares et quatre-vingt-dix-sept centièmes (8,97 ha).

Numéro inscription : 185 174



326. Une partie du lot originaire numéro trente-sept (37 ptie) du rang 9 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro trente-sept (37) du rang 10; à l'est par le résidu du lot originaire numéro trente-sept (37 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-six (36); mesurant soixante-dix mètres (70 m) dans la ligne nord-ouest, cent vingt et un mètres (121 m) dans la ligne est et quatre-vingt-dix-neuf mètres (99 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie trente-cinq centièmes d'hectare (0,35 ha).

327. Une partie du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher,; au nord-est par le lot originaire numéro vingt-sept (27) et au sud par le résidu du lot originaire numéro vingt-six (26 ptie); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, deux cent quarante-neuf mètres (249 m) dans la ligne nord-est et trois cent quatre-vingt-un mètres (381 m) dans la ligne sud; contenant en superficie trois hectares et soixante-quatre centièmes (3,64 ha).

328. Une partie du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; au nord-est par le lot originaire numéro vingt-huit (28); au sud par le résidu du lot originaire numéro vingt-sept (27 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-six (26); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, quatre cent quatre-vingt-dix-huit mètres (498 m) dans la ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-un mètres (381 m) dans la ligne sud et deux cent quarante-neuf mètres (249 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie dix hectares et quatre-vingt-onze centièmes (10,91 ha).

329. Une partie du lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; au nord-est par le lot originaire numéro vingt-neuf (29); au sud par le résidu du lot originaire numéro vingt-huit (28 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-sept (27); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, sept cent quarante-huit mètres (748 m) dans la ligne nord-

Numéro inscription : 185 174



est, trois cent quatre-vingt-un mètres (381 m) dans la ligne sud et quatre cent quatre-vingt-dix-huit mètres (498 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie dix-huit hectares et dix-huit centièmes (18,18 ha).

330. Une partie du lot originaire numéro vingt-neuf (29 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; au nord-est par le lot originaire numéro trente (30); au sud par le résidu du lot originaire numéro vingt-neuf (29 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-huit (28); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, neuf cent quatre-vingt-dix-sept mètres (997 m) dans la ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-un mètres (381 m) dans la ligne sud et sept cent quarante-huit mètres (748 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie vingt-cinq hectares et quarante-six centièmes (25,46 ha).

331. Une partie du lot originaire numéro trente (30 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; au nord-est par le lot originaire numéro trente et un (31); au sud par le résidu du lot originaire numéro trente (30 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro vingt-neuf (29); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, mille deux cent quarante-six mètres (1 246 m) dans la ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-un mètres (381 m) dans la ligne sud et neuf cent quatre-vingt-dix-sept mètres (997 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie trente-deux hectares et soixante-treize centièmes (32,73 ha).

332. Les lots originaires numéro trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six (31, 32, 33, 34, 35 et 36) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac.

333. Une partie du lot originaire numéro trente-sept (37 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure pentagonale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; au nord-est par le lot originaire numéro trente-huit (38); à l'est par le résidu du lot originaire numéro trente-sept (37 ptie), au sud-est par le lot originaire numéro trente-sept (37) du rang 9 et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-six (36); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la

ligne nord-ouest, neuf cent quatre-vingt-huit mètres (988 m) dans la ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-sept mètres (387 m) dans la ligne est, soixante-dix mètres (70 m) dans la ligne sud-est et mille deux cent quatre-vingt-quatorze mètres (1 294 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie trente-quatre hectares et trente-sept centièmes (34,37 ha).

334. Une partie du lot originaire numéro trente-huit (38 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; au nord-est par le lot originaire numéro trente-neuf (39); à l'est par le résidu du lot originaire numéro trente-huit (38 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-sept (37); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, cinq cent quatre-vingt-un mètres (581 m) dans la ligne nord-est, cinq cent neuf mètres (509 m) dans la ligne est et neuf cent quatre-vingt-huit mètres (988 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie vingt-deux hectares et quatre-vingt-huit centièmes (22,88 ha).

335. Une partie du lot originaire numéro trente-neuf (39 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; au nord-est par le lot originaire numéro quarante (40); à l'est par le résidu du lot originaire numéro trente-neuf (39 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-huit (38); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres (292 m) dans la ligne nord-ouest, cent soixante-treize mètres (173 m) dans la ligne nord-est, cinq cent neuf mètres (509 m) dans la ligne est et cinq cent quatre-vingt-un mètres (581 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie onze hectares (11 ha).

336. Une partie du lot originaire numéro quarante (40 ptie) du rang 10 du cadastre officiel du canton de Mékinac et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Boucher; à l'est par le résidu du lot originaire numéro quarante (40 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-neuf (39); mesurant cent un mètres (101 m) dans la ligne nord-ouest, deux cent quinze mètres (215 m) dans la ligne est et cent soixante-treize mètres (173 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie un hectare et sept centièmes (1,07 ha).

Numéro inscription : 185 174



CADASTRE : Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
MUNICIPALITÉ : Ville de Shawinigan-Sud (lots 674 à 676, 770 à 780, 869 ptie, 884 ptie, 885 ptie, 949 ptie, 950 ptie)
Village de Saint-Georges (1035 ptie à 1038 ptie)
Ville de Grand-Mère (1022-225 ptie)
Lac-à-la-Tortue (tous les autres lots)
USAGE ACTUEL : Sylviculture

337. a) Les lots originaires numéro six cent vingt-sept, six cent vingt-huit, six cent vingt-neuf, six cent trente, six cent trente et un, six cent trente-deux, six cent trente-trois, six cent trente-cinq, six cent trente-six, six cent cinquante-cinq, six cent cinquante-six, six cent cinquante-sept, six cent cinquante-huit, six cent cinquante-neuf, six cent soixante, six cent soixante et un, six cent soixante-dix, six cent soixante et onze, six cent soixante-douze, six cent soixante-treize, sept cent quatre-vingt-treize, sept cent quatre-vingt-quatorze, sept cent quatre-vingt-quinze, sept cent quatre-vingt-seize, sept cent quatre-vingt-dix-sept, sept cent quatre-vingt-dix-huit, sept cent quatre-vingt-dix-neuf, huit cent un, huit cent deux, huit cent trois, huit cent quatre, huit cent cinq, huit cent six, huit cent sept, huit cent huit, huit cent neuf, huit cent dix-sept, huit cent dix-huit, huit cent dix-neuf, huit cent vingt, huit cent vingt et un et huit cent vingt-deux (627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 635, 636, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 670, 671, 672, 673, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 817, 818, 819, 820, 821 et 822) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Les lots originaires numéro six cent soixante-quatorze, six cent soixante-quinze, six cent soixante-seize, sept cent soixante-dix, sept cent soixante et onze, sept cent soixante-douze, sept cent soixante-treize, sept cent soixante-quatorze, sept cent soixante-quinze, sept cent soixante-seize, sept cent soixante-dix-sept, sept cent soixante-dix-huit, sept cent soixante-dix-neuf et sept cent quatre-vingt (674, 675, 676, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779 et 780) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

338. a) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-trois (823 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et

185174

Numéro inscription : 185 174



plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-quatre (824); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse; au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-trois (823 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359;

b) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-trois (823 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-quatre (824); au nord par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-trois (823 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au nord-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-trois (823 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 359; au sud-est par le lot originaire numéro six cent vingt-sept (627) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-deux (822).

339. a) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise du Canadien Pacifique; au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-six (826); mesurant quarante-neuf mètres et vingt-deux centièmes (49,22 m) dans la ligne nord-ouest, quarante-cinq mètres et sept centièmes (45,07 m) dans la ligne nord et cinquante-neuf mètres et vingt et un centièmes (59,21 m) dans la ligne nord-est;

b) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin du rang Saint-Mathieu; au nord par le lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro huit cent vingt-quatre (824); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise du Canadien Pacifique; au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; mesurant soixante et onze mètres et quatre centièmes (71,04 m) dans la ligne sud-ouest et vingt et un mètres et quarante et un centièmes (21,41 m) dans la ligne ouest;

c) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; au sud-est et au nord-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant des emprises du Canadien Pacifique; mesurant quatre mètres et soixante-quinze centièmes (4,75 m) dans la ligne nord-est;

d) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro huit cent vingt-quatre (824); au sud par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant une emprise du Canadien Pacifique; au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant une autre emprise du Canadien Pacifique; mesurant vingt-huit mètres et cinquante-trois centièmes (28,53 m) dans la ligne sud-ouest;

e) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise du Canadien Pacifique; au nord-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359 et en partie par le lot originaire numéro huit cent vingt-quatre (824); au sud-est par les

Numéro inscription : 185 174



lots originaires numéro huit cent vingt-deux (822) et huit cent vingt et un (821); au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-six (826); mesurant cent soixante-seize mètres et trois centièmes (176,03 m) le long d'une courbe ayant un rayon de sept cent soixante mètres et soixante-neuf centièmes (760,69 m), cent quarante-neuf mètres et soixante-seize centièmes (149,76 m) et cent trente-six mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (136,95 m) le long d'une courbe ayant un rayon de deux mille quatre cent quatre-vingt-treize mètres et vingt et un centièmes (2 493,21 m) le long de l'emprise de la route numéro 359;

f) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant une emprise du Canadien Pacifique; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent vingt-quatre (824) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825 ptie), étant l'emprise de la route numéro 359; mesurant cent cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (154,88 m) le long d'une courbe ayant un rayon de sept cent trente-deux mètres et soixante-neuf centièmes (732,69 m), cent quarante-neuf mètres et soixante-seize centièmes (149,76 m) et dix-sept mètres et soixante et onze centièmes (17,71 m) le long de l'emprise de la route numéro 359.

340. a) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-sept (827 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-sept (827 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent vingt-six (826); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-sept (827 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-huit (828);

b) Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-sept (827 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée

Numéro inscription : 185 174



au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-sept (827 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent vingt-six (826); au sud-est par les lots originaires numéro huit cent dix-neuf (819) et huit cent vingt (820) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-huit (828).

341. Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-huit (828 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-huit (828 ptie), étant la propriété de Wellie Grenier; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent vingt-sept (827); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent dix-neuf (819) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent vingt-neuf (829); mesurant cinq arpents (5 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest.

342. Une partie du lot originaire numéro huit cent vingt-neuf (829 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent vingt-neuf (829 ptie), étant la propriété de Wellie Grenier; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent vingt-huit (828); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent dix-huit (818) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente (830); mesurant cinq arpents (5 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest.

343. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente (830 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent trente (830 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent vingt-neuf (829); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent dix-sept (817) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente et un (831).

344. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente et un (831 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent trente et un (831 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente (830); au sud-est par le lot

185174

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro huit cent seize (816) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente-deux (832).

345. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente-deux (832 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent trente-deux (832 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente et un (831); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent quinze (815) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente-trois (833).

346. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente-quatre (834 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent trente-quatre (834 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente-trois (833); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent treize (813) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente-cinq (835).

347. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente-cinq (835 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent trente-cinq (835 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente-quatre (834); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent douze (812) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente-six (836).

348. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente-six (836 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent trente-six (836 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente-cinq (835); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent onze (811) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente-sept (837).

349. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente-sept (837 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une

Numéro inscription : 185 174



autre partie du lot originaire numéro huit cent trente-sept (837 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente-six (836); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent dix (810) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent trente-huit (838).

350. Une partie du lot originaire numéro huit cent trente-neuf (839 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent trente-neuf (839 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente-huit (838); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent huit (808) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante (840).

351. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante (840 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante (840 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent trente-neuf (839); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent sept (807) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante et un (841).

352. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (841 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (841 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante (840); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent six (806) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante-deux (842).

353. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-deux (842 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante-deux (842 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante et un (841); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent cinq (805) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante-trois (843).

185174

354. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-trois (843 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante-trois (843 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante-deux (842); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent quatre (804) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante-quatre (844).

355. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-quatre (844 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante-quatre (844 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante-trois (843); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent trois (803) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante-cinq (845).

356. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-cinq (845 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante-cinq (845 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante-quatre (844); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent deux (802) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante-six (846).

357. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-six (846 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante-six (846 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante-cinq (845); au sud-est par le lot originaire numéro huit cent un (801) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante-sept (847).

358. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-sept (847 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante-sept (847 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante-six (846);

Numéro inscription : 185 174



au sud-est par le lot originaire numéro huit cent (800) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quarante-huit (848).

359. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-huit (848 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quarante-huit (848 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quarante-sept (847); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) et au sud-ouest en partie par le lot originaire numéro huit cent quarante-neuf (849) et en partie par les subdivisions numéro deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, six-sept, dix-huit, vingt-huit, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, quarante, quarante-deux, quarante-six et quarante-sept du lot originaire numéro huit cent quarante-neuf (849-2, 849-3, 849-4, 849-5, 849-6, 849-8, 849-9, 849-10, 849-11, 849-12, 849-13, 849-14, 849-15, 849-16, 849-17, 849-18, 849-28, 849-33, 849-34, 849-35, 849-36, 849-40, 849-42, 849-46 et 849-47).

360. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante (850 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante (850 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est en partie par le lot originaire numéro huit cent quarante-neuf (849) et en partie par les subdivisions numéro dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq et quarante-huit du lot originaire numéro huit cent quarante-neuf (849-19, 849-20, 849-21, 849-22, 849-23, 849-24, 849-25, 849-26, 849-27, 849-29, 849-30, 849-31, 849-32, 849-37, 849-38, 849-39, 849-43, 849-44, 849-45 et 849-48); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-dix-sept (797) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante et un (851).

361. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante et un (851 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante et un (851 ptie), étant l'emprise

Numéro inscription : 185 174



du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent cinquante (850); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-seize (796) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante-deux (852).

362. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-deux (852 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-deux (852 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent cinquante et un (851); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-quinze (795) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante-trois (853).

363. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-trois (853 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-trois (853 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent cinquante-deux (852); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-quatorze (794) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante-quatre (854).

364. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-quatre (854 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-quatre (854 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent cinquante-trois (853); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-treize (793) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante-cinq (855).

365. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-cinq (855 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-cinq (855 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent cinquante-quatre (854); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-douze (792) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante-six (856).

Numéro inscription : 185 174



366. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-six (856 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-six (856 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent cinquante-cinq (855); au sud-est par les lots originaire numéro sept cent quatre-vingt-onze (791) et sept cent quatre-vingt-douze (792) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante-sept (857).

367. Une partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-huit (858 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent cinquante-huit (858 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent cinquante-sept (857); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-dix (790) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent cinquante-neuf (859).

368. Une partie du lot originaire numéro huit cent soixante-deux (862 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent soixante-deux (862 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent soixante et un (861); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-sept (787) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent soixante-trois (863).

369. Une partie du lot originaire numéro huit cent soixante-sept (867 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent soixante-sept (867 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent soixante-six (866); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-deux (782) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent soixante-huit (868).

370. Une partie du lot originaire numéro huit cent soixante-huit (868 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent soixante-huit (868 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le

Numéro inscription : 185 174



lot originaire numéro huit cent soixante-sept (867); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-un (781) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent soixante-neuf (869).

371. Une partie du lot originaire numéro huit cent soixante-neuf (869 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent soixante-neuf (869 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent soixante-huit (868); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt (780) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent soixante-dix (870).

372. Une partie du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-quatre (884 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-quatre (884 ptie), étant la ligne nord-ouest de la servitude de la Compagnie d'électricité Shawinigan; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-trois (883); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent soixante-six (766) et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-cinq (885); la ligne nord-ouest est parallèle au chemin du rang Saint-Mathieu et est située à trois cents pieds (300') au sud-est du chemin du rang Saint-Mathieu.

373. Une partie du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-cinq (885 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-cinq (885 ptie), étant la ligne nord-ouest de la servitude de la Compagnie d'électricité Shawinigan; au nord-est par le lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-quatre (884); au sud-est par le lot originaire numéro sept cent soixante-cinq (765) et au sud-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin Lamothe; la ligne nord-ouest est parallèle au chemin du rang Saint-Mathieu et est située à trois cents pieds (300') au sud-est du chemin du rang Saint-Mathieu.

374. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quarante-neuf (949 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quarante-neuf (949 ptie), étant la

Numéro inscription : 185 174



propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent cinquante (950); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quarante-neuf (949 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quarante-huit (948).

375. Une partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante (950 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante (950 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent cinquante et un (951); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante (950 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quarante-neuf (949).

376. Une partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante-huit (958 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent cinquante-neuf (959); à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante-huit (958 ptie); mesurant cinq cent quatre-vingt-dix pieds (590') dans les lignes est et ouest; la ligne est est une ligne droite située à cent vingts pieds (120') à l'est du sommet de la falaise située au bord de la rivière Saint-Maurice; le tout tel que montré sur le plan préparé par Julien Raymond, arpenteur-géomètre, en date du 3 décembre 1964.

377. Une partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante-neuf (959 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante-neuf (959 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent cinquante-huit (958); mesurant soixante pieds (60') dans les lignes est et ouest; la ligne est est parallèle à la rivière Saint-Maurice et est située à cent vingt-cinq pieds (125') à l'est de ladite rivière Saint-Maurice.

378. a) Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix (970); au sud-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969 ptie), étant la propriété de la Commission Scolaire Centre-de-la-Mauricie et en partie par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest en partie par le lot originaire numéro neuf cent soixante-huit (968) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969 ptie), étant la propriété de la Commission Scolaire Centre-de-la-Mauricie; la ligne nord-ouest est située à environ quinze arpents (15 arp) du chemin du rang Saint-Mathieu; mesurant quatre-vingt-seize pieds (96') et trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') respectivement dans les lignes sud-est; deux mille cinq cent vingt-huit pieds (2 528') et cent soixante-huit pieds (168') respectivement dans les lignes sud-ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix (970); au sud-est, au sud, au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969 ptie), cette borne étant la rivière aux Rouilles.

379. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix (970 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix (970 ptie) situé au nord-ouest de la rivière aux Rouilles; au nord par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante et onze (971); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix (970 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-neuf (969).

380. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante et onze (971 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-douze (972); au sud-est par une autre partie du lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro neuf cent soixante et onze (971 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix (970).

381. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-douze (972 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-treize (973); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-douze (972 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante et onze (971).

382. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-treize (973 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-quatorze (974); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-treize (973 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-douze (972).

383. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-quatorze (974 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-quinze (975); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-quatorze (974 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-treize (973).

384. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-quinze (975 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-quatorze (974); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-quinze (975 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-quatorze (974).

385. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-seize (976 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus

Numéro inscription : 185 174



explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-sept (977); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-seize (976 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-quinze (975).

386. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-sept (977 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-huit (978); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-sept (977 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-seize (976).

387. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-huit (978 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-huit (978 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-sept (977).

388. Une partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt (980); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-huit (978).

389. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt (980 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-un (981); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt (980 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent soixante-dix-neuf (979).

Numéro inscription : 185 174



390. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-un (981 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-deux (982); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-un (981 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt (980).

391. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-deux (982 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-trois (983); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-deux (982 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-un (981).

392. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-trois (983 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatre (984); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-trois (983 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-deux (982).

393. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-cinq (985 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro mille seize (1016); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-six (986); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-cinq (985 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatre (984).

394. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-six (986 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro mille seize (1016); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-sept (987); au sud-est par une

185174

Numéro inscription : 185 174



autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-six (986 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-cinq (985).

395. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-sept (987 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro mille seize (1016); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (988); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-sept (987 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-six (986).

396. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (988 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro mille quinze (1015); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (989); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (988 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-sept (987).

397. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (989 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro mille quatorze (1014); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix (990); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (989 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (988).

398. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix (990 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro mille treize (1013); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-onze (991); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix (990 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (989).

399. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatorze (994 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatorze (994 ptie), étant la 37e avenue; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quinze (995); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatorze (994 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-treize (993) et par la subdivision numéro huit du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-treize (993-8).

400. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quinze (995 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quinze (995 ptie), étant la 37e avenue; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-seize (996); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quinze (995 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatorze (994).

401. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-seize (996 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-seize (996 ptie), étant la 37e Avenue; au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997) et par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997-2); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-seize (996 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quinze (995).

402. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997 ptie) et en partie par les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997-1 et 997-2); au nord-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit

Numéro inscription : 185 174



(998); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997 ptie), étant l'emprise du chemin du rang Saint-Mathieu et au sud-ouest par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-seize (996); la ligne nord-ouest est parallèle à la 37e avenue et est située à deux cent vingt-cinq pieds (225') au sud-est de la 37e avenue.

403. Une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1 ptie), étant le chemin des Daniel; au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la 100e rue, en partie par la subdivision numéro un de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1-1) et en partie par d'autres parties de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1 pties); au sud-est en partie par d'autres parties de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1 pties) et en partie par les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1-1 et 1002-1-2); au sud-ouest en partie par le lot originaire numéro mille trois (1003) et en partie par une autre partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1 ptie); mesurant six cent six pieds (606') dans la ligne nord-ouest; **sauf et à distraire** les subdivisions numéro trois et quatre de la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille deux (1002-1-3 et 1002-1-4).

404. a) Une partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie), étant la 112e avenue; au nord-est par le lot originaire numéro mille quatre (1004); au sud par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie), étant la 70e rue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille six (1006); **sauf et à distraire** la partie suivante : de figure triangulaire, bornée au nord-est par le lot originaire numéro mille quatre (1004), au sud par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie), étant la 70e rue et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie); mesurant quatre-vingt-un pieds (81') dans la ligne nord-est, soixante-deux

Numéro inscription : 185 174



pieds (62') dans la ligne sud et cinquante-sept pieds (57') dans la ligne ouest, contenant en superficie mille sept cent soixante-dix pieds carrés (1 770 pi²);

b) Une partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie), étant la 70e rue; à l'est par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille six (1006);

c) Une partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue; au nord-est par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro mille cinq (1005-2); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille cinq (1005 ptie), étant la 37e avenue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille six (1006).

405. a) Une partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie), étant la 112e avenue; au nord-est par le lot originaire numéro mille cinq (1005); au sud par une autre partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie), étant la 70e rue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille sept (1007);

b) Une partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie), étant la 70e rue; au nord-est en partie par le lot originaire numéro mille cinq (1005) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue; à l'est par ladite partie du lot originaire numéro mille

cinq (1005 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille sept (1007);

c) Une partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue; au nord-est par le lot originaire numéro mille cinq (1005); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille six (1006 ptie), étant la 37e avenue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille sept (1007); la ligne nord-ouest est parallèle à la 37e avenue et est située à quatre cent trente-neuf pieds et cinq dixièmes (439,5') au nord-ouest de ladite 37e avenue; la ligne ouest est la limite est de la servitude de la Compagnie d'électricité Shawinigan.

406. a) Une partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro mille sept (1007-4); au nord par une autre partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la 70e rue; au nord-est en partie par le lot originaire numéro mille six (1006) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue; à l'est par ladite partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la 37e Avenue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille huit (1008);

b) Une partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la 112e avenue; au nord-est par le lot originaire numéro mille six (1006) et au sud par une autre partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la 70e rue;

Numéro inscription : 185 174



c) Une partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud, au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la propriété de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue; au nord-est par le lot originaire numéro mille six (1006) et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille sept (1007 ptie), étant la 37e avenue.

407. a) Une partie du lot originaire numéro mille huit (1008 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille huit (1008 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro mille sept (1007); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille huit (1008 ptie), étant la 37e avenue et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille neuf (1009); mesurant dix arpents (10 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro mille huit (1008 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, étant l'ancienne emprise du Canadien Pacifique et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord et au sud par d'autres parties du lot originaire numéro mille huit (1008 pties); au nord-est par le lot originaire numéro mille sept (1007) et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille neuf (1009); mesurant quarante-deux pieds (42') de largeur et contenant en superficie un arpent et neuf dixièmes (1,9 arp).

408. Une partie du lot originaire numéro mille onze (1011 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille onze (1011-1), étant la 27e avenue et en partie par le lot originaire numéro mille dix-neuf (1019); au nord-est en partie par le lot originaire numéro mille dix (1010) et en partie par la subdivision numéro un du lot originaire numéro mille onze (1011-1), étant la 27e avenue; au sud-est par le lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-douze (992) et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille douze (1012); **sauf et à distraire** la partie suivante : de figure carrée, bornée au nord-ouest par la

185174

Numéro inscription : 185 174



subdivision numéro un du lot originaire numéro mille onze (1011-1), étant la 27e avenue, au nord-est par le lot originaire numéro mille dix (1010), au sud-est et au sud-ouest par le résidu du lot originaire numéro mille onze (1011 ptie), mesurant un arpent (1 arp) dans chaque ligne.

409. Les lots originaires numéro mille douze, mille treize, mille quatorze, mille quinze et mille seize (1012, 1013, 1014, 1015 et 1016) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

410. La subdivision numéro deux cent vingt-cinq du lot originaire numéro mille vingt-deux (1022-225) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel **sauf et à distraire** la subdivision numéro un de la subdivision numéro deux cent vingt-cinq du lot originaire numéro mille vingt-deux (1022-225-1).

411. Le lot originaire numéro mille trente-cinq (1035) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel **sauf et à distraire** la partie suivante, étant l'emprise de l'autoroute numéro 55 : bornée au nord-ouest en partie par la rivière Saint-Maurice et en partie par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-cinq (1035 ptie), au nord-est par le lot originaire numéro mille trente-six (1036), au sud-est en partie par la rivière Saint-Maurice et en partie par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-cinq (1035 ptie), au sud, au sud-ouest et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice; mesurant six cent quarante pieds (640') dans la ligne nord-est et contenant en superficie dix-neuf acres et soixante-quinze centièmes (19,75 ac).

412. Le lot originaire numéro mille trente-six (1036) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel **sauf et à distraire** la partie suivante, étant l'emprise de l'autoroute numéro 55 : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-six (1036 ptie), au nord-est par le lot originaire numéro mille trente-sept (1037), au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-six (1036 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille trente-cinq (1035); mesurant quatre-vingt-cinq pieds et trente-deux centièmes (85,32'), quatre cent soixante-six pieds et neuf dixièmes (466,9') et cinquante-deux pieds (52') dans les lignes nord-ouest, cinq cent quarante-deux pieds (542') dans la ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-six pieds (286') et trois cents pieds (300') dans les lignes sud-est, six cent quarante pieds (640') dans la ligne sud-ouest et contenant en superficie sept acres et quatre-vingt-cinq centièmes (7,85 ac).

Numéro inscription : 185 174



413. Le lot originaire numéro mille trente-sept (1037) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel **sauf et à distraire** la partie suivante, étant l'emprise de l'autoroute numéro 55 : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-sept (1037 ptie), au nord-est par le lot originaire numéro mille trente-huit (1038), au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-sept (1037 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille trente-six (1036); mesurant trois cent cinquante-quatre pieds et cinquante-six centièmes (354,56'), deux cent trente et un pieds et cinq dixièmes (231,5') et vingt-trois pieds et deux dixièmes (23,2') dans les lignes nord-ouest, cinq cent trente-neuf pieds et cinq centièmes (539,05') dans la ligne nord-est, quatre cent trente-neuf pieds (439') et cent quarante-quatre pieds et vingt-cinq centièmes (144,25') dans les lignes sud-est, cinq cent quarante-deux pieds (542') dans la ligne sud-ouest et contenant en superficie huit acres et quatre-vingts centièmes (8,80 ac).

414. Le lot originaire numéro mille trente-huit (1038) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel **sauf et à distraire** la partie suivante, étant l'emprise de l'autoroute numéro 55 : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-huit (1038 ptie), au nord-est par le cadastre officiel du canton de Radnor, au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro mille trente-huit (1038 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro mille trente-sept (1037); mesurant cent vingt-huit pieds et treize centièmes (128,13') et trois cent quatre-vingt-un pieds et trois dixièmes (381,3') dans les lignes nord-ouest, cinq cent soixante-trois pieds (563') dans la ligne nord-est, cent douze pieds (112'), deux cent quatre-vingt-treize pieds et trois dixièmes (293,3') et cent un pieds et trois dixièmes (101,3') dans les lignes sud-est, cinq cent vingt et un pieds (521') dans la ligne sud-ouest et contenant en superficie six acres et onze centièmes (6,11 ac).

**CADASTRE : Canton de Polette**
**MUNICIPALITÉ : M.R.C. de Mékinac**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

415. Les lots originaires numéro treize, quatorze, quinze, seize et trente (13, 14, 15, 16 et 30) du rang 1 du cadastre officiel du canton de Polette.

**CADASTRE : Canton de Radnor**
**MUNICIPALITÉ : Lac-à-la-Tortue : 25-1-1 ptie, 25-1-1-5, 25-1-1-8, 25-1-1-9, rang 8**
**Village de Saint-Georges : 25-10 ptie, 25-14, 25-15, 25-17, rang 6; 25-1 ptie,**

Numéro inscription : 185 174



25-4 ptie, 25-6 ptie, 25-14 ptie à 25-19 ptie, rang 5; 25-5 ptie à 25-8 ptie, 25-9 ptie à 25-19 ptie, rang 4; 123 ptie
Paroisse de Saint-Jean-des-Piles : 3 ptie, 4 ptie, 5 ptie
Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac : 246 ptie à 260 ptie
Village de Grandes-Piles : tous les autres lots

USAGE ACTUEL : Terrains résidentiels vacants : 25-1-1-5, 25-1-1-8, 25-1-1-9, rang 8
Site d'enfouissement de déchets de fabrique : 25-7 ptie à 25-13-2, rang 4
Sylviculture : tous les autres lots

416. a) Une partie du lot originaire numéro trois (3 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord, au nord-est et à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro deux (2); au sud-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la rue Principale et en partie par une autre partie du lot originaire numéro trois (3 ptie), étant l'emprise de la rue Principale et au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre (4);

b) Une partie du lot originaire numéro trois (3 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre (4); au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la rue Principale et en partie par une autre partie du lot originaire numéro trois (3 ptie), étant l'emprise de la rue Principale; au sud-est par le lot originaire numéro deux (2) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

417. a) Une partie du lot originaire numéro quatre (4 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord, au nord-est et à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro trois (3); au sud-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la rue Principale et en partie par une autre partie du lot originaire numéro quatre (4 ptie), étant l'emprise de la rue Principale et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro quatre (4 ptie); la ligne nord-ouest est parallèle à la ligne sud-est du lot originaire numéro quatre (4) et est située à huit cents pieds (800') au

Numéro inscription : 185 174



nord-ouest de ladite ligne sud-est du lot originaire numéro quatre (4);

b) Une partie du lot originaire numéro quatre (4 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cinq (5); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro quatre (4 ptie), étant l'emprise de la rue Principale; au sud-est par le lot originaire numéro trois (3) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

418. a) Une partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin du rang Saint-Olivier; au nord et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie), étant l'emprise de la rue Principale; au sud-est par le lot originaire numéro quatre (4) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore;

b) Une partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le ruisseau Bernier; au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie), étant l'emprise de la rue Principale; au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin du rang Saint-Olivier et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore; **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinq (5-1);

c) Une partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest, au nord et au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-est par le ruisseau Bernier et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore;

d) Une partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par la subdivision numéro trois du lot originaire numéro neuf (9-3) et en partie par le lot originaire numéro neuf (9); au nord-est en

185174

Numéro inscription : 185 174



partie par une autre partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie), étant la propriété de Jean Trudel, en partie par une autre partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie), étant l'emprise de la rue Principale et en partie par le ruisseau Bernier; au sud-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro cinq (5 ptie), étant la propriété du ministère des Transports du Québec et en partie par le ruisseau Bernier; au sud et au sud-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale).

419. Une partie du lot originaire numéro dix (10 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinq (205); à l'est et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro dix (10 ptie); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro dix (10 ptie), étant la 2e rue A; au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro dix (10 ptie); mesurant deux cent quatre-vingt-quatre pieds (284') dans la ligne nord-ouest, environ deux cent vingt pieds (220') dans la ligne est située à dix pieds (10') à l'est d'un chemin privé, vingt-sept pieds (27') dans la ligne nord-est, quatre-vingt-dix pieds (90') dans la ligne sud-est et cent vingt-cinq pieds (125') dans la ligne sud-ouest.

420. a) Une partie du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro seize (16); au nord-est par le lot originaire numéro trente-six (36); au sud-est par le lot originaire numéro dix-huit (18); au sud en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro seize (16); au nord par une autre partie du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro dix-huit (18) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cent vingt-trois (123).

421. Une partie du lot originaire numéro dix-huit (18 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au

Numéro inscription : 185 174



nord-ouest par le lot originaire numéro dix-sept (17); au nord-est par le lot originaire numéro cent vingt-trois (123); au sud-est par le lot originaire numéro dix-neuf (19) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice.

422. Une partie du lot originaire numéro dix-neuf (19 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro dix-huit (18); au nord par le lot originaire numéro cent vingt-trois (123); au sud-est par le lot originaire numéro vingt (20) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice.

423. Une partie du lot originaire numéro vingt (20 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro dix-neuf (19); au nord par le lot originaire numéro cent vingt-trois (123); au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro vingt et un (21) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice.

424. Une partie du lot originaire numéro vingt et un (21 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt (20); au nord-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro vingt et un (21 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro vingt et un (21 ptie), étant la pépinière Proulx; au sud-est par le lot originaire numéro vingt-deux (22) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice.

425. Une partie du lot originaire numéro vingt-deux (22 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt et un (21); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-deux (22 ptie), étant la pépinière Proulx; au sud-est par le lot originaire numéro vingt-trois (23) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice.

426. Une partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-deux (22); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-trois (23 ptie), étant la pépinière Proulx; au sud-est par le lot originaire numéro vingt-quatre (24) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice.

Numéro inscription : 185 174



427. a) Une partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-trois (23); au nord-est par le lot originaire numéro vingt-huit (28); au sud-est par le lot numéro un (1) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-trois (23); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro vingt-quatre (24 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot numéro un (1) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice.

428. a) Une partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-quatre (24); au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-est par le lot numéro deux (2) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro vingt-quatre (24); au nord-est par une autre partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot numéro deux (2) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice.

429. a) Une partie du lot numéro deux (2 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro

Numéro inscription : 185 174



un (1) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-est par le lot numéro trois (3) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro deux (2 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot numéro deux (2 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro un (1) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par une autre partie du lot numéro deux (2 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot numéro trois (3) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice.

430. a) Une partie du lot numéro trois (3 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro deux (2) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-est par le lot numéro quatre (4) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro trois (3 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot numéro trois (3 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro deux (2) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par une autre partie du lot numéro trois (3 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot numéro quatre (4) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

185174

Numéro inscription : 185 174



431. a) Une partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro trois (3) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-est par la subdivision numéro un du lot numéro cinq (5-1) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro trois (3) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par une autre partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par la subdivision numéro un du lot numéro cinq (5-1) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

432. a) Une partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux du lot numéro six (6-2) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro sept (7) du rang 3 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au sud-est par les lots numéro huit (8), neuf (9), dix (10), onze (11), douze (12), quatorze (14), quinze (15), seize (16) et par les subdivisions numéro un et deux du lot numéro treize (13-1 et 13-2) du rang 4 (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision

Numéro inscription : 185 174



numéro deux du lot numéro six (6-2) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par une autre partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par les lots numéro un (1), deux (2), quatre (4), cinq (5), six (6), sept (7) et par les subdivisions numéro un et deux du lot trois (3-1 et 3-2) du rang 4 (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice.

433. Les lots numéro deux, trois, quatre, cinq, six et sept (2, 3, 4, 5, 6 et 7) du rang 3 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor.

434. a) Une partie du lot numéro cinq (5 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro sept (7) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro six (6) du rang 4 (lot 25 du bloc B); à l'est et au sud par une autre partie du lot numéro cinq (5 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au sud-ouest par le lot numéro quatre (4) du rang 4 (lot 25 du bloc B);

b) Une partie du lot numéro cinq (5 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale) et en partie par le lot numéro six (6) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au sud et à l'ouest par une autre partie du lot numéro cinq (5 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; mesurant deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285') dans les lignes nord-est, cent cinquante-huit pieds et vingt-cinq centièmes (158,25') dans la ligne sud et deux cent trente-neuf pieds (239') dans la ligne ouest; contenant en superficie dix-neuf mille deux cent dix pieds carrés (19 210 pi$^2$);

c) Une partie du lot numéro cinq (5 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord par une autre partie du lot numéro cinq (5 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de

Numéro inscription : 185 174



l'autoroute numéro 55; au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale) et en partie par une autre partie du lot numéro cinq (5 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'accès à l'autoroute numéro 55; au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale) et au sud-ouest par le lot numéro quatre (4) du rang 4 (lot 25 du bloc B).

435. a) Une partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro sept (7) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro sept (7) du rang 4 (lot 25 du bloc B); à l'est par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au sud-ouest par le lot numéro cinq (5) du rang 4 (lot 25 du bloc B);

b) Une partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant l'autoroute numéro 55 et en partie par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au nord-est par le lot numéro sept (7) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au sud-est par le lot numéro six (6) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-ouest et au sud par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'accès à l'autoroute numéro 55;

c) Une partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale); au sud-ouest par le lot numéro cinq (5) du rang 4 (lot 25 du bloc B); à l'ouest par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; mesurant cent trente et un pieds (131') dans la ligne nord-est, cent dix pieds (110') dans la ligne sud-ouest et vingt-quatre pieds (24') dans la ligne ouest; contenant en superficie sept cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (785 $pi^2$).

Numéro inscription : 185 174



436. a) Une partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro sept (7) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro huit (8) du rang 4 (lot 25 du bloc B); à l'est et au sud par une autre partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au sud-ouest par le lot numéro six (6) du rang 4 (lot 25 du bloc B);

b) Une partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot numéro sept (7 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au nord-est par le lot numéro huit (8) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au sud-est par le lot numéro sept (7) du rang 5 (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par le lot numéro six (6) du rang 4 (lot 25 du bloc B);

437. a) Une partie du lot numéro huit (8 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot numéro sept (7) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); à l'est par une autre partie du lot numéro huit (8 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-ouest par le lot numéro sept (7) du rang 4 (lot 25 du bloc B);

b) Une partie du lot numéro huit (8 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot numéro huit (8 ptie) du rang 4 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le lot numéro neuf (9) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au sud-est par le lot numéro huit (8) du rang 5 (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par le lot numéro sept (7) du rang 4 (lot 25 du bloc B).

438. Les lots numéro neuf, dix, onze et douze (9, 10, 11 et 12) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor.

439. Les subdivisions numéro un et deux du lot treize (13-1 et 13-2) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor.

440. Les lots numéro quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf (14, 15, 16, 17, 18 et 19) du rang 4 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor.

441. a) Une partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro un (1) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro deux (2) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

b) Une partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et au nord par une autre partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'accès à l'autoroute numéro 55; au nord-est par le lot numéro deux (2) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la 95e avenue et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

c) Une partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au nord-est par le lot numéro deux (2) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est, au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro un (1 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'accès à l'autoroute numéro 55.

442. a) Une partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro quatre (4) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro cinq (5) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud par une autre partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 157; au sud-ouest par le lot numéro trois (3) du rang 5 (lot 25 du bloc B) et à l'ouest par une autre partie du lot numéro

Numéro inscription : 185 174



quatre (4 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55;

b) Une partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot numéro quatre (4 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 157; au nord-est par le lot numéro cinq (5) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la 95e avenue et au sud-ouest par le lot numéro trois (3) du rang 5 (lot 25 du bloc B).

443. Une partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro six (6) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est en partie par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), appartenant au Groupement forestier de Champlain Inc. et en partie par le lot numéro sept (7) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est en partie par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), appartenant au Groupement forestier de Champlain Inc. et en partie par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153; au sud-ouest en partie par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), appartenant au Groupement forestier de Champlain Inc. et en partie par une autre partie du lot numéro six (6 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 157.

444. Une partie du lot numéro quatorze (14 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro quatorze (14) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro quinze (15) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro quatorze (14 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot numéro treize (13) du rang 5 (lot 25 du bloc B).

445. Une partie du lot numéro quinze (15 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro quinze (15) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro seize (16) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au

185174

Numéro inscription : 185 174



sud-est par une autre partie du lot numéro quinze (15 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot numéro quatorze (14) du rang 5 (lot 25 du bloc B).

446. Une partie du lot numéro seize (16 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro seize (16) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro dix-sept (17) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro seize (16 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot numéro quinze (15) du rang 5 (lot 25 du bloc B).

447. Une partie du lot numéro dix-sept (17 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro dix-sept (17) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro dix-huit (18) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro dix-sept (17 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot numéro seize (16) du rang 5 (lot 25 du bloc B).

448. Une partie du lot numéro dix-huit (18 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro dix-huit (18) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par le lot numéro dix-neuf (19) du rang 5 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro dix-huit (18 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot numéro dix-sept (17) du rang 5 (lot 25 du bloc B).

449. Une partie du lot numéro dix-neuf (19 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot numéro dix-neuf (19) du rang 4 (lot 25 du bloc B); au nord-est par les lots numéro trente (30), trente et un (31), trente-deux (32), trente-trois (33), trente-quatre (34), trente-cinq (35) et trente-six (36) du rang 10 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro dix-neuf (19 ptie) du rang 5 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot numéro dix-huit (18) du rang 5 (lot 25 du bloc B).

450. a) Une partie du lot numéro dix (10 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du

Numéro inscription : 185 174



canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro dix (10 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153; au nord-est par le lot numéro onze (11) du rang 6 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot dix (10 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise d'un chemin de fer et au sud-ouest par le lot numéro neuf (9) du rang 6 (lot 25 du bloc B);

b) Une partie du lot numéro dix (10 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro dix (10 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise du Canadien National; au nord-est par le lot numéro onze (11) du rang 6 (lot 25 du bloc B); au sud-est par le lot numéro dix (10) du rang 7 (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest par le lot numéro neuf (9) du rang 6 (lot 25 du bloc B).

451. Une partie du lot numéro quatorze (14 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro quatorze (14 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153; au nord-est par le lot numéro quinze (15) du rang 6 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro quatorze (14 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant la propriété du Canadien National et au sud-ouest par le lot numéro treize (13) du rang 6 (lot 25 du bloc B).

452. Une partie du lot numéro quinze (15 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro quinze (15 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153; au nord-est par le lot numéro seize (16) du rang 6 (lot 25 du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro quinze (15 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant la propriété du Canadien National et au sud-ouest par le lot numéro quatorze (14) du rang 6 (lot 25 du bloc B).

453. Une partie du lot numéro dix-sept (17 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro dix-sept (17 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la route numéro 153; au nord-est par le lot numéro dix-huit (18) du rang 6 (lot 25

Numéro inscription : 185 174



du bloc B); au sud-est par une autre partie du lot numéro dix-sept (17 ptie) du rang 6 (lot 25 du bloc B), étant la propriété du Canadien National et au sud-ouest par le lot numéro seize (16) du rang 6 (lot 25 du bloc B).

454. Les subdivisions numéro cinq, huit et neuf de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1-5, 1-1-8 et 1-1-9) du rang 8 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor.

455. a) Une partie de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 ptie) du rang 8 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin des Daniel et en partie par les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1-1 et 1-1-2) du rang 8 (lot 25 du bloc B); au nord-est par la subdivision numéro un du lot numéro deux (2-1) du rang 8 (lot 25 du bloc B); au sud-est en partie par d'autres parties de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 pties) du rang 8 (lot 25 du bloc B) et en partie par les subdivisions numéro deux, trois, quatre et cinq de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1-2, 1-1-3, 1-1-4 et 1-1-5) du rang 8 (lot 25 du bloc B) et au sud-ouest en partie par d'autres parties de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 pties) du rang 8 (lot 25 du bloc B), en partie par les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1-1 et 1-1-2) du rang 8 (lot 25 du bloc B) et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la 100e rue;

b) Une partie de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 ptie) du rang 8 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par les subdivisions numéro neuf et dix de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1-9 et 1-1-10) du rang 8 (lot 25 du bloc B); à l'est par le lot originaire numéro cent vingt-trois (123); au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 pties);

c) Une partie de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 ptie) du rang 8 (lot 25 du bloc B) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-ouest par une autre partie de la

Numéro inscription : 185 174



subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 ptie) du rang 8 (lot 25 du bloc B), étant l'emprise de la 100e rue; au nord-ouest, au nord, au nord-est et à l'est par une autre partie de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 ptie) du rang 8 (lot 25 du bloc B), étant la propriété de Fernand Bastien et au sud par une autre partie de la subdivision numéro un du lot numéro un (1-1 ptie) du rang 8 (lot 25 du bloc B), étant la propriété de Mariane Grenier; mesurant cent soixante-quinze pieds et sept dixièmes (175,7') dans la ligne sud-ouest, trente et un pieds et quatre dixièmes (31,4') le long d'une courbe de vingt pieds (20') de rayon dans la ligne nord, quatre-vingt-dix pieds (90') dans la ligne nord-ouest, cent quarante-quatre pieds et trois dixièmes (144,3') le long d'une courbe de cinquante pieds (50') de rayon dans la ligne nord-est, dix-sept pieds et huit dixièmes (17,8') le long d'une courbe de vingt pieds (20') de rayon et quatre-vingt-sept pieds et trois dixièmes (87,3') dans les lignes est, quatre-vingts pieds et sept dixièmes (80,7') dans la ligne sud.

456. Les lots originaires numéro trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un et quarante-deux (34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42) du cadastre officiel du canton de Radnor.

457. a) Une partie du lot originaire numéro cent vingt-trois (123 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la ligne de division entre les lots numéro un et deux (1 et 2) du rang 3 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B); au sud-est par la ligne de division entre les rangs 4 et 5 (lot 25 du bloc B); au nord-est et au sud-ouest par les lots numéro deux, trois, quatre, cinq et six (2, 3, 4, 5 et 6) du rang 3 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), par les subdivisions numéro un et deux du lot numéro six (6-1 et 6-2) et par le lot numéro sept (7) du rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B), par le lot numéro douze (12), par les subdivisions numéro un et deux du lot numéro treize (13-1 et 13-2) et par le lot numéro quatorze (14) du rang 4 (lot 25 du bloc B);

b) Une partie du lot originaire numéro cent vingt-trois (123 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme

Numéro inscription : 185 174



suit : bornée au nord-ouest par la ligne de division entre les lots originaires numéro seize (16) et dix-sept (17); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cent vingt-trois (123 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-ouest, au nord et au nord-est ainsi qu'au sud-ouest, au sud et au sud-est par les lots originaires numéro dix-sept (17), dix-huit (18), dix-neuf (19) et vingt (20).

458. Une partie du lot originaire numéro deux cent cinq (205 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinq (205 ptie); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinq (205 ptie); au sud-est par le lot originaire numéro dix (10) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinq (205 ptie), étant la propriété du Musée du Bûcheron Les Piles Inc.; mesurant deux cent soixante-huit pieds (268') dans la ligne sud-ouest; la ligne nord-est est le haut d'une falaise abrupte.

459. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent onze (211 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent douze (212); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent onze (211 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent dix (210) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent onze (211 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent douze (212); au nord-est par le lot originaire numéro deux cent vingt-sept (227); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent dix (210) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent onze (211 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent onze (211 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro deux cent vingt-sept (227); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent dix (210), mesurant sept chaînes (7 ch) dans les lignes

Numéro inscription : 185 174



nord-est et sud-ouest et quarante chaînes (40 ch) dans les lignes nord-ouest et sud-est.

460. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent douze (212 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent treize (213); au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent douze (212 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent onze (211) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent douze (212 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent treize (213); au nord-est par le lot originaire numéro deux cent vingt-huit (228); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent onze (211) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent douze (212 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

461. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent treize (213 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quatorze (214); au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent treize (213 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent douze (212) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent treize (213 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quatorze (214); au nord-est par le lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent douze (212) et au sud-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent treize (213 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155.

185174

462. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quatorze (214 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quinze (215); au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quatorze (214 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent treize (213) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quatorze (214 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quinze (215) et par la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent quinze (215-1); au nord-est par le lot originaire numéro deux cent trente (230); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent treize (213) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quatorze (214 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

463. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quinze (215 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent seize (216); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quinze (215 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quatorze (214) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quinze (215 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent seize (216); au nord-est par le lot originaire numéro deux cent trente et un (231); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quatorze (214) et au sud-ouest par la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent quinze (215-1).

464. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent vingt (220 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent trente-sept (237); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent vingt (220 ptie), étant

Numéro inscription : 185 174



l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent dix-neuf (219) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent vingt (220 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent trente-sept (237); au nord-est par le lot originaire numéro deux cent trente-six (236); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent dix-neuf (219) et au sud-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155.

465. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent trente-huit (238); au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent vingt (220) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent trente-huit (238); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par les lots originaires numéro deux cent vingt (220) et deux cent trente-six (236); à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente-sept (237 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

466. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent trente-sept (237); au sud, au sud-ouest et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite

Numéro inscription : 185 174



comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent trente-sept (237); à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

467. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante (240); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239 ptie) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice; mesurant cent quarante-trois pieds et cinq dixièmes (143,5') dans la ligne est;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante (240); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent trente-huit (238); à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

468. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante (240 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante et un (241); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante (240 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239) et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante (240 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante et un (241); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent

Numéro inscription : 185 174



quarante (240 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

469. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante et un (241 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante et un (241 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante et un (241 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante (240); à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante et un (241 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

470. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante et un (241) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par le lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est en partie par le lot originaire numéro deux cent quarante et un (241) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud, au sud-ouest et à l'ouest par une autre

Numéro inscription : 185 174



partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

471. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242); au sud, au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

472. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243); à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

Numéro inscription : 185 174



473. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246) ; au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246) ; au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244) ; au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

474. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247) ; au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247) ; au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245) ; à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

475. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248) ; au nord-est par une autre partie du

Numéro inscription : 185 174



lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

476. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249); à l'est et au sud par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247); au sud et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

477. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante (250); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

Numéro inscription : 185 174



b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante (250); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249); à l'ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155; au nord par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

478. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante (250 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante (250 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante (250 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249); au sud et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante (250 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

479. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante (250) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

185174

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante (250) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

480. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253); au nord-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251); à l'ouest et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

481. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par le lot originaire numéro deux cent

Numéro inscription : 185 174



cinquante-quatre (254) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

482. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est en partie par le lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

483. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256); au nord-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

185174

Numéro inscription : 185 174



b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254); au sud-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155".

484. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255); au sud-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155.

485. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256) et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257 ptie) du cadastre officiel

Numéro inscription : 185 174



du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256); au sud-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155.

486. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259); à l'est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257) et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

487. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent soixante (260); à l'est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258) et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice;

Numéro inscription : 185 174



b) Une partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro deux cent soixante (260); au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

488. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent soixante (260 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; à l'est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent soixante (260 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259) et à l'ouest par la rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent soixante (260 ptie) du cadastre officiel du canton de Radnor et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles; au sud-est par le lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent soixante (260 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Boniface**
**MUNICIPALITÉ : Village de Baie-de-Shawinigan**
**USAGE ACTUEL : Usine Belgo (pâtes et papiers)**

489. La subdivision numéro cinq du lot originaire numéro six (6-5) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

490. Une partie de la subdivision numéro six du lot originaire numéro six (6-6 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro six du lot originaire numéro six (6-6-1); au nord-est par le résidu de la subdivision numéro six du lot originaire numéro six (6-6 ptie); au sud-est par une partie du lot originaire numéro six (6 ptie), étant le boulevard Pie XII et au sud-ouest par la

Numéro inscription : 185 174



partie ci-après décrite du lot originaire numéro six (6 ptie); mesurant trente et un pieds et cinq dixièmes (31,5') de largeur au nord-ouest et au sud-est.

491. Les subdivisions numéro neuf et onze du lot originaire numéro six (6-9 et 6-11) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

492. Une partie du lot originaire numéro six (6 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro six (6-22); au nord-est par la partie ci-dessus décrite de la subdivision numéro six du lot originaire numéro six (6-6 ptie); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six (6 ptie), étant le boulevard Pie XII et au sud-ouest par la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro six (6-9).

493. Les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf du lot originaire numéro sept (7-1, 7-2, 7-3, 7-4, 7-5, 7-6, 7-7, 7-8 et 7-9) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

494. a) Une partie du lot originaire numéro sept (7 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro sept (7-4); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro sept (7 ptie), étant le boulevard Pie XII et au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro sept (7 ptie); mesurant quatre-vingt-trois pieds (83') dans la ligne nord-est, quatre-vingts pieds (80') dans la ligne sud-est, quarante pieds (40') dans la ligne sud-ouest et cent pieds (100') dans la ligne ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro sept (7 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro sept (7 ptie); au nord-est, en partie par la subdivision numéro sept du lot originaire numéro sept (7-7), en partie par la subdivision numéro trois du lot originaire numéro huit (8-3) et par une partie du lot originaire numéro huit (8 ptie); au sud-est, en partie par une autre partie du lot originaire numéro sept (7 ptie), étant le boulevard Pie XII et en partie par les

Numéro inscription : 185 174



subdivisions numéro six et sept du lot originaire numéro sept (7-6 et 7-7) et au sud-ouest, en partie par les subdivisions numéro six et sept du lot originaire numéro sept (7-6 et 7-7) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro sept (7 ptie); mesurant vingt-cinq pieds (25') dans la ligne sud-ouest qui est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne sud-ouest de la subdivision numéro six du lot originaire numéro sept (7-6) et cent quarante pieds (140') dans la ligne nord-est qui est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne sud-ouest de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro huit (8-3).

495. Les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six du lot originaire numéro huit (8-1, 8-2, 8-3, 8-4, 8-5 et 8-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

496. La subdivision numéro sept du lot originaire numéro huit (8-7) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord par le résidu de la subdivision numéro sept du lot originaire numéro huit (8-7 ptie); au sud-est par une partie du lot originaire numéro huit (8 ptie), étant le boulevard Pie XII et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie), étant la rue Belgoville; mesurant quarante-huit pieds (48') dans la ligne nord, vingt-quatre pieds et cinq dixièmes (24,5') dans la ligne sud-est et quarante-trois pieds (43') dans la ligne sud-ouest.

497. Les subdivisions numéro huit, neuf, dix, onze, douze et treize du lot originaire numéro huit (8-8, 8-9, 8-10, 8-11, 8-12 et 8-13) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

498. a) Une partie du lot originaire numéro huit (8 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie), étant la rue Belgoville et par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie); au sud-est par les subdivisions numéro trois, quatre, cinq et six du lot originaire numéro huit (8-3, 8-4, 8-5 et 8-6) et au sud-ouest par le lot originaire numéro sept (7); mesurant soixante-quinze pieds (75') dans la ligne nord-est contiguë à la rue Belgoville et cinq pieds (5') dans la ligne nord-est qui est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne sud-ouest de la subdivision

Numéro inscription : 185 174



numéro cinq du lot originaire numéro huit (8-5) et quarante pieds (40') dans la ligne sud-ouest; la ligne nord-ouest située en front des subdivisions numéro cinq et six du lot originaire numéro huit (8-5 et 8-6) est parallèle à la ligne nord-ouest desdites subdivisions numéro cinq et six du lot originaire numéro huit (8-5 et 8-6);

b) Une partie du lot originaire numéro huit (8 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie), étant la propriété de Victorien Dubé; au nord-est par le lot originaire numéro neuf (9); au sud-est, en partie par les subdivisions numéro sept, huit et neuf du lot originaire numéro huit (8-7, 8-8 et 8-9) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie), étant le boulevard Pie XII et au sud-ouest, en partie par les subdivisions numéro sept, huit et neuf du lot originaire numéro huit (8-7, 8-8 et 8-9) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie), étant la rue Belgoville; mesurant deux cents pieds (200') dans la ligne nord-ouest, douze pieds (12') dans la ligne sud-est contiguë au boulevard Pie XII et deux cent quinze pieds (215') dans la ligne sud-ouest contiguë à la rue Belgoville;

c) Une partie du lot originaire numéro huit (8 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest, au nord et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro huit (8 ptie), étant la rue Belgoville; au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro huit (8 pties); mesurant quatre-vingt-trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (83,82 m) dans la ligne nord-ouest, nord et nord-est, quarante et un mètres et quinze centièmes (41,15 m) dans la ligne sud-est et trente-huit mètres et dix centièmes (38,10 m) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie mille sept cent quinze mètres carrés (1 715 m$^2$) et tel que montré sur le plan 1099 préparé par Yves Béland, a.g., en date du 18 septembre 1990.

499. La subdivision numéro un du lot originaire numéro neuf (9-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

Numéro inscription : 185 174



500. a) Une partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie), appartenant à Charles Bal; au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie), étant le boulevard Pie XII et au sud-ouest par le lot originaire numéro huit (8);

b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie), étant le boulevard Pie XII; au nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore; au sud-est et au sud par la rivière Shawinigan et au sud-ouest par la subdivision numéro un du lot originaire numéro neuf (9-1);

c) Tous ses droits, titres et intérêts dans le bloc numéro un (1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Boniface**
**MUNICIPALITÉ : Village de Baie-de-Shawinigan**
**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Flore**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Shawinigan**
**USAGE ACTUEL : Lit de la rivière Shawinigan**

501. a) Tous ses droits, titres et intérêts dans le lit de la rivière Shawinigan étant une partie sans désignation cadastrale des paroisses de Saint-Boniface et de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée d'un côté, généralement nord, par la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro six (6-5), les subdivisions numéro un, deux, trois et neuf du lot originaire numéro sept (7-1, 7-2, 7-3 et 7-9), les subdivisions numéro douze et treize du lot originaire numéro huit (8-12 et 8-13), la subdivision numéro un du lot originaire numéro neuf (9-1) et une partie du lot originaire numéro neuf (9 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et par une partie du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore; à une extrémité, du côté nord, par une autre partie de la rivière Shawinigan, étant l'emprise sud du pont du boulevard Pie XII; de l'autre côté, généralement sud, par une partie de la

Numéro inscription : 185 174



subdivision numéro mille quatre cent neuf du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1409 ptie), les subdivisions numéro un, deux et trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1, 628-1411-2 et 628-1411-3) et par une partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore; de l'autre extrémité, au sud-ouest, par une autre partie de la rivière Shawinigan; cette ligne sud-ouest est approximativement le prolongement vers le sud-est de la ligne sud-ouest de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro six (6-5) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface; **sauf et à distraire** le bloc numéro un (1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface et le bloc numéro un (1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

Avec toutes les constructions y érigées, incluant les ponts.

b) And insofar as may be necessary, all its rights, title and interest under and in virtue of a Lease from the Honourable Honoré Mercier, acting in his quality of Minister of Lands and Forests of the Province of Quebec, to St. Maurice Valley Corporation, executed on the Seventh day of June, Nineteen hundred and twenty-six, before A.E. Simard, Notary, under number 2355 of his minutes, and in and to the property therein described as follows:

"A certain lot being a portion of the bed of the Shawinigan River situated in the limits of the City of Shawinigan Fall, County of St. Maurice, P.Q.

This lot includes all the area of that portion of the bed of the Shawinigan River contained between the back line of lots nos. (8-12) eight-twelve, (8-13) eight-thirteen, and (9-1) nine-one of the official cadastre for the parish of St. Boniface (now Village of Shawinigan Bay) and part of the back line of lot no. (628-1411-2) six hundred and twenty-eight-fourteen hundred and eleven-two of the official cadastre for the parish of Ste. Flore (now City of Shawinigan Falls).

The location of the said lot is indicated by the letters L.M.N.O.P.Q. such as shown on a plan thereof drawn by Benjamin Bourgeois, Quebec Land Surveyor, on the (10th) tenth day

Numéro inscription : 185 174



of the month of February of the year (1926) nineteen hundred and twenty-six, a copy whereof duly certified has remained annexed to the original hereof, signed for identification by the Parties hereto and the undersigned Notary, which lot may be more accurately described as follows:

Starting from point "L" established by the intersection of the prolongation of the line between lots no. (9-1) nine-one and the unsubdivided portion of lot no. (9) nine of the official cadastre for the parish of St. Boniface (now Village of Shawinigan Bay) with the ordinary high water line of the south easterly shore of the Shawinigan River the point "L" is located as being (58) fifty-eight feet west of the north westerly corner of the Transformer Room and (127) one hundred and twenty-seven feet north of the north westerly corner of the Grinder Room.

From point "L" following in a north westerly direction the prolongation of the said dividing line between lot (9-1) nine-one and the unsubdivided portion of lot no. (9) nine a distance of (85) eighty-five feet to point "M" situated on the ordinary high water line of the north westerly shore of the Shawinigan River; thence following in a southerly direction the said ordinary high water line up to point "N" situated at the intersection of the said ordinary high water line with the line dividing lots nos. (7-9) seven-nine and (8-12) eight-twelve of the official cadastre for the parish of St. Boniface (now Village of Shawinigan Bay); thence from point "N" following in a south easterly direction the prolongation of the said dividing line between lots nos. (7-9) seven-nine and (8-12) eight-twelve for a distance of (140) one hundred and forty feet to point "O" situated on the ordinary high water line of the south easterly shore of the Shawinigan River; thence from point "O" following in a general northerly direction the ordinary high water line of the south easterly shore of the Shawinigan River to the starting point "L" going through points "P" "Q".

All distances are given in english measure, the total area of this lot contains (50120) fifty thousand and one hundred and twenty square feet more or less."

The said property being bounded on one side by subdivisions numbers Twelve and Thirteen of lot

number Eight (8-12 and 8-13) and subdivision number One of lot number Nine (9-1) on the Official Cadastral Plan and in the Book of Reference for the Parish of St. Boniface, on the other side by redivision number Two of subdivision number One thousand four hundred and eleven of lot number six hundred and twenty-eight (628-1411-2) on the Official Cadastral Plan and in the Book of Reference for the Parish of Ste. Flore, and at both ends by other portions of the bed of the Shawinigan River.

Together with the buildings and constructions owned by the Vendor located upon or over the said property including the bridge constructed across the Shawinigan River partly over the said property and partly over the portion of the bed of the said river adjoining the North-east side of the said property, and also including the Six inch water main running across the Shawinigan River and located in part upon the said property and in part upon the portion of the bed of the Shawinigan River adjoining the North-east side of the said property.

c) Le bâtiment de prise d'eau (gate house), ses mécanismes et ses accessoires, ainsi que la conduite d'eau souterraine désaffectée de douze (12) pieds de diamètre (penstock) reliant ledit bâtiment de prise d'eau à l'usine du Vendeur; le tout servant à son alimentation en eau brute. Ledit bâtiment et la conduite d'eau souterraine sont situés sur le lot MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT VINGT-HUIT (628-1398) au cadastre officiel de la Paroisse Ste-Flore, division d'enregistrement de Shawinigan, incluant le droit de superficie.

d) A covered newsprint conveyor, parts of the shipping warehouse, railway tracks and underground pipes and any other construction located on the property hereinafter described owned by Hydro-Québec and leased to Stone-Consolidated Inc., by virtue of a Lease Agreement executed between Stone-Consolidated Inc. and Hydro-Québec, before Gilles Landreville, Notary, on March 4, 1993 and registered at the said Registry Office under number 179797:

i) Lot Partie 628-1398

Un terrain de figure irrégulière étant une partie de la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398 ptie) du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Flore, division d'enregistrement de Shawinigan, Province de Québec et plus explicitement décrit comme suit : borné à l'ouest par une autre partie du lot 628-1398 étant la propriété du Vendeur, au nord-ouest en partie par une partie du lot 628-1398 étant la propriété du Vendeur, en partie par une partie du lot 628-1411-1-1 étant la propriété du Vendeur et en partie par la partie du lot 628-1411-1-1 ci-après décrite au paragraphe d), au nord par une autre partie du lot 628-1398, étant la propriété du Vendeur, au sud-est et à l'est par une autre partie du lot 628-1398 étant la propriété du Canadien Pacifique et au sud-ouest en partie par une autre partie du lot 628-1398 étant la propriété du Locateur et en partie par une autre partie du lot 628-1398 étant la propriété du Vendeur; mesurant 113.4 pieds dans ligne ouest, 245.2 pieds dans une ligne nord-ouest, 36.5 pieds dans une ligne sud-ouest, 16 pieds dans son autre ligne nord-ouest, 201.2 pieds le long d'une courbe ayant un rayon 465.8 pieds dans sa ligne nord, 356 pieds le long d'une courbe ayant un rayon de 665.65 pieds dans sa ligne sud-est, 105.2 pieds le long d'une courbe ayant un rayon de 1518.24 pieds dans sa ligne est et 21.4 pieds dans son autre ligne sud-ouest; contenant en superficie 10,170 pieds carrés, mesure anglaise.

ii) Lot Partie 628-1398

Un terrain de figure irrégulière étant une autre partie de la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398 ptie) dudit cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Flore et plus explicitement décrit comme suit : borné au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot 628-1398 étant la propriété du Vendeur, au nord par la partie du lot 628-1411-3-1 ci-après décrite au paragraphe f) et au sud-est par une autre partie du lot 628-1398 étant la propriété du Canadien Pacifique; mesurant 23.5 pieds dans sa ligne sud-ouest, 220 pieds et 170.5 pieds dans ses lignes nord-ouest, 40 pieds dans sa ligne nord, 275 pieds et 156.8 pieds dans ses lignes sud-

Numéro inscription : 185 174



est; contenant en superficie 11,000 pieds carrés, mesure anglaise.

iii) Lot Partie 628-1409

Un terrain de figure irrégulière étant une partie de la subdivision numéro mille quatre cent neuf du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1409 ptie) dudit cadastre officiel revisé de la Paroisse de Ste-Flore et plus explicitement décrit comme suit : bornée au nord-est en partie par une autre partie du lot 628-1409 étant la propriété du Vendeur et en partie par une partie du lot 628-1411-1 étant aussi la propriété du Vendeur, au nord par une autre partie du lot 628-1409 étant la propriété du Vendeur, au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot 628-1409 étant la propriété de Hydro-Québec et au sud-est en partie par une partie du lot 628-1410 étant la propriété du Vendeur et en partie par une autre partie du lot 628-1409 étant aussi la propriété du Vendeur; mesurant 50 pieds dans une ligne nord-est, 50 pieds dans une ligne sud-est, 319.5 pieds dans son autre ligne nord-est, 78.7 pieds et 280.5 pieds dans ses lignes nord, 35 pieds dans la ligne ouest, 416.7 pieds dans sa ligne sud-ouest et 268.4 pieds dans son autre ligne sud-est; contenant en superficie 136,000 pieds carrés, mesure anglaise.

iv) Lot Partie 628-1411-1

Un terrain de figure triangulaire étant une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1 ptie) dudit cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Flore et plus explicitement décrit comme suit : borné au nord et au sud-ouest par d'autres parties du lot 628-1411-1 étant la propriété du Vendeur et au sud-est par la partie du lot 628-1411-1-1 ci-après décrite au paragraphe e); mesurant 6.8 pieds dans sa ligne nord, 4.4 pieds dans sa ligne sud-est et 6.0 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 12 pieds carrés, mesure anglaise.

v) Lot Partie 628-1411-1-1

Un terrain de figure quadrilatérale étant une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1-1 ptie) dudit cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Flore

Numéro inscription : 185 174



et plus spécifiquement décrit comme suit : borné au nord-ouest par la partie du lot 628-1411-1 ci-haut décrite en d), au nord et au sud-ouest par d'autres parties du lot 628-1411-1-1 étant la propriété du Vendeur et au sud-est par la partie du lot 628-1398 ci-haut décrite au paragraphe a) mesurant 4.4 pieds dans sa ligne nord-ouest, 14.5 pieds dans sa ligne nord, 13.5 pieds dans sa ligne sud-est et 10.5 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 99 pieds carrés, mesure anglaise.

vi) Lot Partie 628-1411-3-1

Un terrain de figure irrégulière étant une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-1 ptie) dudit cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Flore et plus spécifiquement décrit comme suit : borné au nord-ouest par une autre partie du lot 628-1411-3-1 étant la propriété du Vendeur, au nord-est par une partie du lot 628-1411-3 étant la propriété du Canadien Pacifique, au sud-est par une autre partie du lot 628-1411-3-1 étant la propriété du Canadien Pacifique et au sud par la partie du lot 628-1398 ci-haut décrite au paragraphe b); mesurant 50 pieds dans sa ligne nord-ouest, 11 pieds dans sa ligne nord-est, 15 pieds dans sa ligne sud-est et 40 pieds dans sa ligne sud; contenant en superficie 484 pieds carrés, mesure anglaise.

La superficie totale des parties de lots ci-dessus décrits est approximativement de cent soixante-et-un mille deux cent quinze pieds carrés (161 215 p.c.) ou quatorze mille neuf cent soixante-dix-sept mètres carrés (14 977 m.c.). Toutes les dimensions dans la présente description sont en mesures anglaises. Lesdites lisières sont lisérées en rouge sur le plan L-2172 daté du 30 mars 1989 annexé à l'original dudit "Lease Agreement" susmentionné.

**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Flore**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Grand-Mère**
**USAGE ACTUEL : Terrains vacants le long de la rivière Saint-Maurice**

502. a) Une partie du lot originaire numéro un (1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro quatre-vingt-huit (88); à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud par une autre partie du lot originaire numéro un (1 ptie), étant l'emprise du Canadien National et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro un (1 ptie); la ligne ouest est parallèle à la rivière Saint-Maurice et est située à cent pieds (100') à l'ouest de ladite rivière Saint-Maurice;

b) Une partie du lot originaire numéro un (1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro un (1 ptie), étant l'emprise du Canadien National; à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-ouest par le lot originaire numéro deux (2) et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro un (1 ptie); la ligne ouest est parallèle à la rivière Saint-Maurice et est située à cent pieds (100') à l'ouest de ladite rivière Saint-Maurice.

c) Une partie du lot originaire numéro deux (2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro un (1); à l'est par la rivière Sainte-Maurice; au sud-ouest par le lot originaire numéro trois (3) et à l'ouest par le résidu du lot originaire numéro deux (2 ptie); la ligne ouest est parallèle à la rivière Saint-Maurice et est située à cent pieds (100') à l'ouest de ladite rivière Saint-Maurice.

503. Une partie du lot originaire numéro trois (3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux (2); à l'est par la rivière Sainte-Maurice; au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre (4) et à l'ouest par le résidu du lot originaire numéro trois (3 ptie); la ligne ouest est parallèle à la rivière Saint-Maurice et est située à cent pieds (100') à l'ouest de ladite rivière Saint-Maurice.

**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Flore**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Shawinigan**
**USAGE ACTUEL : Terrains vacants**

504. Une partie du lot originaire numéro trente-trois (33 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro trente-trois (33 ptie), étant

185174

Numéro inscription : 185 174



l'emprise du Canadien National; au nord-est par le lot originaire numéro trente-deux (32); au sud-est par la ligne des hautes eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice et au sud-ouest par le lot originaire numéro trente-quatre (34).

505. Une partie du lot originaire numéro trente-quatre (34 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-est par le lot originaire numéro trente-trois (33 ptie); au sud-est par la ligne des hautes eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro trente-quatre (34 ptie); mesurant cent cinquante pieds (150') dans les lignes nord-est et sud-est et contenant en superficie onze mille deux cent cinquante pieds carrés (11 250 pi$^2$).

**CADASTRE :** **Paroisse de Sainte-Flore**
**MUNICIPALITÉ :** **Ville de Grand-Mère**
**USAGE ACTUEL :** **Parc Saint-Jean-Baptiste : 81-31, 81-32, 81-33, 81 ptie**
**Auberge de Grand-Mère : 92-20-2-1, 92-21-6-2, 92-29 ptie, 93-198-5-1, 93-207-3 et 93-210**
**Bureaux de la division forestière : 90-98-2, 90-99, 90-111-1, 91-1 et 91-45-1**
**Usine Laurentide : tous les autres lots**

506. Les subdivisions numéro trente et un, trente-deux et trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-31, 81-32 et 81-33) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

507. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la 6$^e$ Avenue; au nord-est par les subdivisions numéro trente et un et trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-31 et 81-33); au sud-est en partie par la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-33) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81 ptie), étant la 5$^e$ Avenue et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre-vingt (80); la ligne sud-est est la prolongation vers le sud-ouest de la ligne nord-ouest de la subdivision numéro trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-34).

508. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-164-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

Numéro inscription : 185 174



509. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-165-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore, **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée à l'est par la subdivision numéro deux cent vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-221), étant la 2e Avenue; au nord par le résidu de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-165-1 ptie); à l'ouest par une partie de la subdivision numéro cent soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-165 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au sud-ouest par la subdivision numéro deux cent onze du lot originaire numéro quatre-vingt-cinq (85-211) et par la subdivision numéro un de la subdivision numéro deux cent quinze du lot originaire numéro quatre-vingt-cinq (85-215-1); mesurant seize pieds et cinq dixièmes (16,5') dans la ligne ouest, trente-quatre pieds et deux dixièmes (34,2') dans la ligne nord, quarante-six pieds et trois dixièmes (46,3') dans la ligne ouest et cinquante pieds (50') dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie mille cent vingts pieds carrés (1 120 pi$^2$).

510. La partie est de la subdivision numéro cent soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-165 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre-vingt-cinq (85); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-165 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent soixante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-166).

511. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-166-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

512. La partie est de la subdivision numéro cent soixante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-166 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-165); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent soixante-six du lot

185174

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro quatre-vingt-six (86-166 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-167).

513. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-167-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

514. La partie est de la subdivision numéro cent soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-167 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent soixante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-166); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-167 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent soixante-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-168).

515. La partie est de la subdivision numéro cent soixante-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-168 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-167); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent soixante-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-168 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent soixante-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-169).

516. La partie est de la subdivision numéro cent soixante-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-169 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent soixante-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-168); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent soixante-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-169 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-170-1).

Numéro inscription : 185 174



517. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-170-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

518. La partie est de la subdivision numéro cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-184 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-185); au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-184 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-126).

519. La partie est de la subdivision numéro cent quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-185 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-186); au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-185 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-184).

520. La partie est de la subdivision numéro cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-186 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent quatre-vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-187); au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-186 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-185).

521. La partie est de la subdivision numéro cent quatre-vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-187 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de

Numéro inscription : 185 174



Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent quatre-vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-188); au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent quatre-vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-187 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-186).

522. La partie est de la subdivision numéro cent quatre-vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-188 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro cent quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-189); au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent quatre-vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-188 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-187).

523. La partie est de la subdivision numéro cent quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-189 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au sud-ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent soixante-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-170-1); au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-189 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent quatre-vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-188).

524. La subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

525. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-ouest et à l'ouest par la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-190); au nord-est par le lot originaire numéro quatre-vingt-sept

Numéro inscription : 185 174



(87) et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86 ptie), étant la propriété du Canadien National.

526. La partie est de la subdivision numéro cent douze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-112 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au sud-est par la subdivision numéro cent quatorze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-114); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent douze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-112 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent treize du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-113).

527. La partie est de la subdivision numéro cent treize du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-113 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-est par la subdivision numéro cent quatorze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-114); au sud-ouest par la subdivision numéro cent douze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-112); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent treize du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-113 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-1).

528. La partie est de la subdivision numéro cent quatorze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-114 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-est par la subdivision numéro cent dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-118); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent quatorze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-114 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique; au nord-ouest par les subdivisions numéro cent douze et cent treize du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-112 et 87-113) et au nord-est par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-2).

529. La partie est de la subdivision numéro cent dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-117 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au sud-est par la subdivision numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-119); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-117 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-

Numéro inscription : 185 174



est par la subdivision numéro cent dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-118).

530. La partie est de la subdivision numéro cent dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-118 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134); au sud-est par la subdivision numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-119); au sud-ouest par la subdivision numéro cent dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-117); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-118 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique; au nord-ouest par la subdivision numéro cent quatorze du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-114) et au nord-est par la subdivision numéro trois du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-3).

531. La partie est de la subdivision numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-119 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134); au sud-est par la subdivision numéro cent trente du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-130); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-119 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-ouest par les subdivisions numéro cent dix-sept et cent dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-117 et 87-118).

532. La partie est de la subdivision numéro cent vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au sud-est par la subdivision numéro cent vingt-cinq A du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125A); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-129).

533. La partie est de la subdivision numéro cent vingt-cinq A du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125A ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme

Numéro inscription : 185 174



suit : bornée au sud-est par les subdivisions numéro cent vingt-sept et cent vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-127 et 87-128) ; au nord-ouest par la subdivision numéro cent vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125) ; à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent vingt-cinq A du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125A ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-129).

534. La partie est de la subdivision numéro cent vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-126 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134) ; au sud-ouest par la subdivision numéro cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-184) ; au nord-ouest et à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-126 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro cent vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-127).

535. La partie est de la subdivision numéro cent vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-127 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134) ; au sud-ouest par la subdivision numéro cent vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-126) ; à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-127 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique ; au nord-ouest par la subdivision numéro cent vingt-cinq A du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125A) et au nord-est par la subdivision numéro cent vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-128).

536. La subdivision numéro cent vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-128) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

537. La partie est de la subdivision numéro cent vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-129 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134) ; au sud-ouest par les subdivisions numéro cent vingt-cinq, cent vingt-cinq A et cent

Numéro inscription : 185 174



vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-125, 87-125A et 87-128); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro cent vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-129 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par les subdivisions numéro cent trente-deux et cent trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-132 et 87-133).

538. La partie est de la subdivision numéro cent trente du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-130 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134); au sud-est par la subdivision numéro cent trente et un du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-131); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent trente du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-130 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-ouest par la subdivision numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-119).

539. La partie est de la subdivision numéro cent trente et un du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-131 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134); au sud-est par la subdivision numéro cent trente-deux du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-132); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent trente et un du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-131 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-ouest par la subdivision numéro cent trente du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-130).

540. La partie est de la subdivision numéro cent trente-deux du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-132 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134); au sud-est par la subdivision numéro cent trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-133); au sud- ouest par la subdivision numéro cent vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-129); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro cent trente-deux du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-132 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-ouest par la subdivision numéro cent trente et un du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-131).

Numéro inscription : 185 174



541. Les subdivisions numéro cent trente-trois et cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-133 et 87-134) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

542. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest par la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-134); au nord-est par le lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87 ptie), étant la propriété du Canadien National et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre-vingt-six (86).

543. La partie est de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-4); au sud-est par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-2); au sud- ouest par la subdivision numéro cent treize du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-113); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-1 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-ouest par la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-17).

544. Les subdivisions numéro deux, trois et quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-2, 88-3 et 88-4) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

545. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Saint-Maurice et par le lot originaire numéro six cent quarante et un (641); au sud-est par le lot originaire numéro un (1); au sud par une autre partie du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88 ptie), étant la propriété du Canadien National; au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87); à l'ouest par la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-4) et au nord-ouest par la subdivision numéro trente-six du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-36).

546. La partie est de la subdivision numéro seize du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-16 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et

185174

Numéro inscription : 185 174



plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au sud-est par la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-17); à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro seize du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-16 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-est par la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-33).

547. La partie est de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-17 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-33); au sud-est par la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-1); à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-17 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au nord-ouest par la subdivision numéro seize du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-16).

548. La partie est de la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-33 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro trente-six du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-36); au sud-est par la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-4); au sud-ouest par les subdivisions numéro seize et dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-16 et 89-17) et à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-33 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique.

549. La subdivision numéro trente-six du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-36) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore, **sauf et à distraire** la partie suivante étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan : bornée au nord-est par la subdivision numéro trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-34); au sud-est par le lot originaire numéro six cent quarante et un (641); au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu de la subdivision numéro trente-six du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-36 ptie); mesurant sept pieds (7') dans la ligne nord-est, huit pieds (8') dans la ligne sud-ouest et onze pieds (11') dans la ligne nord-ouest; la ligne nord-ouest est le prolongement vers le sud-ouest de la ligne nord-ouest de la subdivision numéro trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-34); la ligne

Numéro inscription : 185 174



sud-ouest est perpendiculaire à la ligne nord-ouest; le tout tel que montré sur le plan W-389 préparé par A.A. Wickenden, a.g., le 8 janvier 1948.

550. La subdivision numéro trente-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-37) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

551. Une partie de la subdivision numéro quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-91 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par une autre partie de la subdivision numéro quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-91 ptie), étant la propriété de la Ville de Grand-Mère; au sud-est par la subdivision numéro cent douze du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-112) et à l'ouest par une autre partie de la subdivision numéro quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-91 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique; la ligne nord-est est le prolongement vers le sud-est de la ligne sud-ouest de la subdivision numéro soixante-dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-77).

552. La subdivision numéro deux de la subdivision numéro quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-98-2), les subdivisions numéro quatre-vingt-dix-neuf, cent deux, cent trois et cent quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-99, 90-102, 90-103 et 90-104), la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent onze du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-111-1), la subdivision numéro cent douze du lot originaire numéro quatre-vingt-dix (90-112), les subdivisions numéro un, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux et vingt-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-1, 91-3, 91-4, 91-5, 91-6, 91-7, 91-8, 91-9, 91-10, 91-11, 91-12, 91-13, 91-14, 91-15, 91-17, 91-18, 91-19, 91-20, 91-21, 91-22 et 91-23), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-24-1 et 91-24-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro vingt-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-25-1 et 91-25-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro vingt-six du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-26-1 et 91-26-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-27-1 et 91-27-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro vingt-sept A du lot originaire numéro quatre-

vingt-onze (91-27A-1 et 91-27A-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-28-1 et 91-28-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-29-1 et 91-29-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro trente du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-30-1 et 91-30-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro trente et un du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-31-1 et 91-31-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro trente-deux du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-32-1 et 91-32-2), les subdivisions numéro trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un et quarante-deux du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-33, 91-34, 91-35, 91-36, 91-37, 91-38, 91-39, 91-40, 91-41 et 91-42), la subdivision numéro un de la subdivision numéro quarante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-45-1) et la subdivision numéro quarante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-46) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

553. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92); à l'est par la rivière Sainte-Maurice; au sud par le lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89) et à l'ouest par la subdivision numéro quarante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-46).

554. Les subdivisions numéro un, deux et quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-1, 92-2 et 92-4), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-5-1 et 92-5-2), les subdivisions numéro six et sept du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-6 et 92-7), les subdivisions numéro un, deux et trois de la subdivision numéro huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-8-1, 92-8-2 et 92-8-3), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-9-1 et 92-9-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro dix du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-10-1 et 92-10-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro onze du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-11-1 et 92-11-2), les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro douze du lot originaire numéro quatre-vingt-

Numéro inscription : 185 174



douze (92-12-1 et 92-12-2), les subdivisions numéro treize, quatorze, quinze et seize du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-13, 92-14, 92-15 et 92-16), les subdivisions numéro un, deux et trois de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-17-1, 92-17-2 et 92-17-3) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

555. Une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-18-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le résidu de la subdivision numéro un de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-18-1 ptie), étant la 2e Avenue; au nord-est par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-18-2); au sud par la subdivision numéro un de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-17-1) et à l'ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent quatre-vingt-seize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-196-1); la ligne nord est la bordure du trottoir.

556. Une partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-18-2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le résidu de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-18-2 ptie), étant la 2e Avenue; à l'est par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-4-2); au sud par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-17-2) et au sud-ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-18-1); la ligne nord est la bordure du trottoir.

557. La subdivision numéro un de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro vingt du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-20-2-1), les subdivisions numéro un, deux et trois de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-1, 92-21-2 et 92-21-3) et la subdivision numéro un de la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-4-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

185174

558. Une partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-4-2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le résidu de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-4-2 ptie), étant la 2e Avenue; à l'est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-4-1); au sud par la subdivision numéro un de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-1) et à l'ouest par la subdivision numéro deux des subdivisions numéro dix-sept et dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-17-2 et 92-18-2); la ligne nord est la bordure du trottoir.

559. La subdivision numéro cinq de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-5), les subdivisions numéro deux et trois de la subdivision numéro six de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-6-2 et 92-21-6-3), les subdivisions numéro vingt-deux et vingt-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-22 et 92-23) et la subdivision numéro un des subdivisions numéro vingt-quatre, vingt-cinq et ving-six du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-24-1, 92-25-1 et 92-26-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

560. La subdivision numéro vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-28) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore **sauf et à distraire** la partie suivante étant l'emprise du pont de Grand-Mère : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest et à l'est par le lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92) et au sud par le résidu de la subdivision numéro vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-28 ptie), le tout tel que montré sur un plan préparé par A.A. Wickenden, a.g., en date du 13 janvier 1953.

561. La subdivision numéro un de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-29-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

562. Une partie de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-29 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux cent dix du

Numéro inscription : 185 174



lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-210); à l'est en partie par le lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92), en partie par la subdivision numéro vingt-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-27) et en partie par une autre partie de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-29 ptie), étant l'accès au pont de Grand-Mère; au sud par d'autres parties de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-29 pties), étant l'accès au pont de Grand-Mère et à l'ouest par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro six de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-21-6-2).

563. a) Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92 ptie), étant le pont de Grand-Mère; à l'est par la rivière Sainte-Maurice; au sud par le lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91) et à l'ouest par la subdivision numéro vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-28);

b) Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par les subdivisions numéro deux cent quarante et deux cent quarante et un du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-240 et 93-241); à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud par une autre partie du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92 ptie), étant le pont de Grand-Mère et à l'ouest par la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-29).

564. Les subdivisions numéro cent soixante-cinq, cent soixante-six, cent soixante-sept, cent soixante-huit, cent soixante-neuf, cent soixante-dix, cent soixante et onze, cent soixante-douze, cent soixante-treize, cent soixante-quatorze, cent soixante-quinze, cent soixante-seize et cent soixante-dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-165, 93-166, 93-167, 93-168, 93-169, 93-170, 93-171, 93-172, 93-173, 93-174, 93-175, 93-176 et 93-177) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

565. Une partie de la subdivision numéro cent quatre-vingt-un du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-181 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme

suit : bornée à l'ouest par les subdivisions numéro cent soixante-quinze, cent soixante-seize et cent soixante-dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-175, 93-176 et 93-177); au nord par le résidu de la subdivision numéro cent quatre-vingt-un du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-181 ptie), étant la propriété de la ville de Grand-Mère; à l'est par les subdivisions numéro cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois et cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-182, 93-183 et 93-184) et au sud par la subdivision numéro cent soixante-quatorze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-174); la ligne nord est la prolongation vers l'est de la ligne nord de la subdivision numéro cent soixante-dix-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-177).

566. Les subdivisions numéro cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-neuf et cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-182, 93-183, 93-184, 93-189 et 93-190) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

567. Une partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-191-2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-191-2 ptie), étant la 2e Avenue; au nord par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-2); au sud-est par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-191-3) et à l'ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent quatre-vingt-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-188-1), étant la 2e Avenue; la ligne nord-ouest est la bordure du trottoir.

568. La subdivision numéro trois de la subdivision numéro cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-191-3) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

569. Une partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision numéro

Numéro inscription : 185 174



deux de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-2 ptie), étant la 2e Avenue; au sud-est par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-3) et au sud par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-191-2); la ligne nord-ouest est la bordure du trottoir.

570. Une partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-3 ptie), étant la 2e Avenue et par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-2); au nord par la subdivision numéro cinq de la subdivision numéro cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-193-5); à l'est par la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-4); au sud-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro douze du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-12-1) et au sud par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-191-3); la ligne nord-ouest longeant la 2e Avenue est la bordure du trottoir.

571. La subdivision numéro quatre de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-192-4) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

572. Une partie de la subdivision numéro cinq de la subdivision numéro cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-193-5 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu de la subdivision numéro cinq de la subdivision numéro cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-193-5 ptie), étant la 2e Avenue; à l'est par la subdivision numéro six de la subdivision numéro cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-193-6) et au sud par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-

Numéro inscription : 185 174



treize (93-192-3) ; la ligne nord-ouest est la bordure du trottoir.

573. La subdivision numéro six de la subdivision numéro cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-193-6) et la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent quatre-vingt-quinze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-195-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

574. Une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent quatre-vingt-seize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-196-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par le résidu de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent quatre-vingt-seize du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-196-1 ptie), étant la 2e Avenue; au sud-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-18-1) et à l'ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cent quatre-vingt-quinze du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-195-1) ; la ligne nord est la bordure du trottoir.

575. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq de la subdivision numéro cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-198-5-1), la subdivision numéro trois de la subdivision numéro deux cent sept du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-207-3), les subdivisions numéro deux cent dix et deux cent trente-six du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-210 et 93-236) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Flore**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Grand-Mère**
**USAGE ACTUEL : Terrains vacants le long de la rivière Saint-Maurice**

576. Les subdivisions numéro deux cent trente-sept, deux cent trente-huit et deux cent trente-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-237, 93-238 et 93-239) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

577. La subdivision numéro deux cent quarante du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-240) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

578. La subdivision numéro deux cent quarante et un du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-241) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

Numéro inscription : 185 174



579. La subdivision numéro soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-67) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore **sauf et à distraire** la partie suivante vendue à 161341 Canada Inc. le 27 juillet 1988 : bornée au sud par la subdivision numéro soixante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-65), étant une rue; à l'est et au nord-est par le résidu de la subdivision numéro soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-67 ptie) à être cédée à la ville de Grand-Mère et au nord-ouest par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-4-3); mesurant deux cent quarante-cinq pieds (245') dans sa ligne sud, cent cinquante pieds (150') dans sa ligne est, cent pieds (100') dans sa ligne nord-est et cent quarante-cinq pieds (145') dans sa ligne nord-ouest.

580. Une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-69-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-2); à l'est par le résidu de la subdivision numéro un de la subdivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-69-1 ptie) et au sud-ouest par la subdivision numéro deux cent huit du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-208), étant une rue; mesurant cent vingts pieds (120') dans la ligne nord-ouest et cent soixante-dix-huit pieds (178') dans la ligne est.

581. Les subdivisions numéro deux cent neuf, deux cent dix, deux cent onze et deux cent douze du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-209, 94-210, 94-211 et 94-212) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

582. La subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

583. Une partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-4-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la subdivision numéro quarante-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-45) et par la subdivision numéro six de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-4-6); au sud-est par la subdivision numéro soixante-sept du lot originaire numéro quatre-vingt-

185174

quatorze (94-67); au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-4-3 ptie), étant la propriété de 161341 Canada Inc.; au nord-ouest en partie par la subdivision numéro un de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-4-1) et en partie par la partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-4-3 ptie), étant la propriété de 161341 Canada Inc. et au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-4-1).

584. La subdivision numéro cinquante du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-50) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

585. Tous ses droits, titres et intérêts dans la subdivision numéro cinquante et un du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-51) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

586. La subdivision numéro cinquante-deux du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-52) et la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-18) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

587. Tous ses droits, titres et intérêts dans la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-19) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

588. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (98 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-18); au sud-ouest par la subdivision numéro soixante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (98-66) et au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (99); mesurant cent pieds (100') dans sa ligne sud-est, deux cent quarante-cinq pieds (245') dans sa ligne nord-ouest et contenant en superficie un acre et dix-sept centièmes (1,17 ac).

589. Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (99 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est et à l'est par la rivière Sainte-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (98); au sud-ouest et à

Numéro inscription : 185 174



l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (99 ptie), étant la propriété de 161341 Canada Inc. et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent (100); la ligne nord-ouest et ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice (courbe altimétrique 162).

590. Une partie du lot originaire numéro cent (100 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est et à l'est par la rivière Sainte-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (99); au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent (100 ptie), étant la propriété de 161341 Canada Inc. et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent un (101); la ligne nord-ouest et ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice (courbe altimétrique 162).

591. Une partie du lot originaire numéro cent un (101 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Sainte-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent (100); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent un (101 ptie), étant la propriété de 161341 Canada Inc. et au nord par une autre partie du lot originaire numéro cent un (101 ptie), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; la ligne nord-ouest et ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice; (courbe altimétrique 162).

592. Une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent deux (102-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro cent trois (103); au nord-est par le lot originaire numéro cent deux (102) et au sud par une autre partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent deux (102-1 ptie), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; mesurant neuf cent cinquante et un pieds et vingt-huit centièmes (951,28') dans la ligne nord-ouest, trois cent quatre-vingts pieds et vingt-cinq centièmes (380,25') dans la ligne nord-est, cinq cent trente-neuf pieds et neuf dixièmes (539,9'), trois cents pieds et soixante-sept centièmes (300,67') et cent cinquante-trois pieds (153') dans les lignes sud et contenant en superficie quatre acres (4 ac).

593. Une partie du lot originaire numéro cent deux (102 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Sainte-Maurice; au sud par une autre partie du lot originaire numéro

Numéro inscription : 185 174



cent deux (102 ptie), étant l'emprise de l'autoroute numéro 55; au sud-ouest par la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent deux (102-1) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent trois (103); mesurant quatre cent quarante-deux pieds (442') dans la ligne sud et trois cent quatre-vingts pieds et vingt-cinq centièmes (380,25') dans la ligne sud-ouest.

594. Une partie du lot originaire numéro cent trois (103 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent deux (102); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent trois (103 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent quatre (104); mesurant trente pieds (30') dans sa ligne sud-est, soixante-quinze pieds (75') dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie trente-six centièmes d'acre (0,36 ac); la ligne nord-ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice (courbe altimétrique 162).

595. Une partie du lot originaire numéro cent quatre (104 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent trois (103); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre (104 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinq (105); mesurant soixante-quinze pieds (75') dans la ligne sud-est, deux cent vingt pieds (220') dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie quatre-vingt-un centièmes d'acre (0,81 ac); la ligne nord-ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice (courbe altimétrique 162).

596. Une partie du lot originaire numéro cent cinq (105 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent quatre (104); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent cinq (105 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent six (106); contenant en superficie cinq acres et vingt-trois centièmes (5,23 ac); la ligne nord-ouest est perpendiculaire à la ligne sud-est du lot originaire numéro cent cinq (105) et est située à deux acres (2 ac) au sud-ouest de la ligne originale des hautes eaux de la rivière Saint-Maurice mesurés le long de ladite ligne sud-est du lot originaire numéro cent cinq (105).

Numéro inscription : 185 174



597. Une partie du lot originaire numéro cent six (106 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est et à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent cinq (105); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent six (106 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent sept (107); contenant en superficie quatre acres (4 ac); la ligne nord-ouest est perpendiculaire à la ligne sud-est du lot originaire numéro cent six (106) et est située à un acre (1 ac) au sud-ouest de la ligne originale des hautes eaux de la rivière Saint-Maurice mesuré le long de ladite ligne sud-est du lot originaire numéro cent six (106).

598. Une partie du lot originaire numéro cent sept (107 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent six (106); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent sept (107 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent huit (108); mesurant trente pieds (30') dans la ligne sud-est, quatre cent trente pieds (430') dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie deux acres et treize centièmes (2,13 ac); la ligne nord-ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice (courbe altimétrique 162) la plus au nord-ouest.

599. Une partie du lot originaire numéro cent huit (108 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent sept (107); à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent huit (108 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent neuf (109); mesurant cent cinquante-cinq pieds (155') dans la ligne sud-est et contenant en superficie un acre et quatre centièmes (1,04 ac); la ligne ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice (courbe altimétrique 162).

600. Une partie du lot originaire numéro cent huit (108 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent huit (108 ptie) et au sud-est par le lot originaire numéro cent sept (107); mesurant cinquante-cinq pieds (55') dans la ligne sud-est et contenant en superficie seize centièmes d'acre (0,16 ac); la ligne nord-est et sud-ouest est la ligne des eaux surélevées de la rivière Saint-Maurice (courbe altimétrique 162); la ligne

Numéro inscription : 185 174



nord-est est située à trois cent soixante-quinze pieds (375') au sud-ouest de la ligne originale des hautes eaux de la rivière Saint-Maurice mesurés le long de la ligne sud-est du lot originaire numéro cent huit (108).

601. Une partie du lot originaire numéro cent neuf (109 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent huit (108); à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent neuf (109 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent dix (110); mesurant trois acres (3 ac) dans la ligne sud-est, trois acres (3 ac) dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie quatre acres et douze centièmes (4,12 ac); la ligne ouest est une ligne droite.

602. Une partie du lot originaire numéro cent dix (110 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent neuf (109); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent dix (110 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent onze (111); mesurant deux cent soixante-douze pieds (272') dans la ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-onze pieds et trois dixièmes (291,3') dans la ligne sud-ouest, cinq cent soixante-dix-neuf pieds et cinq dixièmes (579,5') dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie trois acres (3 ac).

603. Une partie du lot originaire numéro cent onze (111 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent dix (110); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent onze (111 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent douze (112); mesurant deux cent trente-sept pieds (237') dans la ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-quatorze pieds (294') dans la ligne sud-ouest, sept cent quatre-vingt-douze pieds (792') dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie trois acres et trente-huit centièmes (3,38 ac).

604. Une partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord, au nord-est et à l'est par la rivière Saint-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent onze (111); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie)

Numéro inscription : 185 174



et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent treize (113); mesurant six cent trente pieds (630') dans la ligne sud-est, neuf cent soixante-dix pieds (970') dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie treize acres et vingt-cinq centièmes (13,25 ac).

605. Une partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) ci-dessus décrite; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) et par la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent douze (112-1); au sud-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin Saint-Louis et au nord-ouest en partie par le lot originaire numéro cent treize (113) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie); mesurant vingt pieds (20') dans les lignes nord-est et sud-ouest; ce terrain est un chemin privé de vingt pieds (20') de largeur et longeant, pour sa plus grande partie, la ligne nord-ouest du lot originaire numéro cent douze (112); le tout tel que montré sur le plan R-507 préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 5 mai 1960.

606. Une partie du lot originaire numéro cent treize (113 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la rivière Sainte-Maurice; au sud-est par le lot originaire numéro cent douze (112); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent treize (113 ptie) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent quatorze (114); mesurant dix acres (10 ac) dans la ligne sud-est, dix acres (10 ac) dans la ligne nord-ouest et contenant en superficie vingt-cinq acres et quatre-vingt-deux centièmes (25,82 ac).

**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Flore**
**MUNICIPALITÉ : Village de Baie-de-Shawinigan**
**USAGE ACTUEL : Usine Belgo (pâtes et papiers)**

607. Une partie du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par une autre partie du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623 ptie), étant la propriété du gouvernement du Québec (ministère des Transports); au nord-est et à l'est par la rue Burrill (sans désignation cadastrale); au sud-est et au sud par une autre partie du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623 ptie),

185174

Numéro inscription : 185 174



étant le boulevard Pie XII et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface;

608. Une partie du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et au nord par une autre partie du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623 ptie), étant le boulevard Pie XII; à l'est, au sud-est et au sud par la rivière Shawinigan et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Boniface.

**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Flore**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Grand-Mère : lots 639 à 641**
**Ville de Shawinigan : tous les autres lots**
**USAGE ACTUEL : Usine Laurentide (pâtes et papiers) : lots 639 à 641**
**Usine Belgo (pâtes et papiers) : tous les autres lots**

609. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

610. Le tiers (1/3) indivis de la subdivision numéro un de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-2-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

611. La subdivision numéro deux de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-2-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

612. La subdivision numéro un de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-3-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

613. a) Une partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2); au nord-est par la subdivision numéro quatre de la subdivision

Numéro inscription : 185 174



numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-4); au sud-est par la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564), étant l'avenue des Erables et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-3 ptie); le coin sud du terrain est situé à quatre-vingt-trois (83') pieds au nord-est du coin sud-est de la subdivision numéro un de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-2-1), mesurés le long de la ligne nord-ouest de l'avenue des Erables;

b) Une partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2); à l'est par une autre partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-3 ptie); au sud-ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-2-1) et à l'ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-3-1); la ligne est est parallèle à la ligne ouest et est située à seize pieds (16') à l'est de la ligne est de ladite subdivision numéro un de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-3-1).

614. La subdivision numéro quatre de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-4) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

615. Une partie de la subdivision numéro cinq cent soixante-cinq du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-565 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement

185174

Numéro inscription : 185 174



décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2); au nord-est par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-cinq du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-565-3); au sud-est en partie par la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564), étant l'avenue des Erables et en partie par la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-4) et au sud par la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564), étant l'avenue des Érables.

616. Une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-six du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-566-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2); au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-sept du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-567-1); au sud-est en partie par la subdivision numéro cinq cent soixante-six du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-566), étant la rue Saint-Hubert et en partie par une autre partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-six du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-566-1 ptie) et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-six du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-566-1 ptie); mesurant quatre-vingt pieds (80') dans la ligne nord-est, vingt et un pieds et cinq dixièmes (21,5') et seize pieds (16') dans les lignes sud-est et neuf pieds (9') dans la ligne sud-ouest qui est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne sud-ouest de la rue Saint-Hubert; les lignes sud-ouest sont parallèles à la ligne nord-est.

617. La subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-sept du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-567-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore **sauf et à distraire** la partie suivante : de figure triangulaire, bornée au nord-est par la subdivision numéro mille six cent cinquante et un du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1651); au sud-est par la subdivision numéro mille six cent quarante-neuf du lot originaire

Numéro inscription : 185 174



numéro six cent vingt-huit (628-1649) et à l'ouest par le résidu de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-sept du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-567-1 ptie); mesurant trente-trois pieds et sept dixièmes (33,7') dans la ligne nord-est, trente-trois pieds et quatre dixièmes (33,4') dans la ligne sud-est et quarante-sept pieds (47') dans la ligne ouest et contenant en superficie cinq cent soixante-trois pieds carrés (563 pi²).

618. a) Une partie de la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1-1); au nord par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-2); au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-1) et à l'est et au sud par une autre partie de la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan;

b) Une partie de la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest par la subdivision numéro mille quatre cent dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1410); au nord-ouest, en partie par la subdivision numéro mille quatre cent dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1410) et en partie par la subdivision numéro un de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1-1); au nord-est, à l'est et au sud-est par une autre partie de la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro mille trois cent

Numéro inscription : 185 174



quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398 ptie), étant la propriété d'Alcan Aluminium Limitée; mesurant trente-quatre pieds (34') dans la ligne ouest, trois cent quarante-neuf pieds et huit dixièmes (349,8') dans la ligne nord-ouest, trente-six pieds et cinq dixièmes (36,5') dans la ligne nord-est, deux cent quarante-cinq pieds et deux dixièmes (245,2') dans la ligne sud-est, cent trente-huit pieds et sept dixièmes (138,7') dans la ligne est et quarante-six pieds et deux dixièmes (46,2') dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie quinze mille deux cent soixante-dix-sept pieds carrés (15 277 pi$^2$).

619. a) Une partie de la subdivision numéro mille quatre cent neuf du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1409 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest par la rivière Shawinigan; au nord-ouest en partie par la rivière Shawinigan et en partie par le bloc numéro un (1); au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1); au sud-est et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro mille quatre cent neuf du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1409 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan; mesurant deux cent vingt-cinq pieds (225') dans la ligne nord-est et deux cent quatre-vingts pieds et cinq dixièmes (280,5') dans la ligne sud-est;

b) Une partie de la subdivision numéro mille quatre cent neuf du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1409 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : de figure carrée, bornée au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1); au sud-est par la subdivision numéro mille quatre cent dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1410); au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro mille quatre cent neuf du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1409 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan; mesurant cinquante pieds (50') dans chaque ligne et contenant en superficie deux mille cinq cents pieds carrés (2 500 pi$^2$).

Numéro inscription : 185 174



620. Une partie de la subdivision numéro mille quatre cent dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1410 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par la subdivision numéro mille quatre cent neuf du lot originaire six cent vingt-huit (628-1409) et en partie par une autre partie de la subdivision numéro mille quatre cent dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1410 ptie), étant la propriété d'Alcan Aluminium Limitée; au nord-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (618-1411-1); à l'est et au sud-est par la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398) et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro mille quatre cent dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1410 ptie), étant la propriété d'Alcan Aluminium Limitée; mesurant trois cent dix-huit pieds et quatre dixièmes (318,4') dans une ligne nord-ouest, quatre cents pieds (400') dans la ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-neuf pieds et huit dixièmes (289,8') dans la ligne sud-est, trente-quatre pieds (34') dans la ligne est, cent vingt-neuf pieds et un dixième (129,1') dans une ligne sud-ouest, six pieds et huit dixièmes (6,8') dans l'autre ligne nord-ouest et deux cent quatre-vingt-deux pieds et six dixièmes (282,6') dans l'autre ligne sud-ouest; contenant en superficie cent vingt-sept mille six cent quarante pieds carrés (127 640 pi$^2$).

621. La subdivision numéro un de la subdivision un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore **sauf et à distraire** la partie suivante, étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan : de figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1); au nord et au sud-ouest par les parties résiduelles de la subdivision numéro un de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1-1 pties) et au sud-est par la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398); mesurant quatre pieds et quatre dixièmes (4,4') dans la ligne nord-ouest, quinze pieds (15') dans la ligne nord, treize pieds et cinq dixièmes (13,5') dans la ligne sud-est, dix pieds et cinq dixièmes (10,5') dans la ligne sud-ouest et contenant en superficie quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (99 pi$^2$).

622. La subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore, **sauf et à distraire** la subdivision numéro un de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1-1) et la partie suivante de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan : de figure triangulaire, bornée au nord et au sud-ouest par le résidu de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1 ptie) et au sud-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro un de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-1-1); mesurant six pieds et huit dixièmes (6,8') dans la ligne nord, quatre pieds et quatre dixièmes (4,4') dans la ligne sud-est, six pieds (6,0') dans la ligne sud-ouest et contenant en superficie douze pieds carrés (12 pi²).

623. La subdivision numéro deux de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

624. a) Une partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la rivière Shawinigan; au nord-est en partie par le lot originaire numéro six cent vingt-huit (628) et en partie par une autre partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique; au sud-est par ladite partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au sud-ouest par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-2); mesurant cinq cent quatre pieds et trois dixièmes (504,3') dans une ligne sud-est, vingt-cinq pieds (25') dans une ligne nord-est et environ six cent quatre pieds (604') dans

Numéro inscription : 185 174



l'autre ligne sud-est, ces trois lignes longeant la propriété du Canadien Pacifique;

b) Une partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord-ouest par une autre partie de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique; à l'est par les subdivisions numéro huit et neuf de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-8 et 628-1411-3-9); au sud-est en partie par la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564), étant l'avenue des Érables et par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-1) et au sud par une partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie), appartenant au Canadien National;

625. Une partie de la subdivision numéro un de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-1 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-2); au nord-est par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3); au sud-est en partie par le résidu de la subdivision numéro un de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-1 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan et en partie par la subdivision numéro mille trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1398); mesurant vingt pieds (20') dans la ligne nord-est.

626. a) Une partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2 ptie)

du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3); au nord-est par la subdivision numéro mille six cent cinquante et un du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1651); au sud-est par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-six du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-566-1) et par la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-sept du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-567-1) et au sud-ouest par une autre partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2 ptie); la ligne sud-ouest est parallèle à la ligne nord-est de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-six du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-566-1) et est située à trente-sept pieds et cinq dixièmes (37,5') au sud-ouest de ladite ligne nord-est de la subdivision numéro un de la subdivision numéro cinq cent soixante-six du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-566-1);

b) Une partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest et au nord-est par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3); à l'est en partie par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2-3) et en partie par une autre partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2 ptie); au sud-est en partie par la subdivision numéro cinq cent soixante-cinq du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-565), en partie par des parties de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro cinq cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-564-

Numéro inscription : 185 174



3 pties) et en partie par une autre partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2 ptie); au sud-ouest en partie par la subdivision numéro deux de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2-2) et en partie par une autre partie de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2 ptie) et à l'ouest par les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2-1 et 628-1411-3-2-2).

627. La subdivision numéro un de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

628. Le tiers (1/3) indivis de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-2-2) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

629. Les subdivisions numéro trois et sept de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-3 et 628-1411-3-7) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

630. Le tiers (1/3) indivis de la subdivision numéro neuf de la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3-9) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

631. a) Une partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée à l'ouest et au nord-ouest par la rivière Shawinigan; au nord en partie par la rivière Shawinigan et en partie par une autre partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie), étant un chemin public; au nord-est par

Numéro inscription : 185 174



la subdivision numéro mille six cent quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1685); à l'est par une autre partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan; au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie), étant la propriété du Canadien Pacifique et au sud-ouest par la subdivision numéro trois de la subdivision numéro mille quatre cent onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1411-3); mesurant vingt-quatre pieds et cinq dixièmes (24,5') le long d'une courbe ayant un rayon de six cent soixante-onze pieds et huit dixièmes (671,8') et quatre-vingt-quatre pieds et trois dixièmes (84,3') dans la ligne nord contiguë au chemin public, cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') dans la ligne nord-est, cinq cent trente-neuf pieds et neuf dixièmes (539,9') dans la ligne est et environ soixante-douze pieds (72') dans la ligne sud-est;

b) Une partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par la subdivision numéro mille sept cent douze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-1712), étant le boulevard Saint-Maurice; au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628 ptie), étant la propriété de la Compagnie d'électricité Shawinigan; mesurant deux cent vingt pieds et deux dixièmes (220,2') le long d'une courbe ayant un rayon de deux mille six cent cinquante pieds (2 650') et quatre-vingt-quinze pieds (95') dans les lignes nord-est, cinquante et un pieds (51') dans la ligne sud-est, quatre-vingt-quinze pieds et sept dixièmes (95,7'), soixante-huit pieds et deux dixièmes (68,2'), seize pieds et cinq dixièmes (16,5') et cent quarante pieds et un dixième (140,1') dans les lignes sud-ouest et vingt-quatre pieds (24') dans la ligne nord-ouest; contenant en superficie neuf mille sept cent vingt pieds carrés (9 720 pi$^2$);

c) Les lots originaires numéro six cent trente-neuf, six cent quarante et six cent quarante et un (639, 640 et 641) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore;

Numéro inscription : 185 174



d) Tous ses droits, titres et intérêts dans le bloc numéro un (1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore.

**CADASTRE : Saint-Georges**
**MUNICIPALITÉ : Village de Saint-Georges**
**USAGE ACTUEL : Garage du Domaine forestier : 428 ptie**
**Sylviculture : tous les autres lots**

632. Les lots originaires numéro quatre cent vingt-huit, quatre cent trente-trois, quatre cent trente-quatre, quatre cent trente-neuf et quatre cent cinquante-cinq (428, 433, 434, 439 et 455) du cadastre officiel de Saint-Georges.

633. La subdivision numéro un du lot originaire numéro cinq cent dix-huit (518-1) du cadastre officiel de Saint-Georges.

634. Les lots originaires numéro mille trois cent quatre-vingt-deux, mille trois cent quatre-vingt-trois, mille trois cent quatre-vingt-cinq, mille trois cent quatre-vingt-sept, mille trois cent quatre-vingt-huit, mille trois cent quatre-vingt-dix, mille quatre cent quarante-quatre, mille cinq cent quarante-neuf et mille cinq cent cinquante (1382, 1383, 1385, 1387, 1388, 1390, 1444, 1549 et 1550) du cadastre officiel de Saint-Georges.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Jacques-des-Piles**
**MUNICIPALITÉ : Village de Grandes-Piles : 154 à 159**
**Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac : tous les autres lots**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

635. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par les lots originaires numéro cent (100) et cent un (101); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-trois (153); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159 et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155);

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159; au sud-est par le lot originaire numéro

Numéro inscription : 185 174



cent cinquante-trois (153); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155).

636. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par les lots originaires numéro cent un (101) et cent deux (102); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159 et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-six (156);

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 159 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159; au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-quatre (154); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-six (156).

637. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-six (156 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par les lots originaires numéro cent deux (102) et cent trois (103); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155); au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-six (156 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159 et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-sept (157);

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-six (156 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 159 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-six (156 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159; au sud-est par le lot originaire numéro cent

Numéro inscription : 185 174



cinquante-cinq (155); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-sept (157).

638. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par les lots originaires numéro cent trois (103) et cent quatre (104); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-six (156); au sud-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 159 et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157 pties), étant l'emprise de la route numéro 159 et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-huit (158);

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 159 et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cent cinquante-sept (157 pties), étant l'emprise de la route numéro 159; au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-six (156); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-huit (158).

639. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par les lots originaires numéro cent quatre (104) et cent cinq (105); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-sept (157); au sud-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 159 et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 pties), étant l'emprise de la route numéro 159 et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159);

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par une autre partie du lot

originaire numéro cent cinquante-huit (158 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159; au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-sept (157); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159).

640. a) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par les lots originaires numéro cent cinq (105) et cent six (106); au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-huit (158); au sud-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 159 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159 et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante (160); **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un, deux, trois et quatre du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159-1, 159-2, 159-3 et 159-4);

b) Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159 ptie), étant l'emprise de la route numéro 159; au sud-est par le lot originaire numéro cent cinquante-huit (158); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229) et au nord-ouest par le lot originaire numéro cent soixante (160).

641. a) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187); au sud-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197); au sud-ouest par le cadastre officiel du canton de Radnor et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant quatre cent vingts pieds (420') dans la ligne nord-ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186 ptie) du cadastre

Numéro inscription : 185 174



officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187) ; au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155; au sud-ouest par le cadastre officiel du canton de Radnor et à l'ouest et au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice.

642. a) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188) ; au sud-est par les lots originaires numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197) et cent quatre-vingt-dix-huit (198) ; au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant six cent trente-huit pieds (638') dans la ligne nord-ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188) ; au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155; au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186) et au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice.

643. a) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189) ; au sud-est par les lots originaires numéro cent quatre-vingt-dix-huit (198) et cent quatre-vingt-dix-neuf (199) ; au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant sept cent quatre-vingt-deux pieds (782') dans la ligne nord-ouest;

b) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie) du cadastre

185174

Numéro inscription : 185 174



officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188 ptie), étant la propriété de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac; au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155; au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187) et au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice.

644. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190); au sud-est par les lots originaires numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (199), deux cent (200) et deux cent un (201); au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant mille deux cent cinquante pieds (1 250') dans la ligne nord-ouest.

645. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191); au sud-est par les lots originaires numéro deux cent un (201) et deux cent deux (202); au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant cinq cents pieds (500') dans la ligne nord-ouest.

646. Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192); au sud-est par le lot originaire numéro deux cent deux (202); au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; mesurant cinq cent trois pieds (503') dans la ligne nord-ouest.

647. a) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192 ptie) du cadastre

Numéro inscription : 185 174



officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (193); au sud-est par les lots originaires numéro deux cent deux (202) et deux cent trois (203); au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191) et au nord-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155;

b) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (193); au sud-est en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze (191) et au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice.

648. a) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (193 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194); au sud-est par les lots originaires numéro deux cent trois (203), deux cent quatre (204), deux cent cinq (205) et deux cent six (206); au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192) et au nord-ouest en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route numéro 155, en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (193 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155 et en partie par une partie désaffectée d'un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la propriété de la succession Georges Pothier;

b) Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (193 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194); au sud-est en partie par un chemin public (sans

185174

Numéro inscription : 185 174



désignation cadastrale), étant la route numéro 155 et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (193 ptie), étant l'emprise de la route numéro 155; au sud-ouest par le lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192) et au nord-ouest par la rivière Saint-Maurice.

649. Les lots originaires numéro deux cent un, deux cent deux, deux cent trois, deux cent quatre, deux cent vingt-deux, deux cent vingt-trois, deux cent vingt-quatre, deux cent vingt-cinq et deux cent vingt-six (201, 202, 203, 204, 222, 223, 224, 225 et 226) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-des-Piles.

**CADASTRE : Paroisse de Sainte-Thècle**
**MUNICIPALITÉ : Sainte-Thècle**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

650. Les lots originaires numéro deux cent trente et un, deux cent trente-deux, deux cent trente-trois, deux cent trente-quatre, deux cent trente-cinq, deux cent trente-six, deux cent trente-sept, deux cent trente-huit, deux cent trente-neuf, deux cent quarante, deux cent quarante et un et deux cent quarante-deux (231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 242) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle.

651. Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242); au sud-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le lot originaire numéro cent soixante-quatorze (174); au sud-ouest en partie par ladite partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244); au nord-ouest en partie par ladite partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le cadastre officiel du canton de Lejeune.

652. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243); au sud-est par le lot originaire numéro cent soixante-treize (173);

Numéro inscription : 185 174



au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245) et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-trois (243); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel; au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245) et au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Lejeune.

653. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244); au sud-est par le lot originaire numéro cent soixante-douze (172); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246); au nord-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244); au sud et au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel; au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246) et au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Lejeune.

654. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245); au sud-est par le lot originaire numéro cent soixante et onze (171); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247); au nord-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot originaire

185174

Numéro inscription : 185 174



numéro deux cent quarante-six (246 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (245); au sud-est et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel; au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247) et au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Lejeune.

655. a) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246); au sud-est par le lot originaire numéro cent soixante-dix (170); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248); au nord-ouest et à l'ouest par ladite partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel;

b) Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par ladite partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le lot originaire numéro deux cent quarante-six (246); au sud-est et à l'est par ladite partie du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel; au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248) et au nord-ouest par le cadastre officiel du canton de Lejeune.

656. Une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro deux cent quarante-sept (247); au sud-est en partie par ladite partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le lot originaire numéro cent soixante-neuf (169); au sud-ouest par le lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249); au nord-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248 ptie), étant la propriété de Pierre et Jean Trudel et en partie par le cadastre officiel du canton de Lejeune.

657. Les lots originaires numéro deux cent quarante-neuf, deux cent cinquante, deux cent cinquante et un et deux cent cinquante-deux (249, 250, 251, 252) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle.

**CADASTRE :** **Paroisse de Saint-Tite**
**MUNICIPALITÉ :** **Paroisse de Saint-Tite : lots 427 à 430-1**
**Paroisse d'Hérouxville : tous les autres lots**
**USAGE ACTUEL :** **Sylviculture**

658. Une partie du lot originaire numéro quatre cent seize (416 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord et au nord-ouest par le bras principal de la rivière Mékinac du Sud; au sud-est par le lot originaire numéro quatre cent dix-sept (417) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678).

659. Une partie du lot originaire numéro quatre cent dix-sept (417 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre cent seize (416); au nord-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro quatre cent dix-sept (417 ptie), étant la propriété de l'Institut des Frères Saint-Gabriel et en partie par le lot originaire numéro quatre cent dix-huit (418); au sud-est en partie par ladite partie du lot originaire numéro quatre cent dix-sept (417 ptie), étant la propriété de l'Institut des Frères Saint-Gabriel et en partie par la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582-1) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678).

660. Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot originaire numéro quatre cent dix-huit (418 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre cent quinze (415); au nord-est par le résidu du lot originaire numéro quatre

185174

Numéro inscription : 185 174



cent dix-huit (418) et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent dix-sept (417); la ligne nord-est est le prolongement vers le nord-ouest de la ligne nord-est de la partie du lot originaire numéro quatre cent dix-sept (417 ptie) ci-dessus décrite et longeant la propriété de l'Institut des Frères Saint-Gabriel.

661. Les lots originaires numéro quatre cent vingt-trois, quatre cent vingt-sept et quatre cent vingt-huit (423, 427 et 428) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

662. Une partie du lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le résidu du lot originaire numéro quatre cent vingt-neuf (429 ptie); au nord-est par la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent trente (430-1); au sud-est par les lots originaires numéro quatre cent cinquante-neuf et cinq cent soixante et un (459 et 561) et au sud-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428); mesurant six arpents (6 arp) dans la ligne sud-ouest.

663. La subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent trente (430-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

664. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante (560 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante (560 ptie), étant l'emprise du Canadien National; au nord-est par les lots originaires numéro quatre cent soixante-quinze (475) et quatre cent soixante-seize (476); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf (559) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-deux (562).

665. Le lot originaire numéro cinq cent soixante et un (561) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

666. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-deux (562 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro quatre cent vingt-huit (428); au nord-est par les lots originaires numéro cinq cent soixante (560) et cinq cent soixante et un (561); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-deux (562 ptie), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot

Numéro inscription : 185 174



originaire numéro cinq cent soixante-trois (563); mesurant cent quatre-vingts pieds (180') dans la ligne sud-est.

667. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-trois (563 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par les lots originaires numéro quatre cent vingt-sept (427) et quatre cent vingt-huit (428); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-deux (562); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-trois (563 ptie), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre (564); mesurant cinq cent quatre-vingt-onze pieds (591') dans la ligne sud-est.

668. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre (564 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par les lots originaires numéro quatre cent vingt-six (426) et quatre cent vingt-sept (427); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-trois (563); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre (564 ptie), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-cinq (565); mesurant six cent trente pieds (630') dans la ligne sud-est.

669. Une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-cinq (565 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route Périgny; au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent soixante-quatre (564); au sud-est en partie par le lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf (559) et en partie par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-cinq (565 ptie), étant l'emprise de la route numéro 153 et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent soixante-sept (567); mesurant trois cent soixante-deux pieds (362') dans la ligne sud-est longeant la route numéro 153.

670. Les lots originaires numéro cinq cent soixante-six, cinq cent soixante-sept, cinq cent soixante-huit, cinq cent soixante-neuf, cinq cent soixante-dix, cinq cent soixante et onze, cinq cent soixante-douze, cinq cent soixante-treize, cinq cent soixante-quatorze, cinq cent soixante-quinze, cinq cent soixante-seize, cinq cent soixante-dix-sept, cinq cent soixante-dix-huit, cinq cent soixante-dix-neuf et cinq cent

185174

quatre-vingt (566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579 et 580) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

671. Tous ses droits, titres et intérêts dans le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-un (581) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

672. Une partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route Périgny; au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt (580); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-sept (587) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583).

673. Le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583 ptie), étant le chemin Val Notre-Dame et en partie par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678); au nord-est et au sud-est par le résidu du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584); mesurant quatre cent trente-cinq pieds (435') dans la ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-huit pieds (288') dans la ligne sud-est et quatre cent quinze pieds (415') dans la ligne sud-ouest; les lignes nord-est et sud-ouest sont parallèles, la ligne sud-est est parallèle à la ligne sud-est du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678).

674. Les lots originaires numéro cinq cent quatre-vingt-quatre et cinq cent quatre-vingt-cinq (584 et 585) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

675. a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-six (586 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-cinq (585); au sud-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-sept (587); au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-six (586 pties); mesurant un arpent et cinq dixièmes (1,5 arp) dans les lignes nord-ouest et sud-est; la ligne nord-ouest est perpendiculaire à la ligne nord-est et est située à cinq cents pieds et trois

Numéro inscription : 185 174



dixièmes (500,3') au sud-est d'un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route Périgny, mesurés perpendiculairement au centre de ladite ligne nord-ouest.

b) Une partie du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-six (586 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678); au nord-est par le lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-cinq (585); au sud en partie par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant la route Périgny et en partie par d'autres parties du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-six (586 pties) et au sud-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-six (586 pties).

676. Une partie du lot originaire numéro six cent quarante-neuf (649 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro six cent cinquante (650); au nord-est par d'autres parties du lot originaire numéro six cent quarante-neuf (649 pties); au sud-est par le lot originaire numéro six cent quarante-huit (648) et au sud-ouest par le cadastre officiel du canton de Radnor; la ligne nord-est est parallèle à un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin du rang Saint-Pierre et est située à deux arpents (2 arp) au sud-ouest dudit chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin du rang Saint-Pierre.

677. Le lot originaire numéro six cent cinquante et un (651) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite, **sauf et à distraire** la subdivision numéro un du lot originaire numéro six cent cinquante et un (651-1).

678. Les lots originaires numéro six cent cinquante-deux, six cent cinquante-trois, six cent cinquante-quatre, six cent cinquante-cinq, six cent cinquante-six, six cent cinquante-sept, six cent cinquante-huit, six cent cinquante-neuf et six cent soixante (652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659 et 660) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

679. Le lot originaire numéro six cent soixante et un (661) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-deux (662), au nord-est par un chemin public (sans désignation cadastrale), étant le chemin du

Numéro inscription : 185 174



rang Saint-Pierre; au sud-est et au sud-ouest par le résidu du lot originaire numéro six cent soixante et un (661 ptie); mesurant cent quatre-vingt-douze pieds (192') dans les lignes nord-est et sud-ouest et deux cent vingt-cinq pieds (225') dans les lignes nord-ouest et sud-est.

680. Les lots originaires numéro six cent soixante-quatre, six cent soixante-cinq, six cent soixante-six, six cent soixante-neuf et six cent soixante-dix (664, 665, 666, 669 et 670) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

681. Une partie du lot originaire numéro six cent soixante et onze (671 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante et onze (671 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-douze (672); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante et onze (671 ptie) et au sud-ouest par le cadastre officiel du canton de Radnor; mesurant six arpents (6 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670) et est située à trois arpents (3 arp) au nord-ouest de ladite ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670).

682. Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-douze (672 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-douze (672 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-treize (673); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-douze (672 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante et onze (671); mesurant six arpents (6 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670) et est située à trois arpents (3 arp) au nord-ouest de ladite ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670).

683. Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-quatorze (674); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673 ptie) et au sud-ouest par

Numéro inscription : 185 174



le lot originaire numéro six cent soixante-douze (672); mesurant six arpents (6 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670) et est située à trois arpents (3 arp) au nord-ouest de ladite ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670).

684. Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-quatorze (674 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-quatorze (674 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-quinze (675); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-quatorze (674 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-treize (673); mesurant six arpents (6 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670) et est située à trois arpents (3 arp) au nord-ouest de ladite ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670).

685. Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-quinze (675 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-quinze (675 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-seize (676); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-quinze (675 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-quatorze (674); mesurant six arpents (6 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670) et est située à trois arpents (3 arp) au nord-ouest de ladite ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670).

686. Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-seize (676 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-seize (676 ptie); au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-seize (676 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-quinze (675); mesurant six arpents (6 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670) et est située à trois arpents (3

185174

Numéro inscription : 185 174



arp) au nord-ouest de ladite ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670).

687. a) Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie) et par le lac Castor; au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-sept (677 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-seize (676); mesurant six arpents (6 arp) dans les lignes nord-est et sud-ouest; la ligne sud-est est parallèle à la ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670) et est située à trois arpents (3 arp) au nord-ouest de ladite ligne nord-ouest du lot originaire numéro six cent soixante-dix (670); **sauf et à distraire** la partie suivante : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie) et par le lac Castor; au nord-est par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678); au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 pties); mesurant vingt-trois mètres et neuf centièmes (23,09 m) dans la ligne nord-est, quatre-vingt-dix-huit mètres et soixante-quinze centièmes (98,75 m) dans la ligne sud-ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) dans la ligne sud-ouest et huit mètres et vingt-neuf centièmes (8,29 m) dans la ligne nord-ouest contiguë à une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie).

**Aussi à distraire** la partie suivante appartenant à René Cormier : bornée au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie), étant le chemin (privé) du lac Castor; au nord-est par la partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie), ci-dessus distraite; à l'est par le ruisseau du lac Castor; au sud-est et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie); mesurant douze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (12,92 m) dans la ligne nord-ouest, vingt-trois mètres et trente-quatre centièmes (23,34 m) dans la ligne nord-est, huit mètres et sept dixièmes (8,7 m) dans la ligne est, vingt-quatre mètres

Numéro inscription : 185 174



et onze centièmes (24,11 m) dans la ligne sud-est et trente mètres et six dixièmes (30,6 m) dans la ligne sud-ouest; le tout tel que montré sur le plan M-2470 préparé par Alain Brodeur, a.g., en date du 1er novembre 1993;

b) Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au sud-ouest, au nord-ouest et au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677 ptie) et au sud-est par le lot originaire numéro six cent soixante-dix (670); mesurant cent cinquante-six pieds et sept dixièmes (156.7') dans les lignes nord-est et sud-ouest et cent soixante-seize pieds (176') dans les lignes nord-ouest et sud-est; le coin est est situé à cent vingt-trois pieds et deux dixièmes (123,2') au sud-ouest du coin est du lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677) mesurés le long de la ligne sud-est dudit lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677).

688. a) Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie), étant la propriété des Soeurs de l'Assomption et en partie par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie) ci-dessous décrite; au nord-est par d'autres parties du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 pties), étant la propriété de Clément St-Arnaud et d'Yvonne Larivée; au sud-est en partie par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie), étant un chemin public et en partie par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678), étant la propriété de B. Gervais; au sud-ouest en partie par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie), étant la propriété de B. Gervais et en partie par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie), étant le chemin du rang Saint-Pierre; mesurant mille sept cent trente-trois pieds (1 733') dans la ligne nord-ouest contiguë aux Soeurs de l'Assomption, trois arpents (3 arp) dans la ligne sud-est contiguë à B. Gervais et quinze arpents et

Numéro inscription : 185 174



quatre-vingt-huit centièmes (15,88 arp) dans la ligne sud-ouest contiguë à B. Gervais;

b) Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord par la rivière Mékinac du Sud; au nord-est par le lot originaire numéro quatre cent seize (416); au sud-est par d'autres parties du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 pties) et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie), étant la propriété des Soeurs de l'Assomption; mesurant six cent vingt-neuf pieds (629') dans la ligne sud-ouest; la ligne sud-est est le prolongement vers le sud-ouest de la ligne sud-est du lot originaire numéro quatre cent seize (416);

c) Une partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par la subdivision numéro un du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678-1) et par d'autres parties du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 pties); au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie); au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro six cent soixante-dix-huit (678 ptie), étant la propriété des Soeurs de l'Assomption et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent soixante-dix-sept (677); mesurant cinq cent soixante-seize pieds (576') dans une première ligne nord-ouest, soixante-neuf pieds et deux dixièmes (69,2') dans une première ligne nord-est, cinq cent soixante-dix-neuf pieds et cinq dixièmes (579,5') dans une autre ligne nord-ouest, mille quarante et un pieds et sept dixièmes (1 041,7') dans une autre ligne nord-est, mille cent quatre-vingt-seize pieds (1 196') dans la ligne sud-est et mille trois cent soixante-deux pieds (1 362') dans la ligne sud-ouest; le tout tel que montré sur le plan R-511B préparé par Julien Raymond, a.g., en date du 17 décembre 1962.

**CADASTRE : Paroisse de Saint-Tite**
**MUNICIPALITÉ : Village de Grandes-Piles**
**USAGE ACTUEL : Sylviculture**

Numéro inscription : 185 174



689. Le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-quatorze (694) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

690. Une partie du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (697 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite et plus explicitement décrite comme suit : bornée au nord-ouest par le lot originaire numéro six cent quatre-vingt (680); au nord-est par le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-seize (696); au sud-est par le résidu du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (697 ptie) et au sud-ouest par le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-dix-huit (698); la ligne sud-est est parallèle à la ligne sud-est du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (697) et est située à un arpent et demi (1½ arp) au nord-ouest de la dite ligne sud-est et du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (697).

691. Les lots originaires numéro six cent quatre-vingt-dix-huit, six cent quatre-vingt-dix-neuf, sept cent, sept cent un, sept cent deux et sept cent trois (698, 699, 700, 701, 702 et 703) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite.

**CADASTRE : Cité de Trois-Rivières**
**MUNICIPALITÉ : Ville de Trois-Rivières**
**USAGE ACTUEL : Usine Wayagamack (pâtes et papiers)**

692. Le lot originaire numéro deux mille deux cent un (2201) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit du lot originaire numéro deux mille deux cent un (2201-1, 2201-2, 2201-3, 2201-4, 2201-5, 2201-6, 2201-7, 2201-8, 2201-9, 2201-10, 2201-11, 2201-12, 2201-13, 2201-14, 2201-15, 2201-16, 2201-17, 2201-18, 2201-19, 2201-20, 2201-21, 2201-22, 2201-23, 2201-24, 2201-25, 2201-26, 2201-27 et 2201-28).

693. Les subdivisions numéro un, deux et trois du lot originaire numéro deux mille deux cent un (2201-1, 2201-2 et 2201-3) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

694. Les subdivisions numéro un et deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux mille deux cent un (2201-4-1 et 2201-4-2) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

185174

Numéro inscription : 185 174



695. Les subdivisions numéro cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze du lot originaire numéro deux mille deux cent un (2201-5, 2201-6, 2201-7, 2201-8, 2201-9, 2201-10, 2201-11, 2201-12, 2201-13 et 2201-14) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

696. Les subdivisions numéro un, deux et trois de la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro deux mille deux cent un (2201-15-1, 2201-15-2 et 2201-15-3) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

697. Les subdivisions numéro seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit du lot originaire numéro deux mille deux cent un (2201-16, 2201-17, 2201-18, 2201-19, 2201-20, 2201-21, 2201-22, 2201-23, 2201-24, 2201-25, 2201-26, 2201-27 et 2201-28) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

698. Les lots originaires numéro deux mille deux cent un A et deux mille deux cent un B ( 2201A et 2201B) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

699. Le lot originaire numéro deux mille deux cent un C (2201C) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières **sauf et à distraire** les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro deux mille deux cent un C (2201C-1 et 2201C-2).

700. Les subdivisions numéro un et deux du lot originaire numéro deux mille deux cent un C (2201C-1 et 2201C-2) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

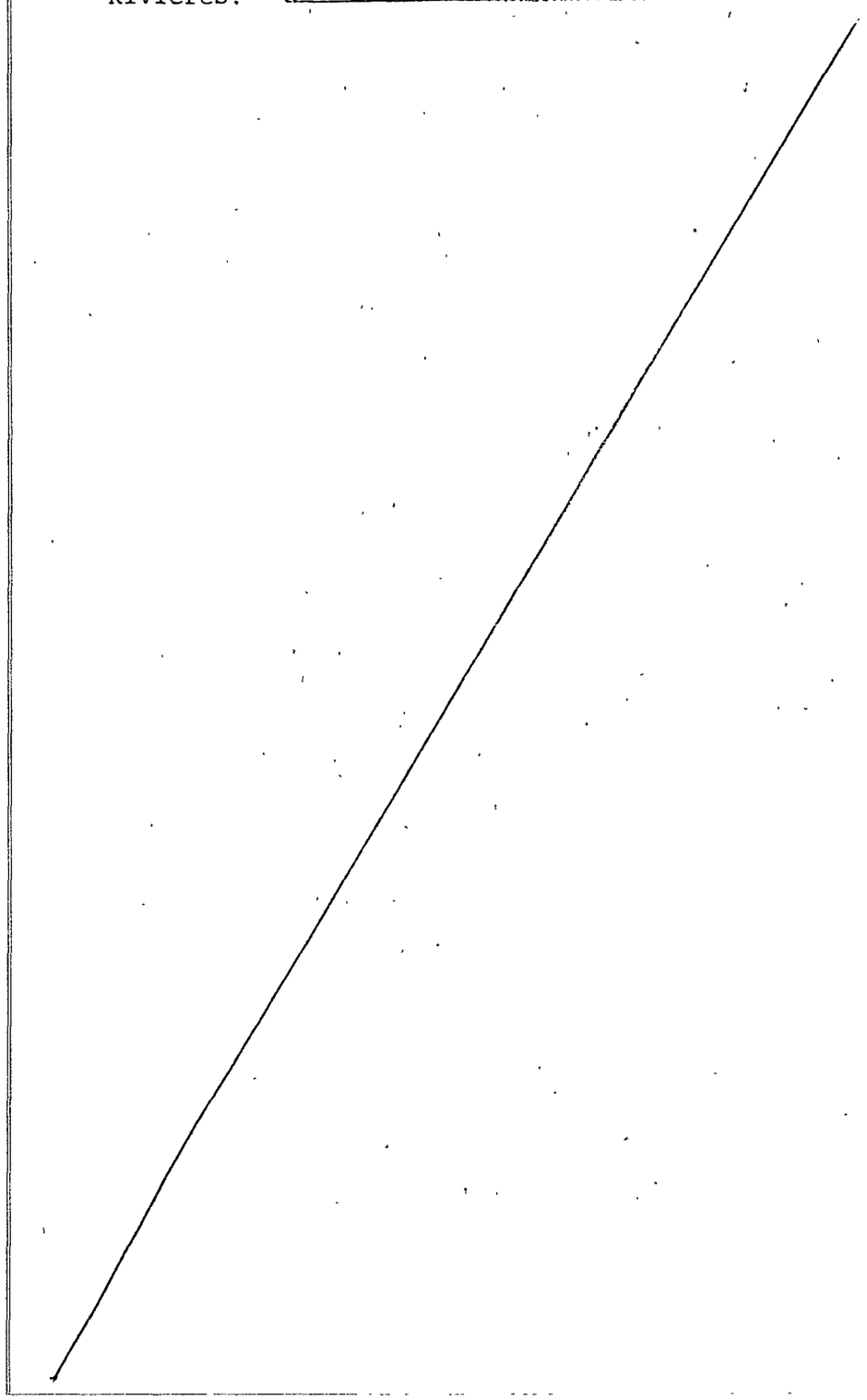
701. Le lot originaire numéro deux mille deux cent un D (2201D) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

702. Le lot originaire numéro deux mille deux cent trois (2203) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières **sauf et à distraire** la partie suivante : un chemin de quarante pieds (40') de largeur, propriété de la ville de Trois-Rivières, bornée au nord-est et au sud-ouest par la rivière Saint-Maurice et au nord-ouest et au sud-est par d'autres parties du lot originaire numéro deux mille deux cent trois (2203 pties); mesurant quarante-trois pieds (43') dans la ligne nord-est, trois cent soixante-deux pieds (362') dans la ligne sud-est, quarante pieds (40') dans la ligne sud-ouest et trois cent quarante-sept pieds (347') dans la ligne nord-ouest.

Numéro inscription : 185 174



703. Le lot originaire numéro deux mille deux cent huit (2208) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.



185174

With all buildings thereon erected.

As the same now subsists, with all its rights, members and appurtenances and with all servitudes active and passive, apparent or occult thereto attached without any exception or reserve of any kind.

**(hereinafter called the "Property").**

3. POSSESSION

The Purchaser will have legal possession and occupancy of the Property as and from the date hereof.

4. VENDOR'S DECLARATIONS

The Vendor declares and warrants that:

4.1 The Property is held free and clear of all privileges and hypothecs, except for those listed hereinafter:

a) Balance of sale price secured by hypothec and resolutory clause in the amount of $157,461.48 in favour of Dame Simone Larouche, resulting from a Deed of Sale executed before Me Jacques Côté, Notary, on November 18, 1992 and registered in the Registry Office for the Registration Division of Chicoutimi under number 549344.

b) Balance of sale price secured by hypothec and resolutory clause in the amount of $4,000.00 in favour of Les Bois F.G.V. Ltée et Gestion Novabec Ltée, resulting from a Deed of Sale executed before Me Paule Gasse, Notary, on July 1, 1992 and registered in the Registry Office for the Registration Division of Portneuf under number 448633.

c) The Trust Deed of Hypothec, Mortgage and Pledge in the amount of $2,000,000,000.00 (US), in favour of Montreal Trust Company, executed before Irwin Litwack, notary, on September 30, 1991 and registered in the Registry Office for the Registration Division of Shawinigan on October 2, 1991, under number 170175, and registered at the Registry Office for the Registration Division of Chicoutimi, on October 2, 1991, under number 531846.

4.2 The Vendor is not a non-resident of Canada within the meaning of the Income Tax Act (Canada) and of the Taxation Act (Quebec).

4.3 All taxes, general and special, municipal and school, affecting the Property including the portion thereof for the current year have been paid to date without subrogation.

4.4 The immoveables hereinabove mentioned in the paragraphs 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 a) and b), 21, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 31 a) and b), 32 a) and b), 33 a) and b), 34 a) and b), 35 a) and b), 36 a) and b), 37 a) and b), 38 a) and b), 39 a) and

b), 40 a) and b), 41 a) and b), 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 90 a), b) and c), 100, 101, 102, 103, 104, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138 a) and b), 172, 225, 226 a), 226 b), 227, 229, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 337 a) and b), 338 a) and b), 339 a), b), c), d), e) and f), 340 a) and b), 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 659, 660, 661, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675 a) and b), 676, 677, 678, 679, 680, 688 a) and b) are situated in an agricultural zone.

5. OBLIGATIONS OF THE PURCHASER

In consideration of the present sale, the Purchaser agrees:

5.1 To take the Property in its present state and condition, declaring itself to be satisfied therewith.

5.2 To pay the cost of this deed and of its registration.

5.3 To pay, from the date of these presents, all taxes and assessments, general and special, municipal and school, imposed upon the Property and a proportionate part of those of the current year and all future instalments of all special assessments presently affecting the Property, payment of which is permitted to be made by instalments.

5.4 Not to call upon the Vendor to furnish any title deeds nor certificates of location other than those already provided.

5.5 To assume, to the entire exoneration of the Vendor, all existing leases upon the Property, the Vendor hereby subrogating the Purchaser in all its rights under said leases and the Purchaser assuming, as and from the date hereof, all of Vendor's obligations thereunder arising after the date hereof or relating to the unexpired portion of the terms.

6. PRICE

The present sale is made for ONE DOLLAR ($1.00) and other good and valid consideration which the Vendor acknowledges having received in full from the Purchaser whereof quit, and the assumption by the Purchaser to the entire exoneration of the Vendor of a) the sum of $157,461.48 in capital and the sum of $9,104.71 in interest being the balance of price in favour of Dame Simone Larouche, resulting from a Deed of Sale executed before Me Jacques Côté, Notary, on November 18, 1992 and registered at the Registry Office for the Registration Division of Chicoutimi under number 549344 and b) the sum of $4,000 being the balance of price in favour of Les Bois F.G.V. Ltée et Gestion Novabec Ltée, resulting from a Deed of Sale executed before Me Paule Gasse, Notary, on July 1, 1992 and registered at the Registry Office for the Registration Division of Portneuf under number 448633. The Vendor renounces to its privilege.

7. ADJUSTMENTS

The parties declare that they have made between them the usual adjustments as of the date hereof.

8. LANGUAGE

The parties declare that the present deed has been drawn up in the English language at their request. Les parties déclarent avoir exigé que le présent acte soit rédigé en anglais.

**PARTICULARS REQUIRED BY ARTICLE 9 OF THE ACT RESPECTING DUTIES ON TRANSFERS OF IMMOVEABLES**

1. The name of the Transferor is STONE-CONSOLIDATED INC.

2. The name of the Transferee is STONE-CONSOLIDATED CORPORATION/CORPORATION STONE-CONSOLIDATED.

3. The principal residence of the transferor is at 800 René-Lévesque Boulevard West, 18th Floor, Montréal, Québec, H3B 1Y9.

4. The principal residence of the transferee is at 800 René-Lévesque Boulevard West, 18th Floor, Montréal, Québec, H3B 1Y9.

5. The Property hereinabove mentioned is situated as follows:

| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY |
|---|---|---|
| 5.1 | 1 a) and b) | Saint-Charles-de-Mandeville |
| 5.2 | 2 a) to l) | Saint-Michel-des-Saints |
| 5.3 | 3 | Ville de Cap-de-la-Madeleine |
| 5.4 | 4 to 8 | Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine |
| 5.5 | 9 to 19 | Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel |
| 5.6 | 20 to 22 | Sainte-Anne-de-la-Pérade |
| 5.7 | part of 23 | Batiscan |
| 5.8 | part of 23, 24 and 25 | Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan |
| 5.9 | 26 and 27 | Paroisse de Saint-Maurice |
| 5.10 | 28 to 41 | Paroisse de Saint-Narcisse |
| 5.11 | 42 to 60 | Paroisse de Saint-Adelphe |
| 5.12 | 61, 90 a), b), c) and d), 96 to 162 | Ville de La Baie |
| 5.13 | 62 to 78, 80 to 84, part of 167 a) and 167 b) | Ferland-et-Boilleau |
| 5.14 | 79 | Ville de Chicoutimi |
| 5.15 | 85 to 89 | Saint-Fulgence |
| 5.16 | 91 to 95 | Lamarche |
| 5.17 | 163 to 166 | Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord |
| 5.18 | part of 167 a) | M.R.C. Le Fjord-du-Saguenay |
| 5.19 | 168 | Baie-James |
| 5.20 | 169 to 175 | Ville de Roberval |
| 5.21 | 176 to 181 | Ville de La Tuque |
| 5.22 | 182 | Village de Parent |
| 5.23 | 183 to 188 | Lac-Edouard |

Numéro inscription : 185 174



| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY |
|---|---|---|
| 5.24 | 189 (re: only lots 4, 5 and 6, Rang 1, Canton de Turcotte) and 288, 289, 292 to 306 and 415 | M.R.C. Mékinac |
| 5.25 | 189 (less lots 4, 5 and 6, Rang 1, Canton de Turcotte) to 199 | M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice |
| 5.26 | 200 a) and b), 274 (re: partie nord-ouest) and 275 | Rivière-à-Pierre |
| 5.27 | 201 and 274 (re: partie sud-est) | Paroisse de Sainte-Christine |
| 5.28 | 202 to 210 and 214 to 219 | Notre-Dame-de-Montauban |
| 5.29 | 211, 212, 213 and 255 to 273 | Saint-Ubalde |
| 5.30 | 220 to 224 | Saint-Alban |
| 5.31 | 225 to 228 | Saint-Casimir |
| 5.32 | 229 and 231 to 236 | Paroisse de Saint-Raymond |
| 5.33 | 230 | Ville de Saint-Raymond |
| 5.34 | 237 to 254 | Paroisse de Lac-aux-Sables |
| 5.35 | 274 (re: partie centrale) | Paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf |
| 5.36 | 276 and 277 | Cantons-Unis Stoneham-et-Tewkesbury |
| 5.37 | 278 to 287, 474 to 488 and 641 to 649 | Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac |
| 5.38 | 290, 291, 307 to 317 and 319 to 336 | Boucher |
| 5.39 | 318 and 650 to 657 | Sainte-Thècle |
| 5.40 | 337 b) and 371 to 375 | Ville de Shawinigan-Sud |
| 5.41 | 411 to 414, 434 to 453, 457 a) and 632 to 634 | Village de Saint-Georges |
| 5.42 | 410, 502 a), b) and c), 503, 506 to 606 and 631 c) | Ville de Grand-Mère |

| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY |
|---|---|---|
| 5.43 | 337 a), 338 to 370, 376 to 409, 454 and 455 a) b) and c) | Lac-à-la-Tortue |
| 5.44 | 416 to 418 | Paroisse de Saint-Jean-des-Piles |
| 5.45 | 419 to 433, 456, 457 b), 458 to 473 and 635 to 640 | Village de Grandes-Piles |
| 5.46 | 489 to 501 a) and b), 607 and 608 | Village de Baie-de-Shawinigan |
| 5.47 | 501 a), b), c) and d), 504, 505, 609 to 630 and 631 a), b) and d) | Ville de Shawinigan |
| 5.48 | 658 to 660, 661 (excluding lots 427 and 428) and 664 to 691 | Paroisse d'Hérouxville |
| 5.49 | 661 (excluding lot 423) to 663 | Paroisse de Saint-Tite |
| 5.50 | 692 to 703 | Ville de Trois-Rivières |

6. The municipal valuation for the Property is as follows:

| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 6.1 | 1 a) and b) | Saint-Charles-de-Mandeville | $1,000 |
| 6.2 | 2 a) to l) | Saint-Michel-des-Saints | $50,000 |
| 6.3 | 3 | Ville de Cap-de-la-Madeleine | $4,851 |
| 6.4 | 4 to 8 | Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine | $51,507 |
| 6.5 | 9 to 19 | Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel | $399,840 |
| 6.6 | 20 to 22 | Sainte-Anne-de-la-Pérade | $387,700 |
| 6.7 | part of 23 | Batiscan | $1,000 |
| 6.8 | part of 23, 24 and 25 | Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan | $1,000 |

Numéro inscription : 185 174



| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 6.9 | 26 and 27 | Paroisse de Saint-Maurice | $10,290 |
| 6.10 | 28 to 41 | Paroisse de Saint-Narcisse | $58,900 |
| 6.11 | 42 to 60 | Paroisse de Saint-Adelphe | $923,472 |
| 6.12 | 61, 90 a), b), c) and d), 96 to 162 | Ville de La Baie | $55,611,472 |
| 6.13 | 62 to 78, 80 to 84, part of 167 a) and 167 b) | Ferland-et-Boilleau | $1,711,500 |
| 6.14 | 79 | Ville de Chicoutimi | $560,651 |
| 6.15 | 85 to 89 | Saint-Fulgence | $3,656,565 |
| 6.16 | 91 to 95 | Lamarche | $981,218 |
| 6.17 | 163 to 166 | Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord | $9,300 |
| 6.18 | part of 167 a) | M.R.C. Le Fjord-du-Saguenay | $1,760,920 |
| 6.19 | 168 | Baie-James | $861,201 |
| 6.20 | 169 to 175 | Ville de Roberval | $3,143,100 |
| 6.21 | 176 to 181 | Ville de La Tuque | $459,000 |
| 6.22 | 182 | Village de Parent | $5,050 |
| 6.23 | 183 to 188 | Lac-Edouard | $25,900 |
| 6.24 | 189 (re: only lots 4, 5 and 6, Rang 1, Canton de Turcotte) and 288, 289, 292 to 306 and 415 | M.R.C. Mékinac | $445,606 |
| 6.25 | 189 (less lots 4, 5 and 6, Rang 1, Canton de Turcotte) to 199 | M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice | $1,438,300 |
| 6.26 | 200 a) and b), 274 (re: partie nord-ouest) and 275 | Rivière-à-Pierre | $5,331,896 |

Numéro inscription : 185 174



| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 6.27 | 201 and 274 (re: partie sud-est) | Paroisse de Sainte-Christine | $2,696,764 |
| 6.28 | 202 to 210 and 214 to 219 | Notre-Dame-de-Montauban | $283,248 |
| 6.29 | 211, 212, 213 and 255 to 273 | Saint-Ubalde | $434,115 |
| 6.30 | 220 to 224 | Saint-Alban | $128,380 |
| 6.31 | 225 to 228 | Saint-Casimir | $17,003 |
| 6.32 | 229 and 231 to 236 | Paroisse de Saint-Raymond | $66,542 |
| 6.33 | 230 | Ville de Saint-Raymond | $6,466 |
| 6.34 | 237 to 254 | Paroisse de Lac-aux-Sables | $1,063,300 |
| 6.35 | 274 (re: partie centrale) | Paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf | $1,041,450 |
| 6.36 | 276 and 277 | Cantons-Unis Stoneham-et-Tewkesbury | $6,500 |
| 6.37 | 278 to 287, 474 to 488 and 641 to 649 | Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac | $669,242 |
| 6.38 | 290, 291, 307 to 317 and 319 to 336 | Boucher | $2,049,597 |
| 6.39 | 318 and 650 to 657 | Sainte-Thècle | $368,000 |
| 6.40 | 337 b) and 371 to 375 | Ville de Shawinigan-Sud | $44,876 |
| 6.41 | 411 to 414, 434 to 453, 457 a) and 632 to 634 | Village de Saint-Georges | $993,335 |
| 6.42 | 410, 502 a), b) and c), 503, 506 to 606 and 631 c) | Ville de Grand-Mère | $52,562,200 |
| 6.43 | 337 a), 338 to 370, 376 to 409, 454 and 455 a) b) and c) | Lac-à-la-Tortue | $1,061,082 |
| 6.44 | 416 to 418 | Paroisse de Saint-Jean-des-Piles | $47,500 |

185174

| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 6.45 | 419 to 433, 456, 457 b), 458 to 473 and 635 to 640 | Village de Grandes-Piles | $745,815 |
| 6.46 | 489 to 501 a) and b), 607 and 608 | Village de Baie-de-Shawinigan | $7,452,216 |
| 6.47 | 501 a), b), c) and d), 504, 505, 609 to 630 and 631 a), b) and d) | Ville de Shawinigan | $33,845,700 |
| 6.48 | 658 to 660, 661 (excluding lots 427 and 428) and 664 to 691 | Paroisse d'Hérouxville | $538,191 |
| 6.49 | 661 (excluding lot 423) to 663 | Paroisse de Saint-Tite | $56,938 |
| 6.50 | 692 to 703 | Ville de Trois-Rivières | $26,467,200 |

7. The amount of the municipal transfer duty is as follows, but no such duty is payable because the Transferee is a subsidiary of the Transferor (Section 19(d) of the said Act).

| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 7.1 | 1 a) and b) | Saint-Charles-de-Mandeville | $5.00 |
| 7.2 | 2 a) to l) | Saint-Michel-des-Saints | $250.00 |
| 7.3 | 3 | Ville de Cap-de-la-Madeleine | $24.26 |
| 7.4 | 4 to 8 | Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine | $257.54 |
| 7.5 | 9 to 19 | Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel | $4,497.60 |
| 7.6 | 20 to 22 | Sainte-Anne-de-la-Pérade | $4,315.50 |
| 7.7 | part of 23 | Batiscan | $5.00 |
| 7.8 | part of 23, 24 and 25 | Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan | $5.00 |
| 7.9 | 26 and 27 | Paroisse de Saint-Maurice | $51.45 |

Numéro inscription : 185 174



| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 7.10 | 28 to 41 | Paroisse de Saint-Narcisse | $339.00 |
| 7.11 | 42 to 60 | Paroisse de Saint-Adelphe | $12,352.08 |
| 7.12 | 61, 90 a), b), c) and d), 96 to 162 | Ville de La Baie | $832,672.08 |
| 7.13 | 62 to 78, 80 to 84 and part of 167 a) and 167 b) | Ferland-et-Boilleau | $24,172.50 |
| 7.14 | 79 | Ville de Chicoutimi | $6,909.77 |
| 7.15 | 85 to 89 | Saint-Fulgence | $53,348.48 |
| 7.16 | 91 to 95 | Lamarche | $13,218.27 |
| 7.17 | 163 to 166 | Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord | $46.50 |
| 7.18 | part of 167 a) | M.R.C. Le Fjord-du-Saguenay | $24,913.80 |
| 7.19 | 168 | Baie-James | $11,418.02 |
| 7.20 | 169 to 175 | Ville de Roberval | $45,646.50 |
| 7.21 | 176 to 181 | Ville de La Tuque | $5,385.00 |
| 7.22 | 182 | Village de Parent | $25.25 |
| 7.23 | 183 to 188 | Lac-Edouard | $129.50 |
| 7.24 | 189 (re: only lots 4, 5 and 6, Rang 1, Canton de Turcotte) and 288, 289, 292 to 306 and 415 | M.R.C. Mékinac | $5,184.09 |
| 7.25 | 189 (less lots 4, 5 and 6, Rang 1, Canton de Turcotte) to 199 | M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice | $20,074.50 |
| 7.26 | 200 a) and b), 274 (re: partie nord-ouest) and 275 | Rivière-à-Pierre | $78,478.44 |
| 7.27 | 201 and 274 (re: partie sud-est) | Paroisse de Sainte-Christine | $38,951.46 |

185174

| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 7.28 | 202 to 210 and 214 to 219 | Notre-Dame-de-Montauban | $2,748.72 |
| 7.29 | 211, 212, 213 and 255 to 273 | Saint-Ubalde | $5,011.73 |
| 7.30 | 220 to 224 | Saint-Alban | $1,033.80 |
| 7.31 | 225 to 228 | Saint-Casimir | $85.02 |
| 7.32 | 229 and 231 to 236 | Paroisse de Saint-Raymond | $415.42 |
| 7.33 | 230 | Ville de Saint-Raymond | $32.33 |
| 7.34 | 237 to 254 | Paroisse de Lac-aux-Sables | $14,449.50 |
| 7.35 | 274 (re: partie centrale) | Paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf | $14,121.75 |
| 7.36 | 276 and 277 | Cantons-Unis Stoneham-et-Tewkesbury | $32.50 |
| 7.37 | 278 to 287, 474 to 488 and 641 to 649 | Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac | $8,538.63 |
| 7.38 | 290, 291, 307 to 317 and 319 to 336 | Boucher | $29,243.96 |
| 7.39 | 318 and 650 to 657 | Sainte-Thècle | $4,020.00 |
| 7.40 | 337 b) and 371 to 375 | Ville de Shawinigan-Sud | $224.38 |
| 7.41 | 411 to 414, 434 to 453, 457 a) and 632 to 634 | Village de Saint-Georges | $13,400.03 |
| 7.42 | 410, 502 a), b) and c), 503, 506 to 606 and 631 c) | Ville de Grand-Mère | $786,933.00 |
| 7.43 | 337 a), 338 to 370, 376 to 409, 454 and 455 a) b) and c) | Lac-à-la-Tortue | $14,416.23 |
| 7.44 | 416 to 418 | Paroisse de Saint-Jean-des-Piles | $237.50 |
| 7.45 | 419 to 433, 456, 457 b), 458 to 473 and 635 to 640 | Village de Grandes-Piles | $9,687.23 |

| NO. | PARAGRAPHS | MUNICIPALITY | AMOUNT |
|---|---|---|---|
| 7.46 | 489 to 501 a) and b), 607 and 608 | Village de Baie-de-Shawinigan | $110,283.24 |
| 7.47 | 501 a), b), c) and d), 504, 505, 609 to 630 and 631 a), b) and d) | Ville de Shawinigan | $506,185.50 |
| 7.48 | 658 to 660, 661 (excluding lots 427 and 428) and 664 to 691 | Paroisse d'Hérouxville | $6,572.87 |
| 7.49 | 661 (excluding lot 423) to 663 | Paroisse de Saint-Tite | $319.38 |
| 7.50 | 692 to 703 | Ville de Trois-Rivières | $395,508.00 |

**DECLARATIONS CONCERNING THE LAND TRANSFER DUTIES ACT**

(A) NAME OF TRANSFEROR:

STONE-CONSOLIDATED INC.

(B) NAME OF TRANSFEREE:

STONE-CONSOLIDATED CORPORATION/CORPORATION STONE-CONSOLIDATED

(C) DATE OF BIRTH OF TRANSFEROR AND TRANSFEREE:

Not applicable because it is not physical persons.

(D) ADDRESS OF THE PRINCIPAL RESIDENCE OF THE TRANSFEROR:

800 René-Lévesque Boulevard West, 18th Floor, Montréal, Québec, H3B 1Y9.

(E) ADDRESS OF THE PRINCIPAL RESIDENCE OF THE TRANSFEREE:

800 René-Lévesque Boulevard West, 18th Floor, Montréal, Québec, H3B 1Y9.

(F) TRANSFEREE'S STATEMENT

The Transferee hereby confirms and states that it is a non-resident person within the meaning of the Land Transfer Duties Act.

(G) OTHER STATEMENTS

If there had been no exemption, the amount of duties, would have been SIXTY-NINE MILLION FOUR HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED AND SEVENTY-SIX DOLLARS AND SIXTY-SEVEN CENTS ($69,477,176.67), based on the municipal valuation of the property of TWO HUNDRED TEN MILLION FIVE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY-NINE DOLLARS ($210,536,899.00). According to Section

42(1)a) of the Act and the « **DÉCISION ANTICIPÉE** » issued by the Ministère du Revenu du Gouvernement du Québec, on August 18, 1993, the Transferee is exempted from the payment of transfer duties because the Transferee is a subsidiary of the Transferor.

**DECLARATIONS CONCERNING AN ACT RESPECTING THE ACQUISITION OF FARM LAND BY NON-RESIDENTS R.S.Q. CHAP. A-4.1**

The Purchaser declares that:

1. It is not a resident of Québec;

2. The farm land described in the above-mentioned paragraphs 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 a) and b), 21, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 31 a) and b), 32 a) and b), 33 a) and b), 34 a) and b), 35 a) and b), 36 a) and b), 37 a) and b), 38 a) and b), 39 a) and b), 40 a) and b), 41 a) and b), 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 90 a), 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138 a) and b), 225, 226 b), 227, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 337 a) and b), 338 a) and b), 339 a), b), c), d), e) and f), 340 a) and b), 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 659, 660, 661, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672,

673, 674, 675 a) and b), 676, 677, 678, 679, 680, 688 a) and b) is situated within a designated agricultural zone in the hereinafter mentioned municipalities and the total area of the farm land so acquired in each of those municipalities is:

2.1 **Municipality of Lac-à-la-Tortue**

a) Farm land: Paragraphs 337 a), 338 a) and b), 339 a), b), c), d), e) and f), 340 a) and b), 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369 and 370.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 1 494,43 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 337 a), 338 a) and b), 339 a), b), c), d), e) and f), 340 a) and b), 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369 and 370 has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 36035-206467, 36040-206468, 36045-206469).

2.2 **City of Shawinigan-Sud**

a) Farm land: Paragraphs 337 b), 371, 372, 373, 374 and 375.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 405,33 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 337 b), 371, 372, 373, 374 and 375 has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 36035-206467, 36040-206468, 36045-206469).

2.3 **Municipality of Parish of Notre-Dame-du-Mont-Carmel**

a) Farm land: Paragraphs 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 and 19 incl.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 2 480,58 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 9 to 19 incl. has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 36035-206467, 36040-206468, 36045-206469).

2.4 **Municipality of Parish of Sainte-Anne-de-la-Pérade**

a) Farm land: Paragraphs 20 a) and b), 21 and 22.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 576,34 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 20 a) and b), 21 and 22 has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 37005-206817, 37040-206818, 37045-206819).

2.5 **Municipality of Parish of Hérouxville**

a) Farm land: Paragraphs 659, 660, 661, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675 a) and b), 676, 677, 678, 679, 680 and 688 a) and b).

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 984,89 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 659, 660, 661, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675 a) and b), 676, 677, 678, 679, 680 and 688 a) and b) has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by

Numéro inscription : 185 174



a decision dated September 14, 1993 (file no. 35015-208034, 35035-208035).

2.6 **Municipality of Parish of Saint-Narcisse**

a) Farm land: Paragraphs 28, 29, 30, 31 a) and b), 32 a) and b), 33 a) and b), 34 a) and b), 35 a) and b), 36 a) and b), 37 a) and b), 38 a) and b), 39 a) and b), 40 a) and b) and 41 a) and b).

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 281,68 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 28, 29, 30, 31 a) and b), 32 a) and b), 33 a) and b), 34 a) and b), 35 a) and b), 36 a) and b), 37 a) and b), 38 a) and b), 39 a) and b), 40 a) and b) and 41 a) and b) has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 37005-206817, 37040-206818, 37045-206819).

2.7 **Municipality of Parish of Saint-Maurice**

a) Farm land: Paragraphs 26 and 27.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 36,6 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 26 and 27 has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 37005-206817, 37040-206818, 37045-206819).

2.8 **Municipality of Parish of Saint-Adelphe**

a) Farm land: Paragraphs 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 and 60.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 2 311,98 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 and 60 has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 35015-208034, 35035-208035).

2.9 **City of La Baie**

a) Farm land: Paragraphs 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138 a) and 138 b).

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 21,84 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 127, 129 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138 a) and 138 b) has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 94040-208033).

2.10 **Municipality of Saint-Casimir**

a) Farm land: Paragraphs 225, 226 b) and 227.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 40,47 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 225, 226 b) and 227 has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 34080-206814, 34090-206815).

2.11 **Municipality of Saint-Ubalde**

a) Farm land: Paragraphs 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270 and 271.

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 898,38 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraphs 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270 and 271 has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 34080-206814, 34090-206815).

2.12 **City of La Baie**

a) Farm land: Paragraph 90 a).

b) The total area of the above-mentioned farm land is: 1,29 hectares.

c) The sale of the farm land described at paragraph 90 a) has been authorized by the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" as appears by a decision dated September 14, 1993 (file no. 94040-20833).

3. The sale of the hereinafter mentioned farm land does not require the authorization of the "Commission de protection du territoire agricole du Québec" because each of these lots has an area of less than 4 hectares even though they are situated within a designated agricultural zone:

a) Farm land: Paragraph 90 b)
Le lot 785 du cadastre officiel de Ville de La Baie a une superficie totale de 1,22 ha. et est situé dans la

Ville de La Baie. Une partie est zonée agricole, soit 0.28 ha. Cette partie du lot 785 n'est pas contiguë à d'autres propriétés de Stone-Consolidated Inc. en zone verte.

b) Farm land: Paragraph 90 c)
Les lots 801 et 813 (île) du cadastre officiel de Ville de La Baie ont des superficies respectives de 3,01 ha et 0,92 ha. et sont situés dans la Ville de La Baie. Une partie du lot 801, soit 2,86 ha, et l'île 813, soit 0,92 ha, sont zonées agricoles et ne sont pas contiguës à d'autres propriétés de Stone-Consolidated Inc. Le lot 801 et l'île 813 sont séparés par la rivière Ha! Ha!. Même si ces deux propriétés étaient déclarées contiguës, leur superficie totale en zone verte n'est que 3,78 ha.

c) Farm land: Paragraphs 100, 101, 102, 103 and 104
La partie des lots 133, 135, 136, 138 et 139 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Alexis est dans la zone verte et est située dans la Ville de La Baie. La superficie totale de ces parties de lot est de 2,35 ha et n'est pas contiguë à d'autres propriétés de Stone-Consolidated Inc. en zone verte.

d) Farm land: Paragraph 172
La partie du lot 90 du cadastre officiel du Canton de Roberval est dans la zone verte et est située dans la

Ville de Roberval. Sa superficie est de 0,38 ha et elle n'est pas contiguë à d'autres propriétés de Stone-Consolidated Inc. en zone verte.

e) Farm land: Paragraph 226 a)

La partie du lot 195-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Casimir décrite au paragraphe 226 a) est dans la zone verte et est située dans la municipalité de Saint-Casimir. Elle a une superficie de 0.14 ha et n'est pas contiguë à d'autres propriétés de Stone-Consolidated Inc. dans la zone verte.

f) Farm land: Paragraph 229

La partie du lot 54 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Raymond décrite au paragraphe 229 est dans la zone verte et est située dans la municipalité de la Paroisse de Saint-Raymond. Elle a une superficie de 3,0 ha et n'est pas contiguë à d'autres propriétés de Stone-Consolidated Inc. dans la zone verte.

g) Farm land: Paragraph 664

La partie du lot 560 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Tite a une superficie de 2,43 ha et n'est pas contiguë à d'autres propriétés de Stone-Consolidated Inc. en zone verte et est située dans la municipalité de la Paroisse d'Hérouxville.

Numéro inscription : 185 174



**WHEREOF ACTE:**

DONE AND PASSED at Montreal, in the Province of Quebec on the date hereinabove first mentioned and recorded in the office of the undersigned Notary under minute number Seven thousand and ninety-five (7095).

AND after due reading hereof, the parties have signed in the presence of the undersigned Notary.

STONE-CONSOLIDATED INC.

(signed) per: Louison Olivier

STONE-CONSOLIDATED CORPORATION/CORPORATION STONE-CONSOLIDATED

" per: Louison Olivier

" BERTRAND DUCHARME, Notary

True copy of the original remaining in my office.



Numéro inscription : 185 174

**STONE-CONSOLIDATED INC.**

RESOLUTION

RESOLVED:

1. That the Corporation be and is hereby authorized to sell to Stone-Consolidated Corporation/Corporation Stone-Consolidated with legal warranty the properties hereinafter described, including all buildings thereon erected (save and except those mentioned "Tous ses droits, titres et intérêts" where the Corporation sells with no such legal warranty); the whole pursuant to and in accordance with the provisions of a deed of sale (the "Deed of Sale"), a draft of which deed of sale was submitted and reported to the board of directors of the Corporation:

PROPERTY DESCRIPTION

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE BERTHIER**

1. a) Une partie du lot 93G paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon
   b) Tous ses droits, titres et intérêts dans un lot de grève et en eau profonde situé dans la rivière Mastigouche en front du lot originaire numéro 93N paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon

2. a) Une partie du lot 27 rang B canton de Brassard
   b) Une partie du lot 27 rang B canton de Brassard
   c) Une partie du lot 28 rang B canton de Brassard
   d) Une partie du lot 28A rang C canton de Brassard
   e) Une partie du lot 29A rang C canton de Brassard
   f) Une partie du lot 26 rang 1 canton de Brassard
   g) Une partie du lot 27 rang 1 canton de Brassard
   h) Une partie du lot 28 rang 1 canton de Brassard
   i) Une partie du lot 23 rang 2 canton de Brassard
   j) Une partie du lot 23 rang 2 canton de Brassard
   k) Une partie du lot 24 rang 2 canton de Brassard
   l) Une partie du lot 24 rang 2 canton de Brassard

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMPLAIN**

3. Les lots 108-1-3, 108-2-2 et 108-4 paroisse de Cap-de-la-Madeleine
4. Une partie du lot 428-A paroisse de Cap-de-la-Madeleine
5. Une partie du lot 428-A paroisse de Cap-de-la-Madeleine
6. Une partie du lot 428-A paroisse de Cap-de-la-Madeleine
7. Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie de l'ancien chemin du rang St-Malo Ouest (sans désignation cadastrale) paroisse de Cap-de-la-Madeleine
8. Le lot 428-B paroisse de Cap-de-la-Madeleine

9. Les lots 172, 173, 174, 175, 176, 177, 180, 181, 182 et 183 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
10. Une partie du lot 184 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
11. Une partie du lot 184 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
12. Le lot 185 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
13. Une partie du lot 186 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
14. Le lot 187 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
15. Une partie du lot 188 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
16. Une partie du lot 188 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
17. Les lots 189, 190, 191, 192 et 193 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
18. Une partie du lot 194 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
19. Les lots 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 449, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 622, 623 et 624 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

20. a) Une partie du lot 811 paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade
    b) Une partie du lot 812 paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

21. Les lots 870, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901 et 902 paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade
22. Une partie du lot 903 paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade
23. Un lot de grève et en eau profonde (sans désignation cadastrale) situé dans la rivière Batiscan en partie dans le cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan et en partie dans le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
24. Un lot de grève et en eau profonde (sans désignation cadastrale) situé dans la rivière Batiscan dans le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
25. Bloc 1-1 la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
26. Une partie du lot 778 paroisse de Saint-Maurice
27. Une partie du lot 779 paroisse de Saint-Maurice
28. Les lots 170, 370, 371 et 372 paroisse de Saint-Narcisse
29. Une partie du lot 555 paroisse de Saint-Narcisse
30. Une partie du lot 556 paroisse de Saint-Narcisse

31. a) Une partie du lot 557 paroisse de Saint-Narcisse
    b) Une autre partie du lot 557 paroisse de Saint-Narcisse

32. a) Une partie du lot 558 paroisse de Saint-Narcisse
    b) Une autre partie du lot 558 paroisse de Saint-Narcisse

33. a) Une partie du lot 572 paroisse de Saint-Narcisse
    b) Une autre partie du lot 572 paroisse de Saint-Narcisse

34. a) Une partie du lot 573 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 573 paroisse de Saint-Narcisse

35. a) Une partie du lot 574 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 574 paroisse de Saint-Narcisse

36. a) Une partie du lot 575 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 575 paroisse de Saint-Narcisse

37. a) Une partie du lot 576 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 576 paroisse de Saint-Narcisse

38. a) Une partie du lot 577 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 577 paroisse de Saint-Narcisse

39. a) Une partie du lot 578 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 578 paroisse de Saint-Narcisse

40. a) Une partie du lot 581 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 581 paroisse de Saint-Narcisse

41. a) Une partie du lot 582 paroisse de Saint-Narcisse
b) Une autre partie du lot 582 paroisse de Saint-Narcisse

42. Les lots 351-154, 351-155, 351-156, 351-157, 351-159 et 351-161 paroisse de Saint-Stanislas

43. Une partie du lot 753-6 paroisse de Saint-Stanislas
44. Une partie du lot 753-7 paroisse de Saint-Stanislas
45. Une partie du lot 753-8 paroisse de Saint-Stanislas
46. Une partie du lot 753-9 paroisse de Saint-Stanislas
47. Une partie du lot 753-10 paroisse de Saint-Stanislas
48. Une partie du lot 753-11 paroisse de Saint-Stanislas
49. Une partie du lot 753-12 paroisse de Saint-Stanislas
50. Une partie du lot 753-13 paroisse de Saint-Stanislas
51. Une partie du lot 753-14 paroisse de Saint-Stanislas
52. Une partie du lot 753-15 paroisse de Saint-Stanislas
53. Une partie du lot 753-16 paroisse de Saint-Stanislas
54. Une partie du lot 753-17 paroisse de Saint-Stanislas
55. Une partie du lot 753-18 paroisse de Saint-Stanislas
56. Les lots 753-19, 753-20, 753-21, 753-22, 753-23, 753-24, 753-25, 753-26, 753-27, 753-28, 753-113, 753-114, 753-115, 753-116 et 753-117 paroisse de Saint-Stanislas
57. Une partie du lot 753-120 paroisse de Saint-Stanislas
58. Une partie du lot 753-121 paroisse de Saint-Stanislas
59. Les lots 753-122, 753-123, 753-124, 753-125, 753-126, 753-127, 753-128, 753-129, 753-130, 753-131, 753-132, 753-145, 753-146, 753-155, 753-156, 753-157, 753-158, 753-159, 753-160, 753-161, 753-162, 753-163, 753-164, 753-165, 753-166, 753-173, 753-174, 753-182, 753-183, 753-184, 753-185, 753-186, 753-187, 753-188, 753-

191, 753-192, 753-193, 753-194, 753-195 et 753-196 paroisse de Saint-Stanislas

60. Les lots 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832 et 833 paroisse de Saint-Stanislas

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHICOUTIMI**

61. Le lot 822 village de Bagotville
62. Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 rang A canton de Boilleau
63. Les lots 7 et 8 rang B canton de Boilleau
64. Une partie du lot 9 rang B canton de Boilleau
65. Une partie du lot 10 rang B canton de Boilleau
66. Les lots 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 rang B canton de Boilleau
67. Les lots 1, 2A, 2B, 3A, 3B, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 rang 1 canton de Boilleau
68. Les lots 1, 2, 3, 4A, 4B, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 rang 2 canton de Boilleau
69. Les lots 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 rang 3 canton de Boilleau
70. Une partie du lot 10 rang 4 canton de Boilleau
71. Une partie du lot 11 rang 4 canton de Boilleau

72. a) Une partie du lot 12 rang 4 canton de Boilleau
    b) Une partie du lot 12 rang 4 canton de Boilleau

73. a) Une partie du lot 13 rang 4 canton de Boilleau
    b) Une partie du lot 13 rang 4 canton de Boilleau

74. a) Une partie du lot 14 rang 4 canton de Boilleau
    b) Une partie du lot 14 rang 4 canton de Boilleau

75. Les lots 1, 2, 3, 4A, 4B, 5A, 5B, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 rang 6 canton de Boilleau
76. Les lots 1, 2, 3A, 3B, 4A, 4B, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 rang 7 canton de Boilleau
77. Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36B, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44A, 44B, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 rang 8 canton de Boilleau
78. Les îles 1, 2, 3 et 9 canton de Boilleau
79. Le lot 11B-3-1 rang 7 sud-ouest, chemin Sydenham paroisse de Chicoutimi
80. Une partie du lot 52 rang est du Bras Hamel canton de Ferland
81. Une partie du lot 53A rang est du Bras Hamel canton de Ferland
82. Une partie du lot 52 rang est de la rivière Ha! Ha! canton de Ferland
83. Une partie du lot 53 rang est de la rivière Ha! Ha! canton de Ferland
84. Une partie du lot 54 rang est de la rivière Ha! Ha! canton de Ferland

85. a) Une partie du lot 72 rang 3 canton de Harvey
    b) Une partie du lot 72 rang 3 canton de Harvey

Numéro inscription : 185 174



86. a) Une partie du lot 73 rang 3 canton de Harvey
b) Une partie du lot 73 rang 3 canton de Harvey

87. a) Une partie du lot 74 rang 3 canton de Harvey
b) Une partie du lot 74 rang 3 canton de Harvey

88. Une partie du lot 75 rang 3 canton de Harvey
89. Une partie du lot 76 rang 3 canton de Harvey

90. a) Le lot 682 Ville de La Baie
b) Le lot 785 Ville de La Baie
c) Lot 813 (île) et tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 801 Ville de La Baie
d) Les lots 1424, 1426, 1896, 1899, 1982, 1983, 1984, 2016, 2155, 2159, 2180, 2181, 2232, 2361, 2366, 2490, 2566, 2831, 2910, 3018 et 3028 Ville de La Baie

91. a) Une partie du lot 1A rang A canton de Rouleau
b) Une partie du lot 1A rang A canton de Rouleau

92. a) Le lot 2-1 rang A canton de Rouleau
b) Les lots 15A et 15B rang Ouest du lac des Habitants canton de Rouleau

93. Les lots 20-1 et 20-2 rang Ouest du lac des Habitants canton de Rouleau
94. Le lot 21 rang Ouest du lac des Habitants canton de Rouleau
95. Les lots 22A-1 et 22B-1 rang Est du lac des Habitants canton de Rouleau
96. Les lots 19-9, 20-3, 21-2 et 23-3 Paroisse de Saint-Alexis
97. Une partie du lot 129 paroisse de Saint-Alexis
98. Une partie du lot 130 paroisse de Saint-Alexis
99. Une partie du lot 132 paroisse de Saint-Alexis
100. Une partie du lot 133 paroisse de Saint-Alexis
101. Une partie du lot 135 paroisse de Saint-Alexis
102. Une partie du lot 136 paroisse de Saint-Alexis
103. Une partie du lot 138 paroisse de Saint-Alexis
104. Une partie du lot 139 paroisse de Saint-Alexis
105. Une partie du lot 140 paroisse de Saint-Alexis
106. Une partie du lot 141 paroisse de Saint-Alexis
107. Une partie du lot 142 paroisse de Saint-Alexis
108. Une partie du lot 143 paroisse de Saint-Alexis
109. Une partie du lot 144 paroisse de Saint-Alexis
110. Une partie du lot 145 paroisse de Saint-Alexis
111. Une partie du lot 146 paroisse de Saint-Alexis
112. Une partie du lot 147 paroisse de Saint-Alexis
113. Une partie du lot 148 paroisse de Saint-Alexis

114. a) Une partie du lot 150 paroisse de Saint-Alexis
b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 150-5 paroisse de Saint-Alexis

115. Une partie du lot 151 paroisse de Saint-Alexis

116. Une partie du lot 152 paroisse de Saint-Alexis
117. Une partie du lot 153 paroisse de Saint-Alexis

118. a) Une partie du lot 155 paroisse de Saint-Alexis
b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 155-3 paroisse de Saint-Alexis
c) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 155-4 paroisse de Saint-Alexis
d) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 155-5 paroisse de Saint-Alexis
e) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 155-6 paroisse de Saint-Alexis

119. Une partie du lot 156 paroisse de Saint-Alexis
120. Une partie du lot 157 paroisse de Saint-Alexis

121. a) Une partie du lot 158 paroisse de Saint-Alexis
b) Une partie du lot 158 paroisse de Saint-Alexis

122. Une partie du lot 159 paroisse de Saint-Alexis
123. Une partie du lot 160 paroisse de Saint-Alexis
124. Une partie du lot 163 paroisse de Saint-Alexis
125. Une partie du lot 174 paroisse de Saint-Alexis
126. Les lots 265, 266, 267 et 268 paroisse de Saint-Alexis
127. Les lots 310A-1 et 310-B paroisse de Saint-Alexis
128. Une partie du lit de la rivière Ha! Ha! paroisse de Saint-Alexis
129. Les lots 317-A, 318-A et 319-A paroisse de Saint-Alexis
130. Une partie du lot 321-A paroisse de Saint-Alexis
131. Une partie du lot 321-B paroisse de Saint-Alexis
132. Une partie du lot 321 paroisse de Saint-Alexis
133. Une partie du lot 322-A paroisse de Saint-Alexis
134. Une partie du lot 322-B paroisse de Saint-Alexis
135. Une partie du lot 323-A paroisse de Saint-Alexis
136. Tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 330-A paroisse de Saint-Alexis
137. Les lots 324-A, 330-B et 330-C paroisse de Saint-Alexis

138. a) Une partie du lot 330 paroisse de Saint-Alexis
b) Une partie du lot 330 paroisse de Saint-Alexis

139. Une partie du lot 542 paroisse de Saint-Alphonse
140. Une partie du lot 543 paroisse de Saint-Alphonse
141. Une partie du lot 544 paroisse de Saint-Alphonse
142. Une partie du lot 545 paroisse de Saint-Alphonse
143. Une partie du lot 546 paroisse de Saint-Alphonse
144. Une partie du lot 547 paroisse de Saint-Alphonse
145. Une partie du lot 548 paroisse de Saint-Alphonse
146. Une partie du lot 550 paroisse de Saint-Alphonse
147. Une partie du lot 551 paroisse de Saint-Alphonse

148. a) Une partie du lot 552 paroisse de Saint-Alphonse

b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 552-1 paroisse de Saint-Alphonse
c) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 552-2 paroisse de Saint-Alphonse

149. Une partie du lot 553 paroisse de Saint-Alphonse

150. a) Une partie du lot 554 paroisse de Saint-Alphonse
b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 554-4 paroisse de Saint-Alphonse
c) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 554-5 paroisse de Saint-Alphonse

151. Une partie du lot 555 paroisse de Saint-Alphonse
152. Une partie du lot 556 paroisse de Saint-Alphonse
153. Une partie du lot 557 paroisse de Saint-Alphonse
154. Une partie du lot 558 paroisse de Saint-Alphonse
155. Une partie du lot 560 paroisse de Saint-Alphonse
156. Une partie du lot 561 paroisse de Saint-Alphonse
157. Une partie du lot 564 paroisse de Saint-Alphonse
158. Une partie du lot 565 paroisse de Saint-Alphonse
159. Une partie du lot 568 paroisse de Saint-Alphonse
160. Une partie du lot 569 paroisse de Saint-Alphonse
161. Une partie du lot 572 paroisse de Saint-Alphonse
162. Une partie du lot 576 paroisse de Saint-Alphonse
163. Une partie du lot 1A rang 2 canton de Saint-Germains
164. Une partie du lot 1B rang 2 canton de Saint-Germains
165. Une partie du lot 1B rang 2 canton de Saint-Germains
166. Une partie du lot 1C rang 2 canton de Saint-Germains

167. a) Une partie non cadastrée des cantons de Cimon, Dubuc et Ferland
b) Barrage situé à l'embouchure du Grand Lac Ha! Ha! et sur une partie des lots 32 rang 4 et 33 rang 5 Canton de Boilleau et tous les droits, titres et intérêts dans le bail 12558/1917 du Ministère de l'Environnement du Québec

## DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAC ST-JEAN OUEST

168. Les blocs 2, 3, 4 et 5 canton de Queylus
169. Les lots 15-1, 27-1, 27-2, 27-3, 27-4, 27-5, 27-6, 27-7 et 27-8 canton de Roberval
170. Le lot 30-2 canton de Roberval
171. Le lot 31 canton de Roberval
172. Une partie du lot 90 canton de Roberval
173. Une partie du lot 208 canton de Roberval
174. Le lot 328 ville de Roberval
175. Le vieux dépôt du domaine forestier comprenant un édifice à bureaux, une cache, un garage et un hangar, érigé sur une partie du lot 1576 ville de Roberval

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LA TUQUE**

176. a) Une partie du lot 38 rang 3 canton de Carignan
b) Une partie du lot 38 rang 3 canton de Carignan

177. a) Une partie du lot 39 rang 3 canton de Carignan
b) Une partie du lot 39 rang 3 canton de Carignan

178. a) Une partie du lot 40 rang 3 canton de Carignan
b) Une partie du lot 40 rang 3 canton de Carignan

179. a) Une partie du lot 41 rang 3 canton de Carignan
b) Une partie du lot 41 rang 3 canton de Carignan

180. Le lot 55-1-1 rang 3 canton de Carignan
181. Une partie du lot 55-1 rang 3 canton de Carignan
182. Le bloc D village de Parent
183. lot 25-3-5 canton de Laure
184. Une partie du lot 25-19 rang A canton de Laure
185. Le lot 26-11 rang A canton de Laure
186. Une partie du lot 26-12 rang A canton de Laure
187. Une partie du lot 27-2 rang A canton de Laure
188. Les lots 28-1, 29-1 et 30-1 rang A canton de Laure
189. Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 rang A; 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 33, 34, 35 et 36 rang B et 4, 5, 6, 7 et 8 rang 1 canton de Turcotte
190. Une partie du lot 9 rang 1 canton de Turcotte
191. Le lot 9-1 rang 1 canton de Turcotte
192. Les lots 10, 11 et 12 rang 1 et 47, 48, 49, 56, 57 et 58 rang 4 canton de Turcotte
193. Le bloc B et le bloc C de l'arpentage primitif du canton de Weymontachingue
194. Une partie du bloc D de l'arpentage primitif du canton de Weymontachingue
195. Les blocs C et F de l'arpentage primitif du canton de Rhodes

196. a) Une partie du bloc G de l'arpentage primitif du canton de Rhodes
b) Une partie du bloc G de l'arpentage primitif du canton de Rhodes

197. Une partie du bloc H de l'arpentage primitif du canton de Rhodes
198. Une partie du bloc K de l'arpentage primitif du canton de Rhodes
199. Une partie du bloc L de l'arpentage primitif du canton de Rhodes

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE PORTNEUF**

200. a) Le lot 1 rang 2; les lots 1, 2, 3, 7, 8 et 9 rang 3 et les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10 et 11 du rang 4 canton de Bois
b) Une partie du lot 12 rang 4 canton de Bois

201. Une partie du lot 638 paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf

202. Le lot 10 rang 3 nord-est du canton de Chavigny paroisse de Notre-Dame-des-Anges
203. Une partie du lot 11 rang 3 nord-est du canton de Chavigny paroisse de Notre-Dame-des-Anges
204. Une partie du lot 12 rang 3 nord-est du canton de Chavigny paroisse de Notre-Dame-des-Anges
205. Une partie du lot 13 rang 3 nord-est du canton de Chavigny paroisse de Notre-Dame-des-Anges
206. Le lot 14 rang 3 nord-est et les lots 18 et 21 rang 5 nord-est du canton de Chavigny paroisse de Notre-Dame-des-Anges
207. Les lots 12, 13, 14 et 15 rang 1 nord-est et les lots 22A, 22B, 23A, 23B et 24 rang 2 nord-est du canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
208. Une partie du lot 12 rang 7 canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
209. Une partie du lot 13 rang 7 canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges

210. a) Une partie du lot 14 rang 7 canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
b) Une partie du lot 14 rang 7 canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges

211. Les lots 7 et 17A rang A canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
212. Une partie du lot 17B rang A canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
213. Le lot 17B-2 rang A canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
214. Les lots 18, 28 et 29 rang A canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
215. Une partie du lot 22 rang B canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
216. Les lots 22-1, 22-14 et 22-15 rang B canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
217. Une partie du lot 23 rang B canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
218. Les lots 23-5 et 23-6 rang B canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
219. Le lot 24 rang B canton de Montauban paroisse de Notre-Dame-des-Anges
220. Une partie du lot 2 rang 4 canton d'Alton paroisse de Saint-Alban-d'Alton
221. Une partie du lot 3A rang 5 canton d'Alton paroisse de Saint-Alban-d'Alton

222. Le lot 3B rang 5 canton d'Alton paroisse de Saint-Alban-d'Alton
223. La partie sud-ouest du lot 15 rang 7 canton d'Alton paroisse de Saint-Alban-d'Alton
224. Le lot 16 rang 7 canton d'Alton paroisse de Saint-Alban-d'Alton
225. Une partie du lot 195-3 paroisse de Saint-Casimir

226. a) Une partie du lot 195-4 paroisse de Saint-Casimir
b) Une partie du lot 195-4 paroisse de Saint-Casimir

227. Les lots 195-5, 195-6 et 195-7 paroisse de Saint-Casimir
228. Le lot 196 paroisse de Saint-Casimir
229. Une partie du lot 54 paroisse de Saint-Raymond
230. Une partie du lot 557 paroisse de Saint-Raymond
231. Une partie du lot 21 rang 3 canton de Gosford paroisse de Saint-Raymond
232. Une partie du lot 22 rang 3 canton de Gosford paroisse de Saint-Raymond
233. Une partie du lot 23 rang 3 canton de Gosford paroisse de Saint-Raymond
234. Les lots 20A, 20B, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 rang 4 canton de Gosford paroisse de Saint-Raymond
235. Une partie du lot 28A rang 4 canton de Gosford paroisse de Saint-Raymond
236. Les lots 28B et 28C rang 4 canton de Gosford paroisse de Saint-Raymond
237. Une partie du lot 110 paroisse de Saint-Rémi
238. Une partie du lot 111 paroisse de Saint-Rémi
239. Une partie du lot 112 paroisse de Saint-Rémi
240. Une partie du lot 113 paroisse de Saint-Rémi

241. a) Une partie du lot 114 paroisse de Saint-Rémi
b) Une partie du lot 114 paroisse de Saint-Rémi

242. a) Une partie du lot 115 paroisse de Saint-Rémi
b) Une partie du lot 115 paroisse de Saint-Rémi

243. Une partie du lot 116 paroisse de Saint-Rémi
244. Les lots 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156 et 157 paroisse de Saint-Rémi
245. Une partie du lot 158 paroisse de Saint-Rémi
246. Une partie du lot 159 paroisse de Saint-Rémi
247. Une partie du lot 160 paroisse de Saint-Rémi
248. Une partie du lot 161 paroisse de Saint-Rémi
249. Les lots 162, 163, 164 et 165 paroisse de Saint-Rémi
250. Une partie du lot 166 paroisse de Saint-Rémi
251. Le lot 167 paroisse de Saint-Rémi
252. Une partie du lot 168 paroisse de Saint-Rémi
253. Une partie du lot 169 paroisse de Saint-Rémi
254. Les lots 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192 et 193 paroisse de Saint-Rémi
255. Une partie du lot 49 paroisse de Saint-Ubalde
256. Une partie du lot 50 paroisse de Saint-Ubalde
257. Une partie du lot 52 paroisse de Saint-Ubalde
258. Une partie du lot 53 paroisse de Saint-Ubalde
259. Une partie du lot 54 paroisse de Saint-Ubalde
260. Une partie du lot 55 paroisse de Saint-Ubalde
261. Une partie du lot 56 paroisse de Saint-Ubalde
262. Une partie du lot 57 paroisse de Saint-Ubalde
263. Une partie du lot 58 paroisse de Saint-Ubalde
264. La demie nord-ouest du lot 137 paroisse de Saint-Ubalde

265. Les lots 138, 139, 140, 141, 142, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427 et 428 paroisse de Saint-Ubalde
266. Une partie du lot 430 paroisse de Saint-Ubalde
267. Une partie du lot 431 paroisse de Saint-Ubalde
268. Une partie du lot 1 rang C canton de Montauban paroisse de Saint-Ubalde
269. Une partie du lot 2 rang C canton de Montauban paroisse de Saint-Ubalde
270. Une partie du lot 3 rang C canton de Montauban paroisse de Saint-Ubalde
271. Une partie du lot 4 rang C canton de Montauban paroisse de Saint-Ubalde
272. Une partie du lot 4 rang D canton de Montauban paroisse de Saint-Ubalde
273. Le lot 4-5 rang D canton de Montauban paroisse de Saint-Ubalde
274. Une partie non cadastrée de la seigneurie de Perthuis
275. Les lots 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 seigneurie de Perthuis

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE QUÉBEC**

276. Une partie du lot 1 rang 12 paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham
277. Une partie du lot 2 rang 12 paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE SHAWINIGAN**

278. Les lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 seigneurie de Batiscan

279. a) Une partie du lot 55 seigneurie de Batiscan
b) Une partie du lot 55 seigneurie de Batiscan
c) Une partie du lot 55 seigneurie de Batiscan

280. a) Une partie du lot 56 seigneurie de Batiscan
b) Une partie du lot 56 seigneurie de Batiscan

281. Une partie du lot 57 seigneurie de Batiscan

282. a) Une partie du lot 58 seigneurie de Batiscan
b) Une partie du lot 58 seigneurie de Batiscan
c) Une partie du lot 58 seigneurie de Batiscan
d) Une partie du lot 58 seigneurie de Batiscan

283. a) Une partie du lot 59 seigneurie de Batiscan
b) Une partie du lot 59 seigneurie de Batiscan

284. Les lots 60, 61, 62, 63, 64 et 65 seigneurie de Batiscan

285. a) Une partie du lot 154 seigneurie de Batiscan
b) Une partie du lot 154 seigneurie de Batiscan
c) Une partie du lot 154 seigneurie de Batiscan

286. Le lot 155 seigneurie de Batiscan

287. a) Une partie du lot 158 seigneurie de Batiscan
b) Une partie du lot 158 seigneurie de Batiscan
c) Une partie du lot 158 seigneurie de Batiscan
d) Une partie du lot 158 seigneurie de Batiscan

288. Une partie du lot 230 seigneurie de Batiscan
289. Une partie du lot 231 seigneurie de Batiscan
290. Une partie du lot 287-A seigneurie de Batiscan
291. Une partie du lot 288-A seigneurie de Batiscan
292. Le lot 421 seigneurie de Batiscan
293. Une partie du lot 422 seigneurie de Batiscan
294. Une partie du lot 423 seigneurie de Batiscan
295. Le quart sud-est du lot 426 seigneurie de Batiscan
296. Le quart sud-est du lot 427 seigneurie de Batiscan
297. Le quart sud-est du lot 428 seigneurie de Batiscan
298. Le quart sud-est du lot 429 seigneurie de Batiscan
299. Les lots originaires 430, 431, 432, 433, 434 et 435 seigneurie de Batiscan
300. Une partie du lot 437 seigneurie de Batiscan
301. Le lot 438 seigneurie de Batiscan
302. La demie sud-est du lot 450 seigneurie de Batiscan
303. La demie sud-est du lot 451 seigneurie de Batiscan
304. Les lots 455, 456, 468, 469, 470, 471 et 472 seigneurie de Batiscan
305. Une partie du lot 473 seigneurie de Batiscan
306. Le lot 487 seigneurie de Batiscan
307. Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 9 rang 1 canton de Boucher

308. a) Une partie du lot 10 rang 1 canton de Boucher
b) Une partie du lot 10 rang 1 canton de Boucher

309. a) Une partie du lot 11 rang 1 canton de Boucher
b) Une partie du lot 11 rang 1 canton de Boucher

310. a) Une partie du lot 12 rang 1 canton de Boucher
b) Une partie du lot 12 rang 1 canton de Boucher

311. Une partie du lot 17 rang 1 canton de Boucher
312. Une partie du lot 18 rang 1 canton de Boucher
313. Une partie du lot 19 rang 1 canton de Boucher
314. Une partie du lot 20 rang 1 canton de Boucher

315. a) Une partie du lot 26 rang 1 canton de Boucher
b) Une partie du lot 26 rang 1 canton de Boucher

316. Une partie du lot 62 canton de Boucher
317. Les îles 64, 65 et 66 canton de Boucher
318. Le lot 29 rang 6 sud-ouest canton de Lejeune
319. Les lots 1 et 2 rang 3 canton de Mékinac
320. Une partie du lot 31 rang 9 canton de Mékinac
321. Une partie du lot 32 rang 9 canton de Mékinac
322. Une partie du lot 33 rang 9 canton de Mékinac
323. Une partie du lot 34 rang 9 canton de Mékinac
324. Une partie du lot 35 rang 9 canton de Mékinac
325. Une partie du lot 36 rang 9 canton de Mékinac
326. Une partie du lot 37 rang 9 canton de Mékinac
327. Une partie du lot 26 rang 10 canton de Mékinac

328. Une partie du lot 27 rang 10 canton de Mékinac
329. Une partie du lot 28 rang 10 canton de Mékinac
330. Une partie du lot 29 rang 10 canton de Mékinac
331. Une partie du lot 30 rang 10 canton de Mékinac
332. Les lots 31, 32, 33, 34, 35 et 36 rang 10 canton de Mékinac
333. Une partie du lot 37 rang 10 canton de Mékinac
334. Une partie du lot 38 rang 10 canton de Mékinac
335. Une partie du lot 39 rang 10 canton de Mékinac
336. Une partie du lot 40 rang 10 canton de Mékinac

337. a) Les lots 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 635, 636, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 670, 671, 672, 673, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 817, 818, 819, 820, 821 et 822 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Les lots 674, 675, 676, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

338. a) Une partie du lot 823 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 823 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

339. a) Une partie du lot 825 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 825 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
c) Une partie du lot 825 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
d) Une partie du lot 825 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
e) Une partie du lot 825 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
f) Une partie du lot 825 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

340. a) Une partie du lot 827 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 827 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

341. Une partie du lot 828 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
342. Une partie du lot 829 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
343. Une partie du lot 830 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
344. Une partie du lot 831 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
345. Une partie du lot 832 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
346. Une partie du lot 834 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
347. Une partie du lot 835 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
348. Une partie du lot 836 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
349. Une partie du lot 837 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
350. Une partie du lot 839 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
351. Une partie du lot 840 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
352. Une partie du lot 841 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
353. Une partie du lot 842 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
354. Une partie du lot 843 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
355. Une partie du lot 844 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
356. Une partie du lot 845 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
357. Une partie du lot 846 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
358. Une partie du lot 847 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
359. Une partie du lot 848 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
360. Une partie du lot 850 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

361. Une partie du lot 851 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
362. Une partie du lot 852 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
363. Une partie du lot 853 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
364. Une partie du lot 854 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
365. Une partie du lot 855 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
366. Une partie du lot 856 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
367. Une partie du lot 858 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
368. Une partie du lot 862 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
369. Une partie du lot 867 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
370. Une partie du lot 868 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
371. Une partie du lot 869 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
372. Une partie du lot 884 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
373. Une partie du lot 885 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
374. Une partie du lot 949 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
375. Une partie du lot 950 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
376. Une partie du lot 958 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
377. Une partie du lot 959 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

378. a) Une partie du lot 969 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 969 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

379. Une partie du lot 970 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
380. Une partie du lot 971 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
381. Une partie du lot 972 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
382. Une partie du lot 973 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
383. Une partie du lot 974 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
384. Une partie du lot 975 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
385. Une partie du lot 976 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
386. Une partie du lot 977 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
387. Une partie du lot 978 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
388. Une partie du lot 979 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
389. Une partie du lot 980 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
390. Une partie du lot 981 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
391. Une partie du lot 982 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
392. Une partie du lot 983 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
393. Une partie du lot 985 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
394. Une partie du lot 986 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
395. Une partie du lot 987 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
396. Une partie du lot 988 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
397. Une partie du lot 989 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
398. Une partie du lot 990 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
399. Une partie du lot 994 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
400. Une partie du lot 995 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
401. Une partie du lot 996 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
402. Une partie du lot 997 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
403. Une partie du lot 1002-1 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

404. a) Une partie du lot 1005 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 1005 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
c) Une partie du lot 1005 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

405. a) Une partie du lot 1006 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 1006 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
c) Une partie du lot 1006 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

406. a) Une partie du lot 1007 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 1007 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
c) Une partie du lot 1007 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

407. a) Une partie du lot 1008 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
b) Une partie du lot 1008 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

408. Une partie du lot 1011 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
409. Les lots 1012, 1013, 1014, 1015 et 1016 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
410. Une partie du lot 1022-225 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
411. Une partie du lot 1035 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
412. Une partie du lot 1036 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
413. Une partie du lot 1037 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
414. Une partie du lot 1038 paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
415. Les lots 13, 14, 15, 16 et 30 rang 1 canton de Polette

416. a) Une partie du lot 3 canton de Radnor
b) Une partie du lot 3 canton de Radnor

417. a) Une partie du lot 4 canton de Radnor
b) Une partie du lot 4 canton de Radnor

418. a) Une partie du lot 5 canton de Radnor
b) Une partie du lot 5 canton de Radnor
c) Une partie du lot 5 canton de Radnor
d) Une partie du lot 5 canton de Radnor

419. Une partie du lot 10 canton de Radnor

420. a) Une partie du lot 17 canton de Radnor
b) Une partie du lot 17 canton de Radnor

421. Une partie du lot 18 canton de Radnor
422. Une partie du lot 19 canton de Radnor
423. Une partie du lot 20 canton de Radnor
424. Une partie du lot 21 canton de Radnor
425. Une partie du lot 22 canton de Radnor
426. Une partie du lot 23 canton de Radnor

427. a) Une partie du lot 24 canton de Radnor
b) Une partie du lot 24 canton de Radnor

428. a) Une partie du lot 1 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 1 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

429. a) Une partie du lot 2 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 2 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

430. a) Une partie du lot 3 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 3 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

431. a) Une partie du lot 4 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 4 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

432. a) Une partie du lot 7 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 7 rang 2 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

433. Les lots 2, 3, 4, 5, 6 et 7 rang 3 est de la rivière Saint-Maurice (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

434. a) Une partie du lot 5 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 5 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
c) Une partie du lot 5 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

435. a) Une partie du lot 6 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 6 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
c) Une partie du lot 6 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

436. a) Une partie du lot 7 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 7 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

437. a) Une partie du lot 8 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 8 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

438. Les lots 9, 10, 11 et 12 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
439. Les lots 13-1 et 13-2 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
440. Les lots 14, 15, 16, 17, 18 et 19 rang 4 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

441. a) Une partie du lot 1 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 1 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
c) Une partie du lot 1 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

442. a) Une partie du lot 4 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 4 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

443. Une partie du lot 6 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
444. Une partie du lot 14 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

445. Une partie du lot 15 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
446. Une partie du lot 16 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
447. Une partie du lot 17 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
448. Une partie du lot 18 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
449. Une partie du lot 19 rang 5 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

450. a) Une partie du lot 10 rang 6 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 10 rang 6 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

451. Une partie du lot 14 rang 6 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
452. Une partie du lot 15 rang 6 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
453. Une partie du lot 17 rang 6 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
454. Les lots 1-1-5, 1-1-8 et 1-1-9 rang 8 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

455. a) Une partie du lot 1-1 rang 8 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
b) Une partie du lot 1-1 rang 8 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor
c) Une partie du lot 1-1 rang 8 (lot 25 du bloc B) canton de Radnor

456. Les lots 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 canton de Radnor

457. a) Une partie du lot 123 canton de Radnor
b) Une partie du lot 123 canton de Radnor

458. Une partie du lot 205 canton de Radnor

459. a) Une partie du lot 211 canton de Radnor
b) Une partie du lot 211 canton de Radnor

460. a) Une partie du lot 212 canton de Radnor
b) Une partie du lot 212 canton de Radnor

461. a) Une partie du lot 213 canton de Radnor
b) Une partie du lot 213 canton de Radnor

462. a) Une partie du lot 214 canton de Radnor
b) Une partie du lot 214 canton de Radnor

463. a) Une partie du lot 215 canton de Radnor
b) Une partie du lot 215 canton de Radnor

464. a) Une partie du lot 220 canton de Radnor
b) Une partie du lot 220 canton de Radnor

465. a) Une partie du lot 237 canton de Radnor
b) Une partie du lot 237 canton de Radnor

466. a) Une partie du lot 238 canton de Radnor
b) Une partie du lot 238 canton de Radnor

467. a) Une partie du lot 239 canton de Radnor
b) Une partie du lot 239 canton de Radnor

468. a) Une partie du lot 240 canton de Radnor
b) Une partie du lot 240 canton de Radnor

469. a) Une partie du lot 241 canton de Radnor
b) Une partie du lot 241 canton de Radnor

470. a) Une partie du lot 242 canton de Radnor
b) Une partie du lot 242 canton de Radnor

471. a) Une partie du lot 243 canton de Radnor
b) Une partie du lot 243 canton de Radnor

472. a) Une partie du lot 244 canton de Radnor
b) Une partie du lot 244 canton de Radnor

473. a) Une partie du lot 245 canton de Radnor
b) Une partie du lot 245 canton de Radnor

474. a) Une partie du lot 246 canton de Radnor
b) Une partie du lot 246 canton de Radnor

475. a) Une partie du lot 247 canton de Radnor
b) Une partie du lot 247 canton de Radnor

476. a) Une partie du lot 248 canton de Radnor
b) Une partie du lot 248 canton de Radnor

477. a) Une partie du lot 249 canton de Radnor
b) Une partie du lot 249 canton de Radnor

478. a) Une partie du lot 250 canton de Radnor
b) Une partie du lot 250 canton de Radnor

479. a) Une partie du lot 251 canton de Radnor
b) Une partie du lot 251 canton de Radnor

480. a) Une partie du lot 252 canton de Radnor
b) Une partie du lot 252 canton de Radnor

481. a) Une partie du lot 253 canton de Radnor
b) Une partie du lot 253 canton de Radnor

482. a) Une partie du lot 254 canton de Radnor
b) Une partie du lot 254 canton de Radnor

483. a) Une partie du lot 255 canton de Radnor
b) Une partie du lot 255 canton de Radnor

484. a) Une partie du lot 256 canton de Radnor
b) Une partie du lot 256 canton de Radnor

485. a) Une partie du lot 257 canton de Radnor
b) Une partie du lot 257 canton de Radnor
486. a) Une partie du lot 258 canton de Radnor
b) Une partie du lot 258 canton de Radnor

487. a) Une partie du lot 259 canton de Radnor,
b) Une partie du lot 259 canton de Radnor

488. a) Une partie du lot 260 canton de Radnor
b) Une partie du lot 260 canton de Radnor

489. Le lot 6-5 paroisse de Saint-Boniface
490. Une partie du lot 6-6 paroisse de Saint-Boniface
491. Les lots 6-9 et 6-11 paroisse de Saint-Boniface
492. Une partie du lot 6 paroisse de Saint-Boniface
493. Les lots 7-1, 7-2, 7-3, 7-4, 7-5, 7-6, 7-7, 7-8 et 7-9 paroisse de Saint-Boniface

494. a) Une partie du lot 7 paroisse de Saint-Boniface
b) Une partie du lot 7 paroisse de Saint-Boniface

495. Les lots 8-1, 8-2, 8-3, 8-4, 8-5 et 8-6 paroisse de Saint-Boniface
496. Une partie du lot 8-7 paroisse de Saint-Boniface
497. Les lots 8-8, 8-9, 8-10, 8-11, 8-12 et 8-13 paroisse de Saint-Boniface

498. a) Une partie du lot 8 paroisse de Saint-Boniface
b) Une partie du lot 8 paroisse de Saint-Boniface
c) Une partie du lot 8 paroisse de Saint-Boniface

499. Le lot 9-1 paroisse de Saint-Boniface

500. a) Une partie du lot 9 paroisse de Saint-Boniface
b) Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 9 paroisse de Saint-Boniface
c) Tous ses droits, titres et intérêts dans le bloc 1 paroisse de Saint-Boniface

501. a) Tous ses droits, titres et intérêts dans le lit de la rivière Shawinigan étant une partie sans désignation cadastrale des paroisses de Saint-Boniface et de Sainte-Flore, avec toutes les constructions y érigées, incluant les ponts.
b) And insofar as may be necessary, all its rights, title and interest under and in virtue of a Lease for a certain portion of the bed of the Shawinigan River in the Parish of St-Boniface and in the Parish of Ste-Flore, with the buildings, constructions and bridges located upon or over the said property
c) Le bâtiment de prise d'eau (gate house), ses mécanismes et ses accessoires et la conduite d'eau souterraine désaffectée de douze pieds de diamètre (penstock) situés sur le lot 628-1398 paroisse de Ste-Flore

d) A covered newsprint conveyor, parts of the shipping warehouse, railway tracks and underground pipes and any other construction located on parts of lots 628-1398, 628-1409, 628-1411-1, 628-1411-1-1 and 628-1411-3-1, Parish of Sainte-Flore

502. a) Une partie du lot 1 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 1 paroisse de Sainte-Flore
c) Une partie du lot 2 paroisse de Sainte-Flore

503. Une partie du lot 3 paroisse de Sainte-Flore
504. Une partie du lot 33 paroisse de Sainte-Flore
505. Une partie du lot 34 paroisse de Sainte-Flore
506. Les lots 81-31, 81-32 et 81-33 paroisse de Sainte-Flore
507. Une partie du lot 81 paroisse de Sainte-Flore
508. Le lot 86-164-1 paroisse de Sainte-Flore
509. Une partie du lot 86-165-1 la paroisse de Sainte-Flore
510. La partie est du lot 86-165 paroisse de Sainte-Flore
511. Le lot 86-166-1 paroisse de Sainte-Flore
512. La partie est du lot 86-166 paroisse de Sainte-Flore
513. Le lot 86-167-1 paroisse de Sainte-Flore
514. La partie est du lot 86-167 paroisse de Sainte-Flore
515. La partie est du lot 86-168 paroisse de Sainte-Flore
516. La partie est du lot 86-169 paroisse de Sainte-Flore
517. Le lot 86-170-1 paroisse de Sainte-Flore
518. La partie est du lot 86-184 paroisse de Sainte-Flore
519. La partie est du lot 86-185 paroisse de Sainte-Flore
520. La partie est du lot 86-186 paroisse de Sainte-Flore
521. La partie est du lot 86-187 paroisse de Sainte-Flore
522. La partie est du lot 86-188 paroisse de Sainte-Flore
523. La partie est du lot 86-189 paroisse de Sainte-Flore
524. Le lot 86-190 paroisse de Sainte-Flore
525. Une partie du lot 86 paroisse de Sainte-Flore
526. La partie est du lot 87-112 paroisse de Sainte-Flore
527. La partie est du lot 87-113 paroisse de Sainte-Flore
528. La partie est du lot 87-114 paroisse de Sainte-Flore
529. La partie est du lot 87-117 paroisse de Sainte-Flore
530. La partie est du lot 87-118 paroisse de Sainte-Flore
531. La partie est du lot 87-119 paroisse de Sainte-Flore
532. La partie est du lot 87-125 paroisse de Sainte-Flore
533. La partie est du lot 87-125A paroisse de Sainte-Flore
534. La partie est du lot 87-126 paroisse de Sainte-Flore
535. La partie est du lot 87-127 paroisse de Sainte-Flore
536. Le lot 87-128 paroisse de Sainte-Flore
537. La partie est du lot 87-129 paroisse de Sainte-Flore
538. La partie est du lot 87-130 paroisse de Sainte-Flore
539. La partie est du lot 87-131 paroisse de Sainte-Flore
540. La partie est du lot 87-132 paroisse de Sainte-Flore
541. Les lots 87-133 et 87-134 paroisse de Sainte-Flore
542. Une partie du lot 87 paroisse de Sainte-Flore
543. La partie est du lot 88-1 paroisse de Sainte-Flore
544. Les lots 88-2, 88-3 et 88-4 paroisse de Sainte-Flore

545. Une partie du lot 88 paroisse de Sainte-Flore
546. La partie est du lot 89-16 paroisse de Sainte-Flore
547. La partie est du lot 89-17 paroisse de Sainte-Flore
548. La partie est du lot 89-33 paroisse de Sainte-Flore
549. Une partie du lot 89-36 paroisse de Sainte-Flore
550. Le lot 89-37 paroisse de Sainte-Flore
551. Une partie du lot 90-91 paroisse de Sainte-Flore
552. Les lots 90-98-2, 90-99, 90-102, 90-103 et 90-104, 90-111-1, 90-112, 91-1, 91-3, 91-4, 91-5, 91-6, 91-7, 91-8, 91-9, 91-10, 91-11, 91-12, 91-13, 91-14, 91-15, 91-17, 91-18, 91-19, 91-20, 91-21, 91-22 et 91-23, 91-24-1 et 91-24-2, 91-25-1 et 91-25-2, 91-26-1 et 91-26-2, 91-27-1 et 91-27-2, 91-27A-1 et 91-27A-2, 91-28-1 et 91-28-2, 91-29-1 et 91-29-2, 91-30-1 et 91-30-2, 91-31-1 et 91-31-2, 91-32-1 et 91-32-2, 91-33, 91-34, 91-35, 91-36, 91-37, 91-38, 91-39, 91-40, 91-41 et 91-42, 91-45-1 et 91-46 paroisse de Sainte-Flore
553. Une partie du lot 91 paroisse de Sainte-Flore
554. Les lots 92-1, 92-2 et 92-4, 92-5-1 et 92-5-2, 92-6 et 92-7, 92-8-1, 92-8-2 et 92-8-3, 92-9-1 et 92-9-2, 92-10-1 et 92-10-2, 92-11-1 et 92-11-2, 92-12-1 et 92-12-2, 92-13, 92-14, 92-15 et 92-16, 92-17-1, 92-17-2 et 92-17-3 paroisse de Sainte-Flore
555. Une partie du lot 92-18-1 paroisse de Sainte-Flore
556. Une partie du lot 92-18-2 paroisse de Sainte-Flore
557. Les lots 92-20-2-1, 92-21-1, 92-21-2 et 92-21-3, 92-21-4-1, paroisse de Sainte-Flore
558. Une partie du lot 92-21-4-2 paroisse de Sainte-Flore
559. Les lots 92-21-5, 92-21-6-2 et 92-21-6-3, 92-22 et 92-23, 92-24-1, 92-25-1 et 92-26-1 paroisse de Sainte-Flore
560. Une partie du lot 92-28 paroisse de Sainte-Flore
561. Le lot 92-29-1 paroisse de Sainte-Flore
562. Une partie du lot 92-29 paroisse de Sainte-Flore

563. a) Une partie du lot 92 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 92 paroisse de Sainte-Flore

564. Les lots 93-165, 93-166, 93-167, 93-168, 93-169, 93-170, 93-171, 93-172, 93-173, 93-174, 93-175, 93-176 et 93-177 paroisse de Sainte-Flore
565. Une partie du lot 93-181 paroisse de Sainte-Flore
566. Les lots 93-182, 93-183, 93-184, 93-189 et 93-190 paroisse de Sainte-Flore
567. Une partie du lot 93-191-2 paroisse de Sainte-Flore
568. Le lot 93-191-3 paroisse de Sainte-Flore
569. Une partie du lot 93-192-2 paroisse de Sainte-Flore
570. Une partie du lot 93-192-3 paroisse de Sainte-Flore
571. Le lot 93-192-4 paroisse de Sainte-Flore
572. Une partie du lot 93-193-5 paroisse de Sainte-Flore
573. Les lots 93-193-6, 93-195-1 paroisse de Sainte-Flore
574. Une partie du lot 93-196-1 paroisse de Sainte-Flore
575. Les lots 93-198-5-1, 93-207-3, 93-210 et 93-236 paroisse de Sainte-Flore
576. Les lots 93-237, 93-238 et 93-239 paroisse de Sainte-Flore
577. Le lot 93-240 paroisse de Sainte-Flore
578. Le lot 93-241 paroisse de Sainte-Flore

579. Une partie du lot 94-67 paroisse de Sainte-Flore
580. Une partie du lot 94-69-1 paroisse de Sante-Flore
581. Les lots 94-209, 94-210, 94-211 et 94-212 paroisse de Sainte-Flore
582. Le lot 96-2 paroisse de Sainte-Flore
583. Une partie du lot 96-4-3 paroisse de Sainte-Flore
584. Le lot 96-50 paroisse de Sainte-Flore
585. Tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 96-51 paroisse de Sainte-Flore
586. Les lots 96-52 et 97-18 paroisse de Sainte-Flore
587. Tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 97-19 paroisse de Sainte-Flore
588. Une partie du lot 98 paroisse de Sainte-Flore
589. Une partie du lot 99 paroisse de Sainte-Flore
590. Une partie du lot 100 paroisse de Sainte-Flore
591. Une partie du lot 101 paroisse de Sainte-Flore
592. Une partie du lot 102-1 paroisse de Sainte-Flore
593. Une partie du lot 102 paroisse de Sainte-Flore
594. Une partie du lot 103 paroisse de Sainte-Flore
595. Une partie du lot 104 paroisse de Sainte-Flore
596. Une partie du lot 105 paroisse de Sainte-Flore
597. Une partie du lot 106 paroisse de Sainte-Flore
598. Une partie du lot 107 paroisse de Sainte-Flore
599. Une partie du lot 108 paroisse de Sainte-Flore
600. Une partie du lot 108 paroisse de Sainte-Flore
601. Une partie du lot 109 paroisse de Sainte-Flore
602. Une partie du lot 110 paroisse de Sainte-Flore
603. Une partie du lot 111 paroisse de Sainte-Flore
604. Une partie du lot 112 paroisse de Sainte-Flore
605. Une partie du lot 112 paroisse de Sainte-Flore
606. Une partie du lot 113 paroisse de Sainte-Flore
607. Une partie du lot 623 paroisse de Sainte-Flore
608. Une partie du lot 623 paroisse de Sainte-Flore
609. Le lot 628-564-1 paroisse de Sainte-Flore
610. Le tiers (1/3) indivis du lot 628-564-2-1 paroisse de Sainte-Flore
611. Le lot 628-564-2-2 paroisse de Sainte-Flore
612. Le lot 628-564-3-1 paroisse de Sainte-Flore

613. a) Une partie du lot 628-564-3 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 628-564-3 paroisse de Sainte-Flore

614. Le lot 628-564-4 paroisse de Sainte-Flore
615. Une partie du lot 628-565 paroisse de Sainte-Flore
616. Une partie du lot 628-566-1 paroisse de Sainte-Flore
617. Une partie du lot 628-567-1 paroisse de Sainte-Flore

618. a) Une partie du lot 628-1398 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 628-1398 paroisse de Sainte-Flore

619. a) Une partie du lot 628-1409 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 628-1409 paroisse de Sainte-Flore

620. Une partie du lot 628-1410 paroisse de Sainte-Flore
621. Une partie du lot 628-1411-1-1 paroisse de Sainte-Flore

622. Une partie du lot 628-1411-1 paroisse de Sainte-Flore
623. Le lot 628-1411-2 paroisse de Sainte-Flore

624. a) Une partie du lot 628-1411-3 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 628-1411-3 paroisse de Sainte-Flore

625. Une partie du lot 628-1411-3-1 paroisse de Sainte-Flore

626. a) Une partie du lot 628-1411-3-2 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 628-1411-3-2 paroisse de Sainte-Flore

627. Le lot 628-1411-3-2-1 paroisse de Sainte-Flore
628. Le tiers (1/3) indivis du lot 628-1411-3-2-2 paroisse de Sainte-Flore
629. Les lots 628-1411-3-3 et 628-1411-3-7 paroisse de Sainte-Flore
630. Le tiers (1/3) indivis du lot 628-1411-3-9 paroisse de Sainte-Flore

631. a) Une partie du lot 628 paroisse de Sainte-Flore
b) Une partie du lot 628 paroisse de Sainte-Flore
c) Les lots 639, 640 et 641 paroisse de Sainte-Flore
d) Tous ses droits, titres et intérêts dans le bloc 1 paroisse de Sainte-Flore

632. Les lots 428, 433, 434, 439 et 455 Saint-Georges
633. Le lot 518-1 Saint-Georges
634. Les lots 1382, 1383, 1385, 1387, 1388, 1390, 1444, 1549 et 1550 Saint-Georges

635. a) Une partie du lot 154 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 154 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

636. a) Une partie du lot 155 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 155 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

637. a) Une partie du lot 156 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 156 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

638. a) Une partie du lot 157 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 157 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

639. a) Une partie du lot 158 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 158 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

640. a) Une partie du lot 159 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 159 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

641. a) Une partie du lot 186 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 186 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

642. a) Une partie du lot 187 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 187 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

643. a) Une partie du lot 188 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 188 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

644. Une partie du lot 189 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
645. Une partie du lot 190 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
646. Une partie du lot 191 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

647. a) Une partie du lot 192 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 192 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

648. a) Une partie du lot 193 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
b) Une partie du lot 193 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles

649. Les lots 201, 202, 203, 204, 222, 223, 224, 225 et 226 paroisse de Saint-Jacques-des-Piles
650. Les lots 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 242 paroisse de Sainte-Thècle
651. Une partie du lot 243 paroisse de Sainte-Thècle

652. a) Une partie du lot 244 paroisse de Sainte-Thècle
b) Une partie du lot 244 paroisse de Sainte-Thècle

653. a) Une partie du lot 245 paroisse de Sainte-Thècle
b) Une partie du lot 245 paroisse de Sainte-Thècle

654. a) Une partie du lot 246 paroisse de Sainte-Thècle
b) Une partie du lot 246 paroisse de Sainte-Thècle

655. a) Une partie du lot 247 paroisse de Sainte-Thècle
b) Une partie du lot 247 paroisse de Sainte-Thècle

656. Une partie du lot 248 paroisse de Sainte-Thècle
657. Les lots 249, 250, 251, 252 paroisse de Sainte-Thècle
658. Une partie du lot 416 paroisse de Saint-Tite
659. Une partie du lot 417 paroisse de Saint-Tite
660. Tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 418 paroisse de Saint-Tite
661. Les lots 423, 427 et 428 paroisse de Saint-Tite
662. Une partie du lot 429 paroisse de Saint-Tite
663. Le lot 430-1 paroisse de Saint-Tite
664. Une partie du lot 560 paroisse de Saint-Tite
665. Le lot 561 paroisse de Saint-Tite
666. Une partie du lot 562 paroisse de Saint-Tite
667. Une partie du lot 563 paroisse de Saint-Tite
668. Une partie du lot 564 paroisse de Saint-Tite
669. Une partie du lot 565 paroisse de Saint-Tite
670. Les lots 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579 et 580 paroisse de Saint-Tite
671. Tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 581 paroisse de Saint-Tite
672. Une partie du lot 582 paroisse de Saint-Tite
673. Une partie du lot 583 paroisse de Saint-Tite „

674. Les lots 584 et 585 paroisse de Saint-Tite

675. a) Une partie du lot 586 paroisse de Saint-Tite
b) Une partie du lot 586 paroisse de Saint-Tite

676. Une partie du lot 649 paroisse de Saint-Tite
677. Une partie du lot 651 paroisse de Saint-Tite
678. Les lots 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659 et 660 paroisse de Saint-Tite
679. Une partie du lot 661 paroisse de Saint-Tite
680. Les lots 664, 665, 666, 669 et 670 paroisse de Saint-Tite
681. Une partie du lot 671 paroisse de Saint-Tite
682. Une partie du lot 672 paroisse de Saint-Tite
683. Une partie du lot 673 paroisse de Saint-Tite
684. Une partie du lot 674 paroisse de Saint-Tite
685. Une partie du lot 675 paroisse de Saint-Tite
686. Une partie du lot 676 paroisse de Saint-Tite

687. a) Une partie du lot 677 paroisse de Saint-Tite
b) Une partie du lot 677 paroisse de Saint-Tite

688. a) Une partie du lot 678 paroisse de Saint-Tite
b) Une partie du lot 678 paroisse de Saint-Tite
c) Une partie du lot 678 paroisse de Saint-Tite

689. Le lot 694 paroisse de Saint-Tite
690. Une partie du lot 697 paroisse de Saint-Tite
691. Les lots 698, 699, 700, 701, 702 et 703 paroisse de Saint-Tite

**DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TROIS-RIVIÈRES**

692. Une partie du lot 2201 cité de Trois-Rivières
693. Les lots 2201-1, 2201-2 et 2201-3 cité de Trois-Rivières
694. Les lots 2201-4-1 et 2201-4-2 cité de Trois-Rivières
695. Les lots 2201-5, 2201-6, 2201-7, 2201-8, 2201-9, 2201-10, 2201-11, 2201-12, 2201-13 et 2201-14 cité de Trois-Rivières
696. Les lots 2201-15-1, 2201-15-2 et 2201-15-3 cité de Trois-Rivières
697. Les lots 2201-16, 2201-17, 2201-18, 2201-19, 2201-20, 2201-21, 2201-22, 2201-23, 2201-24, 2201-25, 2201-26, 2201-27 et 2201-28 cité de Trois-Rivières
698. Les lots 2201A et 2201B cité de Trois-Rivières
699. Une partie du lot 2201C cité de Trois-Rivières
700. Les lots 2201C-1 et 2201C-2 cité de Trois-Rivières
701. Le lot 2201D cité de Trois-Rivières
702. Une partie du lot 2203 cité de Trois-Rivières
703. Le lot 2208 cité de Trois-Rivières

With all the buildings thereon erected.

As the same now subsists, with all its rights, members and appurtenances and with all servitudes active and passive, apparent or occult, thereto attached without any exception or reserve of any kind.

2. That the sale covered in the Deed of Sale be made by the Corporation for ONE DOLLAR ($1.00) and other good and valid consideration to be paid at the closing of the Acquisition, together with the assumption by Stone-Consolidated Corporation/Corporation Stone-Consolidated, to the entire exoneration of Stone-Consolidated Inc. of a) the sum of $157,461.48 in capital and the sum of $9,104.71 in interest, being the balance of price in favour of Dame Simone Larouche, resulting from a deed of sale executed before Me Jacques Côté, Notary, on November 18, 1992 and registered in the Registry Office for the Registration Division of Chicoutimi under number 549344 and b) the sum of $4,000 being the balance of price in favour of Les Bois F.G.V. Ltée et Gestion Novabec Ltée, resulting from a deed of sale executed before Me Paule Gasse, Notary, on July 1, 1992 and registered in the Registry Office for the Registration Division of Portneuf under number 448633, the Corporation renouncing to its privilege;

3. That the Deed of Sale be and it is hereby approved by the board of directors of the Corporation;

4. That any officer or director of the Corporation be and he is hereby authorized and directed, for and on behalf of the Corporation, to sign, execute and deliver the Deed of Sale and all other necessary deeds, documents, instruments and writings as well as to amend, modify, change or alter such Deed of Sale at his entire discretion, the signature of such person constituting conclusive evidence of the approval by the board of directors of the Corporation of all such changes and amendments in form and substance as he will have considered appropriate to make;

5. That any officer or director of the Corporation be and is hereby authorized and directed, for and on behalf of the Corporation, to acknowledge payment of the consideration pursuant to the Deed of Sale and give valid discharge therefor; and

6. That any officer or director of the Corporation be and is hereby authorized and directed, for and on behalf of the

Numéro inscription : 185 174



Corporation, to do and perform all such other acts and things and to sign, execute and deliver all such other documents, agreements and instruments as he may consider necessary or advisable to implement this resolution.

Certified true copy of a resolution passed by the Board of Directors of the above named Corporation on December 6th,---1993, duly ratified by the sole shareholder thereof, and which said resolution is presently in full force and effect.

Signed this Sixth------ day of December, 1993

Title: president

Acknowledged true and signed for identification with and to the presence of Mtre. Bertrand Ducharme, Notary, and annexed to the Minute 7095 of his repertory.

TRUE COPY

185174

Numéro inscription : 185 174

Reproduction du nom du signataire du document numéro 185 174

**Nom du signataire du document 185 174**

Aucune signature

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Numéro inscription :** | 18 868 219 | **Circ. foncière :** | Shawinigan |
| **DHM de présentation :** | 2012-02-29 14:19 | | |

**Registre des mentions**

**Mention résultant d'une radiation**

Réquisition No : 26 706 635 Présentée le : 2021-10-01

L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 18 868 219 est supprimée sur le lot 5 923 824 Cadastre du Québec.

Mention inscrite le : 2022-01-19

Réquisition No : 26 706 635 Présentée le : 2021-10-01

L'inscription du droit de résolution résultant du document ou de la réquisition N° 18 868 219 est supprimée sur le lot 5 923 824 Cadastre du Québec.

Mention inscrite le : 2022-01-19

VENTE

**L'AN** DEUX MILLE DOUZE

**LE** VINGT-NEUF FÉVRIER

**(**2012-02-29**)**

**DEVANT** Me Jean-Guy DIAMOND, notaire à Shawinigan, province de Québec, Canada.

**COMPARAISSENT** :

INVESTISSEMENTS ALAIN LEFEBVRE INC.**,** société légalement constituée aux termes de la partie 1A de la Loi sur les compagnies conformément à un certificat de constitution émis le 7 avril 2009, et régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec, numéro de matricule : 1165791329, ayant son siège social au 825 rue de la Poudrière, Lac-à-la-Tortue, province de Québec, G0X 1L0, Canada, agissant et représentée aux présentes par Alain LEFEBVRE, président, lequel (laquelle) étant dûment autorisé(e) aux termes d'une résolution du conseil d'administration de la dite corporation datée du 11 novembre 2010, laquelle n'a été ni amandée et ni révoquée et dont copie est annexée aux présentes après avoir été signé et reconnu véritable par lesdits représentants en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommé : le 'vendeur',

Avis d'adresse : à être publié ultérieurement.

**ET**

CAMPING LA FAMILLIA INC., société légalement constituée aux termes de la partie 1A de la Loi sur les compagnies conformément à un certificat de constitution émis le 30 novembre 2011 et régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec, numéro de matricule : 1167821371, ayant son siège social au 5260, rue de l'Église, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, province de Québec, G0X 3J0, Canada, agissant et représentée par Sylvain PLOURDE et Isabelle BOUCHARD**,** dûment autorisés aux termes d'une résolution du conseil d'administration de la dite corporation datée du 29 février 2012, laquelle n'a été ni amandée et ni révoquée et dont copie est annexée aux présentes après avoir été signé et reconnu véritable par lesdits représentants en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommé : l' 'acquéreur',

**LESQUELS** conviennent de ce qui suit :

**OBJET DU CONTRAT**

Le vendeur vend à l'acquéreur un terrain dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE (4 971 571) au Cadastre du Québec**,** circonscription foncière de Shawinigan.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Sans admission ni renonciation de la part des parties au bénéfice de prescription ou à tous autres droits et recours qu'ils pourraient être habilités à faire valoir à l'encontre des servitudes passives pouvant exister.

Sans bâtisse dessus construite.

Sans adresse connue, situé en front sur le Chemin du Rang-Saint-Mathieu Est, Lac-à-la-Tortue, province de Québec, G0X 1L0.

Ci-après nommé : l' 'immeuble' :

**BIENS MEUBLES**

La présente vente ne comprend aucun bien meuble.

**ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis avec plus grande étendue aux termes d'un acte de cession de CONSTRUCTION ALAIN LEFEBVRE INC., passé devant le notaire soussigné le 5 décembre 2011 sous le numéro 4430 de ses minutes et publié à Shawinigan sous le numéro 18 688 365.

**GARANTIE**

Cette vente est faite avec la garantie légale, libre de toute dette, redevance, priorité, hypothèque ou charge quelconque à l'exception de celles constituées aux présentes mais sans garantie quant à la qualité du sol.

L'acquéreur déclarant avoir fait procéder lui-même aux tests relatifs à la qualité du sol et s'en déclare satisfait à la complète décharge du vendeur.

**DOSSIER DES TITRES**

Nonobstant l'article 1719 du Code civil du Québec, le vendeur s'engage à remettre à l'acheteur qu'une copie de l'état des droits inscrits au registre foncier et une copie du plan cadastral. L'acquéreur déclare avoir pris connaissance du dit plan cadastral et s'en déclare satisfait.

**POSSESSION**

L'acquéreur sera propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation en date des présentes.

**TRANSFERT DES RISQUES**

L'acheteur assumera les risques afférents à l'immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de la date des présentes.

**DÉCLARATIONS DU VENDEUR**

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

1. L'immeuble est libre de toute priorité, hypothèque, redevance ou charge quelconque.

2. Il n'y a aucune autre servitude que celle(s) déjà mentionnée(s).

3. Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'au 31 décembre 2011 quant aux taxes municipales et jusqu'au 30 juin 2012 quant aux taxes scolaires.

L'acquéreur assume le coût des taxes en date des présentes.

4. Tous les droits de mutation ont été acquittés.

5. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.

6. À sa connaissance, aucun contaminant pouvant constituer une menace sérieuse pour la sécurité ou la santé des personnes ou pour l'intégrité des biens, ne se trouve dans le terrain.

7. L'immeuble n'est pas situé dans une zone agricole protégée pour fins agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. C.P.-41.1).

8. L'immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier.

9. L'immeuble n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par la suite d'une aliénation depuis la mise en vigueur des dispositions de la loi prohibant telle aliénation.

10. L'immeuble n'est pas un bien culturel classé ou reconnu et n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé, ni dans une aire de protection selon la Loi sur les biens culturels.

11. L'immeuble ne déroge pas aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.

12. Il est un résident canadien au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence.

13. L'immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.

14. Il n'existe présentement aucun bail en vigueur relativement à tout ou partie de l'immeuble.

15. La municipalité ne fournit aucun service d'aqueduc ni service d'égout et il n'existe présentement aucune installation septique qui dessert le terrain ni installation en approvisionnement en eau.

**DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT A LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

1- Le vendeur déclare que le terrain était immédiatement avant la signature des présentes, une immobilisation du vendeur utilisé principalement dans son entreprise.

2- En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

La valeur de la contrepartie aux fins de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur taxe de vente du Québec est de SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (75,000.00$).

Le montant de la T.P.S. (5%) est de : TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE dollars (3750.00$).

Le montant de la T.V.Q (9.5%) est de : SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN dollars et VINGT-CINQ cents (7481.25$).

L'acquéreur déclare avoir présenté une demande d'inscription aux ministères concernés et que ses numéros d'inscriptions sont :

T.P.S. : 828809681 RT 0001

T.V.Q.: 1218408008 TQ 0001

En conséquence, la responsabilité relative à perception de la T.P.S. et de la T.V.Q. concernant la partie taxable de la présente est supportée par l'acquéreur qui verra à en

faire rapport auprès des autorités concernées au plus tard à l'expiration de son actuelle période de déclaration.

Les parties faisant cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment en vertu de la Loi sur la preuve au Canada.

**OBLIGATIONS**

D'autre part, l'acquéreur s'oblige à ce qui suit :

1. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

2. Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année à compter de la date des présentes et aussi payer à compter de la même date tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.

3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies pour les parties.

4. Respecter les normes d'urbanismes et d'aménagement quant à l'implantation de toute construction et autres normes législatives concernant la construction et l'utilisation de l'immeuble.

5. Ne pas exiger du vendeur ni de ses auteurs de contribuer à clôturer l'immeuble susdit tant que le vendeur ou ses auteurs demeureront propriétaires des terrains adjacents à l'immeuble vendu.

6. Respecter ses engagements aux termes des présentes, notamment quant au respect de la tranquillité du voisinage tel que ci-après mentionné.

**RÉPARTITIONS**

Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date des présentes suivant les états de compte fournis. Si d'autres répartitions ou correctifs s'avèrent nécessaires, ils seront effectués par les parties à la même date sur simple présentation des comptes à cet effet.

**PRIX**

Cette vente est faite pour et moyennant la somme de SOIXANTE QUINZE MILLE dollars (75,000.00**$**). Le vendeur reconnaît avoir reçu ce jour la somme CINQUANTE MILLE dollars (50,000$) applicable au coût d'achat de l'immeuble, dont quittance pour autant.

Quant au solde, soit la somme de VINGT-CINQ MILLE dollars (25,000$), l'acquéreur s'engage à le payer au vendeur comme suit :

Le dit solde de prix de vente au montant de VINGT-CINQ MILLE dollars (25,000$) sera payable par versements mensuels égaux et consécutifs de SIX CENTS dollars dont le premier versement se fera le premier (1er) septembre deux mil douze et les autres successivement le premier jour de chaque mois jusqu'à paiement complet, le dernier versement étant la date où tout solde en capital et intérêts frais et accessoires devient exigible, sans avis ni mise en demeure.

Ce solde de prix de vente de VINGT-CINQ MILLE dollars (25,000.00$) ne portera pas

intérêt.

Le vendeur aura le choix de l'imputation de toute somme perçue soit sur le capital ou l'intérêt dû et non acquitté s'il y a lieu ou de les imputer aux sommes d'argent qu'il aura payé pour conserver ses garanties ou les utiliser pour payer des créances dont les garanties ont priorité sur les siennes.

**INTÉRÊTS**

Au cas de défaut, toute somme impayée portera intérêt au taux de HUIT POUR CENT (8%) l'an, calculé de jour en jour sur tout retard, sur tout solde impayé et somme due et sera exigible en tout temps, sans nécessité d'avis ou de mise en demeure.

**LIEU DE PAIEMENT ET REMISE DE DOCUMENTS**

Tout paiement, remboursement ou remise de documents prévu par les présentes devra être effectué entre les mains du vendeur à l'adresse désignée ci-dessus ou encore à tout autre endroit que ce dernier pourra désigner par écrit à l'acquéreur.

**PAIEMENT PAR ANTICIPATION**

Malgré le terme convenu, l'acquéreur aura le privilège de payer par anticipation le solde de prix de vente, sans avis préalable ni indemnité. Tout paiement partiel ne devra pas être inférieur à MILLE dollars (1,000$) ou des multiples de cette somme.

**HYPOTHÈQUE PRINCIPALE**

En garantie du paiement du solde de prix de vente en capital, des intérêts, des frais et accessoires et de l'accomplissement de toutes les obligations de l'acquéreur, ce dernier hypothèque en faveur du vendeur l'immeuble vendu y incluant tous les bâtiments et tous les biens meubles, présents et à venir, incorporés, attachés ou réunis à l'immeuble et considérés immeubles en vertu de la loi (aux présentes appelé " l'immeuble ", jusqu'à concurrence du solde dû au vendeur soit pour une somme de VINGT-CINQ MILLE dollars (25,000.00$) avec intérêt au taux précité.

**HYPOTHÈQUE ADDITIONNELLE**

Par ailleurs et pour assurer le paiement de toute somme d'argent non garantie par l'hypothèque ci-dessus et notamment les intérêts échus au-delà de trois (3) années plus l'année courante, l'intérêt sur les intérêts, ainsi que les autres sommes déboursées par le vendeur pour la protection de sa créance, tels que, mais sans limitation, primes d'assurances, taxes, frais et autres accessoires, une hypothèque additionnelle équivalant à vingt pour cent (20 %) du solde dû au vendeur, soit CINQ MILLE dollars (5,000.00$), est aussi créée sur l'immeuble vendu par l'acquéreur au profit du vendeur.

**ASSURANCES**

L'acquéreur s'oblige à faire assurer contre l'incendie et tous autres risques et pertes habituellement couverts, tous les bâtiments qui sont ou seront affectés par la présente hypothèque jusqu'à concurrence de leur pleine valeur en remplacement ou, avec le consentement du vendeur, jusqu'à concurrence d'un montant qui ne pourra en aucun temps être inférieur au montant du solde de prix de vente ainsi qu'au montant de toutes autres sommes garanties par une hypothèque de rang supérieur ou par une priorité sur l'immeuble vendu.

L'acquéreur s'oblige par les présentes à faire insérer dans ces polices, à titre de mandataire du vendeur, la clause hypothécaire en faveur du vendeur, à dénoncer à l'assureur les droits hypothécaires de ce dernier, à remettre au vendeur ces polices, lesquelles contiendront les clauses usuellement stipulées dans les polices couvrant le même genre de risques, à maintenir celles-ci en vigueur jusqu'à parfait paiement et à fournir au vendeur au moins quinze (15) jours avant leur échéance les reçus de leur

renouvellement.

À défaut par l'acquéreur de se conformer à ces diverses obligations, le vendeur, sous réserve de ses autres recours, pourra souscrire pour le compte de l'acquéreur toutes nouvelles assurances et réclamer le remboursement immédiat des primes avec intérêt du jour du paiement, au taux ci-dessus stipulé. Il pourra aussi, aux frais de l'acquéreur, notifier la présente hypothèque à toute compagnie d'assurance intéressée qui n'en aurait pas été avisée; copie ou extrait des présentes pouvant servir à cette notification au besoin.

L'acquéreur avertira sans délai le vendeur de tout sinistre et ne devra entreprendre aucun travail de réparation ou de réfection avant que ce dernier n'ait examiné les lieux et approuvé les travaux projetés. Toute indemnité d'assurance devra être versée directement au vendeur, jusqu'à concurrence du montant de sa créance. Nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire, le vendeur pourra imputer l'indemnité au paiement de sa créance ou la remettre, en tout ou en partie, à l'acquéreur pour lui permettre de reconstruire ou réparer l'immeuble, sans que, dans l'un ou l'autre cas, son hypothèque ou ses autres droits ne soient diminués ou affectés de quelque manière que ce soit, si ce n'est par la signature d'une quittance notariée constatant la réduction de la créance du vendeur.

**HYPOTHÈQUES DES LOYERS**

Pour garantir davantage ses obligations, l'acquéreur hypothèque par les présentes, jusqu'à concurrence de la même somme et pour les mêmes fins que celles indiquées à la clause " HYPOTHÈQUE PRINCIPALE " ci-dessus, tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'immeuble vendu ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de toutes polices d'assurance qui couvrent ou pourront couvrir, le cas échéant, ces loyers.

L'acquéreur s'engage à remettre au vendeur, sur demande, tous les baux affectant l'immeuble ainsi que toute police d'assurance couvrant ces loyers.

Tant qu'il ne sera pas en défaut et que le vendeur n'aura pas avisé l'acquéreur de son intention de les percevoir, le vendeur autorise l'acquéreur à percevoir les loyers à leur échéance.

En cas de défaut, le vendeur pourra, sous réserve de ses autres droits et recours, se prévaloir de cette hypothèque en la signifiant aux locataires et en avisant l'acquéreur et les locataires de son intention de s'en prévaloir. Il pourra renouveler les baux ou en consentir de nouveaux au nom de l'acquéreur aux conditions qu'il jugera convenables. Le montant des loyers perçus servira, à sa discrétion à se payer une commission de cinq pour cent (5%) des revenus bruts à titre de frais d'administration, à payer les intérêts de sa créance, les taxes, les versements de capital, le coût des réparations, et autres dépenses, le tout sans que ses droits ou ses hypothèques ne soient diminués ou affectés de quelque manière que ce soit, si ce n'est par la signature d'une quittance notariée constatant la réduction de sa créance. D'avance, l'acquéreur ratifie les actes d'administration du vendeur et accepte les états soumis par ce dernier comme équivalant à une reddition de compte. Le vendeur ne sera responsable d'aucune perte ni d'aucun dommage encourus à raison de son administration.

**CHARGES ET CONDITIONS**

1. Mise en défaut

Le seul écoulement du temps pour accomplir l'une quelconque des obligations prévues aux présentes constituera l'acquéreur en défaut, sans nécessité d'aucun avis ou mise en demeure.

2. Hypothèques ou charges prioritaires

L'acquéreur s'engage à ce qu'en tout temps l'immeuble demeure libre de toute priorité, hypothèque ou charge quelconque pouvant primer les droits du vendeur, à l'exception, le cas échéant, de celles ci-après déclarées. Il s'oblige, sur demande et à ses frais, à remettre au vendeur toute renonciation, cession de rang, quittance ou mainlevée que ce dernier jugera nécessaire pour conserver la primauté de ses droits sur l'immeuble vendu et hypothéqué.

3. Paiement des taxes, impositions et cotisations

L'acquéreur s'oblige à acquitter régulièrement toutes les taxes, impositions et cotisations fédérales, provinciales, municipales et scolaires, générales ou spéciales, qui peuvent ou pourront, en tout temps, affecter et grever l'immeuble vendu par priorité sur les droits du vendeur, et il remettra au vendeur, le cas échéant, dans les trente (30) jours de l'échéance de ces taxes, impositions ou cotisations, des reçus démontrant leur paiement complet, sans subrogation en faveur des tiers.

4. Remboursement des sommes déboursées par le vendeur

L'acquéreur remboursera au vendeur, sur demande, toutes sommes déboursées par ce dernier pour payer des primes d'assurance, taxes, impositions, cotisations ou tous autres frais découlant de cette vente ou ayant été faits pour conserver sa garantie ou pour assurer l'exécution de toute obligation de l'acquéreur, avec intérêts sur ces sommes au taux ci-dessus prévu à compter de la date de leur déboursement par le vendeur.

5. Conservation de l'immeuble

L'acquéreur conservera en bon état, sans en changer la destination, les bâtisses érigées ou qui seront érigées sur l'immeuble vendu, ainsi que tous les biens qui y sont ou qui y seront incorporés, attachés, réunis ou unis par accession et qui sont considérés immeubles en vertu de la loi, de façon à ne pas diminuer la garantie du vendeur. Il permettra à ce dernier d'y avoir accès de temps en temps pour les examiner.

Si l'acquéreur néglige de maintenir l'immeuble vendu en bon état, d'y faire les réparations nécessaires après en avoir reçu la demande du vendeur ou si l'immeuble est laissé vacant ou à l'abandon, le vendeur pourra, sous réserve de ses autres droits et recours, pénétrer dans les lieux pour y effectuer les travaux requis ou prendre toute autre mesure appropriée, aux frais de l'acquéreur.

6. Aliénation de l'immeuble

L'acquéreur s'oblige à obtenir le consentement du vendeur préalablement à toute vente, transfert ou aliénation projeté de la totalité ou partie de l'immeuble ou de la totalité ou partie des droits qu'il détient dans l'immeuble. Au cas de vente le solde en capital et intérêts courus deviendra exigible si l'acheteur n'a pas obtenu le consentement du vendeur. Si le vendeur donne son consentement, l'acquéreur s'oblige, dans les trente (30) jours suivant la vente, le transfert ou l'aliénation, à remettre au vendeur une copie de tous les actes et documents s'y rapportant, avec un état certifié de leur inscription, ainsi qu'un transfert accepté de toute police d'assurance. Tout propriétaire ou acquéreur subséquent de l'immeuble vendu ou des droits détenus par l'acquéreur dans l'immeuble vendu devra assumer solidairement avec l'acquéreur et, s'il y a lieu, solidairement avec tout copropriétaire, le paiement du présent solde de prix de vente et souscrire à tous les termes et conditions des présentes.

7. Location de l'immeuble vendu

L'acquéreur s'oblige à ne pas donner quittance par anticipation de plus d'un mois de loyer ni à louer l'immeuble vendu ou une partie de celui-ci à un loyer sensiblement inférieur à sa valeur locative, sans le consentement écrit du vendeur. De même, l'acquéreur ne pourra modifier un bail ni y mettre fin prématurément sans le consentement écrit du vendeur, tant que ce dernier demeurera créancier hypothécaire.

8. Remise de documents

L'acquéreur s'engage à remettre au vendeur, si celui-ci lui en fait la demande, tous les documents relatifs à l'immeuble vendu. Ce dernier pourra retenir ces documents jusqu'au paiement complet du solde de prix de vente.

**DÉFAUTS**

L'acquéreur sera en défaut si lui ou tout propriétaire subséquent de l'immeuble vendu :

a) ne se conforme pas aux obligations résultant de la clause d'assurance, des clauses se retrouvant au titre des charges et conditions ci-dessus ou de toute autre clause du présent acte;

b) ne paie pas, à leur échéance respective, chacun des versements de capital ou d'intérêt dus aux termes des présentes;

c) fait cession de ses biens, est mis en faillite ou en liquidation, devient insolvable, fait une proposition concordataire ou se prévaut de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

d) n'obtient pas la mainlevée de toute hypothèque légale de la construction inscrite contre l'immeuble vendu dans les dix (10) jours de son inscription, sauf s'il en conteste de bonne foi la validité et s'il fournit au vendeur toute garantie supplémentaire requise par ce dernier pour assurer la protection de ses droits, auquel cas cette obligation sera suspendue jusqu'au jugement final à intervenir;

e) n'obtient pas la mainlevée de toute saisie opérée contre l'immeuble vendu en exécution d'un jugement;

f) n'obtient pas la mainlevée de tout préavis d'exercice d'un droit hypothécaire ou d'un autre droit inscrit contre l'immeuble vendu ou ne remédie à tout défaut aux termes de toute autre hypothèque ou charge affectant ledit immeuble;

g) fait aux présentes une déclaration qui s'avère fausse ou inexacte.

Advenant tout cas de défaut, le vendeur aura le droit, sous réserve de ses autres droits et recours :

a) d'exiger le paiement immédiat de la totalité de sa créance, en capital, intérêts, frais et accessoires;

b) d'exécuter toute obligation non respectée par l'acquéreur en ses lieu et place et aux frais de ce dernier;

c) d'exercer les recours hypothécaires que lui reconnaît la loi, après avoir signifié et inscrit un préavis d'exercice de ses droits hypothécaires et respecté le délai imparti pour le délaissement du bien, le tout conformément aux articles 2748 et suivants du *Code civil du Québec.*

d) d'exercer la clause résolutoire ci-après.

**CLAUSE RÉSOLUTOIRE**

Au cas de défaut de l'acquéreur de se conformer à l'une ou l'autre des conditions des présentes et notamment dans chacun des cas prévus à la clause de défauts, le vendeur aura le droit, s'il le juge à propos, et sans préjudice à ses autres recours, de demander la résolution de la présente vente, après avoir servi à qui de droit le préavis requis par la

loi conformément à l'article 1743 du Code civil du Québec. Le vendeur est tenu d'exercer son droit dans un délai de cinq (5) ans à compter de la vente tel qu'énoncé à l'article 1742 du Code civil du Québec.

En ce cas, le vendeur reprendra l'immeuble et les autres biens vendus y incluant tous les immeubles par destination sans être tenu à aucune restitution pour les acomptes reçus jusqu'alors en capital ou intérêt, ni à aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'immeuble par qui que ce soit, ces acomptes, réparations, améliorations et constructions restant acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés.

**ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du présent acte, l'acquéreur et le vendeur font élection de domicile à leur adresse respective ci-dessus mentionnée. Chacune des parties pourra changer son domicile élu pour un autre domicile situé au Québec par un avis écrit signifié à l'autre partie. Advenant l'impossibilité de signification aux domiciles ci-dessus prévus, les parties font élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district dans lequel est situé l'immeuble vendu.

**SOLIDARITÉ**

Si le terme " acquéreur " comprend plus d'une personne, chacune d'elles est solidairement responsable envers le vendeur des obligations qui sont stipulées aux présentes.

**INDIVISIBILITÉ**

Les obligations de l'acquéreur sont indivisibles et pourront être réclamées en totalité de chacun de ses héritiers, légataires ou représentants légaux conformément à l'article 1520 du *Code civil du Québec*. Il en sera également de même, le cas échéant, à l'égard de toute caution ou acquéreur de l'immeuble vendu ainsi qu'à l'égard de leurs héritiers.

**DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT CONTRAT**

Cette vente est faite en exécution d'une offre d'achat sous seing privé dont les conditions ont été acceptées de part et d'autre en date du 2 février 2012. L'acquéreur, CAMPING LA FAMILLIA INC. confirme que l'offre a été signée pas son administrateur pour et au nom de l'acquéreur aux présentes tout comme si c'était lui-même qui en était le signataire et fait siennes toutes les conditions mentionnées à ladite offre d'achat. Sauf incompatibilité, les parties confirment la survie des ententes relatives aux avant-contrats non reproduites aux présentes pour valoir entre les parties aux présentes.

**DÉCLARATIONS CORPORATIVES**

Le vendeur déclare être une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence.

Il déclare être en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne et qu'il a validement acquis et qu'il a le pouvoir de posséder et de vendre l'immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été observées.

L'acquéreur déclare être une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence.

Il déclare être en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne et qu'il a le pouvoir de se porter acquéreur de l'immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été observées.

**INTERVENTION ET CAUTIONNEMENT**

Aux présentes intervient personnellement Sylvain PLOURDE, homme d'affaires, et Isabelle BOUCHARD, femme d'affaires, tous deux domiciliés au 5260 rue de l'Église, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, , province de Québec, G0X 3J0, Canada, agissant solidairement avec l'emprunteur à titre de caution, renonçant à l'égard de l'emprunteur et entre eux, à tous bénéfices de division et de discussion;

ci-après nommés: l' "intervenant " ou la " caution ";

Lequel intervenant reconnaît que tout crédit a été consenti par INVESTISSEMENTS ALAIN LEFEBVRE INC., ci-après nommé le " PRÊTEUR " ou " le créancier ", à l'emprunteur CAMPING LA FAMILLIA INC. (ci-après nommée: l'emprunteur), sous la condition expresse que sans les déclarations, conventions et garanties ci-après, aucun crédit n'aurait été consenti, et de plus, l'intervenant, ayant pris communication des présentes, déclare, convient et garanti :

Qu'il est content et satisfait des présentes;

Que, pour valables considérations, il se porte caution **jusqu'à concurrence d'une somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25,000$)** envers le créancier, pour toutes dettes et obligations, présentes ou futures, que l'emprunteur (ci-après nommé : le débiteur principal) lui doit ou pourra lui devoir aux termes du présent acte et de toute convention intervenue entre le PRÊTEUR et l'emprunteur, ou de toute obligation ou engagement de l'emprunteur envers le PRÊTEUR, en capital, intérêts et frais avec en plus les intérêts au même taux que celui exigible du débiteur principal, à compter de la demande de paiement qui lui sera faite par le créancier.

L'intervenant ci-haut mentionné, s'oblige, sans condition, solidairement avec l'emprunteur et entre eux, à effectuer tous les paiements en capital, intérêts et accessoires et à remplir chacune des obligations, suivant les termes et conditions du présent acte, renonçant à tout bénéfice de division et discussion faisant du tout son affaire personnelle, et au cas de défaut par l'emprunteur, l'intervenant convient d'effectuer tous les paiements en capital, intérêts et accessoires, et de remplir chacune des obligations, suivant les termes et conditions du présent acte, et de plus, l'intervenant convient que le créancier peut accorder tous délais pour le paiement de toute somme qui lui est due, sans limitation ni diminution des obligations de l'intervenant, aux termes de la présente clause.

Le créancier pourra, à défaut de paiement par l'emprunteur de la totalité ou d'une partie de toute dette due par l'emprunteur, réclamer à l'intervenant par avis écrit le paiement immédiat du plein montant de la somme exigible de l'emprunteur en défaut sans être tenu de réaliser quelque garantie que ce soit, mais ce, jusqu'à concurrence dudit montant de VINGT-CINQ mille dollars (25,000$) seulement.

Le créancier pourra, sans que le présent cautionnement soit pour autant diminué ou affecté, faire toute convention concernant les dettes et obligations de l'emprunteur, notamment :

a) obtenir du débiteur principal, ou de toute autre personne, toutes garanties quelconques, en faire remise en tout ou en partie ou compléter celles déjà prises;

b) accorder, au débiteur principal, des renouvellements, des remises, des quittances;

c) faire, avec le débiteur principal ou toute autre personne responsable avec ou pour lui, tout compromis, arrangement, concordat;

d) modifier les conditions de remboursement;

En outre, le présent cautionnement ne sera pas diminué ni affecté, parce que la subrogation ne pourrait s'opérer en la faveur de l'intervenant.

Le présent cautionnement restera valable nonobstant tout vice de forme ou toute irrégularité dans les transactions de l'emprunteur ou ses représentants avec le créancier ou toute autre cause quelconque entachant de nullité totale ou partielle les dettes et obligations de l'emprunteur et celles de toute autre personne responsable avec ou pour

lui envers le créancier.

L'intervenant renonce à toute subrogation dans les droits et garantie du créancier, en raison de paiement que l'intervenant aurait été appelé à lui faire, tant que le créancier n'aura pas été intégralement remboursé de toute somme prévue ou non aux termes de ce cautionnement, qui lui serait due par le débiteur principal.

**ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL**

Sylvain PLOURDE et Isabelle BOUCHARD déclarent être mariés ensemble sous le régime légal de la société d'acquêts pour s'être mariés à Cuba le 14 mars 2005 alors qu'ils avaient tous deux leurs domiciles au Québec et qu'il n'y a pas eu de convention matrimoniale avant ou après leur mariage et que leur état civil n'a pas fait l'objet de modification depuis.

**SERVITUDE**

A) L'acquéreur s'engage formellement à faire respecter la tranquillité du voisinage quant à l'exploitation de toute entreprise exercée sur l'immeuble vendu. Ainsi il s'engage à ce que tout bruit, musique ou autres éléments sonores ne puissent être entendus par les résidants de la rue de la Poudrière.

B) L'acquéreur s'engage aussi à ne pas permettre l'accès à la rivière Saint-Maurice à ses locataires par tout terrain adjacent à la rue de la Poudrière afin de respecter la tranquillité des résidants de cette rue.

Afin de garantir l'exécution de ses obligations les parties conviennent de créer une servitude de droit réel et perpétuelle.

En conséquence, l'acquéreur, ci-après nommé le " CÉDANT " constitue, par les présentes, sur son immeuble acquis aux présentes étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE (4 971 571) au Cadastre du Québec**,** circonscription foncière de Shawinigan, désigné comme étant le fonds servant, au bénéfice du lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE (4 888 974) au Cadastre du Québec**,** circonscription foncière de Shawinigan, propriété du vendeur, INVESTISSEMENTS ALAIN LEFEBVRE INC. étant nommé CESSIONNAIRE, étant le fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle consistant au respect des obligations mentionnées aux paragraphes " A " et " B " ci-avant de la clause " SERVITUDE ".

La présente servitude n'aura pas pour effet de restreindre en quelque façon que ce soit les autres droits de propriété, tant en ce qui regarde la construction de bâtiment qu'en toute autre matière.

La présente servitude est consentie en considération de la présente vente.

La présente servitude vaut tant à l'égard du CÉDANT que de ses ayants droits et rien n'empêchera le CESSIONNAIRE ou ses ayants droits d'entreprendre tous recours judiciaires pour faire valoir le respect de ses droits aux termes de la présente servitude et notamment l'injonction.

**AUTRES CONDITIONS DE LA VENTE**

Les parties conviennent que si l'acquéreur aux présentes ne fait pas l'acquisition du lot 4 971 570 dans les deux ans de la signature des présentes, celui-ci ou ses ayants droit, convient de céder, sous forme d'échange la partie du lot 4 971 571 située du côté nord-ouest d'une dimension de 76,2 mètres (250 pieds anglais) en front le long du Chemin du rang St-Mathieu Est (lot 3 632 785) par 246,89 mètres en profondeur le long de la ligne de séparation du lot 4 88 974 pour une superficie de 18,813 mètres carrés, en échange d'une partie du terrain appartenant au vendeur ou ses représentants, étant une partie du

lot 4 971 570 d'une superficie équivalente, mesurée dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur toute la longueur résiduelle dudit lot 4 971 571 du côté nord-ouest, soit plus ou moins 300,09 mètres en longueur, et en profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesurant 62,69 mètres de chaque côté, pour une superficie de 18,813 mètres carrés, le tout en mesures métriques et plus ou moins.

L'échange se fera sans soulte et chacune des parties de lots échangées devra être libre de toute charge et droits réels.

L'acquéreur aux présentes acquittera tous les frais inhérents à cet échange, notamment les frais de re-division et d'obtention de nouveaux cadastres, les frais transactionnels et frais de radiation, les droits de mutations et les taxes s'y rapportant. De plus, le vendeur aux présentes ne pourra être tenu au paiement du coût des améliorations apportées sur le terrain échangé.

Les parties conviennent cependant que les taxes foncières sur le lot 4 971 570 seront imputées à la charge de l'acquéreur à compter de ce jour.

La présente entente vaut tant à l'égard des parties aux présentes que leurs ayants droits ou représentants.

**CONSENTEMENT À CESSION DE PRIORITÉ**

Le vendeur convient, à la demande de l'acquéreur, de céder priorité de ses droits créés aux présentes, sauf quant à son droit d'échange, à un créancier hypothécaire de premier rang jusqu'à concurrence d'une somme de six cent cinquante mille dollars (650,000.00$) en garantie hypothécaire principale, relativement à un prêt consenti par ce créancier à l'acquéreur.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Le vendeur et l'acquéreur aux présentes, ci-après nommés 'le cédant' et 'le cessionnaire' aux fins de la présente déclaration, dans le but de se conformer aux prescriptions de la Loi ci-dessus relatée, établissent et reconnaissent les fais et les mentions suivantes :

1. Les noms prénoms et résidences principales des cédant(s) et cessionnaire(s) sont tels que ci-avant mentionnés;

2. L'immeuble ci-dessus décrit est situé en la municipalité de Shawinigan;

3. Le cédant et le cessionnaire établissent la valeur de la contrepartie de l'immeuble à la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (75,000.00$);

4. Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation aux termes des articles 2 et 1.1 de la loi, selon le cédant et le cessionnaire, représentant le montant le plus élevé de la contrepartie fournie ou stipulée ou de la valeur marchande suivant l'évaluation municipale est établi à la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (75,000.00$);

5. Le montant du droit de mutation s'élève à la somme de CINQ CENTS dollars (500.00$) dont la facture est à être expédiée à l'adresse de l'acquéreur;

6. Il n'y a pas transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de ladite loi.

**DONT ACTE** à Shawinigan, sous le numéro QUATRE MILLE CINQ CENT DEUX (4502) des minutes du notaire soussigné.

**LECTURE FAITE,** les parties signent en présence du notaire soussigné.

INVESTISSEMENTS ALAIN LEFEBVRE INC., par :

(signé) Alain Lefebvre _____

Alain LEFEBVRE

CAMPING LA FAMILLIA INC, par :

(signé) Sylvain Plourde

Sylvain PLOURDE

(signé) Isabelle Bouchard

Isabelle BOUCHARD

Les intervenants et cautions :

(signé) Sylvain Plourde

Sylvain PLOURDE

(signé) Isabelle Bouchard

Isabelle BOUCHARD

(signé) Jean-Guy Diamond notaire ____

MeJean-Guy DIAMOND,notaire.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL DE LA MINUTE CONSERVÉE EN MON ÉTUDE

*Me Jean-Guy DIAMOND, notaire.*

Reproduction du nom du signataire du document numéro 18 868 219

**Nom du signataire du document 18 868 219**

Jean-Guy Diamond

Ressources naturelles et Faune
Québec

***ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION***
***DE DROIT***
***AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC***

***Je certifie que la réquisition présentée le 2012-02-29 à 14:19 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Shawinigan***
***sous le numéro 18 868 219.***

Identification de la réquisition

| | |
|---|---|
| Mode de présentation : | Acte |
| Forme : | Notariée en minute |
| Notaire instrumentant : | Me Jean-Guy DIAMOND |
| Numéro de minute : | (4502) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Numéro inscription :** | 27 764 607 | **Circ. foncière :** | Shawinigan |
| **DHM de présentation :** | 2022-12-15 15:32 | | |

**Registre des mentions**

Vente

22MP0318mp

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le quinze décembre
(2022-12-15)

Devant **Me MARIE-PIER TREMBLAY**, notaire à Québec, province de Québec;

**COMPARAISSENT:**

**9344-1764 QUÉBEC INC.**, société légalement constituée, ayant son siège au 1305, boulevard Lebourgneuf, bureau 401, Québec (Québec) G2K 2E4, représentée par Nicolas Roy, président, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du 4 avril 2017, laquelle est toujours en vigueur et dont copie demeure annexée à la minute 5186 de la notaire soussignée.

Ci-après appelée : « le vendeur »

ET

**DOMAINE DE LA POUDRIÈRE S.E.N.C.**, société en nom collectif légalement constituée, ayant son siège au 3095, rue des Ormeaux, Montréal, Québec, H1L 4Y1, ici représentée par tous ses associés soit :

**Cindy FOURNIER**, résidant et domiciliée [redacted]

ET

**Pascal LAPIERRE**, résidant et domicilié au [redacted]

ET

**Caroline CHEVRETTE**, résidant et domiciliée [redacted]

Ci-après appelée : « l'acheteur »

**LESQUELS** conviennent:

1. **OBJET DU CONTRAT**

Le vendeur vend à l'acheteur l'immeuble dont la désignation suit:

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) le lot numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE« (5 923 830)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **Shawinigan**.

b) le lot numéro **CINQ MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 516 290)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **Shawinigan**.

c) le lot numéro **CINQ MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 516 279)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **Shawinigan**.

Sans bâtisse dessus construite.

2. **SERVITUDES ET AUTRES DROITS**

Sujet ledit immeuble aux servitudes suivantes :

- Servitudes d'utilités publiques en faveur de Shawinigan Water and Power Company et de Hydro-Québec dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain le 7 novembre 1952 sous le numéro 146 768 ainsi qu'au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan le 19 février 1981 sous le numéro 95 3578 et le 29 mars 1988 sous le numéro 144 272; grevant des parties des lots 960 à 964 cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, permettant notamment le passage d'une ligne de transmission électrique avec pylônes;

- Servitude grevant le lot adjacent numéro 4 971 571 acquis par Camping La Famillia Inc. en faveur de l'ancien lot 4 888 974 (maintenant une partie du lot 5 923 830) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan le 29 février 2012 sous le numéro 18 868 219, se lisant textuellement comme suit :

  « A) L'acquéreur s'engage formellement à faire respecter la tranquilité du voisinage quant à l'exploitation de toute entreprise exercée sur l'immeuble vendu. Ainsi, il s'engage à ce que tout bruit, musique ou autres éléments sonores ne puissent être entenus par les résidants de la rue de la Poudrière.

  B) L'acquéreur s'engage aussi à ne pas permettre l'accès à la rivière Saint-Maurice à ses locataires par tout terrain adjacent à la rue de la Poudrière afin de respecter la tranquilité des résidants de cette rue. »

- Servitudes d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada reçue devant Me Guy Sylvestre, notaire, le 8 octobre 2014 dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan sous le numéro 21 105 940 grevant notamment une parties des lots 5 516 273, 5 516 274, 5 516 281, 5 516 282, 5 516 283, 5 516 284, 5 516 286, 5 516 287, 5 516 289 et 5 516 290.

D'autre part, l'immeuble est sujet aux droits d'Hydro-Québec d'occuper une partie de la propriété vendue aux fins d'installer et d'entretenir ses équipements nécessaires à l'exploitation de la ligne de distribution d'électricité, le tout conformément aux *Conditions de services d'électricité* approuvées par la Régie de l'énergie.

3. **ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble présentement vendu pour l'avoir acquis de Investissements Alain Lefebvre Inc. aux termes d'un acte de vente, reçu devant Me Guy Sylvestre, notaire, le 28 juillet 2016 dont copie a été publiée au bureau de la publicité foncière de la circonscription foncière de Shawinigan le 28 juillet 2016, sous le numéro 22 514 705.

4. **GARANTIE**

Cette vente est faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur.

5. **DOSSIER DE TITRES**

Le vendeur ne s'engage à remettre à l'acheteur que les titres en sa possession.

6. **POSSESSION**

L'acheteur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour avec possession à compter des présentes.

7. **TRANSFERT DES RISQUES**

Dans l'éventualité où la date de délivrance de l'immeuble présentement vendu n'est pas concomitante avec la date des présentes, nonobstant l'alinéa 2 de l'article 1456 du *Code civil du Québec*, l'acheteur assumera les risques afférents à l'immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de la date des présentes.

8. **DÉCLARATIONS DU VENDEUR**

Le vendeur fait les déclarations suivantes au meilleur de sa connaissance :

8.1 L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, compte tenu du fait qu'à même le prix de vente sont acquittées et radiées aux frais du vendeur les seules dettes hypothécaires grevant l'immeuble, savoir:

-hypothèque immobilière consentie en faveur de la Caisse Desjardins des Chutes Montmorency dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan le 12 avril 2017 sous le numéro 20 003 331;

8.2 Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'à sa dernière échéance quant aux taxes municipales et jusqu'à sa dernière échéance quant aux taxes scolaires;

8.3 Tous les droits de mutation ont été acquittés;

8.4 Il est une société résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier sa résidence;

Il fait cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve du Canada*.

9. **OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR**

D'autre part, l'acheteur s'oblige à ce qui suit:

9.1 Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur;

9.2 Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter des présentes et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années;

9.3 Assumer toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble;

9.4 Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies

pour toutes les parties.

10. **CONDITIONS ESSENTIELLES**

La présente vente est également faite sous les conditions essentielles suivantes, sans lesquelles le vendeur n'aurait pas accepté de vendre et que l'acheteur s'engage irrévocablement à respecter et faire respecter, soit :

- L'acheteur, ni aucun des propriétaires futurs de l'immeuble vendu, ne pourra en aucun temps utiliser ou permettre que soit utilisé, à partir ou vers le terrain faisant l'objet des présentes, un hélicoptère, un hydravion ou tout autre appareil aérien dont le bruit est nuisible pour le voisinage.

- L'acheteur, ni ses ayants droits, successeurs ou propriétaires futurs de l'immeuble vendu, ne pourra en aucun temps appeler le vendeur à contribuer aux frais de clôture, de bornage ou tous travaux mitoyens, tant que le vendeur sera propriétaire d'un immeuble voisin;

- Le lot 5 923 830 cadastre du Québec ne peut pas servir à des fins de camping, sauf l'exploitation par Camping La Famillia Inc. ou avec le consentement écrit de Camping La Famillia Inc.; et ce, tant et aussi longtemps que Camping La Famillia existera.

  En conséquence, l'acheteur s'engage expressément à respecter et faire en sorte que ces conditions soient assumées par tout propriétaire, détenteur ou tout autre occupant de l'un ou l'autre des immeubles vendus (en tout ou en partie) de la manière prévue ci-après :

  a) Tout propriétaire, cessionnaire, locataire ou occupant subséquent de l'immeuble vendu sera automatiquement réputé, par le simple fait d'en devenir propriétaire (en tout ou en partie) par quelque titre que ce soit, ou d'en devenir le locataire ou l'occupant, avoir assumé les restrictions et obligations de l'acheteur et accepter de signer tout document et de faire tout ce qui est raisonnable de faire pour mettre à exécution l'intention qui en découle.

  b) Tout propriétaire, cessionnaire ou occupant doit, en cas de vente ou transfert de l'immeuble vendu (en tout ou en partie), obtenir dudit acheteur, ou cessionnaire, ou locataire ou occupant subséquent, dans l'acte de transfert ou tout acte permettant l'occupation dudit immeuble (en tout ou en partie) :

     (i) d'être personnellement responsables de toutes ces conditions essentielles; et

     (ii) l'obligation pour tout tel tout acheteur, cessionnaire, locataire ou occupant subséquent dudit immeuble (en tout ou en partie) à faire assumer toutes les obligations prévues aux présentes afin que tout autre nouvel acheteur, cessionnaire, locataire, occupant subséquent dudit immeuble (ou de partie de celui-ci) en soit aussi personnellement responsable.

  L'acheteur reconnaît que le non-respect de ces conditions causera un préjudice sérieux au vendeur.

  En cas de défaut par tout propriétaire, locataire ou occupant de l'immeuble vendu (collectivement désignés : « contrevenant »), de respecter les restrictions et engagements découlant de la présente convention et que tel défaut n'est pas remédié dans les quinze (15) jours suivant la réception d'un avis écrit à cet effet, le vendeur pourra demander et obtenir du tribunal compétent contre le contrevenant, l'exécution forcée de telle obligation par injonction mettant fin au non-respect de celle-ci, à charge par le contrevenant d'assumer les frais et les honoraires juridiques raisonnables encourues pour telles procédures plus un

dédommagement pour les jours où il y a eu contravention.

11. **RÉPARTITIONS**

Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date des présentes, suivant les états de compte fournis. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

12. **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat accepté et signé par les parties. Sauf incompatibilité, les parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

13. **PRIX**

Cette vente est faite pour le prix de **SIX CENT TRENTE MILLE DOLLARS (630 000,00$)** en acompte duquel prix le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acheteur, avant ce jour, la somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00$) et la somme de **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (580 000,00$)** en date des présentes, **DONT QUITTANCE FINALE**.

14. **DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)**

Le vendeur déclare que le terrain était, immédiatement avant la signature des présentes, une immobilisation du vendeur utilisée principalement dans son entreprise.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie aux fins de la *Loi sur la taxe d'accise* et aux fins de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* est de SIX CENT TRENTE MILLE DOLLARS (630 000,00 $).

La TPS représente la somme de **TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (31 500,00$)**, et la TVQ représente la somme de **SOIXANTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (62 842,50$)**.

L'acheteur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants:

**TPS: 751501149RT0001**
**TVQ: 1230129726**

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la TPS et la TVQ est assumée par l'acheteur.

Les parties font ces déclarations solennelles les croyant consciencieusement vraies et sachant qu'elles ont la même force et effet que si elles étaient faites sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

15. **MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES***

Les parties font les déclarations suivantes:

15.1 Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts;

La correspondance de l'acheteur doit être acheminée au 3077, rue des Ormeaux, Montréal (Québec) H1L 4Y1;

15.2 L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé à **SHAWINIGAN**;

15.3 Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de **SIX CENT TRENTE MILLE DOLLARS (630 000,00$)**;

15.4 Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de **SIX CENT TRENTE MILLE DOLLARS (630 000,00$)**;

15.5 Le montant du droit de mutation est de **SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS (7 853,00$);**

15.6 Que l'immeuble visé par le transfert est un immeuble corporel seulement et qu'il ne comprend pas de meubles visés à l'article 1.0.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.*

**DONT ACTE** à **Québec**, sous le numéro **HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE (8840)** des minutes de la notaire soussignée.

**LECTURE FAITE**, les parties signent en présence de la notaire soussignée.

**9344-1764 QUÉBEC INC.**

Par : « Nicolas Roy »

**DOMAINE DE LA POUDRIÈRE S.E.N.C.**

Par : « Cindy Fournier »

Par : « Pascal Lapierre »

Par : « Caroline Chevrette »

« Marie-Pier Tremblay, notaire »

COPIE CONFORME à la minute demeurée en mon étude

_____

« Marie-Pier Tremblay, notaire »

Reproduction du nom du signataire du document numéro 27 764 607

**Nom du signataire du document 27 764 607**

Marie-Pier Tremblay

Énergie et Ressources naturelles
Québec

***ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION***
***DE DROIT***
***AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC***

***Je certifie que la réquisition présentée le 2022-12-15 à 15:32 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Shawinigan***

***sous le numéro 27 764 607.***

Identification de la réquisition

| | |
|---|---|
| Mode de présentation : | Acte |
| Forme : | Notariée en minute |
| Notaire instrumentant : | Me Marie-Pier Tremblay |
| Numéro de minute : | 8840 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Circonscription foncière :** | Shawinigan | | **Dates de mise à jour du Registre** | |
| **Cadastre :** | Cadastre du Québec | | **Droits :** | 2024-10-04 14:52 |
| **Lot :** | 5 923 831 | | **Radiations :** | 2024-09-09 10:02 |
| **Date d'établissement :** | 2016-07-25 09:00 | Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre | | |
| **Plan :** | Liste des plans | | | |
| **Concordance :** | Partie du (des) lot(s) 4 971 571. | | | |

| Date de présentation | Numéro d'inscription | Nature de l'acte | Qualité | Nom des parties | Remarques | Avis d'adresse | Radiations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche | | | | | | | |

**Numéro inscription :** 18 **Circ. foncière :** Shawinigan

**DHM de présentation :**

**Registre des mentions**

Numéro inscription : 18

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-CINQ, le cinquième jour du mois de janvier.

DEVANT Me HENRI DESAULNIERS, Notaire à Grand'Mère, District de St-Maurice, Province de Québec,

COMPARAIT:

M. REAL BUISSON, menuisier, domicilié à St-Théophile du Lac à la Tortue, rang St-Mathieu;

Ci-après appelé "LE VENDEUR"

LEQUEL vend par les présentes, avec garantie entre tous troubles, évictions, dettes, privilèges et hypothèques et avec possession immédiate, à CONSOLIDATED PAPER CORPORATION LIMITED, Corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, agissant aux présentes par M. Jérémie Savard, responsable des achats et livraison, son employé demeurant à Grand'Mère, Que., dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de la susdite corporation adoptée par son bureau de direction, à une séance tenue le vingt-neuf décembre dernier (1964) dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable par le mandataire ci-haut mentionné et signée par lui avec et en présence du Notaire soussigné;

1043863131

Ci-après appelée "L'ACQUEREUR"

Ici présent et acceptant, l'immeuble suivant, savoir:

No 18
ENREGISTRE à 1.30 hrs P.M
JANV 8 1965
Registrateur

A)Une parcelle de terrain, située dans la Municipalité de la paroisse de St-Théophile du Lac à la Tortue, rang St-Mathieu nord-ouest, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro NEUF CENT CINQUANTE-NEUF (Ptie 959), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, bornée en front vers l'ouest par la rivière St-Maurice, en arrière vers l'est et d'un côté vers le nord-est par d'autres parties du lot numéro neuf cent cinquante-neuf (pties 959) appartenant à Anatole Rainville et de l'autre côté vers le sud-ouest par une partie du lot numéro neuf cent cinquante-huit (ptie 958) ci-après décrite au paragraphe B); mesurant en front et à l'arrière soixante (60) pieds sur une profondeur de cent vingt-cinq (125) pieds.

B)Une autre parcelle de terrain, située dans la dite Municipalité, rang St-Mathieu nord-ouest, connue et désignée comme étant partie du lot numéro

Numéro inscription : 18

NEUF CENT CINQUANTE-HUIT (Ptie 958) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, bornée en front vers l'ouest par la rivière St-Maurice, en profondeur vers l'est et d'un côté vers le sud-ouest par d'autres parties du lot numéro neuf cent cinquante-huit (ptie 958) appartenant au vendeur, de l'autre côté vers le nord-est par la partie du lot neuf cent cinquante-neuf (ptie 959) décrite au paragraphe A et par une autre partie du lot numéro neuf cent cinquante-neuf (ptie 959) appartenant à Anatole Rainville; mesurant à l'est cinq cent quatre-vingt-dix (590) pieds sur la profondeur comprise entre la rivière St-Maurice et une ligne droite située à cent vingt (120) pieds du sommet de la falaise de la Rivière St-Maurice, mesurés perpendiculairement à une direction générale obtenue par la jonction de chacun des sommets de la dite falaise aux extrémités de la présente parcelle du lot numéro neuf cent cinquante-huit (958 ptie).

Le tout tel que montré en liséré rouge sur l'imprimé d'un plan préparé par J. Raymond, a.g. en date du 3 décembre 1964, et signé par les parties pour identification.

Avec droit de passage en faveur de l'acquéreur à pied et avec animaux, voitures et machineries de toutes sortes sur et à travers un chemin privé existant de quarante-cinq (45) pieds de largeur, permettant de communiquer du chemin de front du rang St-Mathieu aux parcelles A et B susdécrites. Le dit chemin faisant partie des lots numéros NEUF CENT CINQUANTE-SEPT et NEUF CENT CINQUANTE-HUIT (957 ptie et 958 ptie) et tel que montré en liséré orangé sur le dit imprimé ci-annexé.

Ces droits et privilèges accordés à l'acquéreur par les présentes, constituent et créent une servitude perpétuelle sur les lots (957 et 958) neuf cent cinquante-sept et neuf cent cinquante-huit des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel affectés par le présent chemin, en faveur de la partie du lot neuf cent cinquante-huit (958 ptie) faisant l'objet de la présente vente.

Le droit de passage accordé par les présentes pourra être exercé par l'acheteur et ses employés ou par ses entrepreneurs et leurs employés ou par toutes personnes autorisées par l'acheteur, sans compensation à qui que ce soit.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes au dit immeuble.

## P O S S E S S I O N

Au moyen des présentes, l'acquéreur jouira et disposera de ce que dessus vendu comme de choses lui appartenant en toute propriété avec possession immédiate.

## T I T R E

Le vendeur déclare être en possession du susdit immeuble en vertu d'un acte de vente à lui consenti pour la partie du lot neuf cent cinquante-huit (958 ptie) par M. Emile Beaudoin en date du 18 décembre 1964, reçu devant Me Jean Robert Desaulniers, Notaire, et enregistré par extrait au bureau d'enregistrement de la division de Champlain, sous le Numéro 185,103 et pour la partie du lot neuf cent cinquante-neuf (959 ptie) par M. Anatole Rainville en date du 18 juillet 1964, et enregistré par extrait sous le numéro 198,400, au bureau d'enregistrement de la division de Champlain.

## DECLARATION DU VENDEUR

Le vendeur déclare que les taxes municipales et scolaires, générales et spéciales et autres impositions foncières pouvant affecter l'immeuble susdécrit ont été payées à date.

## C O N D I T I O N S

LA PRESENTE VENTE est faite aux conditions suivantes que l'acquéreur s'oblige de respecter, savoir:

a)Prendre le dit immeuble dans l'état où il se trouve présentement et payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions foncières pouvant affecter le dit immeuble à compter d'aujourd'hui, avec ajustement des taxes à la date du présent contrat pour l'année courante.

b)Payer le coût et honoraires des présentes, copies et enregistrement et fournir une copie pour le présent vendeur;

c)Ne pouvoir exiger aucune copie des titres de propriété ni certificat de recherches, mais le présent acquéreur pourra les consulter au domicile du présent vendeur au besoin et sans frais;

d)Offrir au vendeur la première chance d'achat si l'acquéreur décide de vendre le dit immeuble.

Numéro inscription : 18

e)Le droit pour l'Acquéreur de prendre les sables nécessaires à son usage sur une partie du lot neuf cent cinquante-huit (ptie 958) située à l'est de l'immeuble présentement vendu, à l'endroit indiqué par le vendeur et ce, sans frais d'aucune sorte.

P R I X

LA PRESENTE VENTE est ainsi conclue pour la somme de SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS ($7,800.00) que le vendeur déclare avoir reçu de l'Acquéreur à l'exécution des présentes, dont quittance finale.

ETAT CIVIL

Réal Buisson déclare être marié en premières noces à Dame Rose Anna Brochu, sous le régime de la communauté légale de biens, étant marié en cette Province sans avoir fait précéder son union d'un contrat de mariage, et cette dernière, ici présente, confirme, ratifie et donne son consentement aux présentes.

DONT ACTE: FAIT ET PASSE à Grand'Mère, date susdite, sous le numéro dix-huit mille quatorze des minutes du Notaire soussigné, et les dites parties ont signé avec nous Notaire, lecture faite.

(Signé): Réal Buisson,
" Rose Anna Brochu,
" Jérémie Savard,
" HENRI DESAULNIERS, N.P.,

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Reproduction du nom du signataire du document numéro 18

**Nom du signataire du document 18**

Aucune signature

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 15:51:26

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1167102848 |
| **Nom** | 9232-5554 QUÉBEC INC. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 1210 rue Julien-Jacob Trois-Rivières (Québec) G8T8X7 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | 9232-5554 QUÉBEC INC. |
| **Adresse** | 230-3450 BOUL. Gene-H. Kruger Trois-Rivières (Québec) G9A4M3 Canada |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2011-01-31 |
| **Statut** | Immatriculée |
| **Date de mise à jour du statut** | 2011-01-31 |
| **Date de fin d'existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société par actions ou compagnie |
| **Date de la constitution** | 2011-02-01 Constitution |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38 |
| **Régime courant** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2023-09-20 |
| **Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle** | 2023-09-20 2023 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de** | 2024-10-01 |

| | |
|---|---|
| 2024 | |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2023-10-01 |

### Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

### Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 7214 |
| Activité | Sociétés d'investissement |

| | |
|---|---|
| **Précisions (facultatives)** | Gestion immobilière |

**2e secteur d'activité**

**Aucun renseignement n'a été déclaré.**

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| **Nombre de salariés au Québec** | Aucun |
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| **Premier actionnaire** | Le premier actionnaire n'est pas majoritaire. |
| **Nom** | 9141-4664 Québec inc. |
| **Adresse du domicile** | 1210 rue Julien-Jacob Trois-Rivières (Québec) G8T8X7 Canada |

| | |
|---|---|
| **Deuxième actionnaire** | |
| **Nom** | Gestion Lafrance et Fils inc. |
| **Adresse du domicile** | 255 rue des Bâtisseurs Shawinigan (Québec) G9T5K5 Canada |

| | |
|---|---|
| **Troisième actionnaire** | |

| | |
|---|---|
| **Nom** | Angasaje Inc. |
| **Adresse du domicile** | 910 rue Joseph-Lussier Drummondville (Québec) J2C5N1 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

**Il existe une convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.**

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Laquerre |
| **Prénom** | Martin |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-01 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 1210 rue Julien-Jacob Trois-Rivières (Québec) G8T8X7 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Therrien |
| **Prénom** | Jean-Guy |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-14 |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire<br>Trésorier |
| **Adresse du domicile** | 230-3450 BOUL. Gene-H. Kruger Trois-Rivières (Québec) G9A4M3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lafrance |
| **Prénom** | François |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-14 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 255 rue des Bâtisseurs Shawinigan (Québec) G9T5K5 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Bouvette |
| **Prénom** | Patrice |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-14 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 910 rue Joseph-Lussier Drummondville (Québec) J2C5N1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lafrance |
| **Prénom** | Francois |
| **Date du début de la charge** | 2013-02-23 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 255 rue des Bâtisseurs Shawinigan (Québec) G9T5K5 Canada |

| |
|---|
| **Historique** |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | LACROIX |
| **Prénom** | JOSÉE |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-01 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-02-01 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 651, RUE NOTRE-DAME OUEST, 3E ÉTAGE MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C1J1 |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Laquerre |
| **Prénom** | Martin |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-01 |
| **Date de la fin de la charge** | 2012-06-21 |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire<br>Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 1210 rue Julien-Jacob Trois-Rivières (Québec) G8T8X7 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lamy |
| **Prénom** | Richard |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-14 |
| **Date de la fin de la charge** | 2013-02-26 |

| | |
|---|---|
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 2-5365 boul. Jean-XXIII Trois-Rivières (Québec) G8Z4A6 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Therrien |
| **Prénom** | Jean-Guy |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-14 |
| **Date de la fin de la charge** | 2012-06-21 |
| **Fonctions actuelles** | Trésorier |
| **Adresse du domicile** | 2-5365 boul. Jean-XXIII Trois-Rivières (Québec) G8Z4A6 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Goyette |
| **Prénom** | Caroline |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-14 |
| **Date de la fin de la charge** | 2017-03-27 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 1025 rue Rielle Montréal (Québec) H4G2T2 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lafrance |
| **Prénom** | Francois |
| **Date du début de la charge** | 2013-02-26 |

| | |
|---|---|
| **Date de la fin de la charge** | 2013-02-26 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 255 rue des Bâtisseurs Shawinigan (Québec) G9T5K5 Canada |

### Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2023-09-20 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2022-09-23 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2021-10-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2021-09-03 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2020-09-29 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2019-07-30 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2018-08-28 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2017-07-19 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2017-03-28 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2017-03-27 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-10-06 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2016-09-29 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2015-09-01 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2014-06-13 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2013-07-24 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2013-07-09 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2012-06-21 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-09-09 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-04-26 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-03-17 |
| Déclaration initiale | 2011-01-31 |
| Certificat de constitution | 2011-01-31 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2012-07-16 |

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | 9232-5554 QUÉBEC INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2011-02-01 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |

| | |
|---|---|
| **Situation** | En vigueur |

### Autres noms utilisés au Québec

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | Domaine la Baie |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2012-06-21 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 15:53:06

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1171981013 |
| **Nom** | 9344-1764 Québec inc. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 401-1305 boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2K2E4 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | GESTION VI ROY INC. |
| **Nom de la personne physique** | |
| **Nom de famille** | Roy |
| **Prénom** | Nicolas |
| **Adresse** | 1070 rue des Îles-du-Vent Lévis (Québec) G7A0G8 Canada |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2016-07-06 |
| **Statut** | Radiée d'office suite à une dissolution volontaire |
| **Date de mise à jour du statut** | 2023-02-22 |
| **Date de fin d'existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société par actions ou compagnie |
| **Date de la constitution** | 2016-07-04 Constitution |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |
| **Régime courant** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2023-02-22 |

| | |
|---|---|
| Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle | 2022-10-04 2022 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024 | 2024-11-15 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2024-01-01 |

### Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

### Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

L'entreprise a cessé d'exister en date du 2023-02-22

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| **Code d'activité économique (CAE)** | 7599 |
| **Activité** | Autres exploitants immobiliers |
| **Précisions (facultatives)** | Développement immobilier |

2e secteur d'activité

**Aucun renseignement n'a été déclaré.**

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| **Nombre de salariés au Québec** | Aucun |
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| **Premier actionnaire** | Le premier actionnaire n'est pas majoritaire. |
| **Nom** | GESTION VI ROY INC. |
| **Adresse du domicile** | 1070 rue des Îles-du-Vent Lévis (Québec) G7A0G8 Canada |

| | |
|---|---|
| **Deuxième actionnaire** | |
| **Nom** | 9161-9296 QUÉBEC INC. |

| | |
|---|---|
| **Adresse du domicile** | 91 rue du Père-Giroux Québec (Québec) G1E2Z2 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

**Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.**

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Roy |
| **Prénom** | Nicolas |
| **Date du début de la charge** | 2016-08-31 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 1070 rue des Îles-du-Vent Lévis (Québec) G7A0G8 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Ampleman |
| **Prénom** | Steeve |
| **Date du début de la charge** | 2016-08-31 |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire |
| **Adresse du domicile** | 91 rue du Père-Giroux Québec (Québec) G1E2Z2 Canada |

| |
|---|
| **Historique** |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lapierre |
| **Prénom** | Robert |
| **Date du début de la charge** | 2016-07-04 |
| **Date de la fin de la charge** | 2016-08-26 |
| **Fonctions actuelles** | Président<br>Secrétaire |
| **Adresse du domicile** | 3042 rue Fabien-LaRochelle Shawinigan (Québec) G9N7E1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Francoeur Desjardins |
| **Prénom** | Jassen |
| **Date du début de la charge** | 2016-08-26 |
| **Date de la fin de la charge** | 2016-08-31 |
| **Fonctions actuelles** | Président<br>Secrétaire |
| **Adresse du domicile** | 359 rue Maisonneuve Trois-Rivières (Québec) G9B1G7 Canada |

### Dirigeants non membres du conseil d’administration

**Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.**

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
| --- | --- |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Certificat de dissolution | 2023-02-22 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2022-10-04 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2021-08-31 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2020-09-09 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2020-08-20 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2019-12-11 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2018-12-19 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2018-12-17 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2018-09-26 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-09-09 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-08-31 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-08-29 |
| Déclaration initiale | 2016-07-06 |
| Certificat de constitution | 2016-07-06 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2016-07-06 |

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | 9344-1764 Québec inc. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |

| | |
|---|---|
| **Date de déclaration du nom** | 2016-07-04 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2023-02-22 |
| **Situation** | Antérieur |

### Autres noms utilisés au Québec

**Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.**

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 16:05:06

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1163665889 |
| **Nom** | BELFAURET S.A. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 4445 AVE Georges-Bornais CP 1392 CSP SUD Shawinigan (Québec) G9P4R2 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Adresse** | Aucune adresse |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2006-04-21 |
| **Statut** | Radiée d'office suite à une dissolution volontaire |
| **Date de mise à jour du statut** | 2024-01-25 |
| **Date de fin d'existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société par actions ou compagnie |
| **Date de la constitution** | 2006-04-20 Constitution |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38 |
| **Régime courant** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2024-01-25 |
| **Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle** | 2024-01-24 2023 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024** | 2024-10-01 |

| | |
|---|---|
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2023-10-01 |

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

## Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

## Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

## Liquidation ou dissolution

L'entreprise a cessé d'exister en date du 2024-01-25

## Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 7612 |
| Activité | Agences ou courtiers immobiliers |

| | |
|---|---|
| **Précisions (facultatives)** | VENTE ET ACHAT D'IMMOBILIER |

**2e secteur d'activité**

**Aucun renseignement n'a été déclaré.**

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| **Nombre de salariés au Québec** | Aucun |
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| **Premier actionnaire** | Le premier actionnaire n'est pas majoritaire. |
| **Nom** | Gestion Bruneau Laneuville inc. |
| **Adresse du domicile** | 301-15 rue du Débarcadère Shawinigan (Québec) G9T3B3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Deuxième actionnaire** | |
| **Nom** | Groupe Morand S.A. |
| **Adresse du domicile** | 303-15 rue du Débarcadère Shawinigan (Québec) G9T3B3 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

## Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | BRUNEAU |
| **Prénom** | JEAN-PAUL |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 301-15 rue du Débarcadère Shawinigan (Québec) G9T3B3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | MORAND |
| **Prénom** | SYLVAIN |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire |
| **Adresse du domicile** | 303-15 rue du Débarcadère Shawinigan (Québec) G9T3B3 Canada |

## Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

## Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
| --- | --- |
| Certificat de dissolution | 2024-01-25 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2024-01-24 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2022-07-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2022-07-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2020-04-09 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2020-01-22 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2019-08-08 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2018-08-16 |
| Déclaration initiale | 2018-02-14 |
| Déclaration annuelle 2009 | 2018-01-15 |
| Déclaration annuelle 2007 | 2018-01-15 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2017-10-30 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2017-09-12 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2016-10-01 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2015-10-01 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2014-07-29 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2014-03-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2013-10-31 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2012-09-13 |
| Déclaration annuelle 2011 | 2011-09-27 |
| État et déclaration de renseignements 2010 | 2010-09-08 |
| Déclaration modificative | 2010-06-23 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Avis de défaut | 2010-02-17 |
| État et déclaration de renseignements 2008 | 2008-06-28 |
| Certificat de constitution | 2006-04-21 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2006-04-21 |

### Nom

| | |
|---|---|
| **Nom** | BELFAURET S.A. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2006-04-20 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2024-01-25 |
| **Situation** | Antérieur |

### Autres noms utilisés au Québec

**Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.**

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 15:58:54

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1167821371 |
| **Nom** | Camping La Famillia inc. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 5260 rue de l'Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X3J0 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | Camping La Famillia inc. |
| **Nom de la personne physique** | |
| **Nom de famille** | Bouchard |
| **Prénom** | Isabelle |
| **Adresse** | 5260 rue de l'Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X3J0 Canada |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2011-11-30 |
| **Statut** | Immatriculée |
| **Date de mise à jour du statut** | 2011-11-30 |
| **Date de fin d'existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société par actions ou compagnie |
| **Date de la constitution** | 2011-11-24 Constitution |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |
| **Régime courant** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2024-05-24 |

| | |
|---|---|
| Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle | 2024-05-24 2023 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024 | 2025-05-01 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2024-05-01 |

### Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

### Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| **Code d'activité économique (CAE)** | 9131 |
| **Activité** | Terrains de camping et parcs à roulottes |
| **Précisions (facultatives)** | - |

2e secteur d'activité

| | |
|---|---|
| **Code d'activité économique (CAE)** | 9210 |
| **Activité** | Services de restauration |
| **Précisions (facultatives)** | 1- Bar avec terrasse 2- Casse-croûte |

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| **Nombre de salariés au Québec** | De 1 à 5 |
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Aucun renseignement n'a été déclaré. |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| **Premier actionnaire** | Le premier actionnaire est majoritaire. |
| **Nom de famille** | Bouchard |
| **Prénom** | Isabelle |
| **Adresse du domicile** | 5260 rue de l'Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X3J0 Canada |

| | |
|---|---|
| **Deuxième actionnaire** | |
| **Nom de famille** | Plourde |
| **Prénom** | Sylvain |
| **Adresse du domicile** | 5260 rue de l'Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X3J0 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

**Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.**

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Bouchard |
| **Prénom** | Isabelle |
| **Date du début de la charge** | 2011-11-24 |
| **Fonctions actuelles** | Président<br>Secrétaire<br>Trésorier |
| **Adresse du domicile** | 5260 rue de l'Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X3J0 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Plourde |
| **Prénom** | Sylvain |
| **Date du début de la charge** | 2011-11-24 |

| | |
|---|---|
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 5260 rue de l'Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X3J0 Canada |

### Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

# INDEX DES DOCUMENTS

## Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

## Documents conservés

### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2024-05-24 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2022-12-20 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2022-06-04 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2021-06-03 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2020-04-25 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2019-04-30 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2018-05-01 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2016-11-24 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2016-04-28 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2015-04-30 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2014-05-01 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2013-04-30 |
| Déclaration de mise à jour de correction | 2012-10-25 |
| Déclaration initiale | 2012-03-07 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Certificat de constitution | 2011-11-30 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2011-11-30 |

### Nom

| | |
|---|---|
| **Nom** | Camping La Famillia inc. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2011-11-24 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

### Autres noms utilisés au Québec

**Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.**

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-08-23 13:07:39

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1146574778 |
| **Nom** | COMPAGNIE ABITIBI-CONSOLIDATED DU CANADA |
| **Version du nom dans une autre langue** | ABITIBI-CONSOLIDATED COMPANY OF CANADA |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 5000-111 RUE Duke Montréal (Québec) H3C2M1 Canada |

### Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | Elizabeth MacDougall, a/s ABITIBIBOWATER INC. |
| **Adresse** | 5000-111 RUE Duke Montréal (Québec) H3C2M1 Canada |

### Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 1997-02-28 |
| **Statut** | Radiée d'office suite à une dissolution volontaire |
| **Date de mise à jour du statut** | 2012-06-18 |
| **Date de fin d’existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société par actions ou compagnie |
| **Date de la constitution** | 1997-03-01 Fusion |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38 |
| **Régime courant** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2012-06-18 |
| **Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle** | 2011-06-03 2010 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024** | 2024-11-15 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023** | 2023-11-15 |

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

## Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

**Fusion, scission et conversion**

| Type | Loi applicable | Date | Nom et domicile de la personne morale | Composante | Résultante |
|---|---|---|---|---|---|
| Fusion ordinaire | QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38 | 1997-03-01 | PRODUITS FORESTIERS DONOHUE INC.<br>801, CHEMIN ST-LOUIS QUÉBEC (QUÉBEC) G1S4W3 | 1145343159 | 1146574778 |
| | | | DONOHUE QUNO INC.<br>801, CHEMIN ST-LOUIS QUÉBEC (QUÉBEC) G1S4W3 | 1145555216 | |

### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

L'entreprise a cessé d'exister en date du 2012-06-14

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 2712 |
| Activité | Industrie du papier journal |
| Précisions (facultatives) | PRODUCTION DE PAPIER JOURNAL, PRODUCTION DE PÂTE, INDUSTRIE DE BOIS, SCIERIE, RABOTAGE, BARDEAU, BOIS DE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION FORESTIÈRE |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| **Nombre de salariés au Québec** | Aucun |
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| **Premier actionnaire** | Le premier actionnaire est majoritaire. |
| **Nom** | ABIBOW CANADA INC. |
| **Adresse du domicile** | 5000-111 RUE Duke Montréal (Québec) H3C2M1 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

**Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.**

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | VACHON |
| **Prénom** | JACQUES P. |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire<br>Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 484 av. Wood Westmount (Québec) H3Y3J2 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Di Palma |
| **Prénom** | Lenny |
| **Date du début de la charge** | 2011-09-16 |
| **Fonctions actuelles** | Président |

| | |
|---|---|
| **Adresse du domicile** | 1275 rue de Lisieux Boucherville (Québec) J4B8E8 Canada |

**Historique**

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | ROUGEAU |
| **Prénom** | PIERRE |
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2010-01-17 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 394 Lakeshore Rd. Beaconsfield (Québec) H9W4H9 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | PATERSON |
| **Prénom** | DAVID J. |
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2010-12-31 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 205-1 rue McGill Montréal (Québec) H2Y4A3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | GRANDMONT |
| **Prénom** | ALAIN |
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-02-10 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 1100, MONTÉE SAINT-ELMIRE, RR1 SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC) J0R1R1 |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | HARVEY |
| **Prénom** | WILLIAM G. |

| | |
|---|---|
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-06-28 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président<br>Trésorier |
| **Adresse du domicile** | 1, RUGOSA WAY GREER SOUTH CAROLINA 296 50 ÉTATS-UNIS |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Ihrig |
| **Prénom** | Joel |
| **Date du début de la charge** | 2011-06-28 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-09-15 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 201 DR Greer (South Carolina) 29650 USA |

### Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

# ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

# INDEX DES DOCUMENTS

## Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

## Documents conservés

### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Certificat de dissolution | 2012-06-18 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-12-14 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-10-07 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-10-03 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-10-03 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-06-30 |
| Déclaration annuelle 2010 | 2011-06-03 |
| État et déclaration de renseignements 2009 | 2010-06-30 |
| État et déclaration de renseignements 2008 | 2009-02-02 |
| Déclaration modificative | 2008-12-12 |
| Déclaration annuelle 2007 | 2008-10-02 |
| Déclaration modificative | 2007-11-08 |
| Déclaration modificative | 2007-08-28 |
| Déclaration annuelle 2006 | 2007-07-26 |
| Déclaration annuelle 2005 | 2006-03-27 |
| Déclaration modificative | 2005-08-09 |
| Déclaration modificative | 2005-07-05 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration annuelle 2004 | 2005-02-26 |
| Déclaration modificative | 2004-08-16 |
| Déclaration annuelle 2003 | 2004-01-31 |
| Déclaration annuelle 2002 | 2002-12-02 |
| Déclaration modificative | 2002-05-17 |
| Déclaration modificative | 2002-04-03 |
| Certificat de modification | 2002-01-10 |
| Déclaration annuelle 2001 | 2001-12-11 |
| Certificat de modification | 2001-11-21 |
| Certificat de modification | 2001-10-10 |
| Certificat de modification | 2001-10-01 |
| Déclaration modificative | 2001-09-27 |
| Certificat de modification | 2001-06-14 |
| Déclaration annuelle 2000 | 2001-02-01 |
| Certificat de modification | 2001-01-03 |
| Déclaration modificative | 2000-08-03 |
| Déclaration annuelle 1999 | 1999-10-27 |
| Déclaration annuelle 1998 | 1998-11-27 |
| Certificat de modification | 1998-05-25 |
| Déclaration annuelle 1997 | 1998-02-11 |
| Certificat de modification | 1997-12-18 |
| Déclaration initiale | 1997-05-06 |
| Certificat de fusion | 1997-02-28 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2001-10-10 |

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | COMPAGNIE ABITIBI-CONSOLIDATED DU CANADA |
| **Versions du nom dans une autre langue** | ABITIBI-CONSOLIDATED COMPANY OF CANADA |
| **Date de déclaration du nom** | 2001-10-03 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2012-06-18 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Nom** | PRODUITS FORESTIERS DONOHUE INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | DONOHUE FOREST PRODUCTS INC. |
| **Date de déclaration du nom** | 1997-03-01 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2001-10-03 |
| **Situation** | Antérieur |

### Autres noms utilisés au Québec

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | ABITIBIBOWATER® |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2008-12-12 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2012-06-18 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | BITIBI-CONSOLIDATED DIVISION PÂTES ET PAPIER BAIE-COMEAU |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2007-11-08 |
| **Date de déclaration du retrait** | 2012-06-18 |

| | |
|---|---|
| **du nom** | |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | ABITIBI CONSOLIDATED-SECTEUR PÂTES ET PAPIER |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2007-08-28 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2012-06-18 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | ABITIBI-CONSOLIDATED COMPANY OF CANADA-HYDRO-SAGUENAY DIVISION |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2005-08-09 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2012-06-18 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | COMPAGNIE ABITIBI-CONSOLIDATED DU CANADA-DIVISION HYDRO-SAGUENAY |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2005-08-09 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2012-06-18 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | SCIERIE DES OUTARDES |
| **Versions du nom dans une** | |

| | |
|---|---|
| **autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 1997-05-06 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 1998-02-11 |
| **Situation** | Antérieur |

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Associés, Administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 16:01:38

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 3378190402 |
| **Nom** | Domaine de la Poudrière S.E.N.C. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 3095 rue Des Ormeaux Montréal (Québec) H1L4Y1 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de la personne physique** | |
| **Nom de famille** | Fournier |
| **Prénom** | Cindy |
| **Adresse** | 3077 rue Des Ormeaux Montréal (Québec) H1L4Y1 Canada |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2022-11-21 |
| **Statut** | Immatriculée |
| **Date de mise à jour du statut** | 2022-11-21 |
| **Date de fin d'existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société en nom collectif |
| **Date de la constitution** | 2022-11-21 |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Code civil du Québec |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2024-07-25 |
| **Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle** | 2024-07-24 2024 |
| | |

| | |
|---|---|
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024 | 2024-06-15 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2023-06-15 |

### Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 0411 |
| Activité | Exploitation forestière (sauf à contrat) |
| Précisions (facultatives) | vente de la coupe de bois sur la terre |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| **Nombre de salariés au Québec** | Aucun |
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Non tenue de déclarer cette information |

### Objet poursuivi par la société de personnes

| | |
|---|---|
| **Objet de la société** | achat de la terre sur les cadastres 5923830, 5516290, 5516279 pour y faire la coupe et la vente de bois |

## ASSOCIÉS, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Fournier |
| **Prénom** | Cindy |
| **Date du début de la charge** | 2022-11-21 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 3077 rue Des Ormeaux Montréal (Québec) H1L4Y1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Fournier |
| **Prénom** | Cindy |
| **Date du début de la charge** | 2022-11-21 |
| | |

| | |
|---|---|
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 3095 rue Des Ormeaux Montréal (Québec) H1L4Y1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lapierre |
| **Prénom** | Pascal |
| **Date du début de la charge** | 2022-11-21 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 7636 av. du Curé-Clermont Montréal (Québec) H1K1X1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Chevrette |
| **Prénom** | Caroline |
| **Date du début de la charge** | 2022-11-21 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 643 rue des Éperviers Mascouche (Québec) J7K3Z1 Canada |

**Historique**

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | chevrette |
| **Prénom** | caroline |
| **Date du début de la charge** | 2022-11-21 |

| | |
|---|---|
| **Date de la fin de la charge** | 2022-11-21 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 643 rue des Éperviers Mascouche (Québec) J7K3Z1 Canada |

### Dirigeants non membres du conseil d'administration

**Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.**

### Associés

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Fournier |
| **Prénom** | Cindy |
| **Type d'associé** | Associé |
| **Adresse du domicile** | 3077 rue Des Ormeaux Montréal (Québec) H1L4Y1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lapierre |
| **Prénom** | Pascal |
| **Type d'associé** | Associé |
| **Adresse du domicile** | 7636 av. du Curé-Clermont Montréal (Québec) H1K1X1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Chevrette |

| | |
|---|---|
| **Prénom** | Caroline |
| **Type d'associé** | Associé |
| **Adresse du domicile** | 643 rue des Éperviers Mascouche (Québec) J7K3Z1 Canada |

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

**Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.**

### Listes des bénéficiaires ultimes

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lapierre |
| **Prénom** | Pascal |
| **Date du début du statut** | 2022-11-21 |
| **Situations applicables au bénéficiaire ultime** | 25 % à 50 % des droits de vote.<br>25 à 50 % de la juste valeur marchande. |
| **Adresse du domicile** | 7636 av. du Curé-Clermont Montréal (Québec) H1K1X1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | chevrette |
| **Prénom** | caroline |
| **Date du début du statut** | 2022-11-21 |
| **Situations applicables au bénéficiaire ultime** | 25 % à 50 % des droits de vote.<br>25 à 50 % de la juste valeur marchande. |
| **Adresse du domicile** | 643 rue des Éperviers Mascouche (Québec) J7K3Z1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Fournier |
| **Prénom** | Cindy |
| **Date du début du statut** | 2022-11-21 |
| **Situations applicables au bénéficiaire ultime** | 25 % à 50 % des droits de vote.<br>25 à 50 % de la juste valeur marchande. |
| **Adresse du domicile** | 3077 rue Des Ormeaux Montréal (Québec) H1L4Y1 Canada |

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration de mise à jour courante | 2024-07-25 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024 | 2024-07-24 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2023-07-12 |
| Déclaration de mise à jour de correction | 2022-12-05 |
| Déclaration d'immatriculation | 2022-11-21 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2022-11-21 |

### Nom

| | |
|---|---|
| **Nom** | Domaine de la Poudrière S.E.N.C. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2022-11-21 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

### Autres noms utilisés au Québec

**Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.**

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 15:54:56

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1142031856 |
| **Nom** | HORIZON ENVIRONNEMENT INC. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 101-155 boul. Labelle Rosemère (Québec) J7A2H2 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| Adresse | 155, BOULEVARD LABELLE, BUREAU 101 ROSEMÈRE (QUÉBEC) J7A2H2 |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| Date d'immatriculation | 1995-01-20 |
| Statut | Immatriculée |
| Date de mise à jour du statut | 1995-01-20 |
| Date de fin d'existence prévue | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Société par actions ou compagnie |
| Date de la constitution | 1995-01-18 Constitution |
| Régime constitutif | QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38 |
| Régime courant | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| Date de mise à jour de l'état de renseignements | 2024-05-07 |
| Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle | 2024-05-07 2024 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024 | 2024-09-01 |

| | |
|---|---|
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2023-09-01 |

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

## Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

## Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

## Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

## Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 4299 |
| Activité | Autres travaux spécialisés |
| | |

| | |
|---|---|
| Précisions (facultatives) | CONFINEMENT DE SOLS CONTAMINES TRAITEMENT DE SOLS CONTAMINÉS |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| Nombre de salariés au Québec | De 6 à 10 |
| Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail | Aucun renseignement n'a été déclaré. |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| Premier actionnaire | Le premier actionnaire est majoritaire. |
| Nom | 3159680 CANADA INC. |
| Adresse du domicile | 101-155 boul. Labelle Rosemère (Québec) J7A2H2 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | PAQUIN |
| **Prénom** | ÉRIC |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 196 av. Bloomfield Montréal (Québec) H2V3R4 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | MANJI |
| **Prénom** | ALNOOR |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 200-155 boul. Labelle Rosemère (Québec) J7A2H2 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | PAQUIN |
| **Prénom** | JOEL |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 150 av. Pagnuelo Montréal (Québec) H2V3C2 Canada |

**Dirigeants non membres du conseil d’administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

### Listes des bénéficiaires ultimes

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Manji |
| **Prénom** | Alnoor |
| **Date du début du statut** | 2023-03-31 |
| **Situations applicables au bénéficiaire ultime** | 25 % à 50 % des droits de vote.<br>25 à 50 % de la juste valeur marchande. |
| **Adresse du domicile** | 200-155 boul. Labelle Rosemère (Québec) J7A2H2 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Paquin |
| **Prénom** | Joel |
| **Date du début du statut** | 2023-03-31 |
| **Situations applicables au bénéficiaire ultime** | 25 % à 50 % des droits de vote.<br>25 à 50 % de la juste valeur marchande. |
| **Adresse du domicile** | 150 av. Pagnuelo Montréal (Québec) H2V3C2 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Paquin |

| | |
|---|---|
| **Prénom** | Eric |
| **Date du début du statut** | 2023-03-31 |
| **Situations applicables au bénéficiaire ultime** | 25 % à 50 % des droits de vote.<br>25 à 50 % de la juste valeur marchande. |
| **Adresse du domicile** | 196 av. Bloomfield Montréal (Québec) H2V3R4 Canada |

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

**Documents conservés**

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024 | 2024-05-07 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2023-07-29 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2022-03-30 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2021-05-26 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2020-06-17 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2019-05-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2018-08-13 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2017-06-15 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2016-08-10 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2015-04-29 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2014-09-02 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2013-08-26 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2012-08-27 |
| Déclaration annuelle 2011 | 2011-08-30 |
| État et déclaration de renseignements 2010 | 2010-04-14 |
| État et déclaration de renseignements 2009 | 2009-05-14 |
| État et déclaration de renseignements 2008 | 2009-01-08 |
| État et déclaration de renseignements 2007 | 2007-11-05 |
| État et déclaration de renseignements 2006 | 2006-08-08 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration annuelle 2005 | 2006-02-03 |
| Déclaration annuelle 2004 | 2004-11-17 |
| Déclaration annuelle 2003 | 2003-11-13 |
| Déclaration annuelle 2002 | 2003-01-03 |
| Déclaration annuelle 2001 | 2001-11-16 |
| Déclaration annuelle 2000 | 2000-10-19 |
| Déclaration annuelle 1999 | 1999-09-15 |
| Déclaration modificative | 1998-11-23 |
| Déclaration annuelle 1998 | 1998-09-25 |
| Déclaration annuelle 1997 | 1997-10-17 |
| Déclaration annuelle 1996 | 1996-12-17 |
| Déclaration annuelle 1995 | 1995-12-06 |
| Certificat de modification | 1995-11-02 |
| Déclaration modificative | 1995-10-19 |
| Déclaration modificative | 1995-08-08 |
| Déclaration initiale | 1995-04-18 |
| Certificat de constitution | 1995-01-20 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 1995-11-02 |

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | HORIZON ENVIRONNEMENT INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 1995-11-01 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

| | |
|---|---|
| **Nom** | 9014-7323 QUÉBEC INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 1995-01-18 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 1995-11-01 |
| **Situation** | Antérieur |

### Autres noms utilisés au Québec

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | HORIZON ENVIRONNEMENT |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 1995-03-31 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 1995-10-19 |
| **Situation** | Antérieur |

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 15:59:40

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1165791329 |
| **Nom** | INVESTISSEMENTS ALAIN LEFEBVRE INC. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 1440 av. Simone-G.-Murray Shawinigan (Québec) G9P5L6 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| Adresse | Aucune adresse |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| Date d'immatriculation | 2009-04-07 |
| Statut | Immatriculée |
| Date de mise à jour du statut | 2009-04-07 |
| Date de fin d’existence prévue | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Société par actions ou compagnie |
| Date de la constitution | 2009-04-06 Constitution |
| Régime constitutif | QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38 |
| Régime courant | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| Date de mise à jour de l'état de renseignements | 2024-01-23 |
| Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle | 2024-01-23 2023 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024 | 2025-03-01 |

| | |
|---|---|
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2024-03-01 |

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

## Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

## Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

## Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

## Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 7599 |
| Activité | Autres exploitants immobiliers |
| | |

| | |
|---|---|
| Précisions (facultatives) | - |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| Nombre de salariés au Québec | Aucun |
| Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| Premier actionnaire | Le premier actionnaire est majoritaire. |
| Nom | CAPITAL LEFEBVRE INC |
| Adresse du domicile | 1440 av. Simone-G.-Murray Shawinigan (Québec) G9P5L6 Canada |

| | |
|---|---|
| Deuxième actionnaire | |
| Nom de famille | LEFEBVRE |
| Prénom | Marylin |
| Adresse du domicile | 1440 av. Simone-G.-Murray Shawinigan (Québec) G9P5L6 Canada |

## Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

## Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| Nom de famille | LEFEBVRE |
| Prénom | ALAIN |
| Date du début de la charge | |
| Fonctions actuelles | Président<br>Secrétaire |
| Adresse du domicile | 3956 BOUL. de Shawinigan-Sud Shawinigan (Québec) G9P4G2 Canada |

## Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

## Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

## Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2024-01-23 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2023-02-23 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2021-12-17 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2021-05-13 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2020-12-10 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2019-12-11 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2018-12-14 |
| Déclaration initiale | 2018-02-27 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2017-12-07 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2017-02-04 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-08-04 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2015-12-22 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2014-12-10 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2013-11-21 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2012-10-31 |
| Déclaration annuelle 2011 | 2011-11-22 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-11-01 |
| État et déclaration de renseignements 2010 | 2010-12-09 |
| Certificat de constitution | 2009-04-07 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2009-04-07 |

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | INVESTISSEMENTS ALAIN LEFEBVRE INC. |
| | |

| | |
|---|---|
| Versions du nom dans une autre langue | |
| Date de déclaration du nom | 2009-04-06 |
| Date de déclaration du retrait du nom | |
| Situation | En vigueur |

## Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-08-23 13:10:03

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1142519835 |
| **Nom** | INVESTISSEMENTS SÉBASCO INC. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 642 CH. des Moulins Proulxville (Québec) G0X2B0 Canada |

### Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | Investissements Sébasco inc. |
| **Nom de la personne physique** | |
| **Nom de famille** | Crête |
| **Prénom** | Sébastien |
| **Adresse** | 642 CH. des Moulins Proulxville (Québec) G0X2B0 Canada |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| Date d'immatriculation | 1995-02-11 |
| Statut | Immatriculée |
| Date de mise à jour du statut | 1995-02-11 |
| Date de fin d’existence prévue | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Société par actions ou compagnie |
| Date de la constitution | 1988-02-23 Constitution |
| Régime constitutif | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 |
| Régime courant | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| Date de mise à jour de l'état de renseignements | 2023-09-19 |
| Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle | 2023-09-19 2023 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024 | 2024-12-01 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2023-12-01 |

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

## Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

## Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 7214 |
| Activité | Sociétés d'investissement |
| Précisions (facultatives) | SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| Nombre de salariés au Québec | Aucun |
| Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| Premier actionnaire | Le premier actionnaire est majoritaire. |
| Nom de famille | CRÊTE |
| Prénom | SÉBASTIEN |
| Adresse du domicile | 35 rue des Liards Blainville (Québec) J7C5X6 Canada |

| | |
|---|---|
| **Deuxième actionnaire** | |
| **Nom de famille** | JACOB |
| **Prénom** | JEAN-RENÉ |
| **Adresse du domicile** | 78 rue des Pistoles Blainville (Québec) J7C5N1 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

**Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.**

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | CRÊTE |
| **Prénom** | SÉBASTIEN |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 35 rue des Liards Blainville (Québec) J7C5X6 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | JACOB |
| **Prénom** | JEAN-RENÉ |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire |
| **Adresse du domicile** | 78 rue des Pistoles Blainville (Québec) J7C5N1 Canada |

**Historique**

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | CRÊTE |
| **Prénom** | MARTIN |

| | |
|---|---|
| Date du début de la charge | |
| Date de la fin de la charge | 2016-07-21 |
| Fonctions actuelles | Président |
| Adresse du domicile | 640 CH. des Moulins Proulxville (Québec) G0X2B0 Canada |

### Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

## Documents conservés

### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2023-09-19 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2022-09-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2021-09-21 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2020-10-03 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2019-09-27 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2018-09-26 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2017-09-21 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2016-09-21 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-09-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2015-10-30 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2014-11-25 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2014-10-09 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2013-09-18 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2012-11-02 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2012-03-12 |
| Déclaration annuelle 2011 | 2011-11-25 |
| État et déclaration de renseignements 2010 | 2010-10-15 |
| État et déclaration de renseignements 2009 | 2009-10-29 |
| État et déclaration de renseignements 2008 | 2008-11-03 |
| État et déclaration de renseignements 2007 | 2007-11-29 |
| État et déclaration de renseignements 2006 | 2007-02-10 |
| Déclaration annuelle 2005 | 2006-03-07 |
| Déclaration annuelle 2004 | 2004-10-02 |
| Déclaration annuelle 2003 | 2004-02-06 |
| Déclaration annuelle 2002 | 2002-11-22 |
| Déclaration annuelle 2001 | 2002-02-06 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration annuelle 2000 | 2001-01-12 |
| Déclaration annuelle 1999 | 1999-09-15 |
| Déclaration annuelle 1998 | 1999-01-28 |
| Déclaration annuelle 1997 | 1997-12-02 |
| Déclaration annuelle 1996 | 1996-11-20 |
| Déclaration annuelle 1995 | 1995-11-24 |
| Déclaration d'immatriculation | 1995-02-11 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2009-10-29 |

### Nom

| | |
|---|---|
| **Nom** | INVESTISSEMENTS SÉBASCO INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 1988-02-23 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

### Autres noms utilisés au Québec

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | AUBERGE SANTÉ DU LAC DES NEIGES |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 1999-01-28 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2009-10-29 |
| **Situation** | Antérieur |

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-08-23 13:13:22

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1167002378 |
| **Nom** | PF RÉSOLU CANADA INC. |
| **Version du nom dans une autre langue** | RESOLUTE FP CANADA INC. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 5000-111 BOUL. Robert-Bourassa Montréal (Québec) H3C2M1 Canada |

### Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | Produits Forestiers Résolu / Services juridiques |
| **Adresse** | 5000-111 BOUL. Robert-Bourassa Montréal (Québec) H3C2M1 Canada |

### Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2010-12-09 |
| **Statut** | Radiée d'office suite à une fusion |
| **Date de mise à jour du statut** | 2020-01-01 |
| **Date de fin d’existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société par actions ou compagnie |
| **Date de la constitution** | 2010-12-09 Fusion |
| **Régime constitutif** | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 |
| **Régime courant** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2020-01-01 |
| **Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle** | 2019-05-30 2018 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024** | 2024-11-15 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023** | 2023-11-15 |

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

## Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

**Fusion, scission et conversion**

| Type | Loi applicable | Date | Nom et domicile de la personne morale | Composante | Résultante |
|---|---|---|---|---|---|
| Fusion ordinaire | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) | 2020-01-01 | PF RÉSOLU CANADA INC.<br>5000-111 BOUL. Robert-Bourassa Montréal (Québec) H3C2M1 Canada | 1167002378 | 1175103614 |
| Fusion ordinaire | COLOMBIE-BRITANNIQUE : Business Corporations Act, S.B.C. 2002, c. 57 | 2010-12-09 | ABITIBI-CONSOLIDATED INC.<br>666, BURRAD STREET, PARK PLACE BUREAU 1700 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C2X8 | 1146985693 | 1167002378 |
| | | | BOWATER CANADIAN FOREST PRODUCTS ULC<br>666, BURRARD STREET, PARK PLACE BUREAU 1700 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C2X8 | 1140608952 | |
| | | | ABITIBI-CONSOLIDATED CANADIAN OFFICE PRODUCTS HOLDINGS ULC<br>666, BURRAD STREET, PARK PLACE BUREAU 1700 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C2X8 | | |
| | | | ABITIBI-CONSOLIDATED (UK) ULC<br>666, BURRARD STREET, PARK PLACE BUREAU 1700 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C2X8 | 1166128315 | |
| | | | ABITIBI ONTARIO HOLDINGS ULC<br>666, BURARD STREET, PARK PLACE BUREAU 1700 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C2X8 | | |

| Type | Loi applicable | Date | Nom et domicile de la personne morale | Composante | Résultante |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | ABITIBI CANADA HOLDINGS ULC<br>666, BURARD STREET, PARK PLACE BUREAU 1700 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6C2X8 | | |

### Continuation et autre transformation

**La personne morale a fait l'objet d'une continuation.**

| | |
|---|---|
| **Loi applicable** | ALBERTA : Business Corporations Act, RSA 2000, c. B-9 |
| **Date de la continuation ou autre transformation** | 2010-12-10 |

**La personne morale a fait l'objet d'une continuation.**

| | |
|---|---|
| **Loi applicable** | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 |
| **Date de la continuation ou autre transformation** | 2010-12-10 |

**La personne morale a fait l'objet d'une continuation.**

| | |
|---|---|
| **Loi applicable** | QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) |
| **Date de la continuation ou autre transformation** | 2019-12-20 |

### Liquidation ou dissolution

**Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.**

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 0411 |
| Activité | Exploitation forestière (sauf à contrat) |
| Précisions (facultatives) | PRODUITS FORESTIERS |

2e secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 2712 |
| Activité | Industrie du papier journal |
| Précisions (facultatives) | PAPIER JOURNAL ET PAPIER PÂTE MÉCANIQUE NON COUCHÉ |

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| Nombre de salariés au Québec | Plus de 5000 |
| Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| Premier actionnaire | Le premier actionnaire est majoritaire. |
| Nom | ABITIBIBOWATER CANADA INC. |
| Adresse du domicile | 5000-111 BOUL. Robert-Bourassa Montréal (Québec) H3C2M1 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Vachon |
| **Prénom** | Jacques P. |
| **Date du début de la charge** | 2011-01-17 |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire<br>Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 292 ch. Lakeside Lac-Brome (Québec) J0E1V0 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Laflamme |
| **Prénom** | Yves |
| **Date du début de la charge** | 2018-02-01 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 3070 rue Micheline-Beauchemin Longueuil (Québec) J4N0G6 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lalonde |
| **Prénom** | Rémi |
| **Date du début de la charge** | 2018-11-16 |
| **Fonctions actuelles** | Chef des services financiers<br>Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 509 av. Westhill Beaconsfield (Québec) H9W2G5 Canada |

**Historique**

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | HARVEY |
| **Prénom** | WILLIAM G. |
| **Date du début de la charge** | 2010-12-09 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-08-31 |

| | |
|---|---|
| **Fonctions actuelles** | Vice-président<br>Autre |
| **Adresse du domicile** | 1, RUGOSA WAY GREER SC 29650 ÉTATS-UNIS |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | GRANDMONT |
| **Prénom** | ALAIN |
| **Date du début de la charge** | 2010-12-09 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-02-10 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 1100, MONTÉE SAINT-ELMIE, RR1 SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC) J0R1R1 |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | PATERSON |
| **Prénom** | DAVID J. |
| **Date du début de la charge** | 2010-12-09 |
| **Date de la fin de la charge** | 2010-12-31 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 1009, RUE DE BLEURY, APP. 1107 MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Z0A3 |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | ROUGEAU |
| **Prénom** | PIERRE |
| **Date du début de la charge** | 2010-12-09 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-01-17 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 394, CHEMIN LAKESHORE BEACONSFIELD (QUÉBEC) H9W4H9 |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Garneau |
| **Prénom** | Richard |

| | |
|---|---|
| **Date du début de la charge** | 2011-01-01 |
| **Date de la fin de la charge** | 2018-01-31 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | # 604-111 RUE Vinet Montreal (Québec) H3J2W2 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Laflamme |
| **Prénom** | Yves |
| **Date du début de la charge** | 2011-02-10 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-08-31 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 1340 RUE de Rouen Boucherville (Québec) J8B8C3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Dea |
| **Prénom** | Allen |
| **Date du début de la charge** | 2010-12-09 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-04-28 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président<br>Secrétaire<br>Vice-président et Trésorier |
| **Adresse du domicile** | 9009 av. San-Francisco Brossard (Québec) J4X2R5 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Boivin |
| **Prénom** | Alain |
| **Date du début de la charge** | 2011-03-29 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-08-31 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 9000 crois. Rubens Brossard (Québec) J4X2H9 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lafave |
| **Prénom** | John |
| **Date du début de la charge** | 2011-04-28 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-08-31 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 288 rue Alice-Carrière Beaconsfield (Québec) H9W6E5 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | LABERGE |
| **Prénom** | PIERRE |
| **Date du début de la charge** | 2011-06-28 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-08-31 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 164 rue Denis-Véronneau Boucherville (Québec) J4B8L8 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Longworth |
| **Prénom** | Jo-Ann |
| **Date du début de la charge** | 2011-09-01 |
| **Date de la fin de la charge** | 2018-11-16 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président<br>Chef des services financiers |
| **Adresse du domicile** | 1107-20 allée des Brises-du-Fleuve Montréal (Québec) H4G3M5 Canada |

### Dirigeants non membres du conseil d'administration

**Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.**

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Certificat de continuation | 2019-12-19 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2019-12-11 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2019-05-30 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2018-12-04 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2018-07-13 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2018-03-12 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2018-01-10 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2017-09-18 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration de mise à jour courante | 2017-07-26 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2017-07-17 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2017-06-30 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-07-15 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2016-03-04 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2015-06-01 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2014-06-05 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2014-06-04 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2013-10-22 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2013-05-01 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2013-04-24 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2013-01-09 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2012-10-26 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2012-06-08 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-12-05 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-11-15 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-09-30 |
| Déclaration de mise à jour de correction | 2011-08-16 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-07-12 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011 | 2011-06-07 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-04-13 |
| Avis de correction | 2011-01-12 |
| Déclaration modificative | 2010-12-13 |
| Déclaration d'immatriculation | 2010-12-09 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2020-01-01 |

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | PF RÉSOLU CANADA INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | RESOLUTE FP CANADA INC. |
| **Date de déclaration du nom** | 2019-12-20 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2020-01-01 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Nom** | PF RÉSOLU CANADA INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | RESOLUTE FP CANADA INC. |
| **Date de déclaration du nom** | 2012-06-08 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2019-12-20 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Nom** | ABIBOW CANADA INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2010-12-13 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2012-06-08 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Nom** | ABITIBI-CONSOLIDATED INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2010-12-09 |
| **Date de déclaration du retrait** | 2010-12-13 |

| | |
|---|---|
| **du nom** | |
| **Situation** | Antérieur |

### Autres noms utilisés au Québec

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU |
| **Versions du nom dans une autre langue** | RESOLUTE FOREST PRODUCTS |
| **Date de déclaration du nom** | 2012-10-26 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2020-01-01 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | ABIBOW CANADA |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2012-06-08 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2020-01-01 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU CANADA |
| **Versions du nom dans une autre langue** | RESOLUTE FOREST PRODUCTS CANADA |
| **Date de déclaration du nom** | 2011-11-15 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2020-01-01 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | ABITIBIBOWATER® |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |

| | |
|---|---|
| **Date de déclaration du nom** | 2010-12-09 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2020-01-01 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | EDIWISE LMC494610 |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2010-12-09 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2020-01-01 |
| **Situation** | Antérieur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | SOCIÉTÉ ABITIBI-CONSOLIDATED |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2010-12-09 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 2020-01-01 |
| **Situation** | Antérieur |

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-10-21 15:56:38

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1161224804 |
| **Nom** | SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SHAWINIGAN INC. |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 1250 av. de la Station Shawinigan (Québec) G9N8K9 Canada |

## Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | Société de développement de Shawinigan inc. |
| **Nom de la personne physique** | |
| **Nom de famille** | Suzor |
| **Prénom** | Marie-Josée |
| **Adresse** | 1250 av. de la Station Shawinigan (Québec) G9N8K9 Canada |

## Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2003-01-03 |
| **Statut** | Immatriculée |
| **Date de mise à jour du statut** | 2003-01-03 |
| **Date de fin d'existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Personne morale sans but lucratif |
| **Date de la constitution** | 2003-01-01 Fusion |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) |
| **Régime courant** | QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2024-02-14 |

| | |
|---|---|
| **Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle** | 2024-01-12 2023 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024** | 2025-07-01 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023** | 2024-07-01 |

## Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

## Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

**Fusion, scission et conversion**

| Type | Loi applicable | Date | Nom et domicile de la personne morale | Composante | Résultante |
|---|---|---|---|---|---|
| Fusion ordinaire | QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) | 2003-01-01 | LE PROGRES ECONOMIQUE DE SHAWINIGAN-SUD INC.<br>550 av. de l'Hôtel-de-Ville Shawinigan (Québec) G9N1M6 Canada | 1143115286 | 1161224804 |
| | | | SOCIÉTÉ STRUCTURANTE DE SHAWINIGAN INC.<br>550 av. de l'Hôtel-de-Ville Shawinigan (Québec) G9N1M6 Canada | 1145904026 | |

| Type | Loi applicable | Date | Nom et domicile de la personne morale | Composante | Résultante |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | SODEGM INC.<br>2-2699 5e Avenue Shawinigan (Québec)<br>G9T2P7 Canada | 1144142818 | |

### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 9861 |
| Activité | Organisations civiques et amicales |
| Précisions (facultatives) | PROMOTION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE, GESTION DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| **Nombre de salariés au Québec** | De 1 à 5 |
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Non tenue de déclarer cette information |

## ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | ARVISAIS |
| **Prénom** | LUC |
| **Date du début de la charge** | 2007-03-28 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur observateur |
| **Adresse du domicile** | 1335 rue St-Arnaud Shawinigan (Québec) G9P5G1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | CHEVALIER |
| **Prénom** | LOUIS |
| **Date du début de la charge** | 2013-11-28 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 304 rue du Site-Perreault Shawinigan (Québec) G9P2G3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | MARTIN |

| | |
|---|---|
| **Prénom** | STEVE |
| **Date du début de la charge** | 2013-11-28 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 485 CH. Richard St-Gérard-des-Laurentides (Québec) G9R1K3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Déziel |
| **Prénom** | Nancy |
| **Date du début de la charge** | 2018-01-16 |
| **Fonctions actuelles** | Observatrice |
| **Adresse du domicile** | 1550 rue de l'Aigle Shawinigan (Québec) G9T4Y7 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Lavergne |
| **Prénom** | Roger |
| **Date du début de la charge** | 2020-05-27 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 10442 av. du Beau-Rivage Shawinigan (Québec) G9N6T6 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Héon |
| **Prénom** | André |
| **Date du début de la charge** | 2022-03-24 |

| | |
|---|---|
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire<br>Trésorier |
| **Adresse du domicile** | 1975 rang Saint-Michel Shawinigan (Québec) G9N6T5 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Villemure |
| **Prénom** | Élise |
| **Date du début de la charge** | 2023-05-25 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 3550 av. Poirier Bécancour (Québec) G9H2B6 Canada |

**Historique**

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | BERGERON |
| **Prénom** | YVON |
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-04-14 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 63 ch. de la Pointe-à-Comeau Shawinigan (Québec) G9T5K5 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | GRENIER |

| | |
|---|---|
| **Prénom** | PIERRE |
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2021-11-09 |
| **Fonctions actuelles** | Secrétaire<br>Trésorier |
| **Adresse du domicile** | 4073 rue des Coopérants Shawinigan (Québec) G9N7J1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | ROBITAILLE |
| **Prénom** | JEAN-MARC |
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-06-17 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 1840 ch. de Saint-Jean-des-Piles Shawinigan (Québec) G0X2V0 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | BEAUCHAMP |
| **Prénom** | RÉAL |
| **Date du début de la charge** | |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-04-14 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 1291 16e Rue Shawinigan (Québec) G9T5S8 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | AUBRY |
| **Prénom** | SERGE |
| **Date du début de la charge** | 2009-11-25 |
| **Date de la fin de la charge** | 2017-11-05 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 550 av. de l'Hôtel-de-Ville Shawinigan (Québec) G9N1M6 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | ROBITAILLE |
| **Prénom** | JEAN-MARC |
| **Date du début de la charge** | 2011-06-17 |
| **Date de la fin de la charge** | 2013-10-04 |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 1840 ch. de Saint-Jean-des-Piles Shawinigan (Québec) G0X2V0 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | CHEVALIER |
| **Prénom** | LOUIS |
| **Date du début de la charge** | 2011-06-17 |
| **Date de la fin de la charge** | 2013-11-28 |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |

| | |
|---|---|
| **Adresse du domicile** | 304 rue du Site-Perreault Shawinigan (Québec) G9P2G3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | BÉCHARD |
| **Prénom** | GAÉTAN |
| **Date du début de la charge** | 2011-04-12 |
| **Date de la fin de la charge** | 2011-12-15 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 1450 rue Jules-Aimé-Morisset Shawinigan (Québec) G9P5L1 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | MARTIN |
| **Prénom** | STEVE |
| **Date du début de la charge** | 2011-04-15 |
| **Date de la fin de la charge** | 2013-11-28 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 485 CH. Richard Saint-Gérard-des-Laurentides (Québec) G9R1K3 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Ellefsen |
| **Prénom** | Harold |
| **Date du début de la charge** | 2011-12-15 |
| **Date de la fin de la charge** | 2017-11-22 |

| | |
|---|---|
| **Fonctions actuelles** | Administrateur<br>Administrateur gérant |
| **Adresse du domicile** | 1250 av. de la Station Shawinigan (Québec) G9N8K9 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | TRUDEL |
| **Prénom** | SYLVAIN |
| **Date du début de la charge** | 2013-11-28 |
| **Date de la fin de la charge** | 2015-04-23 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 201 AV. 4 Grand-Mère (Québec) G9T2R4 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Baril |
| **Prénom** | Claude |
| **Date du début de la charge** | 2016-03-11 |
| **Date de la fin de la charge** | 2018-06-19 |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 276 ch. du Lac-des-Îles Grandes-Piles (Québec) G0X1H0 Canada |

**Dirigeants non membres du conseil d’administration**

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | Suzor |
| **Prénom** | Marie-Josée |
| **Fonctions actuelles** | Principal dirigeant : Directrice générale |
| **Adresse du domicile** | 4602 av. Iberville Shawinigan (Québec) G9N7H5 Canada |

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

**Documents conservés**

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration de mise à jour courante | 2024-02-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2024-01-12 |
| Lettres patentes supplémentaires | 2023-07-03 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2023-06-27 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2023-06-16 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2022-06-02 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2022-03-29 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2021-12-07 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2021-07-01 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2020-06-04 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2020-06-04 |
| Lettres patentes supplémentaires | 2019-07-15 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2019-01-24 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2018-05-03 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2018-04-03 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2017-04-28 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-09-07 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2016-03-29 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2015-03-11 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2014-04-29 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2013-12-20 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011 | 2013-05-02 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2013-04-29 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-12-22 |
| Déclaration de mise à jour de correction | 2011-10-14 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2011-10-06 |
| Déclaration annuelle 2010 | 2011-03-29 |
| État et déclaration de renseignements 2009 | 2010-01-13 |
| État et déclaration de renseignements 2008 | 2009-05-20 |
| État et déclaration de renseignements 2007 | 2008-05-22 |
| Déclaration annuelle 2006 | 2007-07-16 |
| Déclaration annuelle 2005 | 2005-10-29 |
| Déclaration annuelle 2004 | 2004-10-01 |
| Déclaration initiale | 2003-02-26 |
| Lettres patentes de fusion | 2003-01-03 |

## INDEX DES NOMS

| Date de mise à jour de l'index des noms | 2019-01-24 |
|---|---|

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SHAWINIGAN INC. |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2003-01-01 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

### Autres noms utilisés au Québec

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | SDS |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2019-01-24 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Associés, Administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-08-23 13:06:46

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 3365996662 |
| **Nom** | SOLIFOR MAURICIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 200-1500 rue Métivier Lévis (Québec) G6V0P6 Canada |

### Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Adresse** | Aucune adresse |

### Immatriculation

| | |
|---|---|
| **Date d'immatriculation** | 2009-07-17 |
| **Statut** | Immatriculée |
| **Date de mise à jour du statut** | 2009-07-17 |

| | |
|---|---|
| **Date de fin d'existence prévue** | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| **Forme juridique** | Société en commandite |
| **Date de la constitution** | |
| **Régime constitutif** | QUÉBEC : Code civil du Québec |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'état de renseignements** | 2024-03-12 |
| **Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle** | 2024-03-12 2024 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024** | 2024-06-15 |
| **Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023** | 2023-06-15 |

## Faillite

**Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.**

## Liquidation ou dissolution

**Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.**

## Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| **Code d'activité économique (CAE)** | 0411 |
| **Activité** | Exploitation forestière (sauf à contrat) |
| **Précisions (facultatives)** | - |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| Nombre de salariés au Québec | Aucun |
| Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail | Non tenue de déclarer cette information |

### Objet poursuivi par la société de personnes

| | |
|---|---|
| Objet de la société | ACQUISITION, DÉTENTION ET GESTION DE TERRITOIRES ET BLOC FORESTIERS |

## ASSOCIÉS, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Administrateurs

Aucun administrateur n'a été déclaré.

### Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

### Associés

| | |
|---|---|
| Nom | SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS FORESTIERS SOLIFOR, S.E.C. |
| Type d'associé | Commanditaire |
| Adresse du domicile | 200-1500 rue Métivier Lévis (Québec) G6V0P6 Canada |

| | |
|---|---|
| Nom | GESTION SOLIFOR INC. |
| Type d'associé | Commandité |
| Adresse du domicile | 200-1500 rue Métivier Lévis (Québec) G6V0P6 Canada |

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

En attente d'être déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024 | 2024-03-12 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023 | 2023-06-08 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022 | 2022-02-11 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021 | 2021-03-24 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2020-09-25 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020 | 2020-02-06 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2019-05-24 |

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019 | 2019-03-08 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018 | 2018-02-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017 | 2017-04-11 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-10-20 |
| Déclaration de mise à jour courante | 2016-10-14 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016 | 2016-03-08 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015 | 2015-05-04 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014 | 2014-03-26 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013 | 2013-06-20 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012 | 2012-06-05 |
| DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011 | 2011-05-06 |
| Avis de correction | 2010-10-04 |
| Avis de correction | 2010-09-23 |
| Modification correction / Acte de régularisation | 2010-09-23 |
| Déclaration annuelle 2010 | 2010-03-22 |
| Déclaration modificative | 2009-10-19 |
| Déclaration d'immatriculation | 2009-07-17 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 2016-10-20 |

**Nom**

| | |
|---|---|
| **Nom** | SOLIFOR MAURICIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2009-07-17 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| | |

| | |
|---|---|
| **Situation** | En vigueur |

### Autres noms utilisés au Québec

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | SOLIFOR LAC MÉTIS |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2016-10-20 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | SOLIFOR MAURICIE |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2016-10-20 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

| | |
|---|---|
| **Autre nom** | SOLIFOR MAURICIE-MÉTIS |
| **Versions du nom dans une autre langue** | |
| **Date de déclaration du nom** | 2016-10-14 |
| **Date de déclaration du retrait du nom** | |
| **Situation** | En vigueur |

Registraire des entreprises Québec


| |
|---|
| État des informations |
| Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir |
| Établissements |
| Index des documents |
| Index des noms |
| Historique |


# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-08-23 13:09:09

## État des informations

### Identification de l'entreprise

| | |
|---|---|
| **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** | 1143164904 |
| **Nom** | CORPORATION STONE-CONSOLIDATED |
| **Version du nom dans une autre langue** | STONE-CONSOLIDATED CORPORATION |

### Adresse du domicile

| | |
|---|---|
| **Adresse** | 800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9 Canada |

### Adresse du domicile élu

| | |
|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | STIKEMAN, ELLIOTT |
| **Adresse** | 1155, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O 40E ÉTAGE MONTREAL QC H3B3V2 |

### Immatriculation

| | |
|---|---|
| Date d'immatriculation | 1995-03-03 |
| Statut | Radiée d'office suite à une fusion |
| Date de mise à jour du statut | 1997-07-29 |
| Date de fin d’existence prévue | Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre. |

## Forme juridique

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Société par actions ou compagnie |
| Date de la constitution | 1993-06-22 Fusion |
| Régime constitutif | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 |
| Régime courant | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 |

## Dates des mises à jour

| | |
|---|---|
| Date de mise à jour de l'état de renseignements | 1997-07-29 |
| Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle | 1997-02-10 1996 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024 | 2024-11-15 |
| Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023 | 2023-11-15 |

## Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

## Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

**Fusion, scission et conversion**

| Type | Loi applicable | Date | Nom et domicile de la personne morale | Composante | Résultante |
|---|---|---|---|---|---|
| Fusion ordinaire | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 | 1997-05-30 | CORPORATION STONE-CONSOLIDATED<br>800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9<br>Canada | 1143164904 | 1146985693 |
| Fusion ordinaire | CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44 | 1995-11-01 | RAINY RIVER FOREST PRODUCTS INC.<br>181, BAY STREET SUITE 2000 BCE PLACE<br>TORONTON ON<br>M5J2T3 | | 1143164904 |

### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

| | |
|---|---|
| Code d'activité économique (CAE) | 2711 |
| Activité | Industrie des pâtes à papier |
| Précisions (facultatives) | INDUSTRIE DE PÂTES À PAPIERS |

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

| | |
|---|---|
| Nombre de salariés au Québec | De 2500 à 4999 |

| | |
|---|---|
| **Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail** | Non tenue de déclarer cette information |

## CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

### Actionnaires

| | |
|---|---|
| **Premier actionnaire** | Le premier actionnaire est majoritaire. |
| **Nom** | STONE CONTAINER (CANADA) INC. |
| **Adresse du domicile** | 800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9 Canada |

| | |
|---|---|
| **Deuxième actionnaire** | |
| **Nom** | COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST |
| **Adresse du domicile** | 1800 av. McGill College Montréal (Québec) H3A3J6 Canada |

### Convention unanime des actionnaires

**Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.**

### Administrateurs

Liste des administrateurs

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | DOUGHAN |
| **Prénom** | JAMES |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Président |
| **Adresse du domicile** | 800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | CÔTÉ |
| **Prénom** | PIERRE |

| | |
|---|---|
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 1271 av. de Mérici Québec (Québec) G1S3H8 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | NESTE |
| **Prénom** | JEAN VAN |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Vice-président |
| **Adresse du domicile** | 800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | PERRAULT |
| **Prénom** | CHARLES |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 705-1 av. Wood Westmount (Québec) H3Z3C5 Canada |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | GRAY |
| **Prénom** | GORDON |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 300, JEFFERSON SIDEROAD RICHMOND HILL ON L4E3M4 |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | BROOKSTONE |
| **Prénom** | ARNOLD F. |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| | |

| | |
|---|---|
| **Adresse du domicile** | 950, NORTH MICHIGAN AVENUE CHICAGO ILLINOIS |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | STONE |
| **Prénom** | ROGER W. |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 150, NORTH MICHIGAN AVENUE CHICAGO ILLINOIS |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | READ |
| **Prénom** | RANDOLPH C. |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 150, NORTH MICHIGAN AVENUE CHICAGO ILLINOIS U.S.A. 60601-7568 |

| | |
|---|---|
| **Nom de famille** | EATON |
| **Prénom** | FREDRIK STEPHAN |
| **Date du début de la charge** | |
| **Fonctions actuelles** | Administrateur |
| **Adresse du domicile** | 22, FARNHAM AVENUE TORONTO ON M4V1H4 |

### Dirigeants non membres du conseil d’administration

**Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.**

### Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

**En attente d'être déclaré.**

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Documents conservés

#### Documents conservés

| Type de document | Date de dépôt au registre |
|---|---|
| Déclaration annuelle 1996 | 1997-02-10 |
| Déclaration annuelle 1995 | 1996-01-24 |
| Déclaration d'immatriculation | 1995-03-03 |

## INDEX DES NOMS

| | |
|---|---|
| **Date de mise à jour de l'index des noms** | 1997-07-29 |

### Nom

| | |
|---|---|
| **Nom** | CORPORATION STONE-CONSOLIDATED |
| **Versions du nom dans une autre langue** | STONE-CONSOLIDATED CORPORATION |
| **Date de déclaration du nom** | 1993-07-01 |

| | |
|---|---|
| **Date de déclaration du retrait du nom** | 1997-07-29 |
| **Situation** | Antérieur |

## Autres noms utilisés au Québec

**Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.**

# Appendice A. Portée du rapport

# PORTÉE DU RAPPORT

## 1. Utilisation du rapport

a. Utilisation du rapport

Le présent rapport a été préparé, et les travaux qui y sont mentionnés ont été réalisés par AtkinsRéalis Canada Inc. (AtkinsRéalis) exclusivement à l'intention du client (le Client) auquel le rapport est adressé, qui a pris part à l'élaboration de l'énoncé des travaux et en comprend les limites. La méthodologie, les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport sont fondés uniquement sur l'énoncé des travaux et assujettis aux exigences en matière de temps et de budget, telles que décrites dans l'offre de services et/ou dans le contrat en vertu duquel le présent rapport a été émis. L'utilisation de ce rapport, le recours à ce dernier ou toute décision fondée sur son contenu par un tiers est la responsabilité exclusive de ce dernier. AtkinsRéalis n'est aucunement responsable de tout dommage subi par un tiers du fait de l'utilisation de ce rapport ou de toute décision fondée sur son contenu. Les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport (i) ont été élaborés conformément au niveau de compétence normalement démontré par des professionnels exerçant des activités dans des conditions similaires de ce secteur, et (ii) sont déterminés selon le meilleur jugement de AtkinsRéalis en tenant compte de l'information disponible au moment de la préparation du présent rapport. Les services professionnels fournis au Client et les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport ne font l'objet d'aucune autre garantie, explicite ou implicite. Les conclusions et les résultats cités au présent rapport sont valides uniquement à la date du rapport et peuvent être fondés, en partie, sur de l'information fournie par des tiers. En cas d'information inexacte, de la découverte de nouveaux renseignements ou de changements aux paramètres du projet, des modifications au présent rapport pourraient s'avérer nécessaires. Les résultats de cette étude ne constituent en aucune façon une garantie que le terrain à l'étude est exempt de toute contamination. Le présent rapport doit être considéré dans son ensemble, et ses sections ou ses parties ne doivent pas être vues ou comprises hors contexte. Si des différences venaient à se glisser entre la version préliminaire (ébauche) et la version définitive de ce rapport, cette dernière prévaudrait. Rien dans ce rapport n'est mentionné avec l'intention de fournir ou de constituer un avis juridique. Le contenu du présent rapport est de nature confidentielle et exclusive. Il est interdit à toute personne, autre que le Client, de reproduire ou de distribuer ce rapport, de l'utiliser ou de prendre une décision fondée sur son contenu, en tout ou en partie, sans la permission écrite expresse du Client et de AtkinsRéalis.

b. Modifications au projet

Les données factuelles, les interprétations et les recommandations contenues dans ce rapport ont trait au projet spécifique tel que décrit dans le rapport et ne s'appliquent à aucun autre projet ni autre site. Si le projet est modifié du point de vue conception, dimensionnement, emplacement ou niveau, AtkinsRéalis devra être consulté de façon à confirmer que les recommandations déjà données demeurent valides et applicables.

c. Nombre de sondages

Les recommandations données dans ce rapport n'ont pour but que de servir de guide à l'ingénieur en conception. Le nombre de sondages pour déterminer toutes les conditions souterraines qui peuvent affecter les travaux de construction (coûts, techniques, matériel, échéancier), devrait normalement être plus élevé que celui pour les besoins du dimensionnement. Le nombre de points d'échantillonnage et d'analyses chimiques ainsi que la fréquence d'échantillonnage et le choix des paramètres peuvent influencer la nature et l'envergure des actions correctives ainsi que les techniques et les coûts de traitement ou de disposition. Les entrepreneurs qui soumissionnent ou qui sous-traitent le travail, devraient compter sur leurs propres études ainsi que sur leurs propres interprétations des résultats factuels des sondages pour apprécier de quelle façon les conditions souterraines peuvent affecter leur travail et les coûts des travaux.

d. Interprétation des données, commentaires et recommandations

À moins d'avis contraire, l'interprétation des données et des résultats, les commentaires et les recommandations contenus dans ce rapport sont fondés, au mieux de notre connaissance, sur les politiques, les critères et les règlements environnementaux en vigueur à l'emplacement du projet et à la date de production du rapport. Si ces politiques, critères et règlements font l'objet de modifications après la soumission du rapport, AtkinsRéalis devra être consulté pour réviser les recommandations à la lumière de ces changements. Lorsqu'aucune politique, critère ou réglementation n'est disponible pour permettre l'interprétation des données et des résultats analytiques, les commentaires ou recommandations exprimés par AtkinsRéalis sont basés sur la meilleure connaissance possible des règles acceptées dans la pratique professionnelle. Les analyses, commentaires et recommandations contenus dans ce rapport sont fondés sur les données et observations recueillies sur le site, lesquelles proviennent de travaux d'échantillonnage effectués sur le site. Il est entendu que seules les données directement recueillies à l'endroit des sondages, des sites d'échantillonnage et à la date de l'échantillonnage sont exactes et que toute interpolation ou extrapolation de ces résultats à l'ensemble ou à une partie du site comporte des risques d'erreurs qui peuvent elles-mêmes influencer la nature et l'ampleur des actions requises sur le site.

## 2. Rapports de sondage et interprétation des conditions souterraines

a. Description des sols et du roc

Les descriptions des sols et du roc données dans ce rapport proviennent de méthodes de classification et d'identification communément acceptées et utilisées dans la pratique de la géotechnique. La classification et l'identification du sol et du roc font appel à un jugement. AtkinsRéalis ne garantit pas que les descriptions seront identiques en tout point à celles faites par un autre géotechnicien possédant les mêmes connaissances des règles de l'art en géotechnique, mais assure une exactitude seulement à ce qui est communément utilisé dans la pratique de la géotechnique.

b. Conditions des sols et du roc à l'emplacement des sondages

Les rapports de sondage ne fournissent que des conditions du sous-sol à l'emplacement des sondages seulement. Les limites entre les différentes couches sur les rapports de sondage sont souvent approximatives, correspondant plutôt à des zones de transition, et ont donc fait l'objet d'une interprétation. La précision avec laquelle les conditions souterraines sont indiquées dépend de la méthode de sondage, de la fréquence et de la méthode d'échantillonnage ainsi que de l'uniformité du terrain rencontré. L'espacement entre les sondages, la fréquence d'échantillonnage et le type de sondage sont également le reflet de considérations budgétaires et de délais d'exécution qui sont hors du contrôle de AtkinsRéalis.

c. Conditions des sols et du roc entre les sondages

Les formations de sol et de roc sont variables sur une plus ou moins grande étendue. Les conditions souterraines entre les sondages sont interpolées et peuvent varier de façon significative autant en plan qu'en profondeur des conditions rencontrées à l'endroit des sondages. AtkinsRéalis ne peut en effet garantir les résultats qu'à l'endroit des sondages effectués. Toute interprétation des conditions présentées entre les sondages comporte des risques. Ces interprétations peuvent conduire à la découverte de conditions différentes de celles qui étaient prévues. AtkinsRéalis ne peut être tenu responsable de la découverte de conditions de sol et de roc différentes de celles décrites ailleurs qu'à l'endroit des sondages effectués.

d. Niveaux de l'eau souterraine

Les niveaux de l'eau souterraine donnés dans ce rapport correspondent seulement à ceux observés à l'endroit et à la date indiqués dans le rapport ainsi qu'en fonction du type d'installation piézométrique utilisé. Ces conditions peuvent varier de façon saisonnière ou suite à des travaux de construction sur le site ou sur des sites adjacents. Ces variations sont hors du contrôle de AtkinsRéalis.

## 3. Niveaux de contamination

Les niveaux de contamination décrits dans ce rapport correspondent à ceux détectés à l'endroit et à la date indiqués dans le rapport. Ces niveaux peuvent varier selon les saisons ou par suite d'activités sur le site à l'étude ou sur des sites adjacents. Ces variations sont hors de notre contrôle. Les niveaux de contamination sont déterminés à partir des résultats des analyses chimiques effectuées sur un nombre limité d'échantillons de sol, d'eau de surface ou d'eau souterraine. La nature et le degré de contamination entre les points d'échantillonnage peuvent varier de façon importante de ceux à ces points. La composition chimique des eaux souterraines à chaque point échantillonnage est susceptible de changer en raison de l'écoulement souterrain, des conditions de recharge par la surface, de la sollicitation de la formation investiguée (i.e. puits de pompage ou d'injection à proximité du site) ainsi que de la variabilité saisonnière naturelle. La précision des niveaux de contamination de l'eau souterraine dépend de la fréquence et du nombre d'analyses effectuées. La liste des paramètres analysés est basée sur notre meilleure connaissance de l'historique du site et des contaminants susceptibles d'être trouvés sur le site et est également le reflet de considérations budgétaires et de délais d'exécution. Le fait qu'un paramètre n'ait pas été analysé n'exclut pas qu'il soit présent à une concentration supérieure au bruit de fond ou à la limite de détection de ce paramètre.

## 4. Suivi de l'étude et des travaux

a. Vérification en phase finale

Tous les détails de conception et de construction ne sont pas connus au moment de l'émission du rapport. Il est donc recommandé que les services de AtkinsRéalis soient retenus pour apporter toute la lumière sur les conséquences que pourraient avoir les travaux de construction sur l'ouvrage final.

b. Inspection durant l'exécution

Il est recommandé que les services de AtkinsRéalis soient retenus pendant la construction, pour vérifier et confirmer d'une part que les conditions souterraines sur toute l'étendue du site ne diffèrent pas de celles données dans le rapport et d'autre part, que les travaux de construction n'auront pas un effet défavorable sur les conditions du site.

## 5. Changement des conditions

Les conditions de sol décrites dans ce rapport sont celles observées au moment de l'étude. À moins d'indication contraire, ces conditions forment la base des recommandations du rapport. Les conditions de sol peuvent être modifiées de façon significative par les travaux de construction (trafic, excavation, etc.) sur le site ou sur les sites adjacents. Une excavation peut exposer les sols à des changements dus à l'humidité, au séchage ou au gel. Sauf indication contraire, le sol doit être protégé de ces changements ou remaniements pendant la construction. Lorsque les conditions rencontrées sur le site diffèrent de façon significative de celles prévues dans ce rapport, dues à la nature hétérogène du sous-sol ou encore à des travaux de construction, il est du ressort du Client et de l'utilisateur de ce rapport de prévenir AtkinsRéalis des changements et de fournir à AtkinsRéalis l'opportunité de réviser les recommandations de ce rapport. Reconnaître un changement des conditions de sol demande une certaine expérience. Il est donc recommandé qu'un ingénieur géotechnicien expérimenté soit dépêché sur le site afin de vérifier si les conditions ont changé de façon significative.

## 6. Drainage

Le drainage de l'eau souterraine est souvent requis aussi bien pour des installations temporaires que permanentes du projet. Une conception ou exécution impropre du drainage peut avoir de sérieuses conséquences. AtkinsRéalis ne peut en aucun cas prendre la responsabilité des effets du drainage à moins que AtkinsRéalis ne soit spécifiquement impliqué dans la conception détaillée et le suivi des travaux de construction du système de drainage.

## 7. Caractérisation environnementale – Phase I (Phase I)

Ce rapport a été rédigé suite à des activités de recherche diligentes et à partir d'une évaluation de sources de données ponctuelles ou des renseignements obtenus auprès de tiers et qui peuvent comporter des incertitudes, lacunes ou omissions. Ces sources d'informations sont sujettes à des modifications au fil du temps, par exemple, selon l'évolution des activités sur le terrain à l'étude et ceux environnants. La Phase I n'inclut aucun essai, échantillonnage ou analyse de caractérisation par un laboratoire. Sauf exception, la Phase I s'appuie sur l'observation des composantes visibles et accessibles sur la propriété et celles voisines et qui pourraient porter un préjudice environnemental à la qualité du terrain à l'étude. Les titres de propriété mentionnés dans ce rapport sont utilisés pour identifier les anciens propriétaires du site à l'étude et ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme document officiel pour reproduction ou d'autres types d'usages. Enfin, tout croquis, vue en plan ou schéma apparaissant dans le rapport ou tout énoncé spécifiant des dimensions, capacités, quantités ou distances sont approximatifs et sont inclus afin d'assister le lecteur à visualiser la propriété.

# Appendice B. Liste des documents consultés

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| Dessin D01 (annexe 1) | Carte topographique du Québec, feuillet 31H05202 LaSalle, échelle d'origine 1 : 20 000.<br>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec | Inconnu |
| 1 (annexe 4) | Photographies aériennes Q64552_108, Q64552_110, Q64552_172 et Q64552_174<br>Échelle 1 : 15 000<br>Géoselec | 1964 |
| 2 (annexe 4) | Photographies aériennes Q75384_026, Q75903_282 et Q75903_284<br>Échelle 1 : 15 000<br>Géoselec | 1975 |
| 3 (annexe 4) | Photographies aériennes Q85833_108, Q85833_110, Q85833_131 et Q85833_133<br>Échelle 1 : 15 000<br>Géoselec | 1985 |
| 4 (annexe 4) | Photographies aériennes HMQ97138_076, HMQ97138_078, HMQ97138_124 et HMQ97141_064<br>Échelle 1 : 15 000<br>Géoselc | 1997 |
| 5 (annexe 4) | Photographies aériennes Q08011_433_geo, Q08011_435_geo, 08011_448_geo et Q08004_214<br>Sans échelle<br>Géocelec | 2008 |
| 6 (annexe 4) | Image Satellitaire<br>Sans échelle<br>Google Earth Pro® | 2016 |
| 7 (annexe 4) | Image Satellitaire<br>Sans échelle<br>Google Earth Pro® | 2023 |
| 8 (annexe 4) | Photographies aériennes A11357-104 et A 11357-106<br>1 : 10 000<br>Géocelec | 1948 |
| 9 (annexe 4) | Photographies aériennes Q64549_035<br>1 : 10 000<br>Géocelec | 1964 |
| 10 (annexe 4) | Photographies aériennes Q75903_043<br>Échelle 1 : 15 000<br>Géoselec | 1975 |
| 11 (annexe 4) | Photographies aériennes Q85826_092<br>Échelle 1 : 15 000 | 1985 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| | Géoselec | |
| 12<br>(annexe 4) | Photographies aériennes HMQ97136_081<br>Échelle 1 : 15 000<br>Géoselc | 1997 |
| 13<br>(annexe 4) | Photographies aériennes Q08011-433 et Q08011-435<br>Échelle 1 : 10 000<br>Géocelec | 2008 |
| 14<br>(annexe 4) | Image Satellitaire<br>Sans échelle<br>Google Earth Pro® | 2016 |
| 15<br>(annexe 4) | Image Satellitaire<br>Sans échelle<br>Google Earth Pro® | 2023 |
| 16<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, feuillet 31I10, Shawinigan<br>Échelle 1 : 63 360<br>Department of the interior | 1928 |
| 17<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, feuillet 31I10, Shawinigan<br>Échelle 1 : 63 360<br>Departement of Mines and Resources | 1941 |
| 18<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, Feuillet 31I10, Shawinigan<br>Échelle 1 : 63 360<br>Departement of Mines and Resources | 1947 |
| 19<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, feuillet 31I10, Shawinigan<br>Échelle 1 : 63 360<br>Departement of Mines and Resources | 1949 |
| 20<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, feuillet 31I10 East Half, Shawinigan<br>Échelle 1 : 50 000<br>Mines and Technical Surveys | 1956 |
| 21<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, feuillet 31I10 East Half, Shawinigan<br>Échelle 1 : 50 000<br>Mines and Technical Surveys | 1971 |
| 22<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, feuillet 31I10, Shawinigan<br>Échelle 1 : 50 000<br>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources | 1980 |
| 23<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, Feuillet 31I10, Shawinigan<br>Échelle 1 : 50 000<br>Department of Energy, Mines and Resources | 1983 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| 24<br>(annexe 5) | Carte topographique du Canada, feuillet 31I10, Shawinigan<br>Échelle 1 : 50 000<br>Canadian Topographic Maps | 2001 |
| 25<br>(annexe 6) | Réponse à la demande d'accès à l'information à la Ville de Shawinigan – Lots 4 458 809, 5 923 830, 5 923 831 et 5 516 290 du cadastre du Québec<br>Documents demandés :<br>▪ Rapports d'études environnementales ou géotechniques précédentes;<br>▪ Rapports de plaintes, infractions, poursuites ou actions correctives;<br>▪ Registres ou rapports d'incidents environnementaux;<br>▪ Informations relatives au dépôt, à l'entreposage, à la manipulation ou à la gestion actuelle ou passé de toute substance susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement (ex. : sols contaminés, résidus industriels, radon, débris de construction et autres matières résiduelles);<br>▪ Documents relatifs à la qualité des sols et de l'eau souterraine du site à l'étude, incluant les informations associées au répertoire des terrains contaminés, le cas échéant ;<br>▪ Documents relatifs à la présence et à la gestion des matières dangereuses et des biogaz;<br>▪ Certificats, permis ou tout autre type d'autorisation ou attestation de nature environnementale émis par l'organisation concernée par la demande;<br>▪ Présence de réservoirs actuels ou antérieurs de produits pétroliers;<br>▪ Permis d'installation de réservoirs de produits pétroliers ou de toute autre substance;<br>▪ Rapports d'inspection;<br>▪ Plans ou description des installations sur le site (réseau de drainage, système de traitement des eaux de lixiviation, système de contrôle des biogaz, aménagement du site, réservoirs hors sols ou souterrains, chaufferie, etc.);<br>▪ Permis de construction, de rénovation, ou de démolition de bâtiments;<br>▪ Tout autre document relatif à la qualité de l'environnement;<br>▪ Carte et documents de localisation, les prises d'eau municipale, les aqueducs, les égouts et les puits privés;<br>Zonage et usages du terrain à l'étude et des terrains voisins. | 2024 |
| 26<br>(annexe 6) | Réponse à la demande d'accès à l'information à la municipalité de Grandes Piles – Lots 4 526 793, 4 525 977, 4 526 743, 6 552 684, 6 552 685, 6 552 686, 6 552 687 et 6 552 688 du cadastre du Québec<br>Documents demandés :<br>▪ Rapports d'études environnementales ou géotechniques précédentes;<br>▪ Rapports de plaintes, infractions, poursuites ou actions correctives;<br>▪ Registres ou rapports d'incidents environnementaux;<br>▪ Informations relatives au dépôt, à l'entreposage, à la manipulation ou à la gestion actuelle ou passé de toute substance susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement (ex. : sols contaminés, résidus industriels, radon, débris de construction et autres matières résiduelles); | 2024 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| | ▪ Documents relatifs à la qualité des sols et de l'eau souterraine du site à l'étude, incluant les informations associées au répertoire des terrains contaminés, le cas échéant ;<br>▪ Documents relatifs à la présence et à la gestion des matières dangereuses et des biogaz;<br>▪ Certificats, permis ou tout autre type d'autorisation ou attestation de nature environnementale émis par l'organisation concernée par la demande;<br>▪ Présence de réservoirs actuels ou antérieurs de produits pétroliers;<br>▪ Permis d'installation de réservoirs de produits pétroliers ou de toute autre substance;<br>▪ Rapports d'inspection;<br>▪ Plans ou description des installations sur le site (réseau de drainage, système de traitement des eaux de lixiviation, système de contrôle des biogaz, aménagement du site, réservoirs hors sols ou souterrains, chaufferie, etc.);<br>▪ Permis de construction, de rénovation, ou de démolition de bâtiments;<br>▪ Tout autre document relatif à la qualité de l'environnement;<br>▪ Carte et documents de localisation, les prises d'eau municipale, les aqueducs, les égouts et les puits privés;<br>Zonage et usages du terrain à l'étude et des terrains voisins. | |
| 27<br>(annexe 6) | Réponse à la demande d'accès à l'information au MELCCFP – Lots 4 458 809 (parc harmonie), 5 923 830, 5 923 831, 5 516 290, 4 526 793, 4 525 977, 4 526 743, 6 552 684, 6 552 685, 6 552 686, 6 552 687 et 6 552 688 du cadastre du Québec<br>Documents demandés :<br>▪ Rapports d'études environnementales ou géotechniques précédentes;<br>▪ Rapports de plaintes, infractions, poursuites ou actions correctives;<br>▪ Registres ou rapports d'incidents environnementaux, incluant les données associées au registre des interventions d'Urgence-Environnement;<br>▪ Informations relatives au dépôt, à l'entreposage, à la manipulation ou à la gestion actuelle ou passé de toute substance susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement (ex. : sols contaminés, résidus industriels, radon, débris de construction et autres matières résiduelles);<br>▪ Documents relatifs à la qualité des sols et de l'eau souterraine du site à l'étude, incluant les informations associées au répertoire des terrains contaminés, le cas échéant (ex. : fiche GTC, avis de contamination, plans de réhabilitation, programmes d'assainissement, etc.);<br>▪ Documents relatifs à la présence et à la gestion des matières dangereuses et des biogaz;<br>▪ Certificats, permis ou tout autre type d'autorisation ou attestation de nature environnementale émis dans le cadre de la LQE, incluant les déclarations de conformité;<br>▪ Présence de réservoirs actuels ou antérieurs de produits pétroliers;<br>▪ Permis d'installation de réservoirs de produits pétroliers ou de toute autre substance;<br>▪ Rapports d'inspection;<br>▪ Plans ou description des installations sur le site (réseau de drainage, système de traitement des eaux de lixiviation, système de contrôle des biogaz, aménagement du site, réservoirs hors sols ou souterrains, chaufferie, etc.); | 2024 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| | ▪ Permis de construction, de rénovation, ou de démolition de bâtiments;<br>Tout autre document relatif à la qualité de l'environnement. | |
| 28<br>(annexe 6) | Réponse à la demande d'accès à l'information au MDN – Lots 5 923 830, 5 923 831 et 5 516 290 du cadastre du Québec<br>▪ Rapports d'études environnementales ou géotechniques précédentes;<br>▪ Rapports de plaintes, infractions, poursuites ou actions correctives;<br>▪ Registres ou rapports d'incidents environnementaux;<br>▪ Informations relatives au dépôt, à l'entreposage, à la manipulation ou à la gestion actuelle ou passé de toute substance susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement (ex. : sols contaminés, résidus industriels, radon, débris de construction et autres matières résiduelles);<br>▪ Documents relatifs à la qualité des sols et de l'eau souterraine du site à l'étude, incluant les informations associées au répertoire des terrains contaminés, le cas échéant (ex. : fiche GTC, avis de contamination, plans de réhabilitation, programmes d'assainissement, etc.);<br>▪ Documents relatifs à la présence et à la gestion des matières dangereuses et des biogaz;<br>▪ Certificats, permis ou tout autre type d'autorisation ou attestation de nature environnementale émis par l'organisation concernée par la demande;<br>▪ Présence de réservoirs actuels ou antérieurs de produits pétroliers;<br>▪ Permis d'installation de réservoirs de produits pétroliers ou de toute autre substance;<br>▪ Rapports d'inspection;<br>▪ Plans ou description des installations sur le site (réseau de drainage, système de traitement des eaux de lixiviation, système de contrôle des biogaz, aménagement du site, réservoirs hors sols ou souterrains, chaufferie, etc.)<br>▪ Permis de construction, de rénovation, ou de démolition de bâtiments;<br>▪ Tout autre document relatif à la qualité de l'environnement;<br>▪ Carte et documents de localisation, les prises d'eau municipale, les aqueducs, les égouts et les puits privés;<br>▪ Zonage et usages du terrain à l'étude et des terrains voisins. | 2024 |
| 29<br>(annexe 6) | Réponse à la demande d'accès à l'information au ECCC– Lots 5 923 830, 5 923 831 et 5 516 290 du cadastre du Québec<br>▪ Rapports d'études environnementales ou géotechniques précédentes;<br>▪ Rapports de plaintes, infractions, poursuites ou actions correctives;<br>▪ Registres ou rapports d'incidents environnementaux;<br>▪ Informations relatives au dépôt, à l'entreposage, à la manipulation ou à la gestion actuelle ou passé de toute substance susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement (ex. : sols contaminés, résidus industriels, radon, débris de construction et autres matières résiduelles);<br>▪ Documents relatifs à la qualité des sols et de l'eau souterraine du site à l'étude, incluant les informations associées au répertoire des terrains contaminés, le cas échéant (ex. : fiche GTC, avis de contamination, plans de réhabilitation, programmes d'assainissement, etc.); | 2024 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| | ▪ Documents relatifs à la présence et à la gestion des matières dangereuses et des biogaz;<br>▪ Certificats, permis ou tout autre type d'autorisation ou attestation de nature environnementale émis par l'organisation concernée par la demande;<br>▪ Présence de réservoirs actuels ou antérieurs de produits pétroliers;<br>▪ Permis d'installation de réservoirs de produits pétroliers ou de toute autre substance;<br>▪ Rapports d'inspection;<br>▪ Plans ou description des installations sur le site (réseau de drainage, système de traitement des eaux de lixiviation, système de contrôle des biogaz, aménagement du site, réservoirs hors sols ou souterrains, chaufferie, etc.)<br>▪ Permis de construction, de rénovation, ou de démolition de bâtiments;<br>▪ Tout autre document relatif à la qualité de l'environnement;<br>▪ Carte et documents de localisation, les prises d'eau municipale, les aqueducs, les égouts et les puits privés;<br>▪ Zonage et usages du terrain à l'étude et des terrains voisins. | |
| 30 (annexe 7) | AECOM – Avril 2013, Étude géotechnique et hydrogéologique, Aménagement de la cellule 2 du lieu de confinement de sols contaminés à Grandes-Piles, Québec. Réf : 60244684-EX0011 (05-16416) | 2013 |
| 31 (annexe 7) | Groupe ABS– Octobre 2015, Évaluation environnementale de site Phase II, Parc Harmonie – Propriété Située Au 100, Route 155 Shawinigan, Secteur Grand-mère, Québec. Réf : R4-15-0386 | 2015 |
| 32 (annexe 8) | Fiche d'infolot des lots du cadastre du Québec à l'étude<br>MERN | Consulté en septembre 2024 |
| 33 (annexe 8) | Rôle d'évaluation foncière<br>Ville de Shawinigan et la municipalité de Grandes-Piles | Consulté en septembre 2024 |
| 34 (annexe 8) | Extrait du Règlement de zonage, Ville de Shawinigan et la municipalité de Grandes-Piles | Consulté en septembre 2024 |
| 35 (annexe 8) | Opta Intelligence informationnelle | 2024 |
| 36 (annexe 8) | Extraits de l'index des immeubles du Registre foncier du Québec, lots divers<br>MERN | 2024 |
| 37 (annexe 8) | Extraits des fiches d'entreprise du Registraire des Entreprises du Québec, entreprises diverses<br>MERN | 2024 |
| Non inclus | Système d'information géominière du Québec (SIGEOM), Géologie générale | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | Ressources naturelles Canada, Atlas du Canada (Toporama) (https://atlas.gc.ca/toporama/en/index.html). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | CDPNQ, Carte des occurrences d'espèces en situation précaire (https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire). | Consulté en octobre 2024 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| Non inclus | Canards Illimités, Carte des milieux humides (https://ducksunlimited.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=77c2d088f93d44a1b2ef3edaf030ec30&extent=-77.5327,44.1868,-66.6563,48.9195). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | Données Québec, Cartographie interactive des milieux humides potentiels du Québec (https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=425faf9d70594a52ab1bda37cc905c0f&extent=-8136889.9892%2C5804709.1598%2C-7902075.4383%2C5909886.5107%2C102100&showLayers=Themes_publics_1173%3BThemes_publics_1173_41%3BThemes_publics_1173_20%3BThemes_publics_1173_25%3BThemes_publics_1173_99%3BThemes_publics_1173_74%3BThemes_publics_1173_75%3BThemes_publics_1173_2%3BThemes_publics_1173_37%3BThemes_publics_1173_4%3BThemes_publics_1173_12). | Consulté en septembre 2024 |
| Non inclus | MELCCFP, Registre des aires protégées du Québec (https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm). | Consulté en septembre2024 |
| Non inclus | Carte d'épaisseur dépôt meubles<br>-Projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) - Mauricie | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | MELCCFP, Système d'information hydrogéologique (SIH) (http://www.sih.environnement.gouv.qc.ca/cgi-bin/extraction.cgi). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | MELCCFP, Répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable (http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp). | Consulté en septembre2024 |
| Non inclus | Enseignements déclarés relatifs aux activités de prélèvement- Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau-MELCCFP | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | Culture et Communications Québec, Répertoire du patrimoine culturel du Québec (https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do?methode=afficher). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | MELCCFP, Répertoire des terrains contaminés (https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/repere-gtc/index.htm). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | MELCCFP, Registre des interventions d'Urgence-Environnement (https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp) | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | MELCCFP, Liste des lieux récepteurs de sols contaminés à usage public au Québec | 2009 et 2015 |
| Non inclus | MELCCFP, Liste des lieux récepteurs de sols contaminés à usage public au Québec | 2024 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| Non inclus | Inventaire des lieux potentiellement contaminés par le secteur industriel de la transformation du charbon et de l'utilisation de ses sous-produits<br>Ministère de l'Environnement du Québec | 1987 |
| Non inclus | Liste des entreprises et institutions où sont entreposés les BPC<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1996 et 1997 |
| Non inclus | Liste des entreprises ayant un certificat d'autorisation pour le brûlage des huiles usées<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1997 |
| Non inclus | Inventaire des dépôts de matériaux secs sur le territoire de chacune des directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1997 |
| Non inclus | Inventaire des dépôts en tranchée sur le territoire de chacune des directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1997 |
| Non inclus | Inventaire des dépotoirs à ciel ouvert sur le territoire de chacune des directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1994 |
| Non inclus | Inventaire des lieux d'enfouissement sanitaire sur le territoire de chacune des directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1997 |
| Non inclus | Inventaire des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage situés sur le territoire de chacune des directions régionales du ministère de l'Environnement du Québec<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 2000 |
| Non inclus | Inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux au Québec, Gerled<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1991 |
| Non inclus | Inventaire des lieux d'équipements divers sur le territoire de chacune des directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1994 |
| Non inclus | Liste des entreprises classées comme centre de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination de déchets dangereux (Programme régional d'inspection systématique des sites de déchets dangereux)<br>Ministère de l'Environnement du Québec | 1997 |
| Non inclus | Liste des entreprises classées dans le PRRI (Programme de réduction des rejets industriels) à l'exception des entreprises de la CUM<br>Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec | 1997 |

# Appendice B

## Liste des sources d'information consultées

| Numéro de document | Identification | Année |
|---|---|---|
| Non inclus | MELCCFP, Liste des entreprises titulaires d'autorisations – Matières dangereuses résiduelles (https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/titulairepermis/index.asp#:~:text=Les%20entreprises%20qui%20transportent%20ou,la%20Loi%20sur%20la%20qualit%C3%A9). | Consulté en septembre2024 |
| Non inclus | Lieux d'enfouissement technique (LET) autorisés en exploitation MELCCFP | 2020 |
| Non inclus | MELCCFP, Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | Lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD) autorisés en exploitation MELCCFP | 2020 |
| Non inclus | Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Navigateur cartographique – Inventaire des sites contaminés fédéraux (https://map-carte.tbs-sct.gc.ca/map-carte/fcsi-rscf/map-carte.aspx?Language=FR&backto=www.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/home-accueil-fra.aspx). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | Environnement et Ressources Naturelles Canada, Inventaire national des rejets de polluants (https://www.canada.ca/en/services/environment/pollution-waste-management/national-pollutant-release-inventory.html). | Consulté en octobre 2024 |
| Non inclus | Régie du bâtiment du Québec, Registre des sites d'équipements pétroliers (https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/acces-a-linformation/repertoire-des-sites-dequipements-petroliers/). | Consulté en septembre2024 |
| Non inclus | Régie du bâtiment du Québec, Liste des titulaires d'un permis d'utilisation (https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/acces-a-linformation/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation/). | Consulté en septembre2024 |

Visite du terrain :

- 9 et 10 octobre 2024, réalisées par des professionnelles de AtkinsRéalis.

Entrevues :

- Une entrevue en présentiel avec M. Daniel Parent, directeur des opérations du site d'enfouissement de sols contaminés Horizon Environnement.

AtkinsRéalis

Pourya Zojaji
**AtkinsRéalis Canada Inc.**
455, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec H2Z 1Z3

© AtkinsRéalis Canada Inc. sauf indication contraire